



ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES ÉCONOMIQUES,
JURIDIQUES, POLITIQUES ET DE GESTION
Université Clermont Auvergne

Ecole Doctorale des Sciences Economiques, Juridiques, Politiques et de Gestion
Centre d'Etudes et de Recherche sur le Développement International (CERDI)
Université Clermont Auvergne, CNRS, IRD, CERDI, F-63000 Clermont-Ferrand, France

Portées et Limites des Politiques Economiques
sur les Richesses nationales et la Vie de la Population
Une Analyse de l'Economie du Tchad Comparée aux Pays Similaires

Thèse présentée et soutenue publiquement le 12 Décembre 2019
pour l'obtention du Titre de **Docteur en Sciences Economiques**

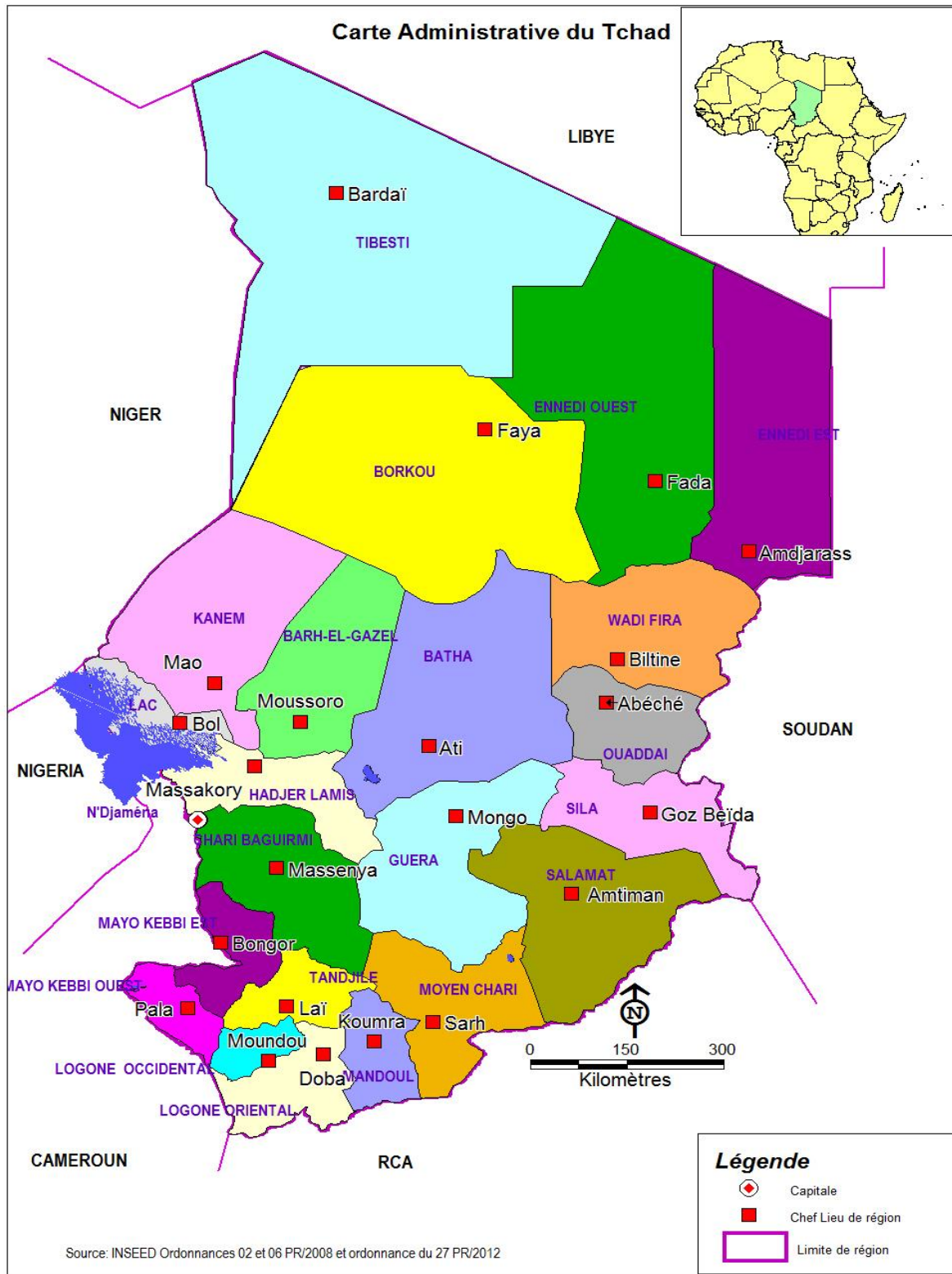
Par :

Ngueto Tiraina YAMBAYE

Sous la Direction du **Professeur Grégoire ROTA-GRAZIOSI**

Membres du Jury

- | | |
|---|---------------------------|
| - M. Daniel Ona Ondo , Professeur des Universités, Sciences économiques, PC/CEMAC | Rapporteur |
| - M. Gaël Giraud , Directeur CNRS, Sciences économiques, Université Paris 1 | Rapporteur |
| - M. Martial Foucault , Professeur des Universités, Directeur du CEVIPOF, Science Po | Rapporteur |
| - M. Fabien Moizeau , Professeur des Universités, Sciences éco, Université de Rennes | Suffragant |
| - M. Bertrand Laporte , Maître de Conférences, Université Clermont Auvergne | Suffragant |
| - M. Samuel Guérineau , Maître de Conférences, Université Clermont Auvergne | Suffragant |
| - M. Grégoire Rota-Graziosi , Professeur des Universités, Sciences économiques | Directeur de Thèse |





L'Université Clermont-Auvergne n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	iii
SOMMAIRE	iv
DÉDICACES.....	viii
AVANT-PROPOS	ix
FOREWORD.....	xi
REMERCIEMENTS.....	xiii
SIGLES ET ABREVIATIONS	xiv
LISTE DES TABLEAUX.....	xvi
LISTE DES GRAPHIQUES	xviii
RESUME	xx
ABSTRACT	xxi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. De l'importance de la bancarisation d'une économie	5
2. Revue de la littérature.....	8
3. Bonne gouvernance et Développement.....	9
4. Théorie des capacités de « Bonne gouvernance »	10
5. Présentation du Tchad.....	11
6. Des richesses naturelles et minérales sous exploitées et non transformées	12
PREMIERE PARTIE :.....	17
EVALUATION DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE DU TCHAD DE 1960 A 2017.....	17
CHAPITRE I : LES POLITIQUES ECONOMIQUES DE 1960 A 2017.....	18
1. Les Politiques Economiques d'inspiration nationale et Internationale.....	18
2. Les Plans de Développement de la décennie 1960 - 1969	27
3. Quelques Résultats de la décennie : la croissance entre 1960 et 1970	28
4. Présentation des Politiques économiques au Tchad 1971 - 1980	33

5.	Plan quadriennal de 1978 à 1981.....	33
6.	Résultats des politiques économiques au Tchad entre 1971 et 1980.....	34
7.	Les Politiques économiques entre 1981 et 2000	36
8.	Les Programmes d'ajustement structurel	37
9.	Les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté	38
10.	La SNRP version Plan National de Développement 2013-2015	41
11.	Vision 2030 et son Plan National de Développement (PND) 2017-2021	42
12.	Revue de quelques Politiques sectorielles	47
13.	Evaluation Générale de la SNRP en Afrique.....	54
CONCLUSION		67
CHAPITRE II : POLITIQUE ECONOMIQUE A L'ERE PETROLIERE		68
1.	Revue de la littérature.....	68
2.	L'Afrique et la malédiction des ressources naturelles.....	71
3.	L'Economie du Tchad à l'ère pétrolière.....	72
4.	Mécanisme de gestion des revenus pétroliers	73
5.	Portées et limites du mécanisme	76
6.	L'importance des recettes pétrolières dans le budget de l'Etat	76
7.	La place du pétrole dans la politique gouvernementale	79
8.	Le pétrole et l'évolution socio-économique du Tchad	79
9.	Les effets induits du secteur pétrolier sur l'économie locale	80
10.	Pétrole et le développement du secteur privé : états des lieux	81
11.	Situation générale de l'emploi au Tchad	82
12.	Les Finances publiques à l'ère pétrolière	83
CHAPITRE III : VISAGE DE LA PAUVRETE AU TCHAD.....		89
1.	Situation de la pauvreté	90
2.	Géographie de la pauvreté	92
3.	Insécurité alimentaire : situation, tendances et causes	95
4.	Santé et nutrition	97
5.	Éducation	98
6.	Cadre de vie : logement et sources d'énergie	98

7. Pauvreté et inégalités.....	99
8. L'inégalité liée au Genre	99
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	103
DEUXIEME PARTIE :	105
ANALYSE DES CONTRAINTES ET DES DEFAILLANCES POUR L'EMANCIPATION ECONOMIQUE ET LA PROSPERITE	105
INTRODUCTION.....	106
CHAPITRE IV : CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU TCHAD	111
1. Analyse historique.....	111
2. Compétitivité structurelle.....	121
3. Analyse des contraintes naturelles, politiques et techniques	122
4. Les causes de la Fracture numérique	133
5. La Corruption	134
6. Le cas spécifique de l'Administration Publique	134
7. Principales entraves à la diversification économique du Tchad	139
8. Manque de dynamisme du secteur privé.....	140
9. Crise de la dette	141
10. L'énergie : Une contrainte à la croissance et à la transformation économique	142
CHAPITRE V : ANALYSE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER	144
1. Revue de la littérature sur la Finance et le développement.....	145
2. Problématique de l'inclusion financière.....	151
3. L'espoir d'une inclusion financière : la monnaie électronique	159
4. Le Système Bancaire et Financier du Tchad	166
5. Les institutions de microfinance au Tchad	172
6. La Banque mobile au Tchad	174
7. Justifications du faible taux de bancarisation par la Banque Centrale	175
8. Les contraintes au développement du secteur du crédit au Tchad	176
CONCLUSION	183
CHAPITRE VI : ETUDE SUR LA CROISSANCE INCLUSIVE AU TCHAD	184
INTRODUCTION.....	184

1. Marché du travail et chômage	185
2. Rappel sur le Profil de la Pauvreté	186
3. Revue de la Littérature	187
4. Méthodologie d'analyse de la croissance inclusive	188
5. Analyse des résultats du Ratio de Soutien.....	194
CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	198
TROISIEME PARTIE :	199
LES DEFIS ECONOMIQUES DU POLITIQUE	199
INTRODUCTION.....	200
1. Considérations générales	209
2. Les Défis Economiques du Politique : Cas du Tchad	225
CONCLUSION GENERALE :	235
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	237
ANNEXES	246

DÉDICACES

A

Antoinette Gnayam et à nos enfants

A VANT-PROPOS

Depuis 1960, les gouvernements successifs du Tchad ont mis en place plusieurs politiques économiques pour promouvoir son développement. Toutes ces politiques et stratégies, initiées et exécutées au niveau central et au sommet de l'Etat, ont été guidées par des perspectives de courts et moyens termes, se traduisant par une faible articulation entre les plans nationaux et sectoriels. Les objectifs de tous ces plans de développement étaient d'assurer la sécurité alimentaire sans une véritable vision de transformation structurelle et d'industrialisation.

La croissance économique au Tchad a connu deux périodes durant ces dernières décennies : la phase d'avant 2003 avec une croissance moyenne de 3% environ, légèrement au-dessus du taux de croissance moyen démographique (2,5%, RGPH1-1993), portée par les sous-secteurs de l'élevage et de l'agriculture et la phase d'après 2003 avec une croissance moyenne proche de 9%, nettement supérieur à 3,6% de croissance de la population (RGPH2, 2009), reposant essentiellement sur le secteur pétrolier. Malgré cette croissance économique boostée par l'économie pétrolière, la pauvreté continue d'augmenter ainsi que les inégalités et les vulnérabilités au sein de la population. Cette croissance économique n'a pas favorisé un développement inclusif.

Outre l'absence d'articulation susmentionnée, l'efficacité des politiques de développement au Tchad a été entravée par de nombreux facteurs dont la faible mobilisation des ressources fiscale (9% du potentiel selon le FMI), le déficit de la production intérieure des biens et services, la très faible couverture nationale en électricité et son cout prohibitif, le taux d'analphabétisme très élevé de la population, la faible capacité institutionnelle, organisationnelle et technique, une administration publique bloquée en son sein et bloquant pour les usagers, un déficit chronique de financement de l'économie rurale où vit environ 80% de la population ; une base incomplète des lois et règlements favorisant l'arbitraire dans les décisions, le secteur informel dominant, l'improvisation dans les relations économiques et dans la gouvernance, une corruption endémique dont les résultats des stratégies de lutte pour son éradication se font encore attendre etc. En plus de ces facteurs se sont ajoutés la mauvaise conjoncture sur les marchés internationaux des matières premières et l'afflux des réfugiés induit par les crises sécuritaires transfrontalières.

Toutes les politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté basée essentiellement sur les croissances économiques ont montré leurs limites. Le Tchad dispose d'importantes ressources naturelles mais continue d'être classé comme un pays à faible revenu, un Pays moins avancé, un pays fragile, un pays en conflits et post-conflit; un pays vulnérable à l'insécurité alimentaire et aux catastrophes naturelles ; une économie sous-bancarisée où la majorité de la population est exclu du système bancaire et financier; un pays inégalitaire où les femmes sont exclues du système de production ; un pays qui a besoin de se moderniser pour créer un environnement propice à la prospérité et à l'amélioration de la vie de la population.

Les solutions aux problèmes économiques du Tchad ne résident pas seulement dans une croissance économique ni dans l'apport des ressources financières supplémentaires en quantité mais dans le mode de gouvernance politique avec des lois et règlements impersonnelles et des institutions solides et crédibles. Toute politique nationale ou sectorielle doit avoir un ancrage local ou régional initiée de la base au sommet de l'Etat.

La présente recherche nous a permis de nous rendre compte que des opportunités existent pour transformer toutes les richesses potentielles en bien et services disponibles pour la satisfaction des besoins de la population, de créer des opportunités économiques pour construire une prospérité partagée à condition de moderniser l'Etat, le mode de production et investir davantage dans le capital humain et les infrastructures.

Notre méthodologie de recherche a consisté à collecter et à exploiter les différents rapports d'archives de l'Etat tchadien depuis son indépendance, les différentes bases de données statistiques des institutions tchadiennes, des organisations régionales (CEMAC, BEAC, BAD etc.) les rapports des organisations internationales (Banque mondiale, FMI, ONU, OCDE,) sur le Tchad et les Pays similaires. Nous avons analysé ces documents en lien avec l'évolution des indicateurs socio-économiques du Tchad en comparaisons avec les pays comparables et les standards internationaux. Une étude de cas sur la croissance inclusive au Tchad a été réalisée compte tenu de son importance dans l'approche de développement inclusif et de lutte contre la pauvreté.

Nous avons utilisé différentes sources des données statistiques (INSEED, BEAC, Banque mondiale, FMI, Nations Unies, BAD) qui ne sont pas forcément homogènes avec des légères différences d'une source à l'autre. De plus, les données nationales ne sont pas toujours disponibles et pas mises à jour à cause des longs délais de traitement et du manque de gestion optimale des archives nationales.

F OREWORD

Since 1960, Chad's successive governments have put in place several economic policies to promote its development. All these policies and strategies, initiated and implemented at the central level and at the top of the state, were guided by short and medium-term perspectives, resulting in a weak articulation between national and sectoral plans. The objectives of all these development plans were to ensure food security without a real vision of structural transformation and industrialization.

Economic growth in Chad has experienced two periods in recent decades: the period before 2003 with an average growth of about 3%, slightly above the average population growth rate (2.5%, RGPH1-1993), driving by livestock and agriculture and the post-2003 phase, with an average growth close to 9%, well above 3.6% of population growth (RGPH2, 2009), mainly driving by oil sector. Despite this economic growth boosted by the oil, poverty continues to increase as well as inequalities and vulnerabilities in the population. This economic growth didn't promote inclusive development.

In addition to the above-mentioned lack of articulation, the effectiveness of development policies in Chad has been hampered by many factors, including the low mobilization of fiscal resources (9% of potential according to the IMF), the deficit of domestic production of goods and services, the very low of the national coverage of electricity and its prohibitive cost, the very high rate of illiteracy of the population, the weak institutional, organizational and technical capacity, a public administration blocked within it and blocking for users, a permanent funding deficit of the rural economy where about 80% of the population lives; an incomplete basis of laws and regulations fostering arbitrariness in decisions making, a dominant informal sector, the improvisation in the management of economic relations and in governance, an endemic corruption which the results of its eradication are still awaiting, etc. In addition to these factors, there has been the unfavorable situation in international commodity markets and the influx of refugees resulting from cross-border security crises.

All policies and strategies to fighting against poverty based mainly on economic growth have shown their limits. Chad has significant natural resources but continues to be classified as a low-income country, a less advanced country, a fragile country, a country in conflict and post-conflict; a country vulnerable to food insecurity and natural disasters; a sub-banking economy where the majority of the population is excluded from the banking and financial system; an unequal country where women are excluded from the production system; a country that needs to be modernized to create a conducive environment for prosperity and improvement of people's lives.

The solutions to Chad's economic problems are not related to only in economic growth et to increasing more additional financial resources but the type of political governance with objective laws and regulations and credible institutions. Any national or sectoral policy must have a local or regional anchor initiated from the bottom to the top of the state.

This research has allowed us to realize that opportunities exist to transform all potential wealth into available goods and services to meet the needs of the population, create economic opportunities for building shared prosperity, modernizing the State, the mode of production and invest more in human capital and infrastructure.

Our research methodology has been to collect and exploit the various archives reports of Chad since its independence, the different surveys, the statistical databases of the Chadian institutions, regional organizations (CEMAC, BEAC, ADB etc.). reports from international organizations such as the World Bank, IMF, UN, OECD on Chad and similar countries. We analyzed these documents in relation to the evolution of Chad's socio-economic indicators in comparisons with comparable countries and international standards. A case study on inclusive growth in Chad was conducted given its importance in the inclusive development and poverty alleviation approach. We used different sources of statistical data (INSEED, BEAC, World Bank, IMF, United Nations, ADB) that are not necessarily homogeneous with slight differences from one source to another. In addition, national data are not always available and not updated due to long processing times and lack of optimal management of national archives.

REMERCIEMENTS

Je voudrais adresser ma profonde gratitude au Professeur Grégoire ROTA-GRAZIOSI, mon Directeur de thèse, dont l'engagement et la disponibilité dans la supervision des travaux, a été cruciale pour la réalisation de cette thèse ;

J'adresse mes remerciements : A tous les membres du Jury de soutenance de cette thèse

Au Professeur Vianney DEQUIEDT, ancien Directeur du CERDI et aux Professeurs Martine AUDIBERT et Michael GOUJON dont le suivi rapproché de mes travaux m'a beaucoup galvanisé et encouragé ;

A mes Collègues et amis de la FERDI : Patrick Guillaumont, Sylviane Guillaumont-Jeanneney ; Matthieu BOUSSICHAS ; Alassane DRABO ;

Je remercie Abdoulaye TALL ; Guerdita NDOADOUMGUE ; Rassemngar YENA ; Mohamed RAGHANI ; Sidi Ould TAH ; Ngoté Gali Koutou ; Moustapha PEMY ; Nour GOUKOUNI NOUR, Yannick et Adnelly **DJIDASS** ; Clément YONOU DJOUM ; Ndigngar Solo ; Aboubakar Adam Ibrahim ; Moustapha Mahamat Moustapha ; Saleh Idriss Goukouni ; Rintola A. NADINGAR ; Jean-Claude NGUEMENI ; Youssouf A. NEISSA ; Zara Brahim.

Mes remerciements à tous ceux qui font du CERDI un Centre d'excellence pour la Recherche et de l'Université Clermont Auvergne une Institution de rang mondial ;

Mes remerciements au personnel des Institutions tchadiennes suivantes : Centre d'Etudes et de Formation pour le Développement (**CEFOD**) ; Institut des Sciences, du Management et d'Economie Appliquée (**ISMEA**) ; Centre d'Etudes et de Recherches pour la Dynamique des Organisations (**CERDO**) ; KLARA-GIPER, ADC/Consumers Association ; CELIAF ; l'Université Populaire (UP) de Ndjamen

Enfin, je remercie la Princesse YANTAR KOULRO-BEZO de la dynastie des Ngassade SAKNA et Mbang OULDJIM.

S

IGLES ET ABBREVIATIONS

ANIE	Agence Nationale d'Investissement et des Exportations
ANIF	Agence Nationale d'Investigations Financières
BAD	Banque Africaine de Développement
BCR	Bureau Central du Recensement
BEAC	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIE	Bureau Indépendant d'Evaluation
BM	Banque Mondiale
CCSRP	Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers
CDMT	Cadre de Dépense à Moyen Terme
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique Centrale
CNPCIC	China National Petroleum Corporation International of Chad
COTCO	Cameroon Oil Transportation Corporation
CSM	Conseil Supérieur Militaire
DAO	Dépense Avant Ordonnancement
DSRP	Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
EDST	Enquête Démographique et de Santé au Tchad
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FAS	Facilité d'Ajustement Structurel
FASR	Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FMI	Fonds Monétaire International
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
GBM	Groupe Banque Mondiale
GEEP	Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière
IDE	Investissement Direct Etranger
IDH	Indice de Développement Humain
IGL	Impôt Général Libérateur
IMF	Institution de Microfinance
INSEED	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographique
IPC	Indice des Prix à la Consommation

IPPTE	Initiative des Pays Pauvres Très Endettés
ITIE	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
MAG	Malnutrition Aigüe Globale
MC	Malnutrition Chronique
MICS	Multiple Indicators Cluster Survey
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
PED	Pays en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays Moins Avancé
PMTRA	Plan à Moyen Terme de la Recherche Agronomique
PNAE	Plan National d'Action pour l'Environnement
PND	Plan National de Développement
PNNA	Politique Nationale de la Nutrition et de l'Alimentation
PNSIR	Programme National d'Investissement du Secteur Rural
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PQDAT	Plan Quinquennal de Développement Agricole
RAP	Retrait Annuel Programmé
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SHT	Société Hydraulique au Tchad
SNBG	Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance
SNE	Société Nationale d'Electricité
SNPS	Stratégie Nationale de Protection Sociale
SNRP	Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté
SOGEP	Société Générale d'Etudes et de la Planification
TOTCO	Tchad Oil Transportation Corporation
UDE	Union Douanière Economique
UE	Union Européenne
US	United States
WDI	World Development Indicators

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Indices des minéraux	14
Tableau 2: Taux de croissance réelle	20
Tableau 3: Solde budgétaire, base engagement dons compris (en % du PIB).....	21
Tableau 4: Avoirs extérieurs nets (en millions de FCFA).....	22
Tableau 5: Évolution des indicateurs de surveillance multilatérale de 2014 à 2020	26
Tableau 6: Besoins en viandes et production effective pour la population	52
Tableau 7: Décomposition des revenus pétroliers par catégorie et par année (milliards FCFA)	77
Tableau 8: Recettes fiscales en pourcentage du PIB dans les pays sahéliens enclavés (2010 – 2015).....	86
Tableau 9: Dette publique sur PIB des Pays de la CEMAC.....	87
Tableau 10 : Taux d'analphabétisme et population analphabète du Tchad	98
Tableau 11: Indicateurs de pauvreté et des inégalités	99
Tableau 12: Sources de la croissance économique au Tchad, 1969-2004.....	113
Tableau 13: Croissance du PIB dans l'hypothèse d'un taux de dépréciation élevé.....	113
Tableau 14: Indicateurs de Capital humain et physique	114
Tableau 15: Indicateurs du stock de capital et des Infrastructures au Tchad	115
Tableau 16: Indice de gouvernance, Mo Ibrahim	119
Tableau 17: Temps requis pour créer une entreprise au Tchad	120
Tableau 18: : Classement du Tchad pour faire des Affaires.....	120
Tableau 19: Classement pour la Protection des Investisseurs	120
Tableau 20: Classement CPIA de l'efficacité de la mobilisation des revenus (1= faible et 6 = élevée)..	130
Tableau 21: Recettes fiscales du Tchad mobilisées (Milliards de FCFA)	131
Tableau 22: Recettes Douanières des 4 Pays africains enclavés de la Zone franc (en milliards CFA)	131
Tableau 23: Evolution des dépenses militaires des pays du G5 Sahel (en millions de dollars US courants)	132

Tableau 24: État de connaissance (en %) de l'existence ou non de la corruption au Tchad selon le milieu de résidence.....	134
Tableau 25: Evolution de l'activité Mobile Banking dans la CEMAC (en FCFA).....	163
Tableau 26: Evolution de l'encours de monnaie électronique par pays.....	163
Tableau 27: Evolution des dépôts par type de comptes (en milliards de FCFA).....	168
Tableau 28: Evolution des Dépôts par type de déposants (en milliards de FCFA).....	169
Tableau 29: Evolution des crédits par type de bénéficiaires (en milliards de FCFA).....	169
Tableau 30: Evolution des crédits par nature (en milliards de FCFA).....	170
Tableau 31: Réseau bancaire au 31 décembre 2017 (nombre d'agences).....	171
Tableau 32: Répartition des inscrits au Mobile Money.....	174
Tableau 33: Indicateurs du secteur de la Microfinance au 31 Décembre 2015.....	175
Tableau 34: Risque Pays.....	179
Tableau 35: Indicateurs économiques et financiers.....	182
Tableau 36: Indicateurs macroéconomiques Tchad.....	185
Tableau 37: Evolution de quelques indicateurs de gouvernance entre 2006 et 2015.....	229

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Importations et exportations du Tchad en 1963	32
Graphique 2: Moyenne de la croissance économique avant et pendant la mise en œuvre des PAS	38
Graphique 3: Evolution des taux de croissance du PIB réel par scénario de 2008-2021	46
Graphique 4: Évolution de la couverture des besoins en céréales, Campagne 2000/2001 à 2016/2017.....	51
Graphique 5: croissance du PIB en Afrique subsaharienne et dans le monde.....	61
Graphique 6: Croissance du PIB per capita en Afrique subsaharienne et dans le monde.....	62
Graphique 7: Croissance du PIB avant et après l'adoption de la SNRP en Afrique subsaharienne	63
Graphique 8: Afrique subsaharienne : Evolution du nombre de pauvre et de la population totale.....	64
Graphique 9: Evolution de la loi portant gestion des revenus pétroliers au Tchad.....	74
Graphique 10: Schéma du Mécanisme de gestion des Revenus pétroliers : Loi N°001/PR/1999 du 11/01/1999.....	74
Graphique 11: Parts (%) de revenus pétroliers dans les recettes budgétaires totales entre 2004 et 2016 ...	77
Graphique 12: Evolution de la production pétrolière entre 2003 et 2016 (en millions de barils).....	78
Graphique 13: Evolution des revenus, 2003-2017, Million de FCFA	79
Graphique 14: Evolution des recettes, dépenses et soldes budgétaires en milliards de FCFA.....	84
Graphique 15: Evolution des revenus domestiques, 2003-2017, Million de FCFA	86
Graphique 16: Evolution de la situation de l'endettement, Million de FCFA.....	87
Graphique 17: : Zone cultivée et pauvreté	93
Graphique 18: Dynamique de la pauvreté, par région, 2003-2011	94
Graphique 19: Décomposition de la croissance sur la pauvreté et les inégalités (Bourguignon, 2003)....	101
Graphique 20: Indice du capital humain- Le Tchad comparé au pays similaires et pays du même groupe de revenus	117
Graphique 21: Dépenses par élève du primaire (% du PIB par habitant) 2012.....	117
Graphique 22: Indice du capital humain- composante éducation, Tchad et pays comparables.....	118
Graphique 23: Note au test sur une échelle de de 333 à 3 625	118

Graphique 24: Indice de compétitivité mondiale, 2014-2015	122
Graphique25: Recettes fiscales CEMAC	129
Graphique 26: Effort fiscal CEMAC	130
Graphique 27: Prix des services mobiles en pourcentage du Revenu National Brut par habitant.....	133
Graphique 28: L'usage de la monnaie électronique reste encore marginal.....	133
Graphique 29: Classement des indicateurs Doing Business, 2015	141
Graphique 30: Nombre d'utilisateurs de Mobile Money dans la CEMAC.....	164
Graphique 31: Transaction en monnaie électronique.....	164
Graphique 32: Répartition géographique des transactions par cartes prépayées	165
Graphique 33: Effectifs clientèle au 31 décembre 2017 (par banque)	171
Graphique 34: Tchad, inégalités entre les sexes pour l'inclusion financière	173
Graphique 35: Densité bancaire (nombre d'agences pour 1 million d'habitants en 2014)	180
Graphique 36: Ratio de solvabilité 2014 (%)	181
Graphique 37: Nombre d'établissements de crédits (2014).....	181
Graphique 38: Ratio de soutien selon l'âge.....	195
Graphique 39: Ratio de soutien par sexe.....	196
Graphique 40: Ratio de soutien par milieu de résidence.....	197

RESUME

L'objectif de notre recherche est d'essayer de comprendre pourquoi le Tchad n'a pas pu décoller économiquement par rapport à des pays similaires, en dépit de ses richesses naturelles prouvées et de son exploitation pétrolière en cours depuis 2003. Notre évaluation des politiques économiques, de 1960 à 2017, deux années après la fin des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), supposés réduire la pauvreté de 50% au Tchad s'est conclue par un constat d'échec. Le Tchad est en retard par rapport aux pays similaires et le pays n'a pu tirer avantage de ses ressources pétrolières pour améliorer les conditions de vie de sa population. Un diagnostic critique sur les causes de cet échec nous a amené à analyser les contraintes, les défaillances et les goulots d'étranglement qui continuent d'entraver le développement économique. Plus précisément, nous avons examiné les impacts de la gouvernance politique, des institutions, du capital humain, de l'administration publique et du rôle des institutions bancaires et financières dans le financement du développement. Le niveau de vie de la population est apprécié à travers les indicateurs économiques et sociaux et par rapport aux pays africains comparables et aux pays les moins avancés. Dans la troisième partie, nous considérons qu'il est possible de construire une économie d'opportunité et prospère sans pauvreté, étant donné que la pauvreté est une situation transitoire dans tout cycle de vie et une économie avec un taux de pauvreté frictionnel de 3% peut être considérée comme non pauvre. Ce travail voudrait encore susciter la réflexion sur l'Afrique en général et sur le Tchad de manière spécifique : Comment peut-on atteindre les objectifs inclusifs de développement durable et construire une économie sans pauvreté.

Mots clés : Croissance, Conflits ; Politique, Richesse, pauvreté, population, gouvernance, institutions, transformation structurelle, Banque, Financement, développement, inclusion.



The objective of our research is to try to understand why Chad has not been able to take off economically compared to similar countries, despite its proven natural wealth and oil exploitation since 2003. Our assessment of policies from 1960 to 2017, two years after the end of the Millennium Development Goals (MDGs), which were supposed to reduce poverty by 50% in Chad, ended in a failure. Chad is lagging behind similar countries and the country has not been able to take advantage of its oil resources to improve the living conditions of its population.

A critical diagnostic of the causes of this failure has led us to analyze the constraints, failures and bottlenecks that continue to hinder economic development. More specifically, we examined the impacts of political governance, institutions, human capital, public administration and the role of banking and financial institutions in financing development. The standard of living of the population is appreciated through economic and social indicators and compared to comparable African countries and to Least Developed Countries (LDCs). In the third part, we consider that it is possible to build an economy of opportunity, that thrive without poverty, since poverty is a transitional situation in any life cycle and an economy with a frictional poverty rate of 3%, can be considered as non-poor. This work would like to further open the space for creative thinking on Africa in general and on Chad in a specific way: How to achieve inclusive growth, sustainable development and build an economy without poverty.

Keywords: Growth, Conflicts; Politics, Wealth, poverty, population, governance, institutions, structural transformation, Bank, Financing, development, inclusion.

INTRODUCTION GENERALE

« Le développement durable répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Extrait du Rapport Bruntland, 1987 (Commission mondiale pour l'environnement et le développement)

La bonne gouvernance est au cœur des discussions de politiques de développement ces dernières années. Elle est aussi définie comme la « *manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion publique des ressources économiques pour le développement* » (Banque mondiale, 1996). La nécessité d'améliorer la qualité de la gouvernance est devenue un impératif pour tout pays au regard du taux élevé de la pauvreté, de la rareté des sources de financement et l'exigence de la compétitivité des économies au niveau mondial.

La **politique économique** se définit comme l'ensemble des interventions du Gouvernement sur l'activité économique pour atteindre des objectifs précis tels que la croissance, le plein emploi, la lutte contre la pauvreté et les vulnérabilités etc. Ces objectifs permettent de corriger les déséquilibres tels que l'inflation, le chômage etc. pour contribuer au bien-être de la population.

Selon la Banque Mondiale, la pauvreté mondiale a chuté en 2015 et ne représentait que 10% de la population mondiale, cependant plus de 700 millions de personnes vivent encore avec moins de 1,9 dollar américain par jour et par personne (seuil de pauvreté international). D'autre part, bien que plus de 1,1 milliard de personnes aient pu échapper à l'extrême pauvreté au cours des 25 dernières années, le rythme de réduction de la pauvreté varie considérablement selon les régions. Le taux de pauvreté en Afrique subsaharienne notamment demeure à un niveau inacceptable, avec près de 41% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté international soit environ, plus de la moitié des pauvres dans le monde.

L'expérience du développement de l'Asie de l'Est a montré que des millions de personnes peuvent sortir de la pauvreté lorsqu'une économie se transforme structurellement vers des secteurs riches pourvoyeurs d'emplois, tels que le secteur manufacturier. Malheureusement, l'Afrique subsaharienne a eu une expérience de transformation économique limitée¹. La plupart des économies de l'Afrique Subsaharienne sont dépendantes de la monoculture et se caractérisent par une faible productivité, une absence de connexion à la chaîne de valeur mondiale, un accès limité

¹ 1 Economic (or structural) transformation refers to the change in the sectoral composition of output (GDP), and that of the sectoral pattern of the employment of labor, as the economy develops over a reasonably long period.

aux marchés, une grande vulnérabilité aux chocs des prix des produits de base et une croissance sans emploi. En effet, malgré le taux de croissance relativement élevés ces dernières années dans la plupart de ces pays, la croissance n'a pas été inclusive et n'a pas réussi à créer d'emplois décents et productifs ni à réduire les taux de pauvreté. Si une forte croissance économique est une condition nécessaire pour augmenter les revenus ; la transformation structurelle est une condition suffisante pour sortir durablement les populations de l'extrême pauvreté.

Les pays de l'Afrique subsaharienne ont essayé de réaliser des progrès dans la transformation économique au cours de ces dernières années, mais à un rythme très insuffisant pour créer les emplois indispensables et réduire sensiblement la pauvreté, comme en Asie de l'Est. Bien que disposant d'une population de taille nettement inférieure à celle de l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne devra créer plus d'emplois par an d'ici 2030 ; approximativement 14,6 millions contre 13 millions d'emplois². Ainsi, créer des emplois décents demeure l'un des défis les plus préoccupants des pays d'Afrique subsaharienne, qui doivent non seulement maintenir un taux de croissance élevé, mais aussi rendre cette croissance plus inclusive. D'autres domaines du développement présentent également des progrès limités en termes de transformation économique. Premièrement, la plupart des économies sont dominées par la faible productivité, l'agriculture pluviale et les petits services. Deuxièmement, la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB total est faible. Troisièmement, les exportations de produits primaires représentent une part importante des exportations de marchandises de l'Afrique. Enfin, la transformation économique de l'Afrique n'est pas associée à un déplacement de la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers les secteurs à forte productivité. La main-d'œuvre a plutôt migré de l'agriculture à faible productivité vers des activités de services à faible productivité dans les zones urbaines.

Un ensemble de facteurs aussi bien internes qu'externes a contribué à freiner la transformation économique de l'Afrique. Il s'agit notamment du faible niveau du capital humain, de la transformation limitée du secteur agricole, de la faible connectivité aux marchés mondiaux et des politiques commerciales inéquitables, des infrastructures médiocres, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie, des environnements affaires défavorables et de la difficulté à préserver des taux de croissance élevés et diversifiés à long terme.

² Merotto, D., Weber, M. and Aterido, R. (2018) "Pathways to Better Jobs in IDA Countries: Findings from Jobs Diagnostics". World Bank Group, Washington

L'absence de progrès dans le secteur industriel où le potentiel en termes de capacité d'absorption de la main-d'œuvre et de la transformation structurelle est élevé, est un autre maillon manquant, dans la trajectoire de croissance de l'Afrique subsaharienne.

Les praticiens du développement s'accordent que l'avenir du développement de l'Afrique réside dans la transformation économique. Des facteurs internes et externes expliquent la pertinence de ce paradigme.

Les exportations de produits primaires, l'un des moteurs de la croissance de la plupart des économies d'Afrique subsaharienne, ont perdu de la vigueur en raison de l'effondrement du super cycle des produits de base. Les économies dépendantes des produits de base ne peuvent donc soutenir une forte croissance économique qu'en entreprenant une profonde transformation économique.

Les organisations régionales et internationales sont fermement résolues à accélérer la transformation économique de l'Afrique. En effet, depuis 2015, le Panel de haut niveau des Nations unies sur l'agenda du développement mondial a fixé comme priorité, la transformation des économies africaines. L'agenda 2063 de l'Union africaine appelle à plus d'intégration des économies du continent afin qu'elles participent davantage à l'économie mondiale et aux opportunités régionales. Le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) cette année 2019 est un engagement dans ce sens. Par ailleurs, la stratégie du Groupe de la Banque africaine de développement pour la période 2013-2022, intitulée « *Au centre de la transformation de l'Afrique* » a pour objectif ambitieux de faire de l'Afrique le prochain marché mondial émergent.

L'augmentation des coûts unitaires du travail dans les économies d'Asie de l'Est offre à l'Afrique une opportunité de puiser dans des industries à forte intensité en main-d'œuvre. La régionalisation rapide et la jeunesse de la population africaine, associées à l'expansion de la classe moyenne, garantissent un marché en expansion pour une gamme variée de produits manufacturés.

Enfin, l'avènement et le développement rapide du numérique a déclenché des mutations historiques dans l'économie mondiale, lesquelles peuvent présenter un « *avantage inhérent au nouveau venu* » unique pour les pays africains s'ils sont en mesure de saisir cette opportunité de manière appropriée. Des travaux de recherches récentes ainsi que certains faits apportent de nouvelles idées à ce débat³.

³ Pathways for Prosperity Commission report, October 2018

En effet, la technologie numérique offre de nouvelles voies à la transformation et à la création d'emplois, notamment en : (i) Rendant l'agriculture performante grâce à une meilleure connectivité aux marchés ; (ii) Intégrant le secteur informel dans l'économie formelle ; (iii) Ouvrant de nouvelles chaînes de valeur mondiales dans les services ; et (iv) Améliorant la connectivité des économies nationales et régionales, par exemple via le commerce électronique.

Gyimah-Brempong et Traynor (1999) ont étudié le lien entre la croissance économique et la *Stabilité Politique* dans les pays les moins avancés (PMA) en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne. Les résultats de leurs travaux montrent qu'il existe un lien de causalité dans les deux sens : *l'instabilité politique augmente l'incertitude et affecte négativement la croissance économique et l'investissement, mais la croissance économique peut contribuer à la stabilité politique même dans un régime non démocratique.*

L'instabilité politique peut également affecter la nature de la relation entre régime politique et croissance⁴. Les résultats des travaux théoriques suggèrent que l'instabilité politique peut influencer la nature de l'effet de la démocratie sur la croissance. Alesina et Tabellini (1989), Cukierman, et al. (1992), Özler et Tabellini (1991) affirment que l'instabilité politique réduit considérablement l'horizon temporel, non seulement de l'investisseur, mais aussi du décideur politique. Celui-ci se contente alors, en régime démocratique, d'une pratique gestionnaire attentiste du pouvoir, en particulier dans le domaine économique. Les grandes réformes nécessaires sont alors esquivées. Ce type d'effets est particulièrement remarqué dans des démocraties faibles, au sein desquelles le système partisan est très éclaté. Un gouvernement à horizon temporel court peut, en outre, choisir la fuite en avant et pratiquer une politique économique du pire dont il espère à moyen terme recueillir les fruits (échec de son successeur). De même, un gouvernement à horizon temporel court n'est pas incité à respecter ni ses engagements, ni les règles et principes qui doivent, en principe, réguler l'activité économique (droit de propriété, droit des contrats, fiscalité...) Clague et al. (1996). Par ailleurs Fosu (1992) souligne qu'en présence d'instabilité politique, le risque de perte de capital augmente, ce qui fait baisser le volume d'investissements effectivement entrepris.

⁴ Il existe dans la littérature deux approches définissant l'instabilité politique. La première, proposée par Londregan et Poole (1990) et Alesina et al., (1996), s'intéresse à l'instabilité politique définie comme étant la proportion du changement dans le pouvoir exécutif. La deuxième approche, adoptée par Venieris et Gupta (1986), Gupta (1991), et Alesina et Perotti (1996) consiste à construire un indice composite de l'instabilité socio-politique en se basant sur plusieurs événements tels que, les manifestations, les meurtres politiques, les coups d'état et les guerres civiles et toute action politique violente.

Le pays instable voit alors les investisseurs nationaux et étrangers se détourner des opportunités offertes par l'économie nationale. Les conséquences pour la croissance peuvent être graves : baisse de l'investissement, détérioration des performances à l'exportation et difficultés de financement des projets privés et publics. En outre, Alesina et Perotti (1996) affirment que l'instabilité politique causée par des inégalités des revenus peut conduire à l'incertitude par rapport à l'environnement politique et social qui peut nuire à la croissance en réduisant l'investissement.

Jusque dans les années soixante, les théories du développement se sont surtout intéressées aux aspects réels de celui-ci, négligeant les aspects monétaires et financiers. Le problème à résoudre pour assurer le développement économique était alors celui de la réalisation d'investissements dans les équipements lourds considérés comme condition nécessaire et suffisante à l'industrialisation et au décollage économique. Dans ce contexte, les stratégies de développement, pour l'essentiel l'industrialisation par la substitution des importations, étaient principalement basées sur la mobilisation de ressources extérieures, puisque les pays en développement (PED) étaient caractérisés par une insuffisance de ressources internes. En effet, au lendemain de leur indépendance, les pays africains ont mis en place des systèmes financiers extravertis destinés à drainer les capitaux extérieurs plutôt qu'à mobiliser l'épargne intérieure. C'est la crise de l'endettement survenue au début des années quatre-vingt qui a remis en cause ce système.

Les réalités actuelles, caractérisées par la rareté des ressources financières extérieures, indiquent clairement que, pour financer leur développement, ces pays doivent désormais développer leurs propres capacités financières internes par la promotion d'instruments adaptés de soutien à leur politique économique. Le développement de leurs propres capacités de financement implique de ces pays de disposer de systèmes financiers solides et adaptés aux comportements des individus⁵.

1. De l'importance de la bancarisation d'une économie

Dans les pays africains en général et au Tchad en particulier, le système financier est réduit au secteur bancaire, et caractérisé par une faible mobilisation des ressources, des coûts d'intermédiation élevés ainsi que d'excessives ingérences politiques. Les dépôts bancaires privés représentent en général moins de 10% du PIB, et la plupart des épargnants potentiels n'ont pas

⁵ R.G. King, R. Levine (1993): "Finance, Entrepreneurship and Growth: Theory and Evidence", *Journal of Monetary Economics*, 32(3).

accès aux services bancaires. Cette situation s'explique par des conditions drastiques d'ouverture et de maintenance de compte bancaires qui sont hors de portée de la majorité des agents économiques, mais aussi par le fait que les banques commerciales ne s'intéressent pas aux ménages locaux à faibles revenus.

Compte tenu de la faiblesse des revenus des ménages, les cibles des banques commerciales sont plutôt les grandes entreprises publiques ou privés et les institutions internationales opérant sur place. Ainsi, l'activité bancaire se trouve fortement concentrée dans quelques centres urbains. Le tableau de bord de l'Association Professionnelle des Etablissements du Crédit APEC-Tchad de 2017 montre que les banques commerciales n'occupent qu'une petite part du marché bancaire potentiel de l'économie nationale. Le taux de bancarisation de l'économie tchadienne est de 2% si on y intègre les activités des institutions de microfinance (IMF).

La bancarisation de la population s'avère nécessaire au développement économique car l'accès aux services bancaires permet aux ménages de lisser leur consommation, et aux entreprises et PME, d'accéder au capital nécessaire à leur investissements et besoins de trésorerie. Par ailleurs, la bancarisation contribue à faciliter les flux financiers, et permet d'évoluer vers une économie plus formelle en raison de la traçabilité des opérations. En général, le taux de bancarisation est corrélé au développement économique d'un pays : le taux de bancarisation de l'Union Européenne et des Etats Unis est globalement supérieur à 90%, celui du Brésil et de l'Argentine est d'environ 40% tandis qu'en Afrique subsaharienne, il est inférieur à 10%.

L'émergence de la téléphonie mobile a ouvert un nouveau marché pour le secteur bancaire grâce au « **Mobile Money** » (Cf chapitre V de la seconde partie de cette thèse).

Le crédit bancaire est essentiel dans les économies en développement pour plusieurs raisons. Il est important pour financer l'investissement, mais c'est surtout un instrument important pour lisser la consommation, dans un contexte où les revenus éprouvent des fluctuations saisonnières importantes. Etant donné que dans ces pays le taux de pauvreté est élevé, la conséquence du rationnement de crédit est plus aiguë.

Le crédit bancaire joue encore un rôle très important pour les entreprises, notamment dans les pays en développement où les bourses de valeurs mobilières sont peu développées. Quand l'accès au crédit bancaire est restreint, des projets potentiellement profitables ne peuvent être entrepris et l'activité économique peut continuer à stagner. Le même constat a été fait par Sacerdoti (2005) qui a noté qu'un problème répandu dans les pays d'Afrique Subsaharienne est que leurs systèmes

bancaires ne fournissent pas assez de soutien à de nouvelles initiatives économiques et, en particulier, à l'expansion des petites et moyennes entreprises. Il a également noté que les banques sont fortement liquides dans beaucoup de pays mais demeurent peu disposées à étendre le crédit au-delà de leurs emprunteurs traditionnels les plus solvables. Face à cela, de nouveaux dispositifs se sont mis en place pour apporter des services financiers aux populations pauvres exclus du système bancaire officiel. Ceux-ci reposent sur des expérimentations locales qui sont des hybridations entre des modèles extérieurs, en matière d'organisation des systèmes et des adaptations aux réalités économiques locales.

L'émergence de ces structures qui se sont implantés sur l'autre segment du marché financier non couvert par le système bancaire formel illustre bien cette démarche. Ces structures de type nouveau appelées institution de micro finance (IMF) se caractérisent par la simplicité d'accès, un accès continu au crédit et une bancarisation progressive de la population.

Au niveau théorique, le débat concerne la nature des intermédiaires à mettre en place ainsi que leur capacité d'autonomie et de pérennisation, ce qui pose la question de leur viabilité à long terme. Parmi les études réalisées, certaines se sont intéressées à la création de nouveaux intermédiaires financiers situés entre la finance formelle et la finance informelle [LARBIE, 1996] ; d'autres, en s'appuyant sur des résultats mitigés obtenues par les banques commerciales sur l'activité économique, les comparer avec les performances des IMF naissantes.

C'est dans ce contexte que les programmes d'appui aux initiatives économiques de petites échelles (micro finance) et de proximité se sont développés aussi bien dans les instances nationales qu'internationales afin de promouvoir le financement d'une grande partie de l'économie exclue du système financier traditionnel.

La communauté financière internationale reconnaît aujourd'hui la nécessité d'une nouvelle approche adaptée à la diversité des situations. Celle-ci devra en outre privilégier directement les acteurs du milieu. Dans cette perspective, le développement de la microfinance représente un vecteur essentiel des programmes de réformes pour le renforcement et la diversification des systèmes financiers nationaux et locaux ; c'est aussi un axe fondamental des stratégies de lutte contre la pauvreté car les IMF sont porteuses d'une nouvelle culture bancaire avec des taux d'intérêts accessibles et sont à l'origine des activités génératrices de revenus, ce qui contribue à la réduction de la pauvreté au niveau local et des communautés associatives de base.

2. Revue de la littérature

Dans « *Why Nations Fail* » (*Pourquoi les nations échouent*) **Daron Acemoglu**, Professeur du MIT, et **James Robinson**, de Harvard, examinent pourquoi de nombreuses nations restent pauvres alors que d'autres prospèrent. Les auteurs sont d'avis que c'est le type d'institution politique qui est le facteur déterminant pour le destin des nations, et non la géographie, la culture ou la technologie, comme d'autres économistes le pensent. Ils incluent un grand nombre d'exemples historiques à l'appui de leur théorie pour démontrer comment des institutions inclusives conduisent à la prospérité économique. Ils évoquent l'empire romain, la Chine, l'Inde, l'Europe, les Amériques et l'Afrique.

De la même manière, les auteurs expliquent la grande différence entre la Corée du Nord et la Corée du Sud par le fait que la première a de solides institutions extractives alors que la seconde a de solides institutions inclusives. Cependant, ils notent le cas du Botswana, qui a mis en place des institutions inclusives et qui est le pays africain ayant le PIB par tête le plus élevé, par opposition à la RDC.

Les auteurs notent aussi que le succès économique exige des institutions politiques centralisées qui peuvent assurer la sécurité et fournir les services publics de base tels que la justice, l'exécution des contrats et surtout une éducation de base. Les institutions inclusives peuvent fournir ces services à une grande majorité de la population, ce qui, à son tour, encourage cette dernière à innover.

Ils examinent aussi la théorie de l'emplacement géographique comme cause de la pauvreté. Ils étudient l'Afrique du Sud, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Inde et une grande partie de la Chine, qui se trouvent dans des zones tropicales et sont riches par rapport à de nombreux pays qui se trouvent dans des zones tempérées, comme la Mongolie et l'Eurasie. Ils montrent que la productivité agricole est fonction de la propriété des terres (agriculteurs qui détiennent leurs terres par rapport à ceux qui ne font qu'y travailler). S'il n'y a pas d'incitation pour les travailleurs, il y a plus de chances qu'ils produisent le strict minimum. Les auteurs notent que les institutions inclusives (politiques et économiques) encouragent l'investissement, car les droits de propriété sont assurés, des capitaux sont fournis pour financer de nouveaux produits et les conditions sont les mêmes pour tous, ce qui permet aux individus créatifs de créer des entreprises efficaces.

Les pays qui ont des institutions extractives ne progressent pas parce que l'élite contrôle les moyens de production et crée des barrières à la concurrence. Cela décourage l'innovation, mais permet à ceux qui sont au pouvoir de garder leur poste. Les institutions autoritaires sont fréquemment victimes de la complexité de leurs propres plans. Sous Staline, par exemple, les travailleurs soviétiques recevaient

souvent un tiers de leur salaire sous forme de prime lorsque certains quotas de production étaient atteints. Cependant, cela entravait l'innovation, même si elle finit par conduire à une augmentation de la productivité à long terme. Les travailleurs s'attachaient donc simplement à travailler pour leur prime plutôt que de chercher à innover.

La thèse de **Daron Acemoglu** et de **James Robinson** ne peut s'appliquer dans les Pays les moins avancés comme le Tchad que sous certaines conditions. En effet, le Tchad est un pays dont les fondements démocratiques sont exogènes et les valeurs démocratiques et républicaines qui fonctionnent par le haut du sommet de l'Etat central cohabitent avec les valeurs traditionnelles de base des différents groupes hétérogènes d'ethnies et de cultures dont le mode de gouvernance est monarchique. La construction de la République à travers des valeurs nationales et des règles de jeux compris et acceptés par tous tardent à se concrétiser. Une république en construction qui cherche sa voie, ses valeurs propres et son identité sans aucune règle du jeu clair pour une communauté de destin.

3. Bonne gouvernance et Développement

Le concept de « Bonne gouvernance » est caractéristique du poids de la Nouvelle Economie Institutionnelle dans les politiques de développement proposées par la Banque Mondiale. Force est de reconnaître que la « bonne gouvernance » véhicule un message de droit et de responsabilité.

Les Principaux indicateurs de gouvernance sont : **Libertés civiques ; Rigueur de contrôle ; Droits politiques ; Lutte contre la corruption ; Liberté d'information ; État de droit ; Efficacité de l'appareil gouvernemental.** C'est dire que l'échec des politiques de développement trouve sa pleine explication dans le cadre politique des pays destinataires. De ce fait, la gouvernance n'est plus un simple processus en vue d'atteindre un objectif déterminé, c'est devenu une finalité à atteindre.

Pour la Banque Mondiale (BM), le développement n'est pas seulement conditionné par la dotation en facteurs, la composante institutionnelle en explique une partie. Dans ce contexte, la « bonne gouvernance » est définie comme « *la capacité de l'Etat à fournir les institutions qui favorisent la croissance et la réduction de la pauvreté* » (2002, p.134). Il s'agit là, en fait, d'un emprunt à l'économie institutionnelle, en fort développement à l'époque aux Etats-Unis, pour laquelle «la gouvernance» est le cadre institutionnel qui permet de viser une plus grande maîtrise des coûts de transaction. Ainsi, le regain d'intérêt pour les institutions correspond à la prise de

conscience que l'Etat joue un rôle non négligeable dans le dynamisme de l'économie et partant le bon fonctionnement des marchés.

Nonobstant, la bonne gouvernance, malgré les ambiguïtés qu'elle recèle demeure une notion clé qui nous permet de mettre l'accent sur des défaillances des économies des pays du Tiers-Monde. A cet égard, la perpétuation des comportements rentiers chez l'élite de ces pays rend le développement irréalisable, voire impossible. Dans cette optique, la promotion des pratiques de « bonne gouvernance » dans ces pays est d'une importance capitale. La mal gouvernance qui sévit dans les pays en développement, explique, en partie, l'échec des politiques de développement qui ont été mises en place. Ainsi, tant que subsistent des pratiques de mal gouvernance, tout espoir de voir se mettre en place une véritable dynamique de développement valorisant l'innovation et la créativité reste un vœu pieux.

4. Théorie des capacités de « Bonne gouvernance »

De nombreux chercheurs ont décrit les problèmes sociaux, économiques et institutionnels en Afrique subsaharienne comme étant associés à ses efforts inadéquats de renforcement des capacités (Gwin, 2014 ; James, 1998 ; Eade, 2005 ; Edoho, 1998 ; Hayami et Gogo, 2005). Aujourd'hui de nombreux pays africains aspirent à devenir des pays émergents dans 10 à 20 ans. Ce qui exige la transformation structurelle de leurs économies qui passe par des efforts importants en science et technologie et en innovation. Selon le Rapport sur les Capacités en Afrique 2017 de la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF), malgré l'importance croissante accordée aux Sciences, Technologies et à l'Innovation (STI) pour le développement de l'Afrique, il existe encore d'importants goulets d'étranglement en matière de capacités qui empêchent une plus grande contribution de la technologie au développement national.

Les pays africains manquent de capacités humaines et institutionnelles appropriées, de compétences techniques essentielles et de ressources nécessaires pour promouvoir les nouvelles technologies.

Selon le PNUD, la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et d'autres objectifs nationaux et internationaux de développement repose sur la capacité des individus, des institutions et des sociétés à se transformer.

Il faut noter qu'au Tchad l'atteinte des objectifs nationaux de la vision 2030 et de son premier plan de développement (PND 2017-2021), ceux de l'Union africaine (Agenda 2063) et mondiaux

(Objectifs de Développement Durable) s'annoncent particulièrement difficiles. Les causes concernent entre autres le manque de cohérence dans les différentes politiques publiques, un déficit en termes de recherches scientifiques, une fracture numérique et énergétique importante comparée aux autres continents.

Ainsi, les contraintes de capacités constituent une problématique majeure dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre de la politique de développement au Tchad. L'objectif d'appropriation et de participation exige en effet que les capacités humaines, matérielles et institutionnelles soient suffisamment renforcées.

Le fait de mettre l'homme au cœur des préoccupations et de la finalité du développement ne doit pas être perçu, comme un rejet du progrès économique au profit du social, il s'agit plutôt, d'associer tous ces domaines à la fois, en accordant une place importante à l'être humain, au développement de ses capacités et à l'utilisation qui en est faite, ainsi qu'à l'élargissement des choix additionnels qui s'offrent à lui. (Fongang, 2000). C'est dans cette combinaison entre démocratie et marché que le discours sur la bonne gouvernance trouvera toute sa cohérence. De surcroît, le respect des règles du jeu et donc des institutions est étroitement associé au développement humain. En effet, la création des règles du jeu ne suffit pas. L'importance est de savoir comment les faire appliquer. Ainsi, l'homme se trouve au centre du nouveau paradigme du développement accordant une place du choix aux institutions. En somme, la façon de parvenir à la conformité des individus aux nouvelles règles du jeu constitue le problème fondamental que pose la question de la bonne gouvernance. Donc, développement humain et institutions efficaces sont les deux faces indissociables d'un seul problème : celui du développement économique.

5. Présentation du Tchad

Cinquième pays d'Afrique en superficie avec 1,284 millions de kilomètre carrés, le Tchad est un immense pays continental enclavé au cœur de l'Afrique, entre la Libye au Nord, le Soudan à l'Est, le Niger, le Nigeria et le Cameroun à l'Ouest, la RCA au Sud. L'immensité du territoire et la situation géographique du pays le mettent au contact de trois milieux naturels assez différenciés.

La zone saharienne désertique (50,7% du territoire) est caractérisée par une faible pluviométrie (25 mm par an à Faya-Largeau) et des activités principalement pastorales.

La zone sahélienne (39,1% du territoire) est pastorale par excellence avec un cheptel soumis à la transhumance au gré des saisons. Avec des précipitations annuelles variant entre 250 et 500 mm par an, l'agriculture y est traditionnellement irriguée.

Enfin, la zone soudanienne (10,2% du territoire) est à vocation agricole (cultures vivrières et industrielles) avec des précipitations atteignant 1 200 mm par an dans certains endroits. Il s'y pratique aussi un élevage sédentaire de petits ruminants.

6. Des richesses naturelles et minérales sous exploitées et non transformées

Le Tchad dispose d'un réseau hydrographique dense. Les deux principaux cours d'eau sont les fleuves Chari et Logone et cinq principaux lacs sont le Lac Tchad, le Lac Fitri, le Lac Iro, le Lac Léré et le Lac Tikem. Les ressources en eau sont constituées des cours d'eau permanents ou semi permanents, des nappes souterraines et des eaux de surface. Près des trois quarts du pays sont constitués de terrains sédimentaires contenant plusieurs nappes. Le volume des eaux souterraines varie de 263 à 455 milliards de m³ par an, avec un renouvellement de 20,6 milliards de m³. Le pays est donc suffisamment doté de ressources en eau mais leur exploitation reste encore faible. Les forêts couvrent 600 000 hectares et les parcs nationaux 492 520 hectares. Les trois parcs offrant le plus de variétés d'espèces animales sont les parcs de Zakouma dans les régions du Salamat et du Guéra, celui de Manda dans la région du Moyen Chari et le parc de Séna-Oura dans la région du Mayo Kebbi Ouest. La superficie des terres cultivables est estimée à 39 millions d'hectares, soit 30% du territoire national dont seulement 4,5 millions d'hectares (soit 11,5%) sont annuellement cultivés. Les zones irrigables totalisent environ 5,6 millions d'hectares. Seulement 43 000 hectares sont aménagés en périmètres agricoles : 6 000 hectares en maîtrise totale d'eau et 37 000 hectares en maîtrise partielle. Il apparaît donc que les ressources en terres irrigables sont largement sous exploitées.

Le secteur primaire (agriculture et élevage) a été le moteur de la croissance du PIB non-pétrolier, avec une croissance annuelle moyenne de 3,5% sur la période 2003-2007. Par ailleurs, le Tchad dispose de grandes potentialités en ressources minières telles que le sel, le natron, l'or, l'uranium, le pétrole, le gaz naturel, le calcaire, le kaolin, le marbre, etc. Le Tchad dispose d'un potentiel de production animale très important. L'élevage occupe une place importante dans

l'économie nationale et emploie plus de 40% de la population totale dont 80% de ruraux. Il est la principale source de revenus des populations des zones semi-arides les plus défavorisées.

Selon les résultats du dernier recensement général de l'élevage de 2015, le cheptel tchadien compte 94 millions de têtes de bétail sur pieds avec un taux de croissance annuel de 4% et plus de 34 millions de têtes de volaille (poule, canard, oie, pintade et pigeon). Les productions animales contribuent de diverses manières à la lutte contre la faim et la malnutrition. En effet, elles améliorent l'alimentation de la population en lui apportant des protéines nobles indispensables à son développement corporel. Elles génèrent des revenus en facilitant l'accès à la nourriture et à l'acquisition d'intrants pour l'agriculture et contribuent par la traction animale à la préparation des sols et à la fumure en vue d'augmenter les rendements agricoles.

Pays agro-pastoral jusqu'à la réalisation en 2003 du projet pétrolier de Doba, l'économie tchadienne est restée fondée essentiellement sur l'agriculture et l'élevage qui occupe environ 80 % de la population active mais ne contribue qu'à concurrence d'environ 40 % au PIB (*données PND*)

L'agriculture constitue de loin la principale activité économique du pays, avec le coton et la gomme arabique qui forment à eux seuls l'essentiel des cultures industrielles totalement exportées.

L'élevage constitué principalement de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins et de volailles, contribue à 40 % au total de la valeur ajoutée primaire et à 30 % des exportations. La pêche est également une activité non négligeable de l'économie tchadienne par le nombre de personnes qu'elle occupe, environ 30.000 personnes, qui produisent 80.000 tonnes de poissons par an.

Le secteur industriel est très peu développé et ne contribue qu'à hauteur de 13 % environ du PIB.

Le secteur tertiaire que composent les activités de services, le commerce et le transport, fournit les seules opportunités d'emploi et de revenu pour les urbains. Le commerce et le transport, largement informels, notamment le commerce du bétail et celui de l'artisanat, interviennent pour la moitié de la valeur ajoutée du secteur et contribuent au quart du PIB. On dénombre au Tchad environ 5.500 entreprises enregistrées dans l'import-export.

Ainsi donc, d'une façon schématique, l'économie tchadienne d'avant l'ère pétrolière se caractérise par une bipolarisation constituée par le secteur primaire (agriculture et élevage) qui occupe environ 80 % de la population active, mais ne contribue qu'à concurrence de 40 % environ du PIB, et par le secteur des services (commerce et transport notamment) qui occupe moins de quart de la population totale et contribue avec les autres activités tertiaires pour 37 % du PIB, le secteur secondaire n'intervenant que pour environ 14 %.

Le secteur Minier : Les recherches effectuées ont permis d'identifier l'existence de plusieurs indices minéraux tels que l'or, l'uranium, le fer, le cuivre, le zinc, le calcaire, etc., dont les niveaux des réserves restent à déterminer. Le secteur est peu développé et sa contribution à l'économie nationale est marginale. En dehors des matériaux de construction (gravier, argile, sable et calcaire), les seules ressources minérales actuellement exploitées et de façon artisanale sont le natron, le sel gemme, l'or alluvionnaire et éluvionnaire. En dépit d'abondantes ressources potentielles, l'exploitation des ressources minérales contribue pour moins de 4% au PIB.

Tableau 1: Indices des minéraux

Métal	Nombre d'indices	Substance utile	Nombre d'indices
Or	71	Diatomite	101
Wolfram	64	Calcaire	56
Etain	44	Marbre	52
Uranium	28	Sodium carbonate (natron)	44
Cuivre	20	Sable, sable et gravier	30
Fer	16	Argiles pour brique, tuile	29
Thorium	11	Granulats	21
Titane, ilménite	11	Sel gemme (NaCl)	20
Fluorine (CaF2)	9	Kaolin	14
Béryllium	7	Graphite	11
Nickel	7	Gypse, anhydrite	4
Niobium (Nb2O5)	7	Talc (substance)	3
Tantale (Ta2O5)	7		
Arsenic	6	Hydrocarbure	Nb d'indices
Chrome (Cr2O3)	6	Pétrole	11
Aluminium et Bauxite	5	Gaz (substance)	4
Manganèse	4		
Zinc	4	Gemmes	Nombre d'indices
Plomb	3	Diamant, industriel et gemme	4
Vanadium	3	Amazonite, gemme	2

Source : BRGM et Ministère des Mines du Tchad.

Le pays se classe dans la catégorie « *nouvelle frontière* », c'est-à-dire qu'il offre des possibilités énormes d'exploitation minière à cause de bonnes potentialités non exploitées ; ce qui permet non seulement d'envisager des découvertes rapides, mais ouvre des perspectives de découvertes de gisements majeurs de classe mondiale. Ce qui n'est plus le cas des pays situés à l'Ouest (Mali, Niger, Burkina, Côte d'Ivoire), en passe d'être considérés comme des pays matures.

La démographie obéit au cadre physique du pays. La population est concentrée au Sud du pays, sur les rives des fleuves Chari et Logone, et autour du Lac Tchad.

Environ 2% des tchadiens vivent dans la zone saharienne, environ 44 % dans la zone sahélienne et 54% dans la zone soudanienne. Cette population, composée de 49,2% d'hommes et de 50,8% de femmes, est caractérisée par sa pluralité ethnique et religieuse. On compte environ 256 groupes ethniques. Les tchadiens ont un mode de vie sédentaire (96,5%) ou nomade (3,5%).

Le Tchad possède deux langues officielles (le français et l'arabe) et une centaine de langues et dialectes (RGPH2, 2009 ; SITAN, 2011).

Le Tchad est caractérisé par une forte variabilité climatique dans le temps et dans l'espace. Il fait partie des pays les plus pauvres de la planète et occupe le 186^{ème} rang sur 188 pays (RNDH, PNUD, 2016) dans l'échelle de l'Indice de Développement Humain (IDH).

Par ailleurs, il se classe au 1^{er} rang sur 186 pays vulnérables au changement climatique et au 8^{ème} rang sur 178 pays fragiles. L'indice global de la faim le classe 115^{ème} sur 116 pays.

La population du Tchad est passée de 6 279 931 habitants en 1993 (RGPH1, 1993) à 11 072 067 habitants en 2009 (RGPH2, 2009). Elle atteindra 16 244 513 habitants en 2020 et 23 044 112 habitants en 2030 (INSEED). Le taux d'accroissement naturel de la population est passé de 2,5% en 1993 (BCR, 1995) à 3,6% en 2009 (RGPH2) et baissera à 2,9% en 2050. La population est majoritairement féminine et jeune. En 2009, la population rurale représentait 78,2%.

La fécondité reste élevée. En effet, l'indice synthétique de fécondité était de 7,1 enfants en 2009 et 7,0 enfants en 2015.

Dans le contexte post-OMD, les nouvelles stratégies de développement envisagées au niveau international se basent surtout sur la réduction des disparités qui existent au sein des populations dans le monde et au niveau de chaque pays. En effet, les enseignements tirés de la mise en place des OMD montrent qu'il est illusoire d'envisager un développement durable sans remédier aux inégalités liées à l'âge, au sexe, au milieu de résidence dans la répartition des richesses, l'accès aux services de santé, l'éducation, le travail décent, etc.

Depuis le début des années 2000, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne ont mis en œuvre différentes Politiques économiques à travers notamment des Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) avec l'appui du FMI et de la Banque mondiale. Celles-ci visaient à créer davantage de richesses dans un cadre macroéconomique de qualité et à améliorer les conditions de vie des populations pauvres. S'inscrivant dans le prolongement des deux stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SNRP 1, 2003-2006 ; SNRP 2, 2008-2011), le

Tchad a lancé successivement deux Plans Nationaux de Développement (PND 2013-2015 et PND 2017-2021) visant à atteindre l'émergence économique à l'horizon 2030.

Aujourd'hui, parmi les défis identifiés auxquels doit faire face le Tchad, il y a la diversification de son tissu productif. Si la découverte puis l'exploitation du pétrole à partir de 2003, a modifié significativement la trajectoire économique du pays, elle a aussi mis en exergue la vulnérabilité de l'économie à tout choc exogène. En outre, les retombées issues de la forte croissance, enregistrée grâce à l'exploitation du pétrole ne sont pas traduites par une amélioration durable des conditions de vie des populations.

L'intérêt premier de cette étude est d'évaluer les performances des politiques économiques successives du Tchad depuis son indépendance en 1960 à 2017, soit sur 57 années afin de mieux connaître son passé économique, de comprendre les contraintes de son développement et contribuer à construire un avenir économique mieux renseigné.

Cette thèse est structurée en trois grandes parties : La première partie fait une évaluation des Politiques économiques depuis l'indépendance du Tchad en 1960 à 2017 ; La deuxième partie analyse les contraintes et les défaillances à l'essor économique en mettant l'accent sur les institutions, les contraintes naturelles, la gouvernance administrative et politique et le caractère sous-financé de l'économie. Enfin la troisième partie sur les Défis Economiques du Politique analyse les principaux défis auxquels le Politique doit s'attaquer pour réussir à transformer les grandes potentialités économiques en réalités et promouvoir la prospérité et développement.

PREMIERE PARTIE :

**EVALUATION DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE DU
TCHAD DE 1960 A 2017**

CHAPITRE I : LES POLITIQUES ECONOMIQUES DE 1960 A 2017

1. Les Politiques Economiques d'inspiration nationale et Internationale

Les différentes politiques économiques élaborées et mise en œuvre au Tchad de 1960 à 2017 sont soit d'inspiration nationale c'est-à-dire à l'initiative des différents Gouvernements et régimes politiques en place ou soit d'inspiration internationale à l'initiative des Organisations internationales dont le Tchad est membres. Le Tchad appartient à plusieurs organisations sous-régionales en Afrique et la plus immédiate est la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui fédère les politiques communes des Etats membres.

a) La CEMAC : Une opportunité pour le développement du Tchad

L'intégration régionale est un facteur efficace de développement pour les États africains. En Afrique centrale, la dichotomie entre les deux volets de l'intégration, à savoir le volet monétaire et le volet économique, n'a pas encore atteint les objectifs de développement escomptés.

La Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a pour vocation de compléter la coopération monétaire existante par la constitution d'un espace économique unifié, fondé sur l'harmonisation des politiques économiques et de l'environnement juridique (Banque de France, 2009).

L'objectif du cadre de convergence régional de la CEMAC est d'assurer la cohérence des politiques nationales pour le bon fonctionnement de l'Union économique et monétaire. Le pacte de stabilité et de convergence, vise à répondre aux défis de coordination que posent les politiques monétaires communes et les politiques budgétaires des Etats membres. Comme dans la zone euro, le cadre de convergence a pour objectif de prévenir les éventuelles retombées négatives des politiques budgétaires nationales sur les autres pays et sur l'exécution des politiques monétaires, telles que : le resserrement monétaire pour contrôler l'inflation résultant d'une expansion budgétaire dans un pays donné ; les taux d'intérêt plus élevés au niveau régional en raison de l'effet d'éviction ; les effets de contagion ; et les coûts liés au renflouement.

Dans le cas de la CEMAC, qui possède une monnaie arrimée à l'euro, ce cadre vise également à prévenir l'émergence de déficits excessifs dont le financement serait incompatible avec le maintien d'un niveau de réserves internationales adéquat.

Le cadre de convergence prévoit le suivi d'un certain nombre d'indicateurs économiques : *les quatre critères de convergence (qui portent sur le déficit budgétaire, l'inflation, la dette publique*

et l'accumulation d'arriérés de paiements intérieurs et extérieurs) et d'autres indicateurs, secondaires, permettant de cerner de façon plus exhaustive les évolutions économiques (notamment la croissance et les données monétaires, budgétaires, extérieures et financières).

La Commission de la CEMAC est l'institution régionale chargée du suivi et de la mise en application du cadre de convergence.

Reconnaissant l'interdépendance des économies nationales, l'intérêt commun implique d'assurer la convergence des politiques économiques par une surveillance multilatérale. La crédibilité de la politique économique, donc son efficacité, repose en partie sur la capacité des États à maîtriser l'exécution du budget dans les grandes lignes de l'équilibre budgétaire définie par les parlements⁶. Cet équilibre doit tenir compte des règles de discipline budgétaire fixées au niveau communautaire car conformément au Traité de la CEMAC, les États membres doivent éliminer tous déficits excessifs. La discipline ainsi posée par le Traité s'est prolongée par l'adoption de règles complémentaires imposant des critères à la fois quantitatif et qualitatif dont le respect assurerait une convergence des politiques budgétaires nationales.

Les Tarif extérieurs communs (TEC) : La CEMAC a défini son TEC conformément aux principes retenus dans la plupart des unions douanières : (i) un nombre limité de taux de droits de douane et (ii) qui augmentent en fonction du degré d'ouvrison des produits. Le taux le plus élevé s'applique aux produits finis. Les biens intermédiaires sont taxés à des taux moyens et les matières premières et les biens d'équipement sont les plus faiblement taxés. Le taux de protection effective⁷ est ainsi normalement positif si la catégorisation des biens correspond à leur usage économique. Les produits à vocation sociale, dits essentiels, sont soit exonérés, soit taxés à un taux faible. Chaque TEC est défini par (i) des catégories de produits et (ii) des taux de droit de douane qui s'appliquent à chacune de ces catégories.

Le TEC de la CEMAC prévoit l'exonération de droit sur quatre catégories de produits⁸ :

- Catégorie I : les biens de première nécessité taxés à 5% ;
- Catégorie II : les matières premières et biens d'équipement taxés à 10% ;
- Catégorie III : les biens intermédiaires avec un taux de 20% ; et
- Catégorie IV : les biens de consommation finale taxés à 30%.

⁶ SAUTTER (C.), « Politique budgétaire et fiscale », RFFP, n°60, 1997, p. 14.

⁷ Le taux de protection effective représente le supplément de valeur ajoutée pour les entreprises créées par l'application d'un tarif douanier.

⁸ Acte N° 5/94-UDEAC-556-CD-56 portant modification des articles 5 et 16 et suppression de l'article 14 de l'Acte n° 7/93-UDEAC-556-CD-SE1 portant révision du Tarif Extérieur Commun, article 5.

En complément de leurs actions en faveur de la coordination des législations fiscales, dont l'effet a été particulièrement marquant dans les pays membres, les institutions régionales de la CEMAC pourraient aider les administrations en charge de la gestion de l'impôt à surmonter les difficultés majeures auxquelles elles sont confrontées : compléter les dispositifs législatifs et assurer leur mise en pratique effective. Elles devraient notamment : favoriser la mutualisation des ressources des Etats Membres ; réaliser une analyse approfondie des problématiques spécifiques aux secteurs significatifs (minier et pétrolier, télécommunication, banque) et mettre à disposition des administrations fiscales des instructions et des outils pratiques ; proposer des mécanismes de simplification des prix de transfert par secteur; créer une base de données des pratiques fiscales engendrant des érosions de base taxable et en diffusant les bonnes pratiques ; défendre la position des Etats Membres auprès des autres organisations intergouvernementales ; harmoniser et favoriser le développement de conventions fiscales équilibrées ; analyser la taxation des plus-values de cessions d'actifs par transferts indirects. La tableau 2 présente le taux de croissance réelle des six pays membres de la CEMAC.

Tableau 2: Taux de croissance réelle

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cameroun	4,5	5,4	5,9	5,7	4,6	3,5
République Centrafricaine	4	-36,7	1	4,8	4,5	4,2
Congo	3,8	4,6	6,9	2,6	-2,6	-2,7
Gabon	5	5,7	4,3	3,9	2,1	0,5
Guinée Équatoriale	8,3	-3,9	-0,7	-9,3	-9,4	-2,2
Tchad	7,8	4,8	6,8	2,4	-3,6	-4,8
CEMAC	5,7	2,4	4,6	1,9	-0,1	0,2

Source : Administrations Nationales et services de la BEAC

L'évolution des législations fiscales nationales est relativement homogène, même si certaines spécificités économiques comme le poids des industries extractives dans les économies nationales ont eu des effets en matière de législation fiscale.

Cette dynamique peut s'expliquer par le rôle très actif des de la Commission dans la production de directives et règlements fiscaux qui ont renforcé la coordination fiscale en fixant les bases et en encadrant les taux des principaux impôts et taxes. De nouveaux défis, comme l'optimisation fiscale agressive des entreprises multinationales, imposent une évolution des législations nationales que la Commission pourrait accompagner. Le Tableau 3 présente l'évolution du solde budgétaires des six pays.

Tableau 3: Solde budgétaire, base engagement dons compris (en % du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cameroun	-0,4	-3,2	-3,1	-1,8	-5,9	-4,9
République Centrafricaine	-0,8	-5,8	2,2	0,5	1,6	-1,4
Congo	6,2	5,9	-13,2	-23,2	-19,3	-7,2
Gabon	2	1,5	2,4	-1	-5,2	-2,6
Guinée Équatoriale	-8	-6,5	-8,3	-17	-12,6	-2,3
Tchad	-1,2	-2,8	-0,3	-4,2	-2,1	0,7
CEMAC	-0,7	-1,6	-4	-6,7	-7,3	-3,7

Source : Administrations Nationales et services de la BEAC

Sur le plan Monétaire, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) a choisi d'adopter la stabilité monétaire comme objectif principal de sa politique monétaire. La stabilité monétaire ici revêt deux dimensions étant donné que le taux de change du Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale (FCFA)⁹ est arrimé à l'Euro : une dimension interne en relation avec la stabilité des prix et une dimension externe en relation avec un taux de couverture extérieure suffisant de la monnaie par ses avoirs en devise.

Les statuts de la BEAC prévoient aussi que tout en préservant la stabilité monétaire, la Banque Centrale pourrait apporter son soutien aux politiques économiques élaborées par ses pays membres.

⁹ Le FCFA est la devise ayant cours légal dans la CEMAC.

L'objectif de stabilité des prix adopté suppose d'une part que l'inflation est préjudiciable au bien-être et d'autre part que la BEAC a la capacité de contrôler la dynamique des prix dans la CEMAC à travers ses décisions de politique monétaire.

Or, le système financier de l'UMAC étant très peu développé, il est plausible que les décisions de politique monétaire soient associées à des variations de la masse monétaire. Par conséquent, le choix de l'objectif de stabilité des prix suggère que les variations de la masse monétaire influencent la dynamique des prix dans la CEMAC.

La solution réside dans la coordination et l'harmonisation des politiques économiques des États. Outre la mise en place de politiques d'ajustement régionales, l'une des orientations envisagées a été la coordination des politiques macro-économiques et sectorielles. Les politiques d'ajustement des différents États doivent donc être coordonnées, aussi bien quant à leur contenu, que dans leur séquence de mise en œuvre. Cela entraînera une dynamique de rapprochement entre ajustement structurel et intégration régionale qui sont étroitement liés.

Tableau 4: Avoirs extérieurs nets (en millions de FCFA)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cameroun	1 527 796	1 551 173	1 668 554	2 283 246	1 706 377	1 970 136
République Centrafricaine	-11 481	8 565	51 698	42 225	53 624	103 679
Congo	3 097 362	3 000 389	2 767 644	1 545 728	461 445	213 274
Gabon	1 100 581	1 420 122	1 303 754	1 119 060	459 581	549 883
Guinée Équatoriale	2 273 412	2 382 216	1 629 105	854 095	162 716	74 647
Tchad	557 867	532 768	522 728	88 599	-303 741	-299 355
CEMAC	8 743 869	8 710 695	7 878 859	5 668 098	2 416 401	2 322 317

Source : Administrations Nationales et services de la BEAC

b) CEMAC : état de conformité aux critères de convergence.

La forte dépendance des économies de la CEMAC à l'égard du secteur pétrolier est un facteur de vulnérabilité et de fragilité, qui milite pour la diversification des économies de la CEMAC.

En matière de politique commune, la commission de la CEMAC a introduit une innovation dans les critères de convergence pour mieux stabiliser et rendre résilient la gestion économique et budgétaire des pays membres contre les chocs exogènes liés à la volatilité des prix du pétrole et des crises éventuelles.

Il s'agit du *critère du solde budgétaire de référence*, qui concilie les objectifs de court et long terme de la surveillance multilatérale à savoir : (i) faciliter la mise en œuvre d'une politique budgétaire contracyclique à court-terme, prenant en compte les fluctuations des recettes pétrolières et (ii) contribuer à gérer les risques d'épuisement des ressources pétrolières qui pourraient compromettre la soutenabilité des finances publiques et la croissance économique à long terme. Le nouveau solde budgétaire de référence est calculé à partir du solde budgétaire global (dons compris) et intègre une règle d'épargne financière sur les ressources pétrolières.

Littéralement, le solde budgétaire de référence est égal au solde budgétaire globale auquel est soustrait une épargne financière sur les ressources pétrolières.

Le solde budgétaire de référence vient apporter des améliorations aux limites du solde budgétaire de base, qui doit être supérieur ou égal à zéro, est égal à la différence entre les recettes budgétaires hors dons et les dépenses budgétaires hors dépenses en capital financées par l'extérieur. Le solde budgétaire global correspond à la différence entre les recettes budgétaires, dons compris et les dépenses publiques totales. Il est utilisé au contrario du solde budgétaire primaire pour tenir compte des dépenses liées au service de la dette. Le principe d'inclusion des intérêts de la dette dans le solde budgétaire de référence repose sur l'idée qu'il n'est pas normal qu'un État emprunte pour assurer le service de sa dette, ce qui serait contraire à l'objectif de soutenabilité du cadre budgétaire à long terme.

Le solde budgétaire de référence (respecté si $\geq -1,5\%$ du PIB) est le rapport du *Solde Budgétaire Global hors Pétrole rapporté au PIB* avec les 80 % de la moyenne du quotient recettes pétrolières rapportées au PIB des trois dernières années. Le solde budgétaire global issu du TOFE est ainsi réduit du montant de l'épargne financière des ressources pétrolières correspondant aux 20% des recettes pétrolières de l'année en cours, ajusté en fonction de la variation des recettes pétrolières.

L'ajustement permet d'augmenter le montant de l'épargne financière en période de hausse des recettes pétrolières et d'accentuer la baisse de l'épargne financière en période de baisses de recettes pétrolières. Ainsi, la gestion budgétaire en zone CEMAC ne devrait pas dépendre dorénavant ni du cours du baril de pétrole de l'année en cours, ni du niveau de la production pétrolière de l'année en cours, mais plutôt des niveaux des recettes pétrolières obtenues au cours des trois dernières années. Ce critère est respecté lorsque **le solde budgétaire de référence** est supérieur ou égal à -1,5 % du PIB. Pour le pays sans ressources pétrolières comme la RCA, le solde budgétaire de référence est assimilé au solde budgétaire global plus dons. **La formule de calcul est le suivant :**

$$\frac{SBR_t}{PIB_t} = \frac{SBG_t}{PIB_t} - \frac{EFRP_t}{PIB_t} \quad \text{Où} \quad \frac{EFRP_t}{PIB_t} = 20\% * \frac{RP_t}{PIB_t} + 80\% * \Delta \left(\frac{RP_t}{PIB_t} \right)$$
$$\text{Avec } \Delta \left(\frac{RP_t}{PIB_t} \right) = \frac{RP_t}{PIB_t} - \text{moyenne} \left(\frac{RP_{t-1}}{PIB_{t-1}} ; \frac{RP_{t-2}}{PIB_{t-2}} ; \frac{RP_{t-3}}{PIB_{t-3}} \right)$$

Avec : SBG : solde budgétaire global ; RPEF : règle d'épargne financière sur ressources pétrolières ; RP : recettes pétrolières et t : l'année en cours.

Les autres critères sont :

Le taux d'inflation annuel moyen doit être inférieur à 3%. Cependant, pour la crédibilité de l'exercice de surveillance multilatérale, il est apparu nécessaire d'utiliser le taux d'inflation en moyenne triennale sur les trois dernières années (n-1, n-2, n-3). Un taux d'inflation en moyenne triennale permet d'atténuer l'instabilité de l'inflation liée à des facteurs exogènes ou conjoncturels et donc de rendre le critère plus informatif pour la conduite de la politique budgétaire.

Le stock de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal doit être inférieur à 70%. Sa couverture a été élargie dans le cadre du nouveau dispositif de surveillance multilatérale aux arriérés de paiement et à la dette de l'ensemble des administrations publiques. En outre, il a été introduit dans le cadre de la rénovation de ce critère un indicateur sur la vitesse d'endettement. Cet indicateur d'accroissement de la dette, en l'occurrence le **taux d'accroissement annuel autorisé** sur un horizon de 25 ans a été ajouté afin de contrôler le rythme d'endettement des États membres. Ce dernier est obtenu en rapportant sur 25 la différence entre le plafond d'endettement c'est-à-dire 70 % et le taux d'endettement actuel de l'État concerné.

$$\Delta \left(\frac{\text{dette}}{\text{PIB}} \right) \leq \frac{\text{Plafond}/\text{PIB} - \text{dette}/\text{PIB}_{t-1}}{\text{Echéance} - \text{date actuelle}}$$

Par exemple :

Pour un plafond de dette = 70% du PIB ; échéance = 25 ans ; Dette en 2016 : 20% du PIB

$$\Delta \left(\frac{\text{dette}}{\text{PIB}} \right) \leq \frac{70 - 20}{2041 - 2016} = \frac{50}{25} = 2\%$$

Il résulte qu'au regard du taux d'endettement actuel de 20%, la marge par rapport au plafond est de 50% et cette marge globale doit être répartie sur 25 ans. Pour ne pas atteindre le plafond avant l'échéance de 2041, l'accroissement de la dette (en % du PIB) ne doit pas être supérieur à 2% du PIB par an.

Cette appréciation de la vitesse d'endettement permet aux États de continuer de s'endetter tout en contrôlant le rythme d'endettement. À cela il faut ajouter les mesures qui doivent être mises en place pour assurer la bonne gestion de la dette contractée, notamment :

- i. L'appréciation de la qualité de la dette pour laquelle cette dette est contractée ;
- ii. La maturité desdits projets afin d'éviter d'avoir les fonds oisifs comme c'est le cas dans certains pays actuellement ;
- iii. La dynamique de l'économie qui doit être apte à générer assez de ressources pour assurer le remboursement de la dette contractée.

- **Le critère relatif à l'absence d'arriérés de paiement** consiste, d'une part, en la *non-accumulation des arriérés de paiements intérieurs et extérieurs sur la gestion courante* et, d'autre part, en l'apurement du stock d'arriérés de paiement existant conformément au plan validé et publié.

- Non-accumulation d'arriérés de paiements sur la gestion courante ;
- Apurement du stock d'arriérés de paiements existants.

Cela suppose qu'une évaluation du stock des arriérés existants soit faite et des modalités d'apurement de ce stock soient arrêtées. Une Stratégie d'apurement des arriérés de paiement devra être élaboré pour chaque pays membre. Selon ce critère, un pays se conformerait à la norme lorsque les deux conditions ci-dessous sont remplies simultanément :

- le pays n'accumule aucun arriéré de paiement au cours de l'année considérée ;
- le pays réduit le stock de ses arriérés de paiement existants conformément au plan d'apurement préétabli validé et publié.

Tableau 5: Évolution des indicateurs de surveillance multilatérale de 2014 à 2020

Libellés	2014	2015	2016	2017	2018	2019 estim.	2020 Prév.
Taux de couverture extérieure de la monnaie, en % (avoirs extérieurs sur engagements à vue ; norme : ≥ 20)							
Cameroun	93,1	86,8	73,6	71,0	75,8	81,7	82,2
République Centrafricaine	78,7	76,8	80,2	83,2	81,4	81,3	81,9
Congo	88,9	71,2	43,9	27,6	32,6	38,9	38,1
Gabon	89,1	75,5	55,7	58,8	71,6	76,3	79,8
Guinée Équatoriale	80,6	55,9	8,4	7,1	7,1	30,3	39,6
Tchad	73,2	32,5	5,3	5,2	16,8	14,9	19,9
Solde budgétaire primaire hors pétrole (en % du PIB hors pétrole)							
Cameroun	-6,8	-4,7	-7,9	-6,5	-4,3	-3,3	-3,2
République Centrafricaine	-6,4	-7,0	-5,7	-5,8	-7,0	-8,0	-8,0
Congo	-59,5	-33,1	-29,4	-19,2	-16,1	-15,9	-14,2
Gabon	-12,3	-9,0	-10,8	-9,4	-7,8	-4,9	-4,7
Guinée Équatoriale	-72,0	-69,3	-40,0	-26,8	-26,5	-16,6	-14,3
Tchad	-11,7	-10,4	-5,5	-5,8	-5,4	-7,0	-6,2
Taux de pression fiscale (en % ; norme : ≥ 17)							
Cameroun	12,6	12,7	12,0	12,9	13,3	13,5	13,3
République Centrafricaine	4,0	6,1	4,9	7,0	8,1	8,1	8,6
Congo	14,7	15,2	15,4	14,1	13,1	17,1	19,1
Gabon	21,1	18,4	15,1	12,5	14,2	15,4	16,7
Guinée Équatoriale	6,4	6,8	5,7	4,5	3,9	4,6	4,6
Tchad	6,8	6,5	5,5	6,0	5,6	6,1	6,5
Masse salariale/recettes fiscales totales (en % ; norme : ≤ 35)							
Cameroun	38,5	38,0	40,3	35,6	34,3	34,0	31,9
République Centrafricaine	146,1	92,6	105,6	60,0	57,4	55,9	55,2
Congo	38,0	39,8	47,1	62,6	49,3	45,3	42,9
Gabon	51,4	65,7	81,3	73,3	61,7	56,8	52,9
Guinée Équatoriale	15,3	16,4	35,5	45,0	37,4	42,5	46,9
Tchad	55,5	67,9	84,8	64,5	59,4	51,9	45,4
Solde extérieur courant (en % du PIB ; norme : ≥ -5)							
Cameroun	-4,3	-4,0	-3,4	-3,8	-5,3	-6,1	-6,8
République Centrafricaine	-13,9	-13,7	-15,3	-18,3	-16,0	-12,8	-11,3
Congo	3,3	-35,0	-44,2	8,0	0,3	0,0	1,4
Gabon	5,9	1,3	-5,3	-4,3	-4,6	-2,6	-1,9
Guinée Équatoriale	-4,0	-16,8	-12,9	-16,3	-26,1	-26,5	-35,9
Tchad	-25,1	-17,2	2,9	-6,4	-7,6	-8,8	-8,4

Source : Commission de la CEMAC, BEAC

2. Les Plans de Développement de la décennie 1960 - 1969

a) Premiers Plans de Développement

Le 11 août 1960, le Tchad proclamait son indépendance. Il s'agit désormais pour le peuple tchadien “*qui a gagné en droit et en dignité de prendre en main sa propre destinée*¹⁰. ” Héritier d'un vaste territoire de 1 284 000 Km² avec une population majoritairement analphabète et d'une structure économique quasi inexistante, le tout premier défi économique qui se posait aux dirigeants était l'organisation d'une vie socioéconomique. Déjà en 1959, la Société Générale d'Etudes et de la Planification (SOGEP), avait proposé un plan de développement du Tchad visant à réaliser un doublement du niveau de vie sur une période de trente ans. Même si ce plan avait un objectif très peu ambitieux, les études ayant permis son élaboration ont révélé des points focaux auxquels le nouveau Gouvernement du Tchad pouvait se référer.

En effet, les résultats de cette étude mettaient en évidence la nécessité de développer le secteur agricole et de désenclaver le pays.

La première décennie de l'indépendance du Tchad a connu deux Plans de développement. Le premier, intitulé “*programmes intérimaires de développement économique et social* ” visait à donner des orientations annuelles pour l'exécution du budget et le deuxième intitulé “*Plan quinquennal de développement* ” est le véritable Plan de développement élaboré pour la première fois par les autorités tchadiennes.

b) Programmes intérimaires de développement économique et social de 1961-1965

Ces programmes permettaient de disposer d'une visibilité annuelle d'exécution du budget en l'absence d'un plan de développement. Ils sont donc établis annuellement pendant cinq années (de 1961 à 1965). Les politiques et les stratégies économiques contenues dans ces programmes sont essentiellement axées sur : (i) l'amélioration de la productivité agricole afin de substituer les importations des produits de consommation courante par une production locale ; et (ii) la promotion des exportations (principalement le coton fibre).

¹⁰ Extrait du discours de SEM François TOMBALBAYE sur la proclamation de l'indépendance de la République du Tchad (11 Aout 1960)

c) Premier plan quinquennal de 1966-1970

Le Plan quinquennal de développement pour la période 1966-1970 est le premier Plan de développement véritablement élaboré par le Tchad. Ce Plan définit trois principaux axes de développement à savoir :

- Accroissement et diversification de la production par la modernisation de l'économie rurale et l'industrialisation progressive ;
- Rénovation des infrastructures de transports et de communications ;
- Large diffusion de l'enseignement et de la formation professionnelle en adéquation avec les besoins immédiats et à long terme du pays.

Ce plan qui reprenait les deux principales politiques et stratégies économiques des programmes intérimaires, à savoir l'amélioration de la productivité agricole en vue d'une autosuffisance alimentaire et la promotion des exportations, devrait jeter les bases de développement d'une économie orientée vers une industrialisation progressive des secteurs clés de l'économie nationale. Ces secteurs clés comprenaient entre autres l'agriculture et l'élevage. Les investissements prévus dans le cadre de ce plan donnaient la priorité à ces deux secteurs : la production agricole avec 42,5% et les infrastructures avec 33,5% du total des investissements prévus pour les cinq années. Les infrastructures comprenaient notamment le chemin de fer, les routes, les voies navigables, l'aéronautique, les postes et télécommunications et le tourisme. L'enseignement et la formation professionnelle devaient recevoir 10,8 % des investissements prévus. L'idée qui soutenait cette répartition était l'amélioration et la diversification de la production agricole qui était très dépendante de la production cotonnière. Des actions prévues devaient être élargies à d'autres domaines de l'agriculture, notamment l'agriculture vivrière. En ce qui concerne les transports, il était prévu un développement rapide d'un chemin de fer et un chantier pour le développement du transport aérien, seuls moyens pour désenclaver le Tchad.

3. Quelques Résultats de la décennie : la croissance entre 1960 et 1970

Dans un contexte économique marqué par l'étroitesse du marché intérieur, une carence en ressources humaines qualifiées, une instabilité politique, et des sources de revenus assez limitées, le bilan des politiques économiques de la première décennie des indépendances reste assez

contrasté. Avec un produit intérieur brut (PIB) de 314 millions de dollars US¹¹ à l'indépendance en 1960, l'économie tchadienne affichait un taux de croissance annuel de 1,4% en 1961. Cette croissance va se poursuivre et voire s'améliorer en 1962 où le taux a atteint 5,4%. Mais cette tendance va vite s'estomper et céder place, pour la première fois, à une baisse de production en 1963 où le Tchad enregistre un taux de croissance de -1,6 %. L'année 1963 coïncidait avec le début de la crise politique au Tchad. A partir de cette année, l'économie tchadienne va afficher une croissance presque nulle sur six années consécutives et ce malgré la mise en œuvre du plan quinquennal de développement. La reprise de croissance va intervenir plus tard en 1969 où le taux de croissance avait atteint 6,9 %. En moyenne, le taux de croissance économique entre 1960 et 1970 est de 1%. Ce taux est largement en dessous du taux annuel moyen au niveau de l'Afrique subsaharienne pour la même période qui est de 4,95%. Cet écart est justifiable par le faible niveau en dotation des facteurs de production qui sont le facteur travail et le capital. En effet, selon une étude menée par le SOGEP, il n'existait pratiquement pas de main d'œuvre qualifiée au Tchad et les ressources naturelles étaient inexistantes en 1960. La principale composante de la richesse nationale était constituée de produits agricoles qui représentaient 40,9% du (PIB) en 1960.

a) Les exportations

Durant la période 1960-1969, les exportations sont dominées par les matières premières agricoles et principalement le coton. Ces produits représentent en moyenne annuelle 80,2 % du total des exportations.

Les exportations ont connu un taux de croissance moyen de l'ordre de 5% durant la première décennie avec un point culminant en 1970 où les exportations atteignent pour la première fois un taux de croissance à deux chiffres (24,5 %). On note deux baisses du niveau des exportations : en 1963 avec un recul de 7,5% et en 1969 avec un recul de 6,8% par rapport à l'année précédente.

Sur le plan sous-régional, le Tchad arrive en quatrième position devant le Cameroun en matière de croissance des exportations entre 1960 et 1970¹². Il faut noter que durant la première décennie des indépendances, les exportations de la sous-région sont tirées essentiellement par le Congo, le Gabon et la République Centrafricaine.

¹¹ Les chiffres utilisés dans cette section sont du World Development Indicators (WDI) 2007

¹² D'après les données World Development Indicators (WDI) 2007

Les Revenus des exportations

En 1960, les revenus générés par les exportations représentaient 13,4% du PIB du Tchad. Ce niveau moyen va se maintenir durant toute la première décennie. Cette tendance est imputable à l'évolution de la production agricole qui tarde à véritablement décoller.

Les Produits d'exportation

Les exportations du Tchad au cours des années 60 sont composées essentiellement des produits de l'élevage et de l'agriculture. En 1963¹³, le coton était le principal produit d'exportation du Tchad avec 58% du total des exportations ; l'exportation du bétail sur pied vient en deuxième position avec 21%. Les produits finis de l'élevage (viandes, poissons séchés, cuirs et peaux) occupent la troisième place avec 18%. Les produits agricoles hors coton (arachides, dattes, beurre, tourteaux), la gomme arabique et le natron représentent environ 3% du total des exportations.

Les Destinations des Exportations

Aux premières années de l'indépendance, le premier partenaire économique du Tchad était la France. Ancienne puissance coloniale, la France a continué à entretenir des relations commerciales privilégiées avec le Tchad en important du Tchad des produits agricoles (essentiellement du coton) et exportant vers le Tchad ses produits manufacturés.

En 1963, les exportations du Tchad vers la France représentaient 40%¹⁴ du total des exportations. Les produits exportés sont composés en grande partie du coton, de la gomme arabique, des arachides et des tourteaux. Pour ce qui est des produits finis de l'élevage et de l'agriculture, les principaux demandeurs sont les pays voisins du Tchad, notamment le Nigeria et le Cameroun. Les pays de l'Union douanière et équatoriale (U.D.E)¹⁵ participent de façon dynamique aux échanges commerciaux avec le Tchad.

b) Les importations

Le faible niveau de développement industriel du Tchad sur la période 1960-1969 le soumet à l'importation de la plupart des produits manufacturés.

¹³ Les chiffres de cette section sont issus du Rapport économique de 1963

¹⁴ Chiffres provenant du rapport économique de 1963

¹⁵ En 1959, les pays créant l'UDE sont : le Tchad, la RCA, La république du Congo et le Gabon. Le Cameroun rejoint l'union en 1962.

En 1960, les importations sont évaluées à 74 millions de dollars US, soit 17,8% du PIB. Toute la période 1960-1969 est caractérisée par un accroissement des importations avec un taux de croissance moyen annuel de 5,4%, représentant 18,9% du PIB.

Comparativement aux autres pays de la sous-région, le Tchad présente le plus faible poids des importations dans la formation de son PIB. Cela s'explique par l'enclavement, l'éloignement par rapport à la mer, le manque de voies de communications et le faible niveau de ressources du pays.

La première décennie de l'indépendance est caractérisée par la continuité des échanges entre la France et le Tchad. En 1963, les importations en valeurs en provenance de la France représentaient 40% du total des importations. Les produits importés sont essentiellement les matériaux de construction, les moyens de transports.

c) La Balance Commerciale

Dès 1960, le Tchad affiche déjà un déficit de la balance commerciale de l'ordre de 11,4 millions avec des exportations et les importations évaluées respectivement à 42 millions et 53 millions de dollar US. Cet écart est justifiable du fait de nombreux besoins matériels auxquels le pays fait face pour sa construction et du faible niveau d'industrialisation.

Ce déficit va se maintenir durant quatre décennies. Les écarts les plus importants se situent entre 1985 et 1994 où les déficits dépassent les valeurs des exportations. La tendance va s'inverser avec l'exploitation pétrolière.

d) Les Finances publiques de 1960-1970

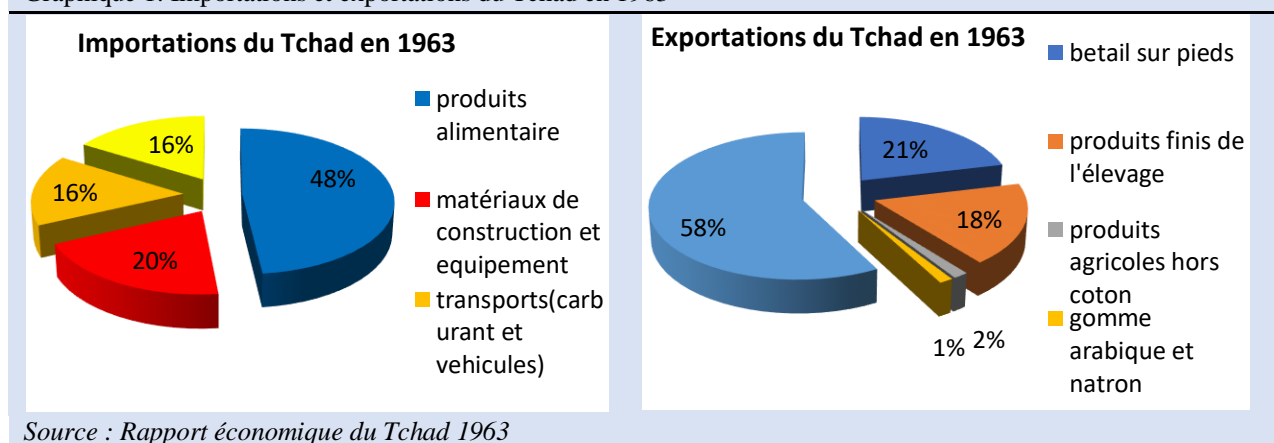
La mise en œuvre des programmes intérimaires de développement économique et social, et le plan quinquennal de développement qui visaient à améliorer la productivité agricole et la promotion des exportations ont contribué à l'accroissement des principaux agrégats des finances publiques. Ainsi, les dépenses publiques avaient atteint 15% du PIB en 1970 alors qu'elles représentaient 5,6% en 1960. Cette progression est imputable à l'accroissement des dépenses relatives à la masse salariale et aux biens et services. L'évolution de ces dépenses s'explique par les besoins de déploiement de l'administration territoriale sur l'ensemble du pays afin de renforcer l'autorité de l'État. Les dépenses d'investissement ont progressé au cours de cette période, elles sont passées de 0,1% du PIB en 1960 à 0,9% en 1970.

En ce qui concerne les recettes, compte tenu de l'étroitesse de la base productive et du faible revenu des personnes physiques en 1960, elles sont collectées pour financer les dépenses de fonctionnement notamment les salaires des fonctionnaires. Le dynamisme des administrations fiscales a contribué à la progression des recettes de l'État qui sont passées de 4,287 millions FCFA, soit 5,6% du PIB en 1960 à 15% du PIB en 1970. Pendant cette période, les recettes douanières sont les plus importantes en termes de contribution aux recettes budgétaires. En 1970, sa part qui s'établissait à 17,5% dans les recettes totales, a progressé pour se situer à 39,2% en 1971. Les recettes de l'État étaient constituées des impôts (sur le revenu et sur le capital) ; patente et licence, taxe sur le chiffre d'affaire, taxe de consommation, des taxes douanières à l'importation.

e) Les investissements de 1960-1969

Le Tchad a conclu en novembre 1960 avec les autres États membres la convention inter-états fixant le régime des investissements dans les États de l'Union Douanière Équatoriale (UDE). En application de cette convention qui a été ratifiée en janvier 1961, et dans le respect de ses dispositions, le Tchad a établi une législation sur le code des investissements en Août 1963. Selon ce code, les investissements privés peuvent bénéficier des avantages fiscaux tels que les exonérations fiscales sur l'impôt sur les sociétés pour une période initiales de cinq ans par exemple ainsi que des exonérations douanières sur l'importation des équipements et machines de productions; des conventions d'établissement peuvent également être conclues entre le Gouvernement et les entreprises agréées et publiées dans le journal officiel.

Graphique 1: Importations et exportations du Tchad en 1963



4. Présentation des Politiques économiques au Tchad 1971 - 1980

a) Deuxième Plan de développement

Le Plan cadre pour la décennie 1971-1980, fait suite au premier plan de développement de 1966 à 1970. Il s'articule autour des huit (8) principales actions à savoir :

(i) La création d'un dispositif continu et systématique de planification ; (ii) Le développement de l'entreprise nationale ; (iii) La Politique d'industrialisation ; (iv) La réforme de la fiscalité ; (v) L'équilibre des prix ; (vi) Le statut de la formation professionnelle ; (vii) La politique culturelle ; (viii) l'utilisation maximum des ressources locales physiques, humaines et financières.

Ce Plan aborde pour la première fois la question de la réforme de la fiscalité et de l'équilibre des prix. En effet, pour pouvoir mettre en œuvre les actions de développement contenues dans le plan, l'assainissement de finances publiques, notamment les recouvrements de l'Etat est une priorité pour le Gouvernement. Ce Plan, très bien élaboré n'a pas été effectivement mise en œuvre car les guerres civiles et l'instabilité politique qui se sont succédé durant les dix années suivantes auront des répercussions lourdes de conséquences sur l'économie nationale. Il faut ajouter à ces deux évènements, les deux chocs pétroliers qui ont plongé le monde dans une crise énergétique sans précédent et qui a eu des répercussions sur la production mondiale et aggravé la situation économique nationale car le Tchad en était un importateur net. Ainsi, durant cette décennie, la production nationale affiche un bilan négatif avec une baisse de près de 2% du PIB en moyenne annuelle. En 1979, le PIB a chuté de 21,4 % ; C'est la plus grande baisse enregistrée depuis 1960.

5. Plan quadriennal de 1978 à 1981

Après le coup d'Etat militaire de 1975, dont les motifs réels ne sont pas connus, le nouveau régime politique conduit par le Conseil supérieur militaire (CSM) au pouvoir a élaboré un nouveau Plan de développement socioéconomique dénommé **Plan quadriennal de développement économique et social** couvrant la période 1978-1981. Ce Plan portait sur l'instauration d'une politique de redressement économique notamment le contrôle et la réorganisation du tissu économique et financier après des années de troubles. Ce plan s'inscrit dans le cadre d'une politique basée sur trois (3) principes directeurs :

- Redonner à l'Etat son rôle dans le développement après une période de *restauration de confiance* ;

- Améliorer les structures socio-économiques du pays en assainissant la gestion de chaque structure et en suscitant la création des nouvelles structures économiques ;
- Réorienter les activités économiques et sociales du pays en promouvant la diversification de l'économie pour la rendre moins sensible aux aléas de la conjoncture.

Le principal axe stratégique de ce Plan est l'augmentation de la production agricole et de l'élevage pour la satisfaction des besoins essentiels des populations et la possibilité de la transformation industrielle d'une partie de cette production à partir du plus grand nombre de producteurs organisés. Cet objectif implique la réalisation des infrastructures routières nécessaires à la circulation des biens et des personnes. Il est prévu une intensification de recherches des matières première minières.

6. Résultats des politiques économiques au Tchad entre 1971 et 1980

a) Evolution du produit intérieur brut

Marquée par un contexte sociopolitique particulièrement difficile, l'organisation socioéconomique du Tchad des années 70 est menacée dans son existence et la croissance économique en a subi les conséquences avec une contraction de l'ordre de 2% en moyenne annuelle. En 1979, année où la crise a atteint son paroxysme, la baisse de la croissance a atteint un niveau record de -21,44 %, conséquence de la guerre civile. Par ailleurs, les deux chocs pétroliers de 1973 et 1979 ont contribué à cette baisse de la croissance.

Il faut signaler que l'Afrique subsaharienne dans son ensemble a également accusé un recul de croissance économique de l'ordre de 25 %¹⁶ par rapport à son niveau de la première décennie.

b) Les échanges extérieurs entre 1971 et 1980

Les Exportations

Les exportations de 1971 à 1980 ont baissé d'environ 1%. La plus grande baisse est enregistrée en 1974 où les exportations ont chuté de 26,6 %, cette année coïncidait avec le premier choc pétrolier qui a engendré une crise énergétique et contribué à une baisse de la demande mondiale de matières premières. Les produits agricoles continuent à dominer les exportations du Tchad entre 1971-1980 mais dans une proportion moindre par rapport à la première décennie. En effet, les

¹⁶ D'après les données du WDI 2007

produits agricoles représentent en moyenne¹⁷ 67% des exportations totales contre 80,2 % pour la décennie précédente. Les produits exportés sont : le coton avec une moyenne de 76% des exportations de la période 1971-1980, suivi des produits de l'élevage (bête sur pied, viande, peaux et cuirs) avec 23%, la gomme arabique vient en troisième position et représente 1% des exportations, le natron est également exporté. Enfin, les autres produits et les réexportations représentent 15,6 % du total des exportations de 1971 à 1980.

Les importations

Selon l'INSEED, les importations du Tchad entre 1971-1980 ont baissé de 1,1% en moyenne annuelle. En 1974 et à la fin de la décennie, les importations se sont contractées de 10% et de 9% respectivement et traduit les effets de la politique de substitution des produits agricoles importés par une production locale.

Cependant, le Tchad continue à importer plus de produits alimentaires (céréales, produits de l'élevage, huiles, etc.) que tout autre produit durant la période 1971-1980. En effet, les importations des produits alimentaires représentaient 24% du total des importations de cette période ; les produits pétroliers pour 14%, et les machines (13%). Cette situation traduit le déficit alimentaire auquel le Tchad fait face afin de parvenir à l'autosuffisance alimentaire.

Les Finances Publiques de 1971-1980

Au cours des années 1980, la situation des finances publiques s'est dégradée à cause d'une part, des troubles politiques qui ont empêché la mise en exécution des réformes fiscales prévues dans le cadre du plan de développement et, d'autre part, de la crise énergétique des années 70. La part des recettes budgétaires dans le PIB entre 1970 et 1975 a baissé de 7,0 points du PIB. Pendant cette même période, les recettes fiscales ont diminué de 8,0 points du PIB passant de 15% à 7,4%.

Les dépenses budgétaires ont évolué au même rythme que les recettes. Elles sont passées de 17,4% du PIB en 1970 pour atteindre 12% en 1977. Cette contrainte budgétaire a impacté plus les dépenses d'investissement en raison de la baisse des ressources extérieures liée à la crise énergétique. Les dépenses d'investissements sont passées de 1,27% du PIB en 1973 à 0,05% en 1977 en lien avec les troubles politiques qui ont marqué les années 70.

¹⁷ La moyenne est calculée sur la période 1971-1975, les données des autres années n'étant pas disponible.

7. Les Politiques économiques entre 1981 et 2000

a) Décennie 1981-1990

Quelques faits ont marqué la décennie 1981-1990 et ont eu des impacts plus ou moins importants sur l'économie nationale. Nous citerons entre autres : (i) la grande sécheresse de 1984 qui a sévi dans tous les pays du sahel ; et (ii) les réformes économiques proposées par le FMI à travers le Programme d'Ajustement Structurel. Ainsi, le Tchad a pu bénéficier de l'appui des Institutions de Bretton Woods à travers la Facilité d'ajustement structurel (FAS de 1987 à 1990). La Facilité d'Ajustement Structurel s'inscrit dans le cadre d'un programme triennal visant à mettre en place des Politiques macroéconomiques permettant de corriger le déficit budgétaire de l'État ; (iii) la guerre avec la Libye a couté très cher au Tchad mais aucune évaluation chiffrée n'est disponible.

b) Quelques Résultats de la décennie 1981-1990

Après la grande dépression économique de 1979 caractérisé par un recul de 21% du PIB, la décennie 1981-1990 commence par une amélioration de la croissance économique. En 1982, le PIB affiche un taux de croissance de 5% après trois années de baisse consécutive. Cette tendance à la hausse va se maintenir jusqu'en 1985 où le taux de croissance a atteint un niveau record de 21,8%. Mais cette croissance est quelque peu freinée par la grande sécheresse de 1984 avec un taux de croissance annuelle de 2% après avoir été de 5% en 1982 et de 15,7% en 1983¹⁸. La décennie 1981-1990 affiche des performances économiques relativement satisfaisantes avec un taux de croissance moyen de 5,6%.

c) Les Politiques Economique de la décennie 1991-2000

La décennie 90 est marquée par des réformes profondes de l'économie tchadienne avec la poursuite des Programmes d'ajustements structurels, la dévaluation du franc CFA intervenue en janvier 1994 et le début de la phase d'investissements pétroliers vers la fin de la décennie.

¹⁸ Source Banque mondiale.

8. Les Programmes d'ajustement structurel

Le premier Programme d'Ajustement Structurel (PAS I) était un programme triennal (1987-1990) soutenu par la Facilité d'Ajustement Structurel (FAS). Comme pour tous les pays ayant adopté les PAS – *sous l'impulsion des Institutions de Brettons-Woods* –, le but était de corriger les déséquilibres macroéconomiques (déficit durable du compte courant de la balance des paiements, déficit budgétaire important, taux d'inflation élevé) et microéconomique (prix intérieur des biens échangeables inadéquats, barrières à la concurrence, inexistence ou inadaptation des institutions, systèmes financiers inadéquats)¹⁹. La mise en œuvre de ce premier programme d'ajustement structurel a été compromise par les conflits politico-militaires de 1989 et 1990.

Suite à la dévaluation du FCFA, en janvier 1994, les relations entre le Tchad et les Institutions de Brettons Woods ont été rétablies. Il en a résulté un Programme de référence axé sur les mesures d'accompagnement de la dévaluation du FCFA, l'assainissement des finances publiques et le redressement de l'économie. Ce programme a été entrepris – en juillet 1995 – par l'élaboration d'un Document Cadre de Politique Économique (DCPE) pour la période allant de 1995 à 1998. De ce Document a découlé le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) II (1997-1999) assorti de la Facilité d'Ajustement Structurel Renforcé (FASR).

Le Tchad a mis en œuvre un troisième Programme d'ajustement structurel (PAS III) sur la période 2000-2003, soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC). Il s'agit, de poursuivre et d'intensifier les efforts pour préparer l'entrée prochaine du pays à l'ère pétrolière, de créer les conditions d'une croissance durable et de réduire la pauvreté. Il est vrai qu'un certain nombre de progrès ont été enregistrés²⁰, à la faveur des PAS mais d'une manière générale ces politiques n'ont pas conduit à une croissance forte de l'économie du pays comme projeté, moins encore à une réduction significative de la pauvreté.

La croissance du PIB réel par habitant oscillait autour d'une moyenne de 6,02% entre 1983 et 1986 (c'est-à-dire avant la mise en œuvre du PAS I). Cette moyenne est passée à 0,22% entre 1987 et 1990 (période de mise en œuvre du PAS I), puis à -0,46% entre 1991 et 1994 avant d'amorcer une hausse – *en grande partie du fait des gains de compétitivité et à la hausse de la production agricole et agro-industrielle* – entre 1995 et 1998 (période de mise en œuvre du PAS II) pour se

¹⁹ Dr. Jonathan Kydd, Wye College, Université de Londres, Table Ronde d'Agadir - 22/10/92 (traduction: Sophie Thoyer).

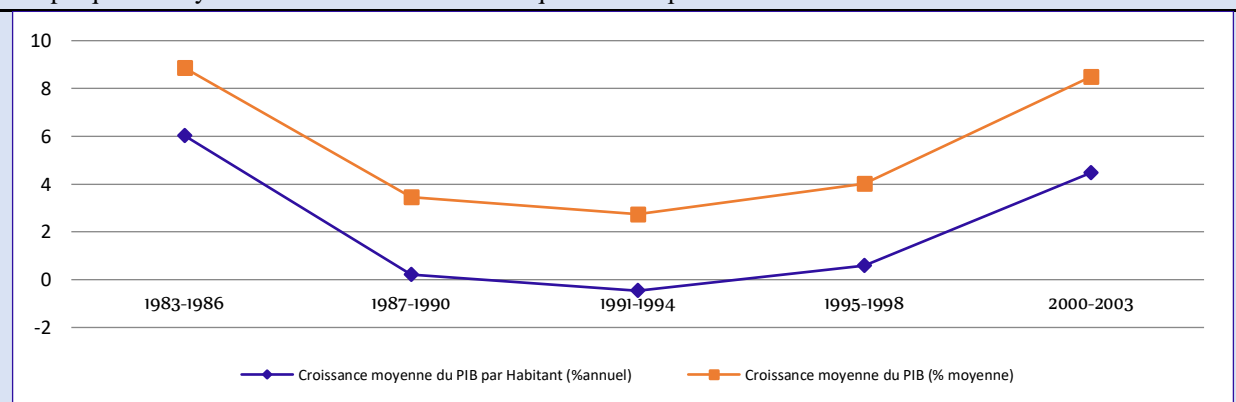
²⁰ Rapport d'achèvement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS II), août 2000 et Rapport d'achèvement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS III), octobre 2004.

situer à hauteur de 0,59%. Entre 2002 et 2003 (période de mise en œuvre du PAS III), ce sont les effets positifs des investissements pétroliers qui expliquent la moyenne la plus forte de la croissance atteinte par le PIB réel par habitant (4,46%) depuis la mise en œuvre des PAS.

Par ailleurs, un autre problème auquel les programmes d'ajustement en Afrique subsaharienne n'ont pas pu venir réaliser est celui du poids de la dette²¹.

D'une manière générale, comme l'affirmait J. Stiglitz²², les PAS préconisés par les institutions de Bretton Woods ont souvent aggravé les problèmes qu'ils étaient censés résoudre, entraînant des conséquences sociales dévastatrices et un accroissement de la pauvreté. L'auteur justifie ce point de vue par le fait que ces politiques ont été menées sans considération des spécificités des différents États. L'échec imputé aux programmes d'ajustement – inspirés de l'extérieur – a fondé la nécessité d'un nouveau paradigme de développement plus participatif et plus axé sur la réduction de la pauvreté que proposent désormais le FMI et la Banque mondiale.

Graphique 2: Moyenne de la croissance économique avant et pendant la mise en œuvre des PAS



Source : Données de la Banque Mondiale

9. Les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté

Les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté (SNRP), formulée dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) adopté et mis en œuvre par les pays en développement, étaient censées contribuer à la réalisation d'un « **Monde sans pauvreté** ». Dès son instauration, en 1999, par les institutions de Bretton Woods, de nombreux pays en développement ont consacré des efforts sans précédent à la lutte contre la pauvreté, un élan qu'a accentué l'année

²¹ Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté, juin 2003.

²² La Grande Désillusion (*Globalization and its discontents*), Ed. Fayard, avril 2002.

suivante l'établissement des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). En Afrique subsaharienne, où l'incidence de la pauvreté demeure élevée, l'approche DSRP a suscité chez les responsables politiques beaucoup d'espoirs à cause de la promesse de financements concessionnels et d'allègements de la dette au titre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

Les stratégies de réduction de la pauvreté devaient favoriser la croissance et résorber la pauvreté dans les pays en développement, étant donné les principes généraux qui devaient guider leur élaboration : pilotage par les pays, adaptation aux situations nationales, et large participation de l'ensemble des parties intéressées à leur conception et à leur suivi. Une évaluation initiale des DSRP conduite par le Bureau indépendant d'évaluation du FMI (BIE, 2004), en parallèle à celle réalisée par son homologue de la Banque mondiale, a estimé que cette approche marquait un progrès sensible par rapport aux Programmes de développement antérieurs compte tenu de la priorité qu'elle conférait à la lutte contre la pauvreté, de son orientation sur les résultats et de sa perspective de long terme. Le rapport notait toutefois que son efficacité « *à identifier les obstacles à l'accélération de la croissance et à faire en sorte que celle-ci profite aux pauvres* » était limitée, même si elle améliorait considérablement les diagnostics de la pauvreté.

La première Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté SNRP I a été adoptée par le Gouvernement en juin 2003 et approuvée par les Conseils d'Administration respectives du FMI et de la Banque mondiale en novembre 2003. Cette Stratégie inspirée par les Institutions de Bretton Woods présente une vision intégrée des Politiques économiques et sociales du pays et se propose de réduire la pauvreté de 50% en moins de 15 ans (en 2015)²³.

La SNRP1 fait suite à la Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG) dont la mise en œuvre a été globalement tronquée du fait d'un faible ancrage institutionnel et d'une faible mobilisation du consensus autour de ses objectifs²⁴. Elle est structurée autour de cinq axes : (i) la Bonne gouvernance ; (ii) la promotion d'une croissance forte et soutenue ; (iii) le développement du capital humain ; (iv) l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables ; et (v) la protection de l'environnement.

En octobre 2006, le Gouvernement tchadien a entrepris la révision de la SNRP I, en vue d'adapter ses orientations stratégiques et opérationnelles à l'évolution du contexte économique et

²³ Chad : *Stratégie de Réduction de la Pauvreté*, Rapport d'Étape au titre de l'année 2005, FMI, juillet 2007.

²⁴ Stratégie Nationale de la Bonne Gouvernance, Rapport d'Évaluation, SENAREC, 2010.

social, à la lumière des enseignements tirés des trois années de sa mise en œuvre. Le processus de révision, entamé à cette date a abouti à la deuxième génération de la SNRP.

La SNRP 2 – adoptée en avril 2008 et dont la bonne mise en œuvre conditionnait l'accès du pays au Point d'achèvement de l'Initiative PPTTE a repris les grandes priorités intersectorielles de la version précédente et le monde rural où sont concentrés 87% des pauvres y occupait toujours une place centrale. La stratégie décrivait les Politiques et les programmes à mettre en œuvre au Tchad d'ici 2011 pour promouvoir la croissance et réduire la pauvreté autour de 5 axes, à savoir : (i) la Bonne gouvernance ; (ii) la création d'un environnement favorable à une croissance robuste et diversifiée ; (iii) le développement rural ; (iv) le développement des infrastructures, et développement des ressources humaines.

L'impact des interventions gouvernementales – pourtant conséquentes, aussi bien dans le cadre de la première version²⁵ que dans le cadre de la deuxième version²⁶ de la SNRP – n'ont eu que peu d'impacts sur les fondements macroéconomiques.

La période de mise en œuvre des deux SNRP (2000 à 2011) a été marquée par une croissance économique erratique liée principalement aux effets négatifs de la conjoncture nationale (instabilité politico-militaire) et internationale (crise économique).

Si, entre 2004 et 2005, le PIB a quasiment doublé, passant de 1 732 Milliards FCFA en 2004 à 3 101 Milliards FCFA en 2005, cette embellie s'explique par les investissements dans le secteur pétrolier ; et l'accroissement de la production pétrolière. L'expansion du budget favorisée par le pétrole, a induit en effet une croissance rapide des dépenses d'investissements financées sur ressources intérieures, lesquelles sont passées de 2,1% du PIB non pétrolier en 2003 à 12,6 % entre 2008 et 2010. Cette tendance, est symptomatique d'une économie fortement dépendante des ressources pétrolières. La baisse brutale des recettes pétrolières consécutive à la crise économique mondiale ayant entraîné la contraction de la demande mondiale de pétrole a fait chuter les recettes totales de plus de 45% entre 2008 et 2009.

Le Tchad doit diversifier son offre d'exportation (pour limiter sa dépendance vis-à-vis des ressources naturelles épuisables, en l'occurrence le pétrole) ainsi que leur destination (de sorte à ne pas assujettir ses opportunités d'exporter à la seule demande d'un nombre restreint de pays).

²⁵ Chad : Stratégie de Réduction de la Pauvreté, Rapport d'Étape au titre de l'année 2005, FMI, juillet 2007

²⁶ Pour plus de détails, voir : Rapport de suivi de la mise de la Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, SNRP2, 2009.

10. La SNRP version Plan National de Développement 2013-2015

En vue d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE), le Gouvernement a élaboré dans la suite de la SNRP II, une stratégie complémentaire dénommée Plan national de Développement pour la période 2013-2015.

Les résultats de la mise en œuvre sont globalement encourageants comme le révèle le rapport de suivi-évaluation²⁷. En effet, sur les 74 indicateurs renseignés (sur un total de 89), plus de 51% ont connu des améliorations par rapport à leurs bases respectives de 2012.

L'Axe 1 : « *Développement des capacités de production et des opportunités d'emplois* » a affiché 22 indicateurs renseignés dont 15 (soit plus de 68%) ont évolué positivement. Il en va ainsi de la part de l'agriculture dans le PIB, qui est passée de 23% en 2012 à 24,8% en 2013, contre une cible de 25% (2015). Le nombre de point d'eau pour les éleveurs est passé de 1296 en 2011 à 1868 en 2013, contre une cible de 2396 (2015). La couverture vaccinale péripneumonie s'est chiffrée à 18% en 2013 contre 15% en 2012, pour une cible de 50% (2015). Enfin, le taux d'équipement en matériel des exploitations agricoles, est passé de 24% en 2012 à 39%, en 2013 soit presque la cible de 40% en 2015.

L'Axe 2 : « *Mobilisation et valorisation du capital humain et lutte contre les inégalités, la pauvreté et l'exclusion sociales* », 27 indicateurs renseignés sur 10 (soit 27%) ont connu une amélioration. Le ratio élèves/maître est de 55 en 2013, contre 61 en 2012, pour une cible de 58 (2015). Le taux de couverture en eau potable est passé de 43% à 44% entre 2012 et 2013, pour une cible de 66% (2015). Le nombre d'habitants pour un médecin a diminué sur la même période, passant de 3976 à 3625 pour une cible de 1185 (2015).

L'Axe 3 : « *Protection de l'environnement et lutte contre les changements climatiques* », pour sa part, affiche 2 indicateurs renseignés qui se sont améliorés sur 4 (soit 50%). La cible annuelle en ce qui concerne l'adoption d'un schéma national d'aménagement du territoire a été atteinte dès 2013. Quatre schémas régionaux d'aménagement du territoire sur 22 prévus à l'horizon 2015, ont été adoptés au cours de la même année, soit un taux de réalisation de 18%.

²⁷ PND, Rapport 2013 de Suivi, mai 2014.

L’Axe 4 : « Amélioration de la Gouvernance » ont évolué positivement. Il s’agit, notamment de ceux relatifs à la transparence et à la gestion des finances publiques, à la décentralisation et aux droits de l’homme.

11. Vision 2030 et son Plan National de Développement (PND) 2017-2021

a) Contexte et Justifications

Le Tchad, comme d’autres pays africains, avait opté pour la planification du développement économique et social dès son accession à l’indépendance en 1960. Plusieurs Plans et Programmes de développement ont été élaborés et/ou mis en œuvre, dont le dernier est le PND 2013-2015.

Le Gouvernement a décidé de mener une Etude Nationale Prospective à l’horizon 2030 pour tirer les leçons de l’approche Projet comme cadre de conception et d’opérationnalisation des politiques de développement, ainsi que de l’absence d’un cadre global de mise en cohérence des politiques sectorielles. De plus, il a décidé de faire du Tchad « *une puissance régionale émergente à l’horizon 2030, portée par des sources de croissance diversifiées et durables, créatrices de valeurs ajoutées et d’emplois et assurant à chaque tchadien, un accès adéquat aux services sociaux de base, à un logement décent et à une offre adéquate de formations* ».

« Depuis l’avènement de la démocratie en 1990, le Tchad ne s’est pas doté d’un cadre de référence à long terme en matière de planification de développement. En effet, qu’il s’agisse des SNRP1&2 et du PND 2013-2015, la planification du développement a été guidée par des perspectives de courts et moyens termes, se traduisant par une faible articulation entre les différents plans et stratégies sectorielles de développement.

Outre l’absence d’articulation susmentionnée, l’efficacité des politiques de développement au Tchad a été entravée par de nombreux facteurs dont la faible mobilisation des ressources, la faible appropriation, le problème de suivi-évaluation, etc. A ces facteurs se sont ajoutés la mauvaise conjoncture sur les marchés internationaux des matières premières et l’afflux des réfugiés induit par les crises sécuritaires transfrontalières.

La « *Vision 2030, le Tchad que nous voulons* » traduit la volonté et la décision des plus Hautes Autorités de répondre aux aspirations légitimes des populations tchadiennes. Elle reflète la volonté et l’engagement du Gouvernement à bâtir un développement sur le long terme. Il s’agit donc d’impulser un processus de développement du pays visant l’émergence en 2030 à travers trois Plans Nationaux de Développement (PND 2017-2021, PND 2022-2026 et PND 2027-2030).

Ces Plans seront mis en œuvre pour accélérer la transformation structurelle dans les domaines du social, de la gouvernance et de l'État de droit, de l'économie et de l'environnement.

b) Objectifs de la Vision

L'objectif principal de la Vision est de faire du Tchad un pays émergent d'ici à l'horizon 2030. De manière spécifique, il s'agit de : i) consolider les bases de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit tout en renforçant la cohésion nationale et (ii) créer les conditions d'un développement durable. Pour atteindre ces objectifs, quatre (4) axes stratégiques ont été identifiés.

Axe 1 : Renforcement de l'Unité nationale

Cet axe repose sur les sous-axes suivants : (i) la promotion d'une culture de paix et de cohésion nationale et (ii) la promotion des valeurs culturelles et le redimensionnement du rôle de la culture comme levier de développement inclusif.

Tirant les leçons de son histoire qui a été caractérisée par une instabilité socio-politique et des conflits armés internes et externes ayant compromis significativement son processus de développement, le Tchad a institué des cadres de dialogue et de concertation interconfessionnels et intercommunautaires.

En matière de défis à relever, il s'agira principalement de lutter contre la fracture sociale et d'aplanir toutes formes de divergences pouvant entraîner la fragilisation de l'unité nationale dans un contexte qui serait dommageable à la démocratie. À cette fin, la diversité ethnique et religieuse, la dimension culturelle et politique ainsi que les engagements internationaux du Tchad seront mises à profit.

Axe 2 : Renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit

L'objectif général de cet axe est de promouvoir la bonne gouvernance et un Etat de droit pour garantir une gestion saine des affaires publiques et privées afin d'impulser un développement socio-économique et culturel. De manière spécifique, il s'agira de poursuivre les objectifs suivants : (i) rendre l'administration publique performante ; (ii) promouvoir la bonne gouvernance économique ; (iii) renforcer la culture démocratique comme mode de gouvernance ; (iv) ancrer la décentralisation comme modèle de développement local et (v) assurer la sécurité comme facteur de développement.

L'émergence à laquelle aspire le Tchad en 2030 passera par l'instauration d'un Etat de droit, catalyseur des transformations attendues du secteur productif et des comportements souhaités des

acteurs de l'émergence. Le renforcement des capacités stratégiques et opérationnelles de l'Etat permettra un fonctionnement efficace des institutions républicaines. Quinze (15) Orientations Stratégiques (OS) ont été retenues pour optimiser les résultats attendus de la mise en œuvre de l'Axe 2 de la Vision.

Axe 3 : Développement d'une économie diversifiée et compétitive

L'objectif général de l'Axe 3 est de diversifier l'économie pour la rendre compétitive. De manière spécifique, il s'agit de procéder à une transformation structurelle de l'économie tchadienne à travers le développement des filières porteuses. A cet effet, trois (03) sous-axes stratégiques de la Vision ont été retenus : (i) une économie diversifiée et en forte croissance ; (ii) un financement de l'économie assuré majoritairement par l'épargne intérieure, les crédits à l'économie et les capitaux privés étrangers et (iii) des infrastructures comme levier du développement durable. Pour ce faire, onze (11) orientations stratégiques de moyen et long terme ont été formulées pour atteindre les objectifs de l'Axe 3.

Axe 4 : Amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne

L'objectif général de l'axe 4 est d'améliorer les conditions de vie de la population et de réduire les inégalités sociales tout en assurant la préservation des ressources naturelles et en s'adaptant aux changements climatiques.

Sur les plans social et démographique, il s'agira : (i) de construire et équiper des infrastructures socio-sanitaires et éducatives ; (ii) d'améliorer le plateau technique des formations sanitaires ; (iii) de mettre en place un système de recherche épidémiologique plus performant et un mécanisme de communication accrue ; (iv) de réduire le taux de la malnutrition chronique et aiguë ; (v) d'instaurer un dialogue entre les générations pour les changements de comportements ; (vi) d'atteindre la parité filles/garçons dans le système éducatif ; (vii) de promouvoir l'accès des femmes aux instances de prise de décisions et (viii) de mettre en œuvre des stratégies de protection sociale durables.

Sur le plan environnemental, les objectifs spécifiques sont les suivants : (i) promouvoir un aménagement du territoire ; (ii) développer des sources d'énergie mixtes ; (iii) préserver les ressources naturelles et lutter contre les changements climatiques ; et (iv) prévenir et gérer les crises et catastrophes naturelles.

La recherche de solutions aux problèmes liés à l'épanouissement de la population tchadienne se fondera sur un cadre propice pour un développement social harmonieux. A cet effet, neuf (09) orientations stratégiques ont été définies.

c) Fondement du Plan National de Développement (PND) 2017-2021

La « Vision 2030, le Tchad que nous voulons » constitue le premier fondement du PND 2017-2021. Elle ambitionne de réaliser l'émergence du Tchad à l'horizon 2030. L'énoncé de la Vision est le suivant : « *Le Tchad, une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée, et offrant un cadre de vie agréable pour tous* ». En outre, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les Objectifs de Développement Durable font aussi partie des fondements du premier PND de la Vision 2030.

Ce PND s'inscrit ainsi dans une dynamique de transformation structurelle de l'économie tchadienne. Une telle option impliquera des politiques publiques ciblées et un rôle actif du secteur privé dans l'accroissement des investissements productifs dans les secteurs porteurs et innovants. Quatre Axes stratégiques suivants ont été retenus : (i) le renforcement de l'Unité Nationale ; (ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ; (iii) le développement d'une économie diversifiée et compétitive ; et (iv) l'amélioration de la qualité de vie de la population tchadienne.

d) Principes directeurs de mise en œuvre du PND 2017-2021

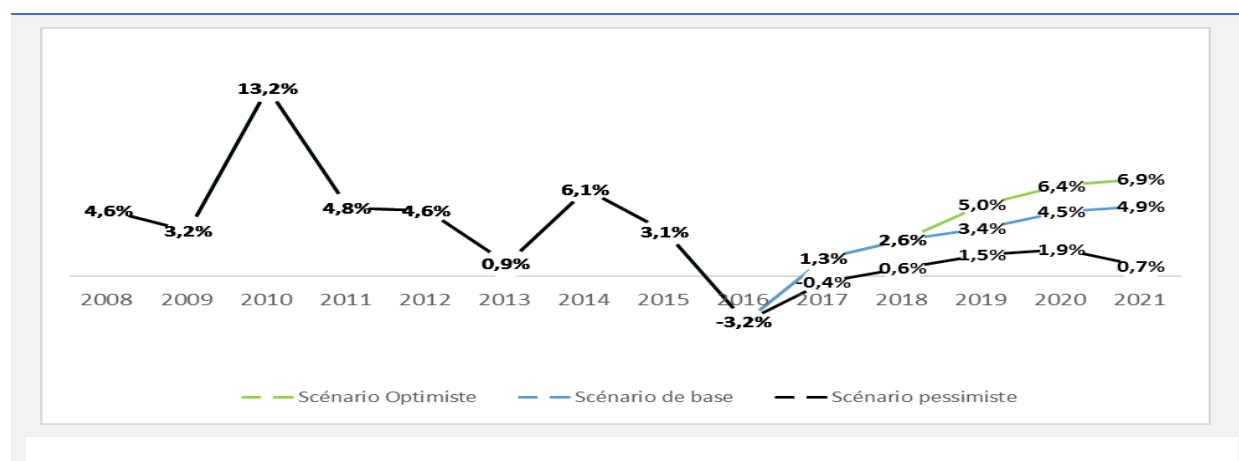
La réussite de la mise en œuvre du PND 2017-2021 reposera sur le respect des principes directeurs suivants : (i) la volonté politique et l'engagement national ; (ii) l'appropriation nationale ; (iii) le leadership et la responsabilisation ; (iii) la priorisation des actions ; et (iv) la gestion axée sur les résultats et la redevabilité. La volonté politique conditionnera et engagera le Gouvernement dans la mise en place des programmes en cohérence avec les Axes stratégiques et le suivi de la mise en œuvre des réformes structurelles pour impulser les changements escomptés.

e) Cadrage macroéconomique et budgétaire du PND

Les objectifs macroéconomiques et budgétaires assignés au PND 2017-2021 visent à porter le taux de croissance moyen annuel à 3,3% sur la période 2017-2021. Le schéma de croissance du PND découle du cadrage macroéconomique réalisé selon trois (3) scénarii : (i) de référence ; (ii) optimiste ; et (iii) pessimiste ou « Tchad en état de chocs ». Le scénario de référence (Base) reflète les objectifs macroéconomiques et budgétaires retenus pour le PND 2017-2021.

Ce scénario réaliste est construit à partir de la situation économique et financière actuelle, du contexte sous-régional et international. Il prend également en compte le plan de réformes à court et moyen termes et les mesures communautaires prises en décembre 2016 par les pays de la CEMAC.

Graphique 3: Evolution des taux de croissance du PIB réel par scénario de 2008-2021



Source : INSEED/MFB, 2017

f) Plan Initial de financement du PND

Le coût global de la mise en œuvre du PND est évalué à **5 538,23 milliards de FCFA** sur la période allant de 2017 à 2021. Ce montant comprend les accords/conventions en cours d'exécution et signés (1.208,860 milliards de FCFA, soit 22,0% du coût des besoins). Le financement attendu de l'Etat est de **618,5 milliards de FCFA**, soit 11,3% du coût des besoins, il en résulte ainsi un gap global prévisionnel de 3.710,88 milliards sur la période. Le financement à rechercher auprès du secteur privé pour couvrir ce gap est de **1.629,4 milliards de FCFA** (29,4%) dont 10% sous forme de Partenariat-Public-Privé.

Le montant restant de **2.081,44 milliards de FCFA** qui constitue le gap public est à rechercher auprès de la communauté des bailleurs.

Pour ce premier PND de mise en œuvre de la Vision 2030 du Tchad, une table ronde de mobilisation des ressources a été organisée à Paris en France en Septembre 2017. Alors que le Gouvernement était à la recherche d'un financement pour couvrir le gap de 3 700 milliards de Fcfa pour la mise en œuvre du PND, les partenaires du Tchad se sont positionnés en termes de promesses à apporter plus 11 000 milliards pour financer la première phase de l'émergence du Tchad.

Cette dernière Politique Economique du Tchad est en cours de mise en œuvre. Les Documents sont de grande qualité comparée aux précédents et c'est ce qui a valu cette forte mobilisation des investisseurs. Cependant, certaines conditions préalables pour mobiliser les ressources et mettre en œuvre ce premier PND de manière rassurante ne sont pas encore réunies. Il s'agit pour le gouvernement de faire des réformes courageuses pour lever les contraintes et les obstacles à l'émancipation économique et la prospérité. Le manque des ressources financière n'est pas le seul explicatif du sous-développement et de la pauvreté dans un pays comme nous l'avons soulevé dans notre introduction.

12. Revue de quelques Politiques sectorielles

Au Tchad, les politiques de développement ont soit une dimension nationale (Politique macroéconomique) à l'initiative du gouvernement dans son ensemble, ou bien elle est l'initiative d'un Département ministériel (Politique sectorielle) pour compléter une politique nationale jugée incomplète par le Ministère en question. On constate qu'il n'y a pas en réalité beaucoup de cohérence, de concordance et d'homogénéité entre les politiques nationales et les politiques sectorielles en termes de périodes couvertes ou en termes d'objectif et de ciblage. Les politiques nationales ne sont pas forcément une agrégation des politiques sectorielles et les politiques sectorielles ne sont pas forcément une ségrégation des politiques nationales. Il y'a un réel problème de coordination et de cohérence entre ces différentes politiques qui sont supposées se complétées ou être fédérées.

Nous allons présenter ici quelques politiques sectorielles phares dans le secteur de l'agriculture étant donné que l'économie tchadienne est une économie de rente centrée sur l'agriculture et l'élevage et de plus le Tchad n'a jamais élaboré et adopté certaines politiques qui doivent contribuer à la transformation structurelle de son économie.

Le Tchad n'a jamais élaboré et mise en œuvre les Politiques sectorielles suivantes : Politique d'industrialisation ; Politique énergétique ; Politique d'habitat et de logement ; Politique d'approfondissement financier et de bancarisation de l'économie.

Pour combler ces vides, le Gouvernement a toujours procédé par des Projets ou Programmes mise en œuvre le plus souvent avec l'appui des partenaires techniques et financiers ou se base sur des investissements privés des entreprises multinationales ou des entreprises publiques auxquelles

on attribue des monopoles de production et de commercialisation sur le territoire sans tenir compte de leurs capacités à couvrir les besoins de ce vaste pays.

a) Politiques et Plans de Développement Rural

Depuis 1960, plusieurs politiques et plans sectoriels ont été élaborés et mis en œuvre. Ces différentes stratégies de développement ont un point commun : développer l'économie rurale pour satisfaire les besoins alimentaires des populations tant rurales qu'urbaines.

b) Programme intérimaire 1964-1965

Dans ce programme, l'accent est mis sur les travaux de recherche en matière de production visant l'amélioration des cultures vivrières (recherches pédologiques et bioclimatologiques dans les polders du lac Tchad : salinisation des sols, érosions pluviales et éoliennes, études des phénomènes d'évaporation et d'évapotranspiration).

Dans le secteur de l'élevage, les recherches en vue de la promotion de l'élevage dans la zone méridionale (détermination de l'aire de la glossine), sur les recherches en vue de la détermination des différents types de pâturage et l'établissement d'une carte de pâturage, etc. Ce programme intérimaire se préoccupait déjà de l'alimentation du bétail contrairement aux autres programmes qui vont le succéder qui accordent plutôt la priorité à la santé animale.

c) Plan quinquennal de développement 1966-1970

Le Plan de développement quinquennal 1966-1970 accorde une priorité au secteur primaire : agriculture, élevage, pêche et production végétale. L'économie rurale s'est vue allouer 28,4% des investissements prévus dans le Plan.

d) Plan décennal 1971-1980

Dans ce Plan, le secteur du développement rural occupait une place de choix mais sa mise en œuvre a été interrompue par les événements politiques de 1975.

e) Plan d'orientation : le Tchad An 2000

L'accent est mis sur le développement rural, ce qui indique que l'objectif visé est d'assurer l'autosuffisance alimentaire des populations, concept couramment utilisé à l'époque.

f) Politique nationale genre 2011-2016

La coexistence entre le droit moderne et les droits coutumiers prédominants et fortement ancrés dans les pratiques institutionnelles créent un environnement peu propice à la mise en œuvre des lois et politiques favorables à l'égalité des sexes, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé de la reproduction et en matière de jouissance des droits humains. La société tchadienne, à dominance patriarcale, assigne des rôles différents aux filles et aux garçons et ce dès leur bas âge (division genre du travail, perception réductrice du statut de la femme...). Ces pratiques socioculturelles ont pour conséquences l'inégalité dans l'accès au savoir et aux opportunités économiques et politiques en défaveur de la femme. Les multiples rôles des femmes (50,8% de la population) sont invisibles et leur fort potentiel sous exploité. Or le développement d'un pays ne peut se faire sans la pleine et égale participation des hommes et des femmes.

Le gouvernement élaboré la première Politique nationale genre en 2011 pour l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables en particulier les femmes et les filles.

Les priorités en matière de genre et de la promotion de la femme au Tchad sont :

- le Développement d'un cadre juridique et institutionnel propice à la réalisation de l'égalité et de l'équité de genre et à la promotion des droits humains ;
- l'élimination des écarts dans le domaine de l'éducation (fille/garçon), de la formation et de l'emploi ;
- l'accès égal aux opportunités (y compris le foncier) et aux sphères de prises de décisions ;
- le Développement des mesures concrètes en vue de réduire la pauvreté des femmes et autres groupes marginalisés ;
- le Droit à la santé, notamment la santé de la reproduction ;
- la Prise en compte des aspects « genre » dans les budgets et comptes nationaux.

g) Programme National d'Investissement du Secteur Rural (PNISR) 2014-2020

Son objectif est de faire du secteur rural une source importante de croissance économique, assurant la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de développement durable. Le PNISR tient compte de la malnutrition dans l'analyse du contexte et se fixe pour objectif de réduire la prévalence de la malnutrition chronique de moitié entre 2014 et 2020.

h) Plan quinquennal de développement de l'agriculture (PQDAT 2013-2018)

Il vise l'amélioration de la productivité agricole. Les objectifs sont d'accroître les disponibilités céréalières (base de l'alimentation de la population tchadienne) et de donner une impulsion réelle à la production agricole qui demeure aléatoire et tributaire de la pluviométrie. Les axes prioritaires d'intervention sont : la maîtrise et la gestion de l'eau, l'intensification et la diversification des productions agricoles, le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, le renforcement des capacités des services d'appui technique et des Organisations des Producteurs, l'appui à la promotion des filières agricoles porteuses.

i) Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA 2010)²⁸

Le Tchad a formulé un Plan national d'adaptation aux changements climatiques en 2010. Le principal objectif du PANA est d'identifier les besoins urgents et immédiats des populations pour faire face aux effets négatifs des changements climatiques actuels et futurs. Le PANA est un cadre d'orientations stratégiques et politiques permettant d'assurer un développement durable tout en prévenant les impacts négatifs des changements climatiques.

j) Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)

Élaboré en 2002, le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) est un cadre global de réflexion et de gestion durable des ressources naturelles. Il constitue l'instrument de base de la politique environnementale qui prend en compte toutes les préoccupations du pays : celles touchant à la gestion des ressources naturelles (forêts, ressources halieutiques, eau, sols, etc.) et les questions relatives au cadre de vie des populations (lutte contre les pollutions et nuisances diverses, etc.)

k) Analyse de la Politique Agricole et Pastorale

Les activités agricoles et pastorales revêtent au Tchad une importance stratégique majeure en matière de développement durable. D'une part, elles occupent une part importante dans l'économie nationale (environ 80% de la population active pratique l'agriculture au Tchad²⁹ tandis que l'élevage représente environ 50% des exportations du pays³⁰).

²⁸ Document devant servir à l'adaptation des systèmes de production agricoles aux changements climatiques.

²⁹ Rapport de suivi du PND, 2013.

³⁰ Si les échanges informels de bétails étaient pris en compte cette proportion serait beaucoup plus grande [Plan National de Développement de l'Élevage (PNDE) 2009-2016, Ministère de l'Élevage et des Ressources Animales, juin 2008].

D'autre part, ces secteurs disposent d'importants atouts sur lesquels le Tchad peut et entend fonder son processus de diversification économique et de développement durable.

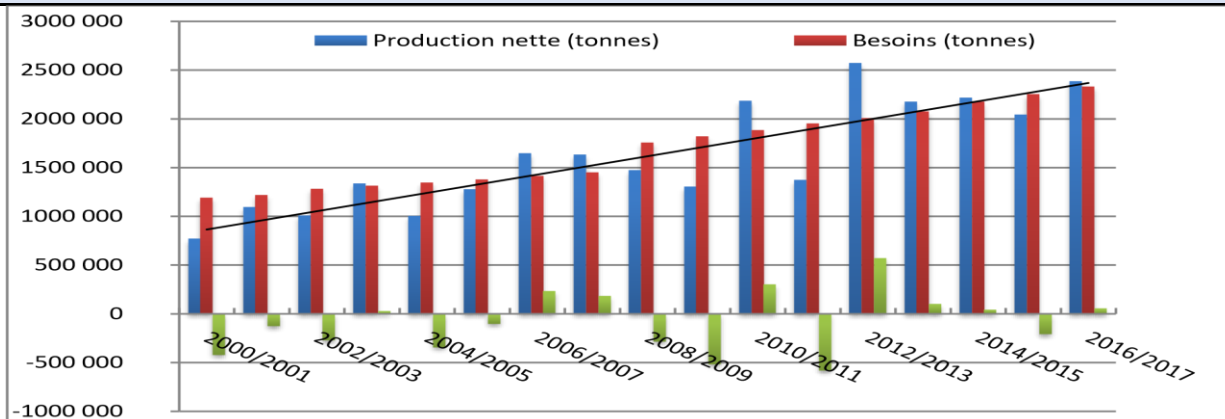
Politique Agricole

Le Plan quinquennal et le schéma directeur de l'Agriculture intègrent quatre objectifs stratégiques, à savoir : (i) la réduction de l'impact des aléas climatiques en rendant l'eau disponible de façon permanente, dans le temps et dans l'espace ; (ii) la maîtrise et la gestion de l'eau pour l'irrigation des cultures ; (iii) la restauration de la fertilité des sols ; et (iv) l'intensification et la diversification des productions végétales. A la faveur de ces initiatives, les données disponibles (2013) révèlent que les résultats atteints de la mise en œuvre de cette politique sont modestes : Dans le registre des intrants agricoles, seuls 4 000 tonnes d'engrais et 55 000 litres de produits phytosanitaires ont été fournis aux exploitants, ce qui correspond à un taux de couverture de 13% du total des superficies cultivées. La filière gomme arabique a aussi été renforcée (5 550 producteurs formés, 12 magasins construits, des équipements acquis).

Politique Pastorale

Les orientations stratégiques de la politique pastorale sont : (i) amélioration de l'hydraulique pastorale ; (ii) développement de l'industrie animale ; (iii) approvisionnement en produits vétérinaires et zootechniques pour le bétail ; et (iv) renforcement des capacités des acteurs. Bilan des Politiques Agricoles et Pastorales.

Graphique 4: Évolution de la couverture des besoins en céréales, Campagne 2000/2001 à 2016/2017



Source : Données de l'ONDR et DPSA

Disponibilité des produits d'origine animale

Le sous-secteur élevage occupe une place importante dans l'économie nationale et emploie plus de 40% de la population totale dont 80% de ruraux. Il est la principale source de revenus des populations des zones semi-arides. Selon les résultats du dernier recensement général de l'élevage de 2015, le cheptel tchadien compte 94.092.783 têtes de bétail et 34.638.609 têtes de volaille (poule, canard, oie, pintade et pigeon). Les productions animales contribuent de diverses manières à la lutte contre la faim et la malnutrition. En effet, elles améliorent l'alimentation de la population en lui apportant des protéines nobles indispensables à son développement corporel. Elles génèrent des revenus en facilitant l'accès à la nourriture et à l'acquisition d'intrants pour l'agriculture et contribuent par la traction animale à la préparation des sols et à la fumure en vue d'augmenter les rendements agricoles. La production de viande est chroniquement déficitaire par rapport aux besoins de consommation de la population (Cf. tableau 6). La production nationale est plus exportée sur pieds vers les pays voisins.

Productivité globale des facteurs de production d'élevage

L'accroissement de la productivité de l'élevage est confronté à de nombreux facteurs : les aléas climatiques, l'insuffisance des infrastructures hydrauliques, le caractère contemplatif de l'élevage, le dysfonctionnement des services vétérinaires, l'absence de système efficace d'approvisionnement et de distribution d'intrants et matériels d'élevage, l'absence de plans de gestion des ressources pastorales et l'inexistence de législation et de réglementation adaptées devant guider les acteurs dans la gestion de l'espace pastoral et la valorisation efficace du cheptel.

Tableau 6: Besoins en viandes et production effective pour la population

Années	Population	Besoins (Kg)	Production (Kg)	Ecart (Kg)
2008	9 112 113	136 681 695		
2009	11 072 067	166 081 005	31 773 682	-134 307 323
2010	11 469 500	172 042 500	22 156 066	-149 886 434
2011	11 880 614	178 209 210	23 672 029	-154 537 181
2012	12 306 561	184 598 415	29 350 714	-155 247 701
2013	12 746 650	191 199 750	24 413 147	-166 786 603
2014	13 200 844	198 012 660	26 675 492	-171 337 168
2015	13 670 084	205 051 260	24 348 735	-180 702 525
2016	14 152 314	212 284 710	24 727 022	-187 557 688

Source : MEPA, 2016

La disponibilité en lait par personne et par an est estimée à 26,1 kg en 2002 ; la moyenne africaine est de 26,8 kg. La production de lait est variable au cours de l'année à l'alimentation des vaches, très abondante en saison des pluies et faible en saison sèche. Les vaches laitières produisent en moyenne 2 à 3 litres par jour pendant 7 mois dans l'année. La production du lait au Tchad est une activité artisanale pratiquée par les femmes des éleveurs. Une importante part de cette production (60%) est destinée à l'autoconsommation des ménages.

La vente de lait permet aux éleveurs de se procurer de revenus monétaires qu'ils utilisent pour satisfaire leurs besoins. Une étude des chaînes de valeurs élevage au Tchad, réalisée par la Banque Mondiale en février 2014 estime les besoins de consommation nationale de lait à 290 000 tonnes par an. La production annuelle étant de 200 000 tonnes par an, le déficit à combler est de 90 000 tonnes par an.

La pêche contribue à la lutte contre la faim et la malnutrition en améliorant la qualité de l'alimentation des populations par l'apport de protéines indispensables au développement corporel et à la santé. Elle procure des ressources financières permettant l'accès à d'autres denrées alimentaires et aux besoins courants du ménage. Au Tchad, on dénombre environ 140 espèces de poissons. Le potentiel en ressources piscicoles est évalué entre 144 000 et 288 000 tonnes par année suivant la pluviométrie selon une étude du sous-secteur de la pêche et de la pisciculture réalisée par CIMA International/SOGEC en 2002.

Utilisation ou qualité des aliments

La situation alimentaire et nutritionnelle du pays se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne et par jour. Selon l'enquête de sécurité alimentaire et de vulnérabilité structurelle (EVST-2009), la prévalence de l'insuffisance énergétique est de 31% au Tchad, ce qui signifie qu'une (1) personne sur trois (3) ne dispose pas du minimum d'énergie requis pour être en bonne santé et mener une activité physique normale. Ce minimum d'énergie pour le Tchad a été évalué à 1 725 cal par personne et par jour.

La malnutrition constitue un problème de santé publique et de développement majeur au Tchad au regard de son impact sur la santé, la croissance et le développement cognitif de l'enfant et à terme sa productivité (Capital humain).

Encadré 1 :

Le Tchad a atteint le point d'achèvement de l'initiative des Pays Pauvres Très Endetté, (IPPTE), en 2015, soit 14 ans après l'atteinte du point de décision, traduisant en soi les difficultés rencontrées par le Gouvernement dans l'ajustement de sa politique macroéconomique. Le point d'achèvement n'est pas une fin en soi car seulement une année après, l'endettement du Tchad repart des plus belles et l'endettement intérieur dû à l'accumulation des arriérés intérieurs est plus importants.

L'un des défis consiste en la promotion d'un tissu économique à même de suppléer la baisse prévisible des ressources pétrolières. Il s'agissait de renforcer l'efficacité des allocations budgétaires et de la dépense publique afin d'assurer une croissance économique durable et inclusive, porteuse d'emploi et de revenu pour les ménages. Au-delà de cet enjeu de moyen terme c'est la construction d'un système de planification du développement qui est indexé afin de s'assurer que le document de la Vision Prospective qui sortira des consultations populaires et des études sectorielles approfondies puissent être crédibles et répondre aux attentes de la population. Sa traduction en plans et en programmes d'actions puis en budget dont l'exécution est évaluée par des instances habilitées reste un défi majeur pour les Gouvernement. La réforme du système de planification et d'aménagement du territoire, qui découle des constats de faiblesse de la gestion des finances publiques, doit viser (i) a mise en place et l'amélioration de l'organisation, pour l'élaboration et l'opérationnalisation des stratégies de développement ; (ii) le renforcement des capacités de l'ensemble des parties prenantes à la planification et à l'opérationnalisation des Stratégies de développement ; et (iii) la recherche de la cohérence entre la programmation, la budgétisation et l'exécution financière et technique.

On note cependant que la conception et l'élaboration de ces Plans de développement (national et sectoriel) sont essentiellement du ressort de l'Etat central sans aucun fondement sur d'éventuelles initiatives locales et Régionales sous la forme de Plans de développement local et Régional.

Une Politique nationale de développement, pour être crédible et opérationnelle, doit être une agrégation des politiques locale et Régionale de la base vers le sommet et non l'inverse.

13. Evaluation Générale de la SNRP en Afrique

Les évaluations conduites au tout début du programme DSRP portaient plutôt sur les questions de procédure et sur la façon dont cette dernière influait sur la qualité de la mise en œuvre des politiques. Dans la plupart des cas, elles ne mesuraient pas si l'exécution du DSRP permettait d'atteindre les objectifs à long terme d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté. Or, plus de quinze ans après l'instauration du programme, une évaluation de cette nature aurait dû être effectuée depuis longtemps, compte tenu notamment de diverses évolutions. D'abord, on dispose désormais de séries de données plus longues, ce qui permet de jauger plus précisément l'efficacité des stratégies de réduction de la pauvreté. Ensuite, la Banque mondiale a récemment allégé les conditions liées aux DSRP, ce qui augure de la fin du programme puisque cette mesure supprime toute incitation à poursuivre le processus long et exigeant en ressources d'élaboration de DSRP pour les pays admissibles à un prêt de l'IDA et pour ceux ayant atteint le point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Enfin, bon nombre d'OMD n'ont pas été atteints en Afrique

subsaharienne, notamment celui de diminuer de moitié le pourcentage de la population vivant avec moins de 1,25 dollar EU par jour. En conséquence, les travaux en cours pour définir le programme de développement post-2015 devront s'appuyer sur une meilleure appréhension de l'incidence des politiques DSRP sur la pauvreté dans la région.

a) Typologie des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne

Le Guide du DSRP souligne que des actions publiques prioritaires visant à favoriser une croissance durable et à diminuer la pauvreté doivent être au cœur d'une stratégie de réduction de la pauvreté. Dans cette optique, les pays subsahariens ont généralement cherché à mettre en œuvre des politiques propices à la croissance et des mesures de lutte contre la pauvreté pour améliorer le bien-être des ménages pauvres et vulnérables. Par ailleurs, de nombreux programmes et mesures ne relevant pas du DSRP sont appliqués en faveur des plus défavorisés. Par souci d'exhaustivité, cette partie traite des programmes définis dans le cadre de DSRP en Afrique subsaharienne, et donne un aperçu sélectif des stratégies de réduction de la pauvreté mises en application dans les pays du continent, qu'ils aient établi un DSRP ou pas.

b) Politiques de croissance à l'appui de la réduction de la pauvreté

Le Guide du DSRP définit la croissance économique comme « *le facteur le plus important qui influe sur la pauvreté* ». Dans la logique de cette définition, les stratégies de croissance semblent figurer parmi les principaux outils de lutte contre la pauvreté des responsables africains, comme le montre la présence récurrente de mesures visant à stimuler la croissance parmi les principaux axes d'intervention des DSRP³¹. La prééminence accordée à la croissance comme instrument de lutte contre la pauvreté a conduit à négliger d'autres éléments tout aussi importants, relatifs aux questions des inégalités. Le DSRP n'intègre pas les pays pauvres producteurs de pétrole d'Afrique où la croissance économique est forte grâce aux revenus pétroliers mais sans aucun impact sur la réduction de la pauvreté parce que les inégalités de revenus sont très importantes dans la population. En effet, une croissance économique portée essentiellement par les revenus pétroliers est volatile et ne peut être une source stable de création d'emploi et de réduction des inégalités.

³¹ Voir le tableau-annexe 1.

c) Interventions à l'appui de la lutte contre la pauvreté

L'analyse des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne indique que les mesures et programmes de lutte contre la pauvreté sont généralement conçus pour obtenir divers résultats favorables aux pauvres. Ils visent en particulier à améliorer l'accès de ces derniers aux services sociaux de base comme l'éducation, la santé, le logement et l'eau potable, à renforcer et élargir la couverture de la sécurité sociale, à créer des emplois et d'autres activités rémunératrices pour les pauvres, et à réduire les inégalités, qu'elles soient liées ou non aux revenus. Plus précisément, les interventions en faveur des pauvres revêtent plusieurs formes dans les pays subsahariens, notamment celles de programmes de transferts monétaires conditionnels et non conditionnels, de mécanismes de transfert en nature et de programmes de travaux publics³².

d) Transferts monétaires non conditionnels.

Les programmes de transferts monétaires mis en œuvre en Afrique subsaharienne sont pour la plupart inconditionnels. Garcia et Moore (2012) estiment que c'est le cas des trois-quarts des programmes mis en place depuis 2000. Selon eux, ce recours privilégié aux transferts monétaires inconditionnels tient vraisemblablement à la faiblesse des capacités institutionnelles dans les États et aux préférences sociales dans les pays plus riches. Dans plusieurs pays subsahariens, les régimes de sécurité sociale sont depuis longtemps la forme privilégiée des programmes de protection sociale financés par l'État, et les principaux prestataires de transferts contributifs. La couverture sociale demeure toutefois limitée dans de nombreux pays, et ses prestations sont généralement liées à l'emploi dans des secteurs formels encore anémiques³³. Dans ces circonstances, divers pays subsahariens ont récemment entrepris d'établir des programmes d'assistance sociale non conditionnels visant exclusivement les pauvres et dissociés de l'emploi formel. Des mécanismes de transferts monétaires non conditionnels essentiellement destinés aux personnes vivant dans une pauvreté extrême, aux individus inaptes au travail et aux victimes de l'insécurité alimentaire ont ainsi été instaurés en Éthiopie, au Malawi, au Mozambique, et en Zambie (Schubert et Slater, 2006). Des programmes analogues ont également été jugés très fructueux en Afrique de l'Est,

³² Voir Desai (2007) pour un panorama plus général des programmes de lutte contre la pauvreté de grande ampleur, dont les transferts monétaires conditionnels et inconditionnels, les travaux publics et les transferts en nature. Un intérêt perceptible a dans une moindre mesure été observé pour les programmes de financement par nantissement d'actifs, destinés notamment à faciliter l'accès aux financements par l'intermédiaire d'institutions de microfinancement.

³³ Kalusopa, Dicks, et Osei-Boateng (2012) constatent que moins d'un dixième de la population active de la région bénéficie d'un régime obligatoire de protection sociale.

notamment au Kenya et en Ouganda. Dans ce dernier pays, des aides inconditionnelles allouées aux jeunes entrepreneurs ont permis d'augmenter de moitié le revenu moyen de ces derniers en quatre ans³⁴. En outre, plusieurs pays d'Afrique australe comme l'Afrique du Sud, le Botswana, la Namibie et le Lesotho, ont mis sur pied des programmes de transferts non contributifs qui ont suscité beaucoup d'éloges.

e) **Transferts monétaires conditionnels**

La plupart des programmes de transferts monétaires récemment établis en Afrique subsaharienne, s'inscrivant en rupture avec le passé, ont introduit la conditionnalité, ce qui témoigne du regain d'intérêt des intervenants nationaux et extérieurs pour le renforcement des dispositifs de protection sociale. Bon nombre de ces programmes visent à améliorer la fréquentation scolaire et les conditions sanitaires pour les enfants³⁵. Bien que les gouvernements africains se soient efforcés de soutenir le rythme, les transferts monétaires demeurent très faibles en pourcentage du PIB. Kakwani *et al.* (2005), ont passé en revue les programmes de transferts conditionnels en matière de fréquentation scolaire dans 15 pays subsahariens, et constaté qu'ils étaient d'une ampleur nettement inférieure à ce qu'elle devrait être pour avoir une incidence sensible sur la pauvreté, à savoir 2 % au moins du PIB selon leurs estimations.

f) **Programmes de transferts en nature**

Ces dispositifs sont utilisés dans de nombreux pays subsahariens, notamment sous forme de subventions aux intrants agricoles, de subventions aux produits alimentaires et énergétiques et de programmes d'alimentation scolaire. **Il faut noter qu'une autre forme de subvention concerne les exonérations fiscales** qui sont une alternative aux dépenses publiques directes.

• **Subventions agricoles**

Après avoir été supprimés ou réduits durant les années 80 dans le cadre de programmes d'ajustement structurel, plusieurs mécanismes d'aide aux agriculteurs ont été rétablis au cours des décennies suivantes, ce qui tient probablement à la nécessité cruciale de mettre en place de vastes programmes de lutte contre la pauvreté pour couvrir les zones rurales où vit la majorité des pauvres. Plus récemment, suite à la crise mondiale des prix alimentaires de 2008, de nombreux pays

³⁴ Voir *The Economist* (2013) qui avance que le regain d'intérêt pour ces mécanismes de transfert marque une rupture par rapport à la notion caricaturale du pauvre en tant qu'individu enclin à un comportement irrationnel et à une gestion irresponsable de ses finances.

³⁵ Voir Garcia et Moore (2012).

africains, dont le Ghana, le Malawi, le Nigéria et la Tanzanie, ont instauré des subventions agricoles dans l'objectif de stabiliser les prix et de garantir la sécurité alimentaire, comme l'ont noté Benin *et al.* (2013). Nous notons que de telles mesures ne sont soutenable que dans le temps étant donné que dans la majorité des pays africains, les agriculteurs ne sont pas taxés. Il faut plus de réformes foncières pour permettre aux agriculteurs d'être propriétaires de la terre sur lesquelles ils produisent.

- ***Subventions aux produits alimentaires et énergétiques***

Au début de la crise, les subventions aux produits alimentaires ont également fait de nombreux adeptes sur le continent, bon nombre de gouvernements diminuant les taxes sur les valeurs ajoutées et suspendant les droits de douane sur un éventail de produits alimentaires de manière à remédier ou à parer aux troubles sociaux déclenchés par la crise. Plusieurs pays ont en outre fait appel aux subventions énergétiques face aux crises récurrentes dans le secteur, en particulier de subventions aux carburants et/ou à l'électricité. Selon le FMI (2013), de nombreux pays, dont le Ghana, le Kenya, le Mali, la Namibie, le Niger, le Nigéria, l'Ouganda et le Sénégal, ont cessé à un moment ou à un autre de répercuter intégralement les fluctuations des cours mondiaux des produits énergétiques. Selon les services du FMI, le coût budgétaire des subventions au carburant aurait représenté 1,4 % du PIB de l'Afrique subsaharienne en 2012, et les déficits quasi-budgétaires des entreprises publiques d'électricité auraient atteint un pourcentage équivalent en 2009-2010.

- ***Programmes d'alimentation scolaire***

Ils comptent parmi les mécanismes de transfert en nature les plus prisés dans le monde, et en Afrique subsaharienne en particulier. Dans cette région, leur utilisation est encouragée par divers intervenants nationaux et étrangers, notamment le NEPAD, le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale et certains organismes de l'ONU. À titre d'exemple, le *Programme local de distribution de repas dans les écoles* lancées par le NEPAD en partenariat avec le PAM et d'autres institutions a permis à plusieurs pays subsahariens d'augmenter le taux de participation des élèves aux programmes d'alimentation scolaire ces dernières années. Bon nombre de programmes analogues instaurés dans la région visent à améliorer les taux de scolarisation et de fréquentation scolaire, les résultats éducatifs, et la santé des enfants tout en favorisant le

développement agricole et la sécurité alimentaire³⁶. Cela dit, ces programmes sont pour la plupart insuffisamment financés, et l'inefficacité des méthodes de ciblage adoptées dans de nombreux pays limite leurs éventuelles retombées positives sur les pauvres³⁷.

- **Programmes de travaux publics**

Des programmes de travaux publics et de garantie de l'emploi figurent parmi les programmes en faveur des pauvres mis en application en Afrique subsaharienne. Les premiers visent pour la plupart à vaincre la pauvreté chronique et le chômage en offrant une protection sociale ou en créant des emplois, seuls quelques-uns sont financés par les pouvoirs publics, la majorité l'étant par les bailleurs de fonds. McCord et Slater (2009) passent ainsi en revue 167 programmes de travaux publics en application dans 29 pays subsahariens, et constatent que 83 % sont financés par des bailleurs de fonds. Un programme souvent cité parmi les programmes de travaux publics en vigueur en Afrique est l'*Expanded Public Works Programme* (EPWP) instauré en Afrique du Sud en 2004 ; ce programme innovant de création d'emplois a pour objet de favoriser l'intégration sociale et l'insertion économique. *Si la croissance économique pérenne et stable* est le but ultime de toute Politique de développement, il apparaît de plus en plus dans les débats nationaux et internationaux la nécessité d'y associer la dimension institutionnelle et sociale. En effet, pour beaucoup d'analystes, une croissance économique seule ne suffirait pas pour éradiquer l'extrême pauvreté.

g) Croissance, Inégalité et Pauvreté : Résultat de la SNRP

Une analyse comparative des résultats obtenus en matière de croissance, d'inégalité et de pauvreté dans les pays subsahariens qui ont engagé un processus de DSRP (ci-après les « **Pays SNRP** ») par rapport à ceux qui ne l'ont pas fait (« **Pays non-SNRP** »). Elle s'efforce également de déterminer si la mise en œuvre des DSRP a été associée à une accélération de la croissance et à une évolution des schémas de répartition des revenus et de la pauvreté dans la région. Les pays SNRP d'Afrique subsaharienne ont-ils enregistré une croissance plus rapide que leurs pairs ? Les pays SNRP et non-SNRP d'Afrique subsaharienne affichent des résultats inégaux en termes de croissance. Pendant les années 90, les pays non-SNRP ont enregistré des taux de croissance du PIB réel remarquables, de 7% en moyenne, comme le montre le graphique 5. Par contre, les pays

³⁶ Voir Gelli, Meir, et Espejo (2007) en ce qui concerne l'incidence des programmes d'alimentation scolaire sur la scolarisation pour un échantillon de 32 pays subsahariens.

³⁷ Voir Bundy *et al.* (2009).

qui devaient plus tard adopter un DSRP ont obtenu des résultats relativement médiocres durant la même période, avec des taux de croissance de 2% à peine. Cette atonie a surtout marqué la première moitié de la décennie, période au cours de laquelle la production a globalement progressé de moins de 1%, 26 des 35 pays SNRP connaissant au moins une année de contraction du PIB entre 1990 et 1994. Plusieurs phases d'instabilité politique ont d'ailleurs marqué cette période dans l'ensemble de la région, notamment avec l'instauration du multipartisme dans de nombreux pays.

Entre 1995 et l'introduction des DSRP en 1999, l'activité économique s'est sensiblement redressée dans plusieurs pays, portant à plus de 3% le taux de croissance moyen dans les pays susceptibles d'élaborer un DSRP. D'autres pays ont également affiché des résultats économiques nettement supérieurs durant la seconde moitié de la décennie, leur taux de croissance moyenne triplant par rapport au niveau antérieur. Ces dernières décennies, l'Afrique subsaharienne s'est inscrite parmi les régions à plus forte croissance dans le monde. De récentes publications du FMI citent l'amélioration de la gestion macroéconomique, les cours favorables des produits de base et d'importants investissements parmi les principaux facteurs à l'origine de sa croissance robuste durant la Grande récession³⁸. Comme l'illustre le graphique 4, cette dynamique a perduré après l'instauration du processus de DSRP en 1999.

Au-delà de cette performance globale, les données désagrégées montrent que, globalement, les pays SNRP d'Afrique subsaharienne ont enregistré des résultats inférieurs à ceux des pays non-SNRP, de la région et d'autres parties du monde, jusqu'au début de la crise financière mondiale, en 2008. Par la suite, cette tendance s'est nettement inversée, la croissance des pays subsahariens non-SNRP — et, dans une moindre mesure, des pays SNRP des autres régions—ne progressant pas au même rythme que celles des pays SNRP. De ce fait, l'écart de croissance moyen entre les pays SNRP et les autres a presque totalement disparu entre 2000 et 2012.

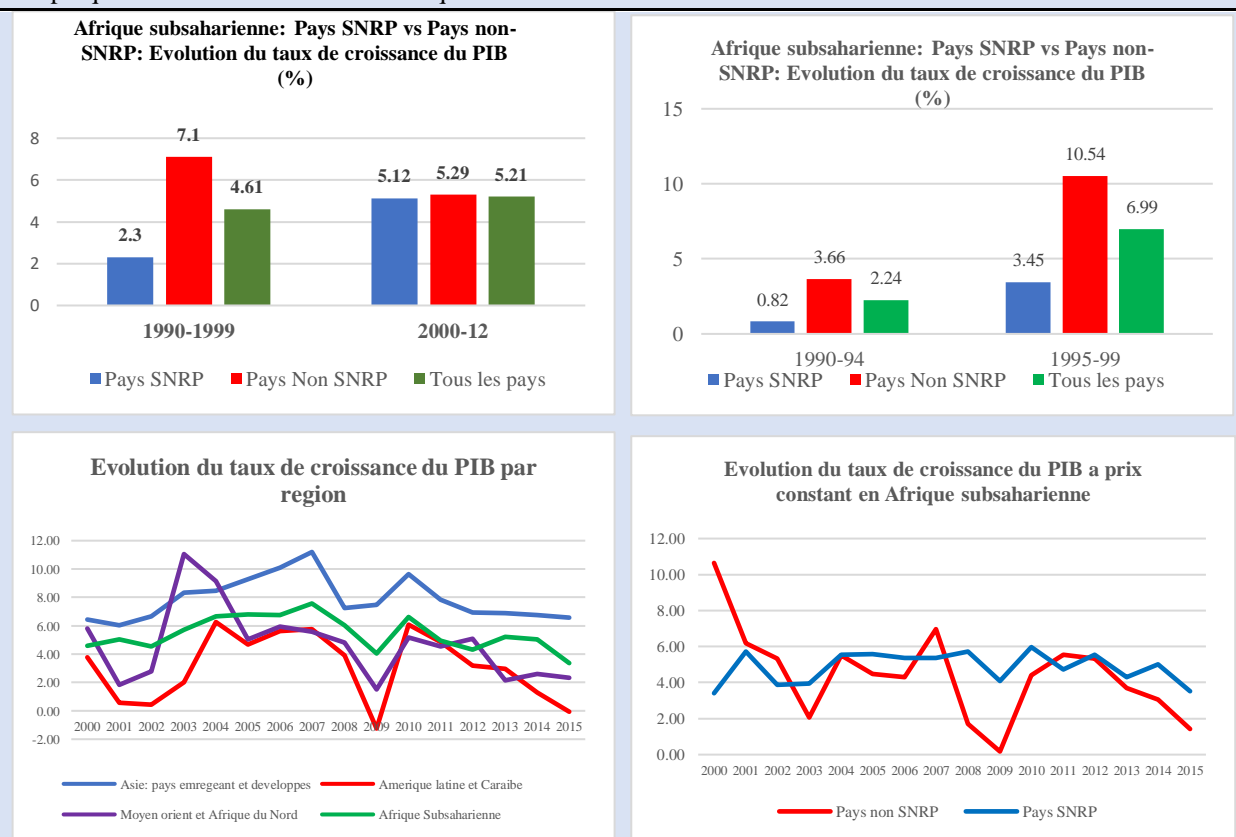
Le graphique 5 montre que d'importants écarts de performance économique, mesurée par la croissance du PIB par habitant, ont persisté durant la même période, malgré le resserrement observé par rapport à la décennie antérieure. Le taux de croissance moyen du PIB par habitant a reculé d'un

³⁸ FMI (mai 2013), *Perspectives économiques régionales —Afrique subsaharienne : Créer une dynamique dans une économie mondiale à plusieurs vitesses*. Et FMI (octobre 2013), *Perspectives économiques régionales —Afrique subsaharienne : Maintenir le rythme*.

point environ dans les pays non-SNRP par rapport à la période 1990-1999, mais a progressé dans les pays SNRP d'Afrique subsaharienne, passant d'une valeur négative à 2,2% entre 2000-2012. L'augmentation du revenu par habitant dans ces pays est toutefois restée globalement inférieure à celle observée dans les pays SNRP d'autres régions.

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE n'a pas pour autant réglé le problème de surendettement des pays SNRP. La majorité des pays SNRP s'est remis dans la course à l'endettement soit pour financer les déficits budgétaires, soit pour des investissements de prestige à caractère politique.

Graphique 5: croissance du PIB en Afrique subsaharienne et dans le monde

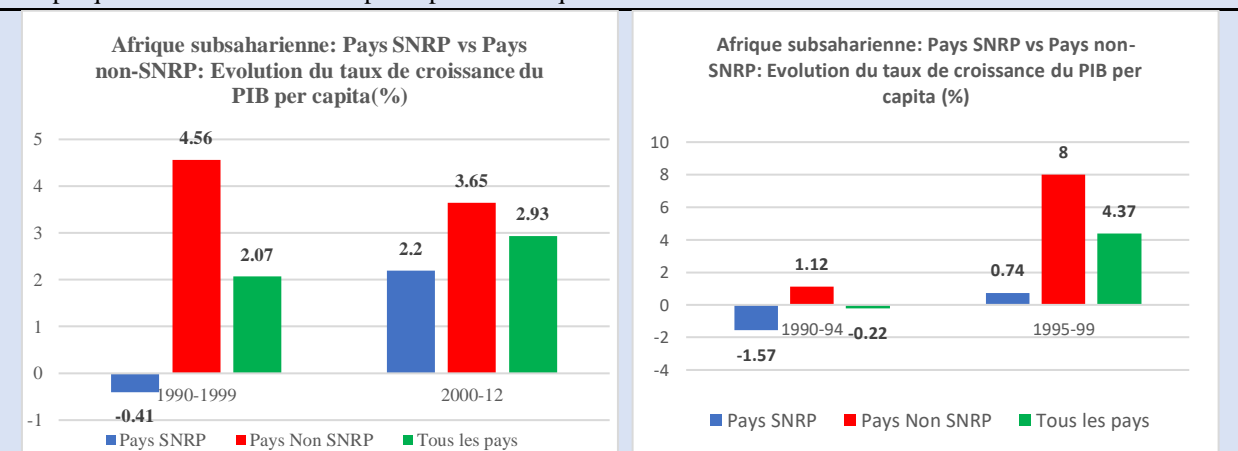


Source : WEO IMF, Octobre 2015. Le soudan du Sud n'est pas pris en consideration.

Après la récente crise mondiale, la croissance du PIB par habitant semble avoir dans l'ensemble mieux résisté dans les pays SNRP d'Afrique subsaharienne que dans les pays non-SNRP de la région et les pays SNRP d'autres parties du monde. Le fait qu'au lendemain de la crise, la croissance ait moins ralenti dans les pays SNRP subsahariens que dans les pays pairs de la région et de la planète laisse entendre que ces derniers étaient plus vulnérables aux chocs frappant

l'économie mondiale. Les deux groupes de pays comportent des pays producteurs et exportateurs de produits de base qui ont été durement touchés par l'évolution des cours sur les marchés mondiaux pendant la crise, mais des différences considérables les distinguent, notamment en ce qui concerne la nature des financements extérieurs et les formes d'assurance contre les chocs auxquelles ils ont accès. Cela cadre avec le fait que les pays SNRP d'Afrique subsaharienne sont généralement des pays à faible revenu tandis que les pays non-SNRP comprennent des pays à revenu intermédiaire qui sont relativement plus exposés aux turbulences des marchés financiers mondiaux. Peut-être le redressement des résultats des pays SNRP suite à la crise résulte-t-il également de l'application de mesures efficaces en vue de constituer des réserves durant la mise en œuvre du DSRP, lesquelles auront rehaussé leur aptitude à mener des politiques anticycliques. Nous ne vérifions cependant pas ici cette hypothèse, qui dépasse le cadre de la présente étude.

Graphique 6: Croissance du PIB per capita en Afrique subsaharienne et dans le monde

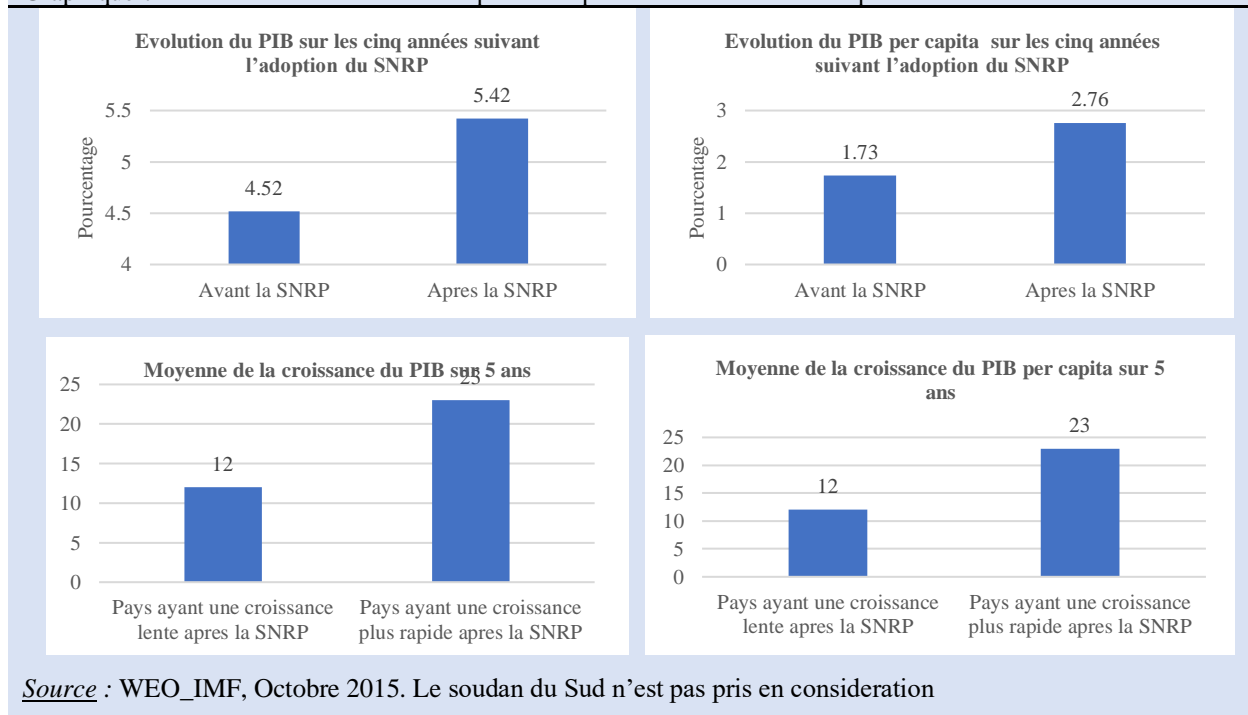


Source : WEO_IMF, Octobre 2015. Le soudan du Sud n'est pas pris en consideration

h) L'adoption du DSRP a-t-elle été suivie d'une accélération de la croissance ?

Le graphique 7 présente les taux de croissance moyen du PIB par habitant dans les pays subsahariens avant et après l'adoption de leur premier DSRP. Il montre que, dans l'ensemble, le PIB et le revenu par habitant ont augmenté d'un point de PIB de plus au cours des cinq années suivant l'adoption du DSRP que durant les cinq années précédentes.

Graphique 7: Croissance du PIB avant et après l'adoption de la SNRP en Afrique subsaharienne



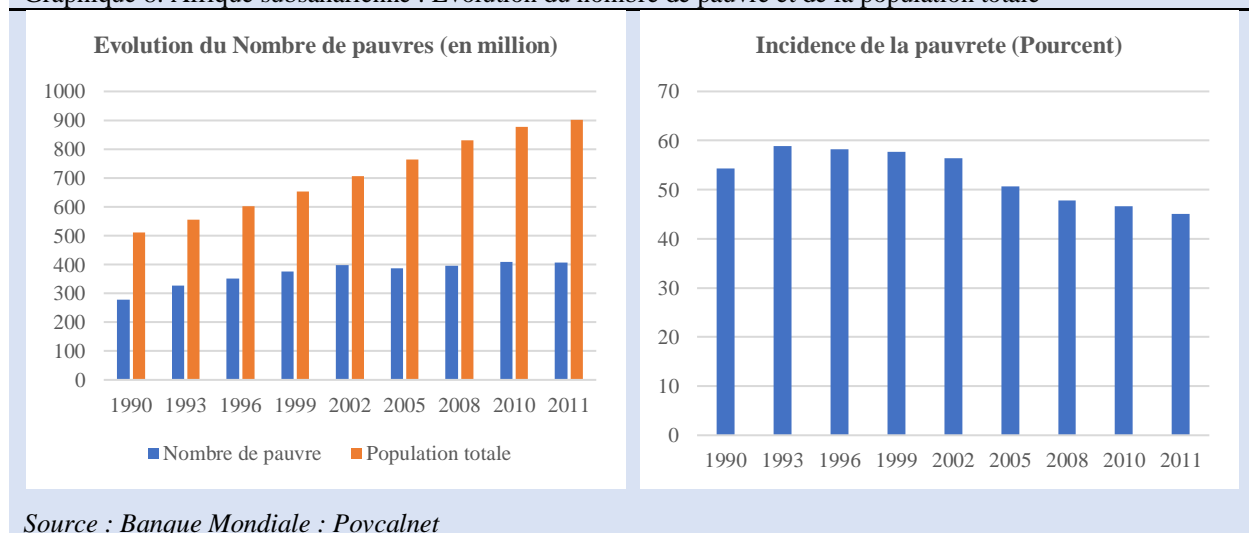
On observe également qu'un pays SNRP sur trois enregistre durant les cinq années suivant l'adoption du premier DSRP un taux de croissance inférieur à celui des cinq années la précédant. Vu sous cet angle, il apparaît que la mise en œuvre des DSRP n'a pas entraîné une accélération immédiate de la croissance en Afrique subsaharienne. Il n'en demeure pas moins que les courbes de croissance des revenus ont suivi une pente ascendante dans les pays SNRP à mesure qu'ils ont adhéré au processus entre 2000 et 2009. Par contre, la croissance dans les pays non-SNRP a généralement affiché durant la même période une courbe négative que l'affaiblissement brutal intervenu après 2007 a accentuée.

i) De quelle manière la pauvreté et les inégalités ont-elles évolué en Afrique subsaharienne après le lancement de la SNRP ?

Les sections précédentes mettent en lumière la forte croissance enregistrée en Afrique subsaharienne suite au regain d'intérêt pour la lutte contre la pauvreté parmi les responsables politiques subsahariens à la fin du dernier millénaire. Nous examinons ici si l'augmentation des taux de croissance est allée de pair avec une amélioration des résultats en termes de réduction de la pauvreté dans la région. Le graphique 7 montre que le nombre de personnes y vivant avec moins de 1,25 dollars US par jour a progressé de près de 100 millions entre 1990 et 1999, chiffre qui

correspond à un cinquième de la croissance démographique. Entre 1999 et 2011, le nombre de pauvres n'a augmenté que de 30 millions, soit 5% seulement de la croissance démographique de la région durant la même période. Les taux de pauvreté ont donc continuellement reculé depuis le milieu des années 90, après avoir atteint le chiffre record de 60 %. L'incidence de la pauvreté demeure cependant élevée, un Africain sur deux vivant encore en-dessous du seuil de pauvreté. Par ailleurs, la pauvreté recule très lentement, de moins d'un demi-point de pourcentage par an en moyenne entre 1990 et 2011.

Graphique 8: Afrique subsaharienne : Evolution du nombre de pauvre et de la population totale



Source : Banque Mondiale : Povcalnet

Le graphique 8 illustre la variation annuelle moyenne des taux de pauvreté, de croissance démographique et d'inégalité pour un échantillon de 15 pays SNRP et 7 pays non- SNRP pour lesquels on dispose de données couvrant la période suivant l'adoption du DSRP et le lancement du processus de DSRP, respectivement³⁹. Au cours des périodes sélectionnées, une dégradation des résultats en matière de réduction de la pauvreté est intervenue dans un tiers des pays SNRP. En revanche, les taux de pauvreté ont sensiblement diminué dans cinq des sept pays non-DSRP, et sont restés stables dans les deux autres. Le taux d'inégalité a cependant augmenté dans près de la moitié des pays de l'échantillon, qu'ils aient adopté un DSRP ou pas, même si une amélioration de l'indice de Gini est observable dans un nombre relativement plus élevé des seconds. Par ailleurs, le creusement de l'inégalité des revenus semble associé à un accroissement de l'incidence de la pauvreté dans les pays SNRP. Dans le même temps, la part des revenus du quintile

³⁹ Dans les cas où plus d'une série de données sont disponibles pour un pays, on a retenu la plus longue.

le plus pauvre n'a que modérément progressé dans moins de la moitié de ces pays. Dans l'ensemble, l'analyse graphique présentée ici indique qu'en Afrique subsaharienne les pays non- SNRP ont enregistré une croissance plus rapide que les pays SNRP avant l'instauration du programme SNRP, schéma qui a perduré jusqu'à l'éclatement de la récente crise mondiale. Il apparaît en outre que les inégalités se sont creusées dans les deux catégories de pays, une hausse du taux d'inégalité étant associée à des effets plus substantiels sur l'incidence de la pauvreté dans les pays SNRP. Il convient toutefois d'interpréter ces résultats avec prudence, car la corrélation n'implique pas nécessairement une relation de cause à effet. D'une certaine façon, ces faits stylisés peuvent également soulever des problèmes d'antisélection. En effet, il est probable que les pays n'ont pas seulement engagé un processus de DSRP parce que celui-ci était exigé pour bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée, mais aussi parce qu'ils éprouvaient des difficultés à faire démarrer la croissance et à résorber les inégalités et la pauvreté.

Encadré 2 :

Les Politiques et stratégies adoptées au Tchad ne sont pas toutes mises en œuvre.

La plupart des Politiques de développement sont élaborées et adoptées dans le cadre des Projets ou Programmes financés sur ressources extérieures. Ces Politiques et stratégies sont élaborées souvent à l'initiative des partenaires techniques et financiers sous forme de conditions préalables ou repères structurels pour leur mise en œuvre des Projets. Etant donné que le cycle de vie des Projets et Programmes varie entre 3 et 5 ans, le plus souvent, ces politiques ne sont pas encore mis en œuvre lorsque les projets sont clôturés. Plusieurs politiques sectorielles et même nationales n'ont pas de bilan parce qu'elles n'ont pas été mises en œuvre faute d'appropriation par le Gouvernement soit parce qu'il n'y a plus de ressources. Une Gestion de l'économie nationale par Projets n'est pas financée par des ressources pérennes et par des structures ad hoc. De plus, l'adoption des politiques économiques et stratégies de développement n'incombe qu'au seul Gouvernement en conseil des Ministres sans aucune implication du parlement alors qu'il y'a des implications en termes d'endettement et des fonds de contrepartie sur la loi des finances adoptée par le parlement comme loi de la République.

Notre évaluation des Politiques économiques de 1960 à 2017 a tenu a relevé ce manquement institutionnel et législatif parce que plusieurs politiques et stratégies de développement n'ont aucun bilan parce qu'elles n'ont pas été mise en œuvre. A chaque Projet en cours d'exécution correspond une Coordinations du Projet qui est une structure ad hoc créée pour la circonstance, une administration parallèle qui disparaîtra avec la fin du Projet. Un nouveau paradigme de gestion de l'économie accès sur les résultats et l'évaluation systématique des objectifs doit être envisagée. Une véritable gestion macroéconomique s'impose

A fin décembre 2017, on a recensé **249 Projets de développement** financés sur ressources extérieures en cours d'exécution au Tchad pour un montant global de **3 288 043 310 212 FCFA**, hors Coopération française et hors Projets d'appui à la sécurité nationale.

Portefeuilles des Projets au 30 Septembre 2017

N°	Bailleurs	Montant Total :FCFA
1	Banque Africaine de Développement	262 061 600 000
2	Fonds Arabes	161 257 725 000
3	Banque Islamique de Développement	385 539 550 000
4	Coopération Suisse	43 364 592 390
5	Ambassade des Etats Unis d'Amérique	6 086 655 800
6	Banque Mondiale	233 435 450 000
7	Agence Française de Développement	76 198 247 450
8	Coopération Allemande	27 628 505 500
9	Fonds Européen au Développement (FED)	543 116 577 104
10	Système des Nations Unies	239 056 701 968
11	PAM	1 287 271 500 000
12	UNESCO	4 926 255 000
13	FIDA	18 099 950 000
	Total	3 288 043 310 212

Source : Ministère de l'Economie et de la Planification du développement, 2017

CONCLUSION

Dans les pays d'Afrique subsaharienne, l'un des défis majeurs du développement est de promouvoir des politiques économiques et sociales susceptibles de combattre la pauvreté. Certes, l'objectif d'éradication de la pauvreté n'est pas nouveau. D'abord, il faut une croissance économique intensive en facteur travail visant à accroître les actifs productifs, l'emploi et les revenus des pauvres. Ensuite, un meilleur accès aux services sociaux est requis afin que les pauvres bénéficient d'une plus grande sécurité et réalisent pleinement leur potentiel. En fin, la mise en place de filets de sécurité efficaces est nécessaire pour protéger les pauvres contre les chocs brutaux, garantir la sécurité alimentaire car en l'absence de création de richesses, tout processus de développement à long terme demeure aléatoire. En effet, l'expérience des pays asiatiques tend à mettre en évidence une corrélation étroite entre croissance économique et réduction de la pauvreté⁴⁰. En fait, en Afrique subsaharienne, malgré l'existence d'une certaine croissance économique — certes faible — au cours des dernières années, la pauvreté demeure une caractéristique majeure du système social africain. Par exemple, au Burkina Faso, au Ghana et en Mauritanie, le produit intérieur brut a crû annuellement, respectivement, de 2,9, 4,5 et 1,2 pour cent au cours de la période 1985-1994, alors que l'incidence de la pauvreté est restée très élevée — respectivement, 44,5, 40,2 et 56,6 pour cent — au début des années 1990 — Par conséquent, il importe d'examiner dans quelle mesure la croissance peut profiter aux pauvres, en particulier dans les pays d'Afrique subsaharienne confrontés à une profonde crise économique et sociale, sans précédent au cours de leur histoire. A cet égard, le degré de pauvreté dépend de deux facteurs : d'une part, le niveau moyen du revenu et d'autre part, l'étendue de l'inégalité de la distribution du revenu. En principe, un accroissement du revenu moyen réduit la pauvreté, tandis qu'une élévation de l'inégalité l'accroît.

⁴⁰ Par exemple, en Asie de l'Est, le PIB a augmenté annuellement de 8 pour cent au cours de la période 1985-94, et l'incidence de la pauvreté devrait passer de 11,3 à 4,2 pour cent entre 1990 et 2000 — 169 à 73 millions de pauvres. Or, en Afrique subsaharienne, entre 1985 et 1994, la croissance annuelle du PIB n'a été que de 1,9 pour cent, et l'incidence de la pauvreté au cours de la période 1990-2000 devrait passer de 47,8 à 49,7 pour cent — 216 à 304 millions de pauvres. Banque mondiale [1990], [1996a].

CHAPITRE II : POLITIQUE ECONOMIQUE A L'ERE PETROLIERE

1. Revue de la littérature

Le débat sur la malédiction des ressources naturelles, alimente des réflexions de politique économique au sein de la communauté des chercheurs et des praticiens du développement⁴¹.

Sachs et Warner (1995)⁴², ont établi une corrélation négative entre la part des exportations primaires dans le PIB ou dans les exportations totales et la croissance du produit par tête. Les auteurs mettent notamment en évidence qu'une augmentation d'un écart-type des exportations de matières premières en proportion du PIB réduirait le taux de croissance de l'ordre de 1 point de pourcentage par an. Ils expliquent leur résultat par le concept du « *syndrome hollandais* », selon lequel le développement du secteur des ressources nuit au développement des autres secteurs de l'économie, principalement le secteur industriel, en raison de l'appréciation du taux de change réel qu'il induit, considérant que le ralentissement du secteur industriel obère la croissance économique de long terme (Auty, 1993 ; Sachs et Warner, 1995, 2001 ; Gylfason et al., 1999).

La part des matières premières dans les exportations totales ou dans le PIB, comme mesure de la dépendance aux ressources, est endogène (Lederman et Maloney, 2006). En effet, suivant cette mesure, un pays est dit abondant en ressources lorsqu'il présente un faible degré d'industrialisation (faible part d'exportations en produits manufacturés) ou une part réduite de capital humain. Ainsi, la production d'un pays peut être intensive en ressources en raison de sa faible performance économique, suggérant une simultanéité dans la relation entre ressources naturelles et croissance économique (Borge et al., 2015). Après avoir pris en compte la mesure adéquate de la dépendance aux ressources et les techniques d'estimation appropriées, la malédiction des ressources disparaît, mieux, les matières premières semblent montrer un effet positif sur la croissance. *Pourquoi certains pays arrivent à faire de leurs ressources naturelles un moteur de croissance soutenue et pas d'autres ?*

⁴¹ D'après Gilberthorpe et Papyrakis (2015), une recherche sur Google Scholar montre qu'en 1995, il n'y avait que 13 articles scientifiques faisant référence à l'expression «resource curse», ce nombre a augmenté à 67 en 2000, 543 en 2005, 1 890 en 2010, 2 420 en 2014. En 2016, ce nombre est porté à 28 500 articles.

⁴² SW (2005).

a) Les facteurs de la malédiction des ressources naturelles

(i) Les facteurs économiques

La volatilité des prix des matières premières a été suspectée pour expliquer la sous-performance des économies riches en ressources naturelles (Manzano et Rigobón, 2001, 2006 ; Van der Ploeg, 2007). En effet, les prix des matières premières sont de nature volatile (Cuddington et al., 2002). Cette volatilité des prix des matières premières se traduit par une instabilité de revenus et donc de dépenses dans les pays en développement riches en ressources naturelles, en raison de la faible résilience de leur économie aux chocs extérieurs. L'instabilité macroéconomique qui en résulte est d'autant plus dommageable pour les économies en développement que les ajustements sont asymétriques (Guillaumont et al., 2009). Les récentes crises économiques connues par les pays exportateurs de pétrole consécutives au retournement de la conjoncture sur les marchés internationaux du pétrole sont illustratives. La volatilité des prix des matières premières a une autre conséquence sur les marchés financiers pour les pays en développement riches en ressources naturelles. Manzano et Rigobón (2001) font valoir que le boom des prix de plusieurs matières premières, observé dans les années 1970, a conduit de nombreux pays en développement à s'endetter massivement en raison de leur bonne santé économique (Frankel, 2011). Cependant, le retournement de la conjoncture dans les années 1980 a non seulement réduit les ressources financières pour ces pays, mais a aussi limité leur capacité de remboursement de leurs dettes, conduisant à des politiques d'austérité qui ont sapé leurs performances économiques.

Le capital humain a aussi été identifié dans la littérature pour avoir un effet sur la relation entre dépendance aux ressources naturelles et croissance. Bravo-Ortega et Gregorio (2005) font valoir que les ressources naturelles n'obèrent la croissance que dans les pays avec de très faibles niveaux de capital humain. Ils développent un modèle théorique dans lequel une augmentation de la dotation en ressources d'un pays induit une réallocation du capital humain du secteur industriel vers le secteur des ressources naturelles, conformément à une des prédictions du syndrome hollandais. Dans leur modèle, le taux de croissance d'une économie est une moyenne pondérée du taux de croissance des deux secteurs. Puis, ils supposent que le secteur des ressources naturelles utilise une quantité fixe du capital humain, alors que la quantité du capital humain employé dans le secteur industriel peut croître indéfiniment. L'expansion du secteur des ressources naturelles est associée certes à une augmentation du revenu par tête, mais réduit la croissance de l'économie car le secteur des ressources diminue le rendement du capital humain, alors que le secteur industriel

présente des rendements d'échelle constants. Par conséquent, les ressources naturelles ne réduisent la croissance que lorsque le niveau de capital humain est très faible. Gylfason (2001) soutient que *« les nations qui sont convaincues que les ressources naturelles sont leur atout le plus important peuvent, par inadvertance, - et peut-être délibérément, négliger le développement de leurs ressources humaines, en accordant peu attention et des dépenses insuffisantes à l'éducation. »* Gylfason et Zoega (2006) montrent qu'une augmentation de dix points de pourcentage du capital naturel par rapport au PIB d'un pays est associée à une réduction de l'investissement dans l'éducation d'environ deux points de pourcentage du PIB.

(ii) Les fondements politiques et institutionnels

Les premiers travaux sur la malédiction des ressources naturelles ont porté sur la relation entre ressources naturelles et croissance économique. Par la suite, des variables de résultats, autres que la croissance, sont considérées, notamment : (i) l'occurrence et la durée des guerres civiles (Collier et Hoeffler, 2000 ; Ross, 2004) ; (ii) le type de régime politique (Ross, 2001 ; Omgba, 2009 ; Cuasresma et al., 2011 ; Haber et Menaldo, 2011 ; Andersen et Aslaksen, 2013) et (iii) la qualité des institutions (Acemoglu et al., 2001, 2005). Collier et Hoeffler (2000) apportent une preuve empirique de la relation positive entre la part des exportations des matières premières dans le PIB et l'émergence des guerres civiles en analysant 47 conflits armés dans le monde sur la période 1965-1999.

L'hypothèse principale des auteurs est que les ressources naturelles offrent des opportunités de financement aux groupes rebelles et ce pour deux raisons : les matières premières sont particulièrement sujettes aux pillages et à la fiscalité parce que leur processus de production nécessite une base géographiquement localisée pendant une longue durée et la présence des ressources naturelles accroît les gains espérés de l'engagement dans la rébellion en cas d'une victoire qui est associée au contrôle des ressources. C'est à ce titre que les auteurs suggèrent la diversification des économies riches en ressources pour réduire le risque des conflits armés. Dans le même cheminement, Fearon et Latin (2003), en admettant le précédent résultat, postulent que toutes les matières premières n'ont pas les mêmes effets sur l'occurrence des guerres civiles, en considérant que le pétrole, de par la spécificité de son industrie et la taille des rentes qu'il génère, est plus susceptible d'expliquer les guerres civiles que d'autres ressources naturelles.

L'idée que la dépendance aux ressources affecte le type de régimes politiques (démocratie vs. Autocratie) repose sur le concept d'Etat rentier (Ross, 2001 ; Haber et Menaldo, 2011). Pour Ross (2011), les pays riches en ressources, en particulier les pays pétroliers, sont en moyenne moins démocratiques que leurs pairs qui en disposent moins en raison de trois effets des rentes des ressources sur les gouvernements : (i) effet taxation, (ii) effet dépenses, et (iii) effet protestation. L'effet taxation suggère que lorsque les gouvernements tirent des recettes suffisantes des ressources naturelles, ils taxent moins leur population. En retour, la population est moins susceptible de demander des comptes au gouvernement. (Tilly, 1975).

L'effet dépenses suppose que les rentes mènent au mécénat, qui anéantit les pressions latentes pour une forte demande de démocratie (Atkinson et Hamilton, 2003 ; Vicente, 2010). L'effet protestation suggère que le gouvernement utilise ses largesses pour empêcher la formation de groupes de protestation (Mahdavy, 1970 ; Anderson, 1987 ; Ross, 2001 ; Andersen et Aslaksen, 2013). Ces mécanismes concourent selon l'auteur à altérer la démocratie dans les pays riches en ressources naturelles.

L'explication institutionnelle de la malédiction des ressources part du postulat que le contexte institutionnel est déterminant, considérant que les matières premières ne sont qu'un facteur de développement pour les pays ayant de bonnes institutions. Le cas du Botswana qui a fait de l'exploitation de son diamant une réussite économique est largement cité dans la littérature (Acemoglu et al., 2001 ; Mehlum et al., 2006).

2. L'Afrique et la malédiction des ressources naturelles

Il est admis dans la littérature que les pays Africains riches en ressources ont, soit enregistré des faibles performances économiques, soit connu de longues périodes de conflits armés, contribuant à la « *crise de développement* » sur le continent (Sachs et Warner, 1997 ; Easterly et Levine, 1997 ; Gelb, 1988 ; Easterly, 2000 ; Rodrik, 2003 ; Jensen et Wantchekon, 2004 ; Avom et Carmignani, 2010 ; Idemudia, 2012).

Il apparait que dans les autocraties établies, l'abondance des ressources naturelles permet aux dirigeants de se maintenir au pouvoir et de consolider leur emprise politique grâce au contrôle des ressources. Ce qui est conforme à la thèse que la malédiction de ressources est conditionnée par la qualité des institutions (Mehlum et al., 2006).

Cependant, il n'existe pas une spécificité Africaine et que le contexte institutionnel défavorable explique les crises économiques et politiques constatées généralement dans les pays Africains riches en ressources naturelles.

Enfin, la littérature considère que pour échapper à la malédiction des ressources, les pays doivent appliquer des « *Bonnes politiques* », incluant la diversification, la réduction de la taille des gouvernements par la privatisation, la stérilisation des revenus des ressources à travers des fonds de stabilisation, la distribution directe des revenus des ressources etc. (Sala-i-Martin et Subramanian, 2003 ; Sandbu, 2006 ; Lederman et Maloney, 2006 ; Sachs, 2007 ; Humphreys et al., 2007). Plus récemment, des approches volontaristes telles que l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) sont considérées (Corrigan, 2014). Les théories des réformes institutionnelles, prenant en compte aussi bien les gagnants que les perdants des changements dans les institutions économiques, offrent un cadre analytique intéressant sur ce qu'il y a lieu de faire pour juguler cette tendance à la malédiction des ressources dans les pays Africains (*Acemoglu et al., 2005 sur les dynamiques institutionnelles dans les pays en développement*).

3. L'Économie du Tchad à l'ère pétrolière

Le Tchad a mis en exploitation ses ressources pétrolières à partir d'octobre 2003. Les ressources pétrolières ont immédiatement apporté des transformations remarquables dans la physionomie de l'économie du pays. Depuis le début de son exploitation, les recettes pétrolières⁴³ ont représenté des parts de plus en plus importantes dans les recettes budgétaires de l'État. Les revenus mixtes issus de l'exploitation pétrolière ont atteint un cumul de plus de 2 402 milliards de F CFA à fin août 2010. Passant de 4,1% en 2003, les recettes pétrolières ont représenté 21% du PIB en 2008.

Sur la période allant de 1960 à 1979 le secteur agricole représentait 40% du PIB. Dans les années 80 ce poids s'est établi à une moyenne de 35,3% avant de connaître une légère hausse entre 1991 et 2000 avec 38,2% du PIB. La tendance haussière s'est poursuivie sous l'ère pétrolière avec 55,75% du PIB entre 2001 et 2009⁴⁴. On notera qu'au début de l'exploitation du pétrole, l'agriculture a contribué à hauteur de 42% à la croissance du secteur primaire en 2003 contre 19%

⁴³ Les recettes pétrolières regroupent les Redevance sur la production et dividendes, l'impôt sur les sociétés du consortium et de TOTCO et les autres impôts versés au secteur pétrolier.

⁴⁴ Ministère de finances et du budget: Etude des 50 ans du Tchad, juin 2011.

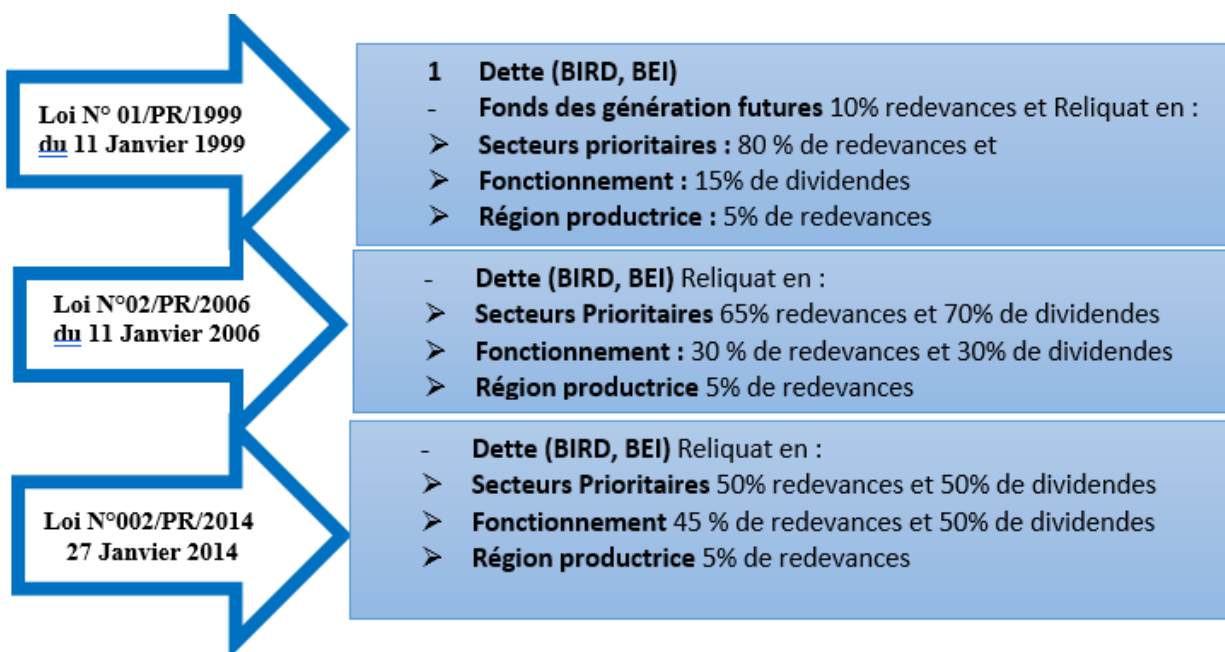
de contribution du secteur pétrolier. Le pétrole est devenu ainsi la locomotive principale de l'économie tchadienne dont elle représentait une moyenne de 70% des recettes budgétaires entre 2004 et 2014 et 80% des exportations en produits de base. En prévision de l'utilisation des ressources pétrolières, le Tchad, avec l'appui de la Banque Mondiale, a conçu et mis en œuvre en 2000 le Projet de Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière (GEEP). L'objectif de ce projet est de renforcer les capacités de l'économie nationale pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion des revenus pétroliers. A cet effet, plusieurs réformes ont été mises en œuvre pour améliorer les mécanismes et cadres de gestion des finances publiques.

4. Mécanisme de gestion des revenus pétroliers

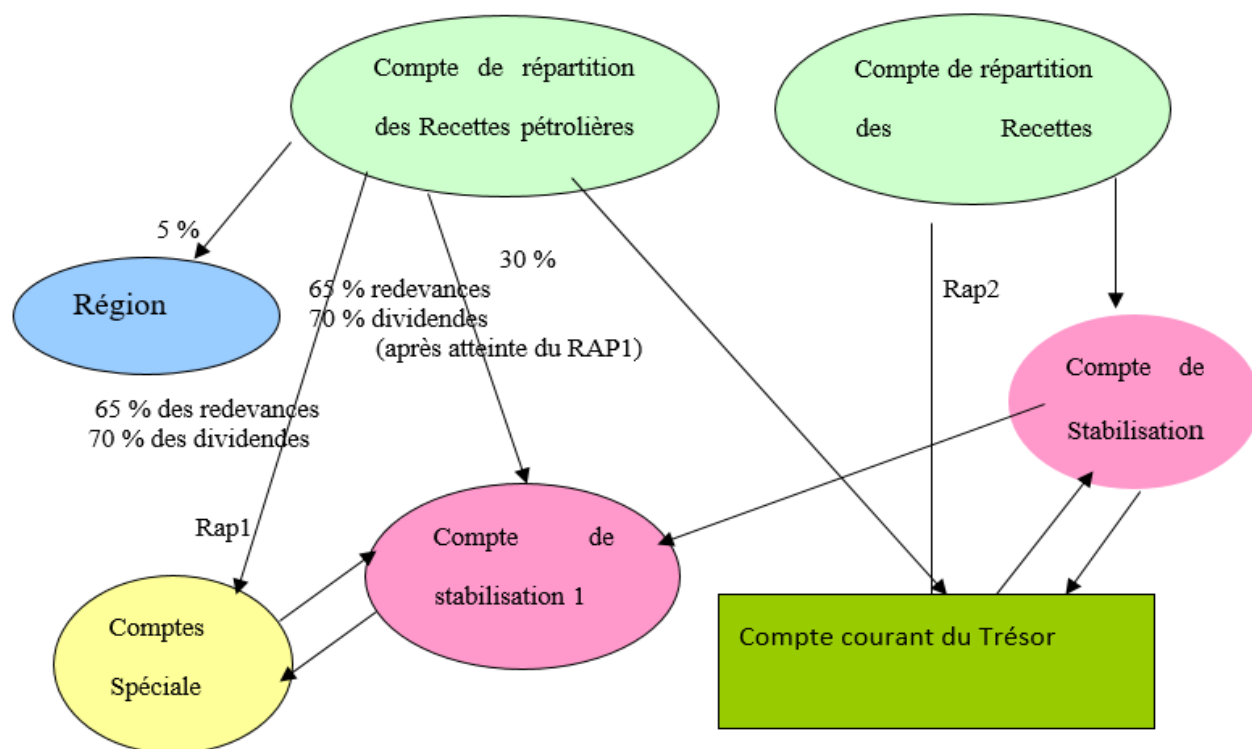
Les premières institutions ont été instituées par la Loi N°001/PR/1999, du 11 janvier 1999, portant gestion des revenus pétroliers. Cette loi a créé le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP) tout en ouvrant la voie à la création du premier Comité Provisoire de Gestion des 5% des revenus Pétroliers affectés au Logone oriental⁴⁵ à titre de région productrice du pétrole. Cette loi a subi quatre modifications dont la première, qualifiée de mineure, n'a pas touché la clé de répartition des revenus mais plutôt le nombre des représentants de la société civile au sein du CCSRP passé de deux (2) à quatre (4). La deuxième modification intervenue en 2006 a fait l'objet de discordes entre le Gouvernement tchadien et le Groupe de la Banque Mondiale. Les crises qui ont suivi ont occasionné le départ de la Banque Mondiale du projet d'Exportation Tchadien. En effet, le Gouvernement avait décidé de manière unilatérale de supprimer le Compte « **Fonds pour les générations futures** » domicilié à la CITI Bank alors qu'il fait partie de l'accord de financement du Projet pétrolier entre le Tchad et la Banque Mondiale. La quatrième et dernière modification est intervenue le 27 janvier 2014 et a eu pour effet de modifier fondamentalement la clé de répartition des revenus pétroliers.

⁴⁵Selon de la constitution de 1996 modifiée par la loi constitutionnelle de 2005, les 5% font partie des ressources qui devraient être rétrocédées aux Collectivités territoriales décentralisées pour financer le développement local. Au Tchad, ces fonds visent, d'une part, à réparer les dommages environnementaux subis par la région à la suite de la destruction de ses moyens d'existence durable (terres cultivables, rivières, faune, flore, etc.) et, d'autre part, à prévenir les conflits couramment rencontrés dans les pays pétroliers lorsque les régions productrices ne bénéficient pas d'investissements conséquents des ressources tirées de leur sous-sol (cas du peuple Ogoni dans le Delta du Niger, par exemple).

Graphique 9: Evolution de la loi portant gestion des revenus pétroliers au Tchad



Graphique 10: Schéma du Mécanisme de gestion des Revenus pétroliers : Loi N°001/PR/1999 du 11/01/1999



A ce mécanisme innovant de gestion des revenus pétroliers en Afrique, s'ajoute l'adhésion du Tchad en 2007 à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE). Les différentes actions menées dans le cadre de cette initiative ont permis au pays d'obtenir le statut de «pays conforme» à la norme mondiale d'ITIE en matière de transparence, le 15 octobre 2014. Par son adhésion, le Tchad s'engage à assurer la transparence totale aussi bien dans la gestion des revenus que dans toute la chaîne de valeur de l'industrie extractive en vue d'optimiser la gestion des revenus qui en résultent pour la lutte contre la pauvreté.

On note la création de quelques nouvelles institutions visant à assurer le contrôle de l'utilisation des ressources publiques en vue de contribuer à la lutte contre la corruption et les détournements des fonds qui ont pris de l'ampleur avec l'avènement du pétrole au Tchad. On citera à cet effet le Ministère de l'assainissement public et de la promotion de la bonne gouvernance (2004-2015), la Cour des Comptes (2013) et l'Inspection Générale de Contrôle d'Etat (IGE-2015)⁴⁶. A ces nouvelles institutions s'ajoutent les institutions traditionnelles existantes telles que l'Assemblée Nationale, l'Inspection Générale de Finances (IGF), l'Agence Nationale d'Investigations Financières (ANIF).

Ce mécanisme a mis en place des retraits annuels programmés RAP1 et RAP2 qui sont des ratios calculés sur la base de la programmation budgétaire. Le RAP1 est une autre innovation importante car il permet le transfert du compte de Stabilisation 2 vers le compte de stabilisation 1 au cas où les revenus pétroliers directs sont insuffisants pour financer les dépenses prévues dans le cadre du RAP1.

En tant que procédé et instrument de gestion des finances publiques, ce mécanisme transitoire de gestion des revenus pétroliers ne se déroule pas sans heurts. On note que :

- L'opérationnalité du mécanisme est effective : En effet, les différents comptes des revenus pétroliers sont domiciliés à la BEAC et chacun des acteurs impliqués dans la gestion se conforme aux dispositions du décret n° 253/PR/MFI/07 du 29 mars 2007 en attendant la mise en place d'un accord définitif qui s'inspirera de la SNRP2 en 2008. Il ressort clairement dans les statistiques de la BEAC les montants des revenus rapatriés et transférés.

⁴⁶ L'Inspection Générale d'Etat est créée par le décret n°2069/PR/2015, du 1^{er} octobre 2015.

- Le mécanisme n'est pas aisé dans son application au niveau de la répartition des revenus selon leurs types. Il faut noter par exemple que le compte de la région productrice n'enregistre que 5% des redevances alors que le rapatriement des revenus directs dans le compte de répartition ne fait pas ressortir la part des redevances contenue dans les revenus directs. Il en est de même pour le compte spécial destiné à financer les secteurs prioritaires.
- La BEAC se retrouve avec plusieurs comptes des revenus pétroliers gérés par le trésor public suivants des règles différentes : Les revenus pétroliers directs (redevances et dividendes) bénéficient de la supervision du CCSRP dans leurs décaissements (financements des secteurs prioritaires) alors que les revenus indirects, de plus en plus importants, échappent à cette même supervision. Cette disposition est contraire au principe de l'universalité budgétaire.

5. Portées et limites du mécanisme

Ce mécanisme a le mérite de créer les conditions minimales d'une gestion transparente des ressources de l'Etat provenant des ressources pétrolières. Cependant, les ressources pétrolières de l'Etat ne se limitent pas seulement aux revenus directs qui sont essentiellement constituées des redevances ayant fait l'objet des accords avec les compagnies pétrolières. Aujourd'hui les revenus indirects, fiscalités perçues par l'Etat à cause des activités pétrolières, représentent une part plus importante dans l'ensemble des revenus pétroliers. C'est pourquoi il est devenu indispensable d'élargir la mission du CCSRP sur les revenus pétroliers sans distinction afin de renforcer la traçabilité des dépenses publiques dans la lutte contre la pauvreté.

Par ailleurs, le Tchad a adhéré le 26 janvier 2013 au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). A cet effet, il a élaboré et adopté le rapport d'autoévaluation en 2015 et adopté par les chefs d'Etats africains de l'Union Africaine.

6. L'importance des recettes pétrolières dans le budget de l'Etat

De l'ouverture officielle de la première vanne le 10 octobre 2003, le pétrole a généré des ressources estimées à plus de 8 000 milliards de FCFA au trésor public tchadien. Ces dernières sont constituées de 6 000 milliards d'impôts et de diverses taxes (revenus indirects) et 2 000 milliards de revenus directs (royalties ou dividendes). Les recettes pétrolières représentent ainsi 70% en moyenne des recettes budgétaires sur la période (Tableau 7).

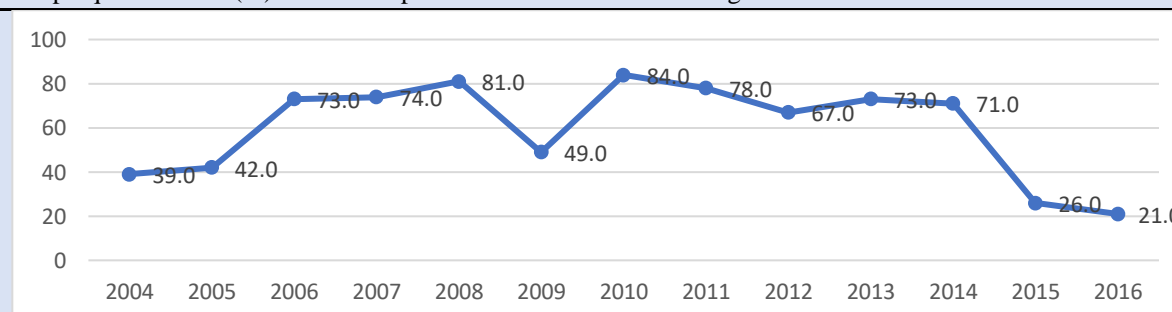
Tableau 7: Décomposition des revenus pétroliers par catégorie et par année (milliards FCFA)

Années	Redevances	Dividendes	Impôts sur les Sociétés	Autres	Total
2003-2005	210,90	11,20	-	27,60	249,70
2006	142,10	4,80	230,90	10,90	388,70
2007	158,50	5,00	434,50	12,00	610,00
2008	277,50	4,50	567,50	87,50	937,00
2009	79,50	2,50	210,50	19,50	312,00
2010	167,50	3,50	455,00	26,50	652,50
2011	239,50	3,00	771,00	36,00	1.049,50
2012	214,50	6,00	653,50	30,00	898,00
2013	186,00	5,00	1 000,00	83,00	1.274,00
2014	395,00	-	685,00	-	1.080,00
2015	324,34	-	592,67	14,18	931,19
Total	2 071,00	45,50	5 600,57	333,00	7.451,40

Source : Rapports ESSO, ITIE et CCSRP

Du tableau 7, il ressort que les redevances pétrolières (2003-2015) sont de 2 071 milliards de FCFA tandis que les dividendes issus de la participation du Tchad dans les deux sociétés de transport (TOTCO et COTCO) et au capital de la SRN à travers la SHT sont de 45,5 milliards de FCFA. De même, l'impôt sur les sociétés pétrolières et autres taxes perçues directement par le Trésor public se montent à 5 601 milliards de FCFA. Les autres paiements effectués au profit du Trésor public se chiffrent à 333 milliards de FCFA. En gros, les impôts et taxes liés au Projet pétrole représentent 75,16% des recettes pétrolières globales perçues sur la période 2003-2015. D'après les données consolidées des rapports ITIE 2007-2014 et des autres rapports consolidés, les proportions des revenus pétroliers dans le budget de l'Etat sont les suivantes (graphique 11).

Graphique 11: Parts (%) de revenus pétroliers dans les recettes budgétaires totales entre 2004 et 2016

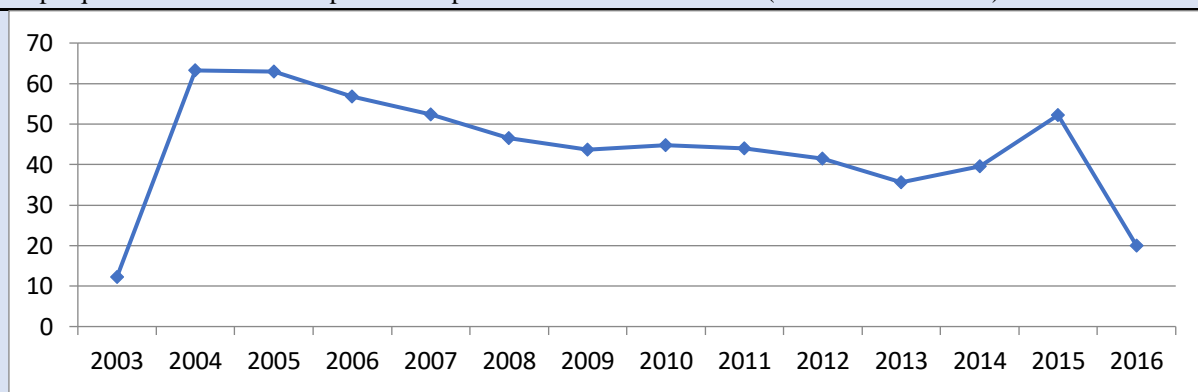


Source : Rapports ITIE de 2007 à 2014 (2016). (*) Données des Lois de Finances rectificatives 2015 et 2016.

Les recettes pétrolières représentent par ailleurs 80% des recettes d'exportations totales du Tchad. Elles ont également permis d'assurer le paiement des salaires des agents de l'Etat dans la plupart de secteurs prioritaires⁴⁷.

Depuis le premier baril en 2003, les différents consortiums réunis ont produit 615,267 millions de barils de pétrole brut, soit environ la moitié des réserves prouvées (graphique 12).

Graphique 12: Evolution de la production pétrolière entre 2003 et 2016 (en millions de barils)



Source : Ministère de l'énergie et du pétrole.

Cette production provient des deux bassins sédimentaires de Doba et de Bongor comprenant treize (13) champs sur les 18 que compte le Tchad actuellement. Il s'agit, d'une part, des champs de Komé, Bolobo, Miandoum, Nya, Moundouli, Timbré, et Maikeri où opèrent le Consortium Esso et, d'autre part, des champs de Rônier, Mimosa, Baobab, Prosopis, Daniela, Raphia et Lanea pour le Consortium CNPCIC et Cliveden et Badila et Mangara, par le Consortium Glencore et SHT.

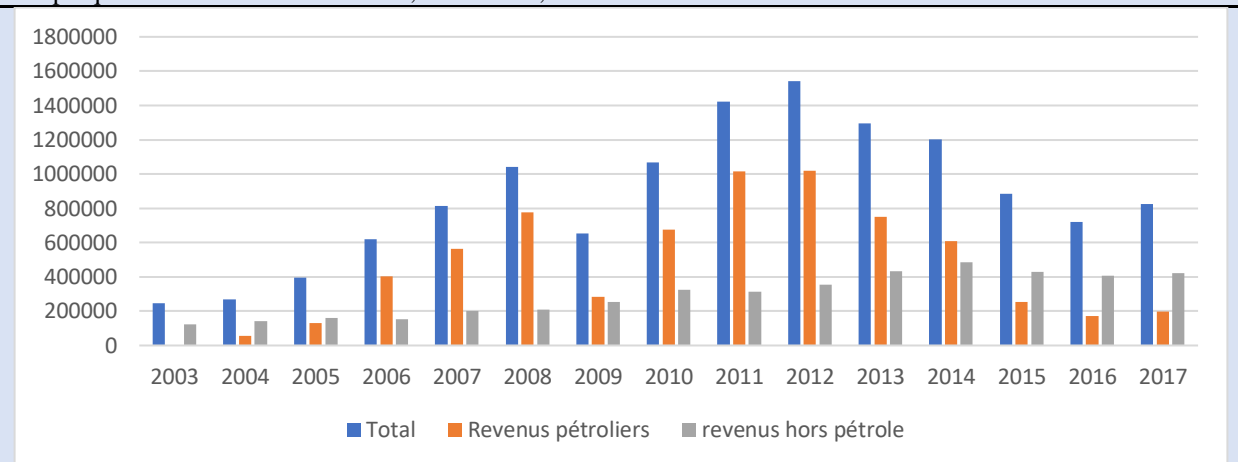
Grâce aux recettes pétrolières, le budget de l'Etat qui était de moins de 300 milliards de FCFA en 2004 est passé à 1 977,740 milliards de FCFA en 2014 et 1 506,744 milliards de FCFA en 2015 avant de retomber plus bas à cause de la chute des prix du baril de pétrole sur le marché international. Ces ressources ont permis au Tchad de multiplier ses investissements par plus de 22 sur la même période⁴⁸ de 2001 à ce jour tandis que le budget de l'Etat a été multiplié par plus de 10 sur la même période. Cet investissement a permis d'améliorer sensiblement les indicateurs de développement du Tchad dans les principaux secteurs socioéconomiques. Ces investissements ont par ailleurs permis à l'Etat de rétablir son autorité sur toute l'étendue du territoire et d'intervenir

⁴⁷ Les recettes ordinaires couvrent à peine les charges salariales d'environ 33 milliards de francs CFA par mois, soit près de 400 milliards de francs CFA par an et environ 80% de recettes hors pétrole.

⁴⁸ BAD : Rapport d'étude économique et sectorielle sur La mobilisation des ressources publiques intérieures hors pétrole au Tchad Etude économique et sectorielle, mars 2013.

dans la résolution des conflits régionaux et sous-régionaux, assurant ainsi sa notoriété sur le plan militaire et politique.

Graphique 13: Evolution des revenus, 2003-2017, Million de FCFA



Source : Banque Mondiale.

7. La place du pétrole dans la politique gouvernementale

Après l'ouverture des premières vannes en 2003, le pétrole a pris une place importante dans la politique gouvernementale de développement et en particulier, dans la lutte contre la pauvreté. Le budget de l'Etat qui était de 484,247 milliards de FCFA en 2003 a atteint rapidement 1 857,741 milliards de FCFA en 2014 avant de dégringoler jusqu'à 1 506,744 milliards en 2015. En effet, avec tout d'abord trois exploitants au départ à savoir ESSO E&P Chad, Petronas et Chevron, le secteur pétrolier renferme plus de 27 intervenants (Rapport ITIE, 2013) jouant un rôle de plus en plus important dans l'économie tchadienne.

8. Le pétrole et l'évolution socio-économique du Tchad

Le pétrole a contribué à l'amélioration significative des indicateurs macroéconomiques bien que l'impact réel de ces indicateurs sur le niveau de vie des populations reste mitigé. L'économie tchadienne a été tirée jusqu'à l'ère pétrolière (2003) par l'agriculture et l'élevage. Amorcée en 2003, l'exploitation du pétrole est devenue une véritable locomotive de l'économie tchadienne. Cependant, plus de 80% de la population continuent d'exercer dans le secteur agropastoral entraînant la prédominance du secteur informel et des activités sans transformation.

La croissance économique au Tchad a connu deux périodes de la décennie 90 à nos jours : la phase d'avant 2003 où le PIB moyen en valeur était estimé à 2,6 milliards de dollars US entre 1990 et 2003 avec une croissance moyenne de 3% environ ; et la phase d'après 2003 où il est passé à 7,6 milliards de dollars US en moyenne entre 2004 et 2013, soit une variation du simple au triple à la faveur d'une croissance moyenne proche de 9%. Cela indique l'incidence non négligeable de l'exploitation des ressources pétrolière dans la formation des richesses nationales.

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE en 2015 a permis au Tchad entre autres de bénéficier de l'aménagement d'une partie de la dette multilatérale et une partie de la dette bilatérale par le Club de Paris. Si l'atteinte du point d'achèvement PPTE a entraîné des effets bénéfiques sur le service de la dette, l'activité économique récente a été marquée par la chute drastique du prix du pétrole et par l'intensification de la lutte contre le terrorisme au Sahel. La croissance économique a atteint 6,4% en 2014, contre 0,9% en 2013 grâce à une bonne campagne agricole et une bonne tenue de la production pétrolière renforcée par les nouveaux champs pétroliers. Suite à la persistance de ces deux chocs, la croissance est passée à moins de 4% en 2015. Le principal défi serait de soutenir une croissance diversifiée, forte et durable en valorisant toutes les niches possibles dans le secteur non pétrolier.

9. Les effets induits du secteur pétrolier sur l'économie locale

Le projet pétrole a eu plusieurs effets induits sur l'économie nationale. Le premier effet induit est celui de la réduction des coûts de transport et ceci grâce à l'amélioration du réseau routier bitumé ou aménagé dont la proportion accessible en permanence et toute l'année est passée à 87% en 2014 contre la cible de 50% avant le pétrole. Le deuxième effet induit du pétrole c'est l'amélioration de la sécurité dans les centres urbains grâce à l'existence de l'éclairage public en plus des effets directs liés aux recrutements massifs dans la police, l'armée et la gendarmerie même si, du point de vue des populations, ces agents sont en partie responsables des poches d'insécurité dans le pays. Le troisième effet induit concerne l'éclosion des entreprises privées au cours des 15 dernières années et à travers elles, l'emploi même si le niveau d'emplois créé reste relativement faible.

10. Pétrole et le développement du secteur privé : états des lieux

L'avènement du pétrole a été un fait déclencheur de l'éclosion du secteur privé au Tchad. Le recensement général des entreprises réalisé par l'INSEED en 2015 a mis en évidence que le secteur privé tchadien est composé de **30 761 unités** de production physiquement identifiées dont près de la moitié sont installées dans la capitale N'Djamena. **Il s'agit de 26 261 petites entreprises (85,4% du total), 3 522 moyennes entreprises (11,4%) et 139 grandes entreprises.** La dynamique de création de ces unités de production semble obéir au rythme d'évolution de l'environnement économique nationale en relation avec le projet pétrolier tchadien. En effet, on a constaté qu'entre 2004 et 2014, 2 054 unités par an ont été créées, tandis que 748 l'ont été sur la période 2001-2003 et seulement 368 par an au cours de la décennie 90.

Le classement de ces entreprises par branches d'activités a donné 76,2% d'unités opérant dans le commerce, 9,7% dans les activités de fabrication, 5,4% dans l'hébergement et la restauration, 2,2% dans les autres activités, 1,1% l'information et la communication et 1,1% dans l'enseignement. De manière générale, 89,5% sont dans le secteur tertiaire, 10,4% dans le secondaire et 0,1% dans le primaire.

Ces entreprises opèrent dans leur grande majorité dans le secteur informel, 75% de celles-ci sont au régime de l'Impôt Général Libérateur (IGL) contre 22,9% au régime forfaitaire.

En outre, le coût de la création de la raffinerie de Djarmaya, grâce à laquelle la demande locale en produit pétrolier est satisfaite, est estimé à 451 298 416 000 FCFA (soit 688 millions d'euros). Elle associe, dans une joint-venture, la Chine à travers la CNPCIC qui y détient 60% du capital et le Tchad représenté par la SHT qui porte 40% du capital. Grâce à cette raffinerie, la capacité de production de la SNE a atteint 142,2 MW⁴⁹ et ceci en raison de la disponibilité en permanence du carburant issu de la raffinerie.

Au-delà des impacts directs liés à la satisfaction des besoins de la population en produits pétroliers, la raffinerie de Djarmaya a créé de nombreux emplois indirects à travers les canaux de distribution (marketers) et de commercialisation (stations-services, petits points de vente). En plus des grandes sociétés telles que Tradex, Total Marketing, Oil Libya, SPP, Al-Manna, 3SH, la raffinerie a permis la création de plus de 300 stations-services occupant près de 70% du secteur de la distribution, sans compter les petits distributeurs installés dans les quartiers.

⁴⁹ Tchad Eco N°8, du 1^{er} novembre au 31 décembre 2015.

11. Situation générale de l'emploi au Tchad

La question de l'emploi et notamment de l'emploi bien rémunéré se pose avec acuité au Tchad. Les données en la matière, rarement mises à jour, se contredisent le plus souvent selon qu'il s'agisse des sources étatiques ou des statistiques des organisations internationales. Selon le Ministère de la fonction publique, de l'emploi, chargé du dialogue social, et le Conseil National du Patronat du Tchad, la population en âge de travailler est estimée à 6 000 000 de personnes, dont 1 276 000 sont occupées. De manière générale, le taux de chômage est estimé à 22%. Ce chômage toucherait généralement la classe d'âge comprise entre 15 et 30 ans. Ce chômage en augmentation croissante est la résultante de l'inadéquation entre le système d'enseignement général, professionnel et technique et les besoins du marché du travail.

Le secteur primaire, qui représentait 95% de la population active avec une dominance des activités agro-sylvo-pastorales (agriculture, pêche et élevage), n'en regroupe aujourd'hui que 72% à cause de l'exode rural vers les centres urbains.

Le secteur secondaire, peu dense et peu diversifié, est essentiellement constitué par les entreprises agroalimentaires (brasserie, cigarette, sucre), les unités de transformation du coton (coton fibre, huilerie, savonnerie) et les petites unités de transformation à l'échelle des ménages. Par contre, le secteur tertiaire occupe près du quart des actifs : le commerce, le transport et l'artisanat, largement informels, représentent aujourd'hui la moitié de la valeur ajoutée.

Les plus grands pourvoyeurs d'emplois sont les entreprises extractives (72,5 personnes par unité économique), les entreprises de la branche de construction (38,8 personnes par unité économique), celles exerçant dans le secteur financier (banques et compagnies d'assurances) 13,9 personnes par unité, ainsi que l'enseignement (11 personnes par unité). Ces entreprises font face à autant de contraintes que d'opportunités.

Composé du secteur formel très marginal et du secteur informel dominant avec 72% de la valeur ajoutée⁵⁰ dans le PIB du pays, le secteur privé tchadien est très peu développé. Il se caractérise par une prédominance des activités liées à l'agriculture et à l'élevage qui emploient environ 80% de la population. Compte tenu du fait que ces entreprises opèrent dans leur grande majorité dans le secteur informel, 75% de celles-ci sont au régime de l'Impôt Général Libérateur (IGL) contre 22,9% au régime forfaitaire.

⁵⁰ ECOSIT II, 2011

12. Les Finances publiques à l'ère pétrolière

Les finances publiques se caractérisent sur la période par un accroissement important des ressources pétrolières et des dépenses publiques. On constate cependant une dégradation des principaux indicateurs, témoignant d'une politique budgétaire expansionniste et d'une faible capacité de mobilisation de ressources hors pétrole. Les ressources pétrolières qui représentaient à peine 1% du PIB en 2003 se sont rapidement consolidées pour atteindre près de 10% en 2006 avant de se replier à 5% en 2009 en raison de la baisse des cours internationaux de pétrole. Les recettes pétrolières représentaient 53% des recettes totales du budget de l'Etat à partir des années 2009 et plus de 75% actuellement. Quant aux recettes non pétrolières, elles ont enregistré une hausse continue, passant de 118 milliards environ en 2004 à plus de 400 milliards en 2014.

Selon la Direction des impôts, le taux de pression fiscale hors pétrole (environ 9%) reste parmi les plus faibles des pays en développement malgré les récentes performances enregistrées. D'après les estimations de la BAD et du FMI, le système fiscal actuel du Tchad mobilise seulement 32% du potentiel de recettes non pétrolières (estimé à environ 16% du PIB hors pétrole).

Les dépenses ont connu une explosion au niveau de tous les postes. La masse salariale a été multipliée par environ 3 sur une période de dix ans, à la faveur notamment des recrutements opérés et des augmentations de salaires indiciaires. Les transferts et subventions sont quant à eux, passés de 15 milliards en 2004 à plus de 400 milliards en 2010 avant de se replier autour de 300 milliards ces dernières années. Les dépenses d'investissement se sont également rapidement consolidées, et ont été multipliées par 7, à la faveur des ressources pétrolières consacrées en grande partie à la construction des infrastructures. Toutefois, les dépenses d'investissement sur les ressources extérieures, qui représentaient l'essentiel des dépenses d'investissement (plus de 80%) en 2004, ont perdu de leur poids et ne représentent qu'environ 30% du total ces dernières années.

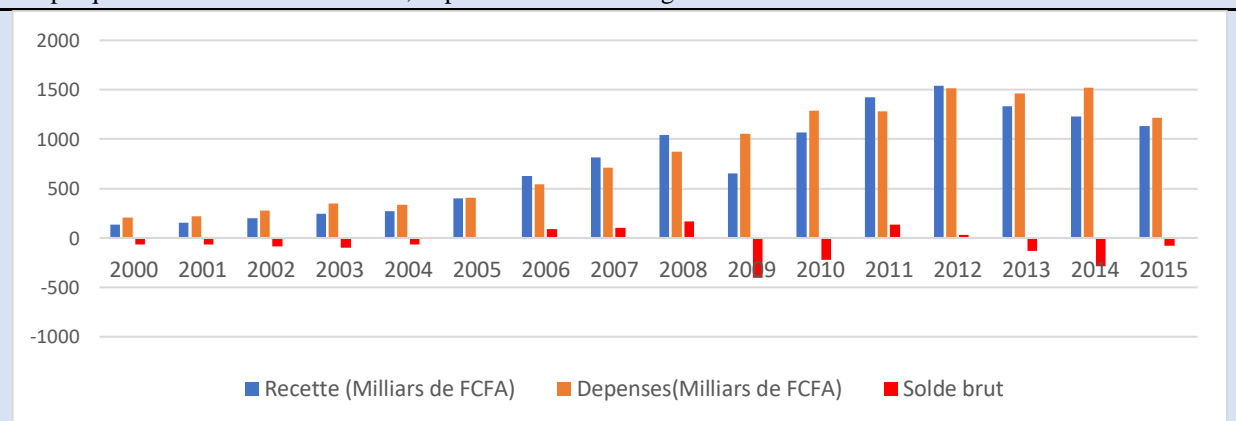
Le Budget du Tchad, sert essentiellement à financer le fonctionnement des services publics et administratifs. C'est cette fonction des finances publiques, qui est la plus connue, avec une fiscalité qui alimente un budget ne remplissant pas la triple fonction de l'impôt moderne, à savoir :

- Financer le fonctionnement des services publics (rôle ancien) ;
- Réduire les inégalités de richesses ou de revenus, et
- Réguler la croissance économique (rôle nouveau) c'est-à-dire le développement des échanges commerciaux.

La nécessité d'une réforme des institutions de gestion des finances publiques ainsi que du cadre législatif s'impose, afin de permettre à l'Etat de jouer ses rôles de facilitateur, de catalyseur et de mobilisateur de ressources budgétaires traditionnelles et alternatives d'une part et de compenser la baisse programmée des recettes fiscales hors pétrole consécutive au désarmement des tarifs douaniers d'autres parts.

En dépit de ces résultats, la politique budgétaire mise en place a abouti à une détérioration des équilibres macroéconomiques, une forte dépendance vis-à-vis des ressources pétrolières et à une dégradation des indicateurs d'endettement. Malgré l'accroissement important des recettes pétrolières, le solde global s'est creusé au fur et à mesure, conduisant le Gouvernement à accroître son recours au financement sur le marché régional et auprès de ses partenaires bilatéraux sous régionaux. Le caractère expansionniste de la politique budgétaire est lié aux déséquilibres dus à l'augmentation rapide des dépenses courantes et l'impact budgétaire de nouveaux investissements financés sans prise en compte des engagements antérieurs sur des projets en cours d'exécution.

Graphique 14: Evolution des recettes, dépenses et soldes budgétaires en milliards de FCFA



Source : BEAC, 2016

a) Au niveau de la Politique fiscale

De notre point de vue, l'impératif est dans la transformation et l'adaptation de la fiscalité nationale aux grandes mutations et défis contemporains, dont précisément celui de la maîtrise de la libéralisation. Le souci est de porter la réflexion sur une modernisation du système fiscale pour rendre capable de servir durablement les objectifs globaux de développement du Tchad. Le fait marquant est cependant, une gestion peu efficiente tant de l'assiette, que de la matière imposable.

L'on observe par ailleurs une tendance à l'appropriation de la gestion des décisions fiscales et l'application des dispositions à caractère de prélèvement et de collecte de la matière taxable par d'autres Administrations et Organisations. Cet état de fait crée des dysfonctionnements fortement préjudiciables à l'ensemble de l'économie.

b) Analyse structurelle des finances publiques

Les droits de douane (Tarif Extérieur Commun) sur les importations en provenance de l'UE ont été de 5,3 milliards de francs CFA en 2000 et atteint 10,1 milliards en 2004. Cependant, on observe une diminution de la part relative des droits de douane dans les recettes budgétaires du Tchad ; de 8,5% en 2002, les droits de douane ne représentent plus que 4,6% des recettes budgétaires. Ce phénomène est dû à l'avènement des recettes pétrolières et il ne fait nul doute que ce constat va s'accroître dans les prochaines années au fur et à mesure que l'exploitation pétrolière atteindra sa vitesse de croisière. Avec les recettes pétrolières, les recettes fiscales en 2004 ne représentent plus que 54% des recettes budgétaires alors que sans les recettes pétrolières elles constituent encore 80,8% des recettes budgétaires.

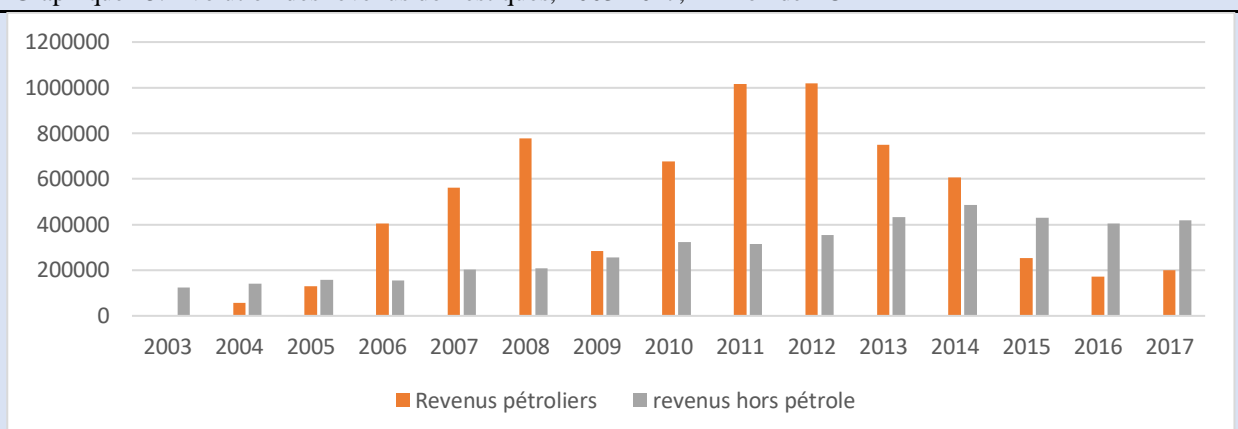
c) Recettes hors pétrole : Risque de syndrome hollandais et effet d'éviction

Le Tchad a connu en 2016 une baisse en valeur de ses recettes hors pétrole qui s'élèvent à 7,7% du PIB non pétrolier contre 8,1% en 2015. L'année 2016 est aussi marquée par la contraction (-4,3%) du PIB non pétrolier par rapport à 2015⁵¹.

Le manque de réformes est à l'origine d'une performance insuffisante. Divers pays, sahéliens sont parvenus, à travers des réformes relatives à la fois à la législation et à l'administration de l'impôt, à augmenter leurs recettes fiscales (Tableau 5). Le Tchad atteint un niveau de recettes hors pétrole qui représente seulement environ la moitié de celui observé dans les autres pays sahéliens. Ainsi, est mis en évidence un potentiel de recettes que le Tchad pourrait atteindre en quelques années, sous condition d'un effort cohérent de réformes.

⁵¹ Le PIB pétrolier baisse de 9,1% en 2016. Cette forte contraction du PIB pétrolier explique que les ratios en % du PIB pétrolier connaissent des baisses moins marquées.

Graphique 15: Evolution des revenus domestiques, 2003-2017, Million de FCFA



Source : Banque Mondiale.

Tableau 8: Recettes fiscales en pourcentage du PIB dans les pays sahéliens enclavés (2010 – 2015)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2010-2015
Burkina Faso	12,7	13,7	15,6	16,8	15,5	14,7	15,3
Mali	12,9	12,0	12,1	13,7	13,7	14,4	13,2
Niger	12,8	13,4	14,0	15,2	15,5	16,2	14,9
Tchad	8,1	7,5	8,0	9,2	9,4	8,1	7,7

Source : FMI et Banque Mondiale.

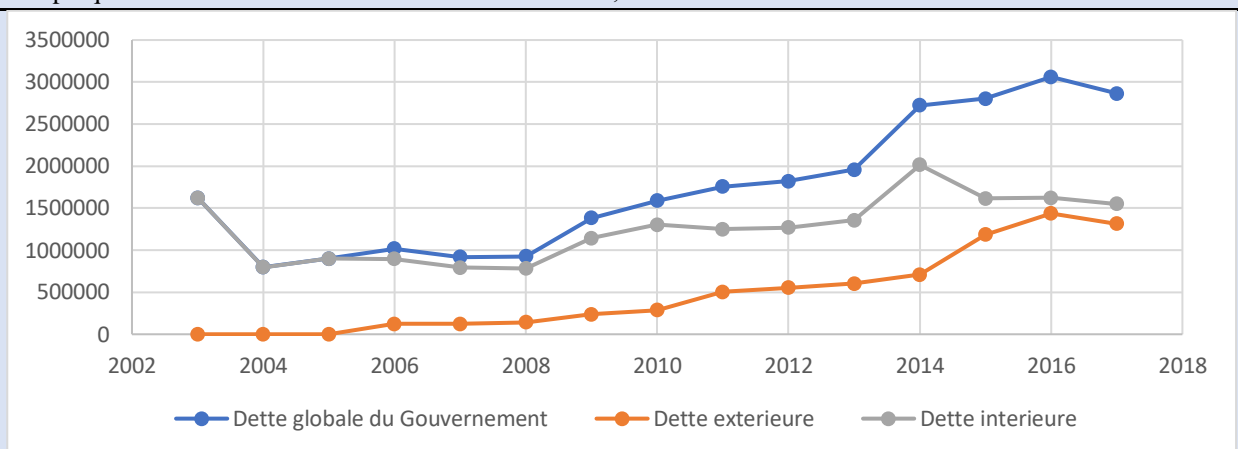
d) Situation de la dette

Le Tchad a bénéficié de la remise de ses dettes dans le cadre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) le 27 avril 2015, pour avoir atteint le Point d'Achèvement de l'Initiative. Une remise de dette de 1,1 milliards de dollars US soit, plus de 500 milliards de FCFA de dette extérieure bilatérale et multilatérale, représente 55,1% des recettes d'exportation du Tchad en 2013 et 31,3% en 2015, lui a été effacé. Son encours de dette s'est désormais établi à 34,21% en 2015 et son taux d'endettement à 24% du PIB hors pétrole en 2015. Le niveau d'endettement s'est toutefois aggravé avec l'emprunt de 1,3 milliards de dollars US contracté par le Gouvernement tchadien à travers la SHT, auprès de Glencore, pour le rachat des actifs de Chevron dans le consortium Esso et dans les sociétés de transports TOTCO et COTCO en 2015.

Le remboursement de ce prêt est fait à travers le prélèvement sur les recettes de vente des parts de la société SHT dans le consortium Esso-Petronas-SHT dans lequel la SHT détient 25% du capital.

Aussi, le volume de la dette publique s'est accru en passant de 1 337,47 milliards de FCFA en 2011 à 1 647,478 milliards de FCFA en 2014. L'encours de la dette publique quant à lui s'est élevé à 1 496,211 milliards de FCFA en décembre 2015 soit 801,183 milliards de FCFA de dette extérieure (53,55%) et 695,028 milliards de FCFA de dette intérieure (46,45%). Cet encours de la dette représente 24% du PIB hors pétrole.

Graphique 16: Evolution de la situation de l'endettement, Million de FCFA



Source : Banque Mondiale.

Tableau 9: Dette publique sur PIB des Pays de la CEMAC

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cameroun	74	9,5	14,8	18,7	20,5	24,1
République Centrafricaine	19,8	38,9	37,4	37,9	36	38,9
Congo	24,9	28,7	37,3	82,1	92	79,5
Gabon	15,7	21,2	26,1	33,4	45,6	46,2
Guinée Équatoriale	8	6,8	6,8	8,2	12,4	11,2
Tchad	14,3	17	22,6	18	23,5	22,5
CEMAC	12,8	15,4	20	27,3	32,1	32,5

Source : Administrations Nationales et services de la BEAC

e) Analyse de viabilité de la dette

Selon le Rapport du FMI n° [19/25], la charge de la dette extérieure du Tchad et de la dette contractée ou garantie par l'État a augmenté de façon considérable, ce qui tient essentiellement aux emprunts commerciaux extérieurs liés au pétrole. Les emprunts commerciaux (avances sur les ventes de pétrole) contractés pour couvrir des déficits de recettes et, en 2014, pour financer une participation dans le consortium pétrolier de Doba en sont les principaux responsables. La baisse des prix du pétrole entre 2014 et 2016 a également contribué à l'augmentation du service de la dette en réduisant les recettes disponibles pour rembourser les avances sur les ventes de pétrole. A fin juin 2018, l'encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État s'élevait à environ 2,9 milliards de dollars (26% du PIB). La dette du Tchad libellée en FCFA détenue par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC), et des créanciers bilatéraux (Congo, Guinée équatoriale et Cameroun) s'élève à 11,4% du PIB. La part de la dette extérieure due à des créanciers multilatéraux a fortement baissé passant, d'environ 87% en 2008 à 24% en 2017. Quant à la part de la dette commerciale, pratiquement inexistante en 2008, elle approche désormais 50%, le principal créancier étant Glencore. La dette bilatérale a doublé en une décennie, mais exprimée en part de la dette totale, elle reste largement inférieure à la dette commerciale.

La dette publique intérieure a considérablement augmenté ces dernières années (tableau 10). Cela s'explique en grande partie par le recours accru aux titres intérieurs négociables. Après avoir atteint son pic en 2015, la dette envers la BEAC a été restructurée et le Tchad a cessé de solliciter des emprunts auprès de cette entité. Outre la dette due à la BEAC (33,2% de la dette totale), la dette libellée en monnaie locale mais détenue en dehors du Tchad comprend les emprunts auprès de partenaires bilatéraux officiels et de la BDEAC (3,4% de la dette totale), et des titres en FCFA pouvant être détenus par des banques non-résidentes. Le risque de surendettement extérieur du Tchad reste élevé, malgré la restructuration de la dette envers Glencore de 1,4 milliards de dollars US et l'apurement des arriérés quantifiables. La restructuration de la dette envers Glencore visait le seuil de l'ancienne AVD de 18 % pour le ratio du service de la dette extérieure aux recettes afin de ramener la notation du risque de surendettement extérieur dans la catégorie « modéré ». Selon le nouveau cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (CVD-PFR), avec un seuil inférieur de 14 % et applicable au Tchad, le risque de surendettement du Tchad demeure élevé.

CHAPITRE III : VISAGE DE LA PAUVRETE AU TCHAD

Toute politique publique a pour but de créer les conditions optimales d'amélioration de la vie des populations cibles. La qualité de vie et l'émancipation économique et sociale des personnes et des collectivités constituent le but ultime de la politique économique.

La pauvreté apparaît comme un processus complexe aux dimensions multiples, tant monétaire que non monétaire, tant économique que social et politique. Les recherches mettent en valeur les relations entre les formes de pauvreté, entre pauvreté, inégalité et vulnérabilité ou exclusion. Elles montrent surtout qu'il ne suffit pas de mesurer la pauvreté, mais qu'il faut aussi considérer le niveau des inégalités et remettre en question les relations mécaniques entre croissance et réduction de la pauvreté.

Des analyses récentes d'économie politique⁵² montrent que l'évolution de la croissance et des inégalités joue un rôle majeur sur l'évolution de la pauvreté. On sait désormais : i) que le degré de recul de la pauvreté dépend du niveau initial des revenus et des inégalités monétaires (la baisse de la pauvreté est freinée par l'augmentation des inégalités) ; ii) que des inégalités trop fortes gênent la croissance ; et iii) que la croissance génère des inégalités. Il n'y a donc pas de relation mécanique entre croissance et pauvreté : toute croissance n'est pas naturellement « distributive », elle n'est « partagée » que si on accorde une attention particulière aux inégalités. C'est pourquoi porter une attention particulière à l'ampleur des inégalités dans une situation donnée peut permettre d'identifier les causes profondes de la pauvreté et ainsi agir en conséquence.

Selon l'indice de vulnérabilité aux changements climatiques, le Tchad fait face à un extrême risque de changement climatique.⁵³ A cause de plusieurs décennies de conflits, d'instabilité et de sous-investissement dans les secteurs sociaux, associés aux conditions de fragilité de l'environnement, une grande partie de la population du Tchad vit dans la pauvreté et est exposée aux menaces de toutes sortes (l'insécurité alimentaire, la malnutrition et le manque d'accès aux services sociaux de base, les catastrophes naturelles).

Avant l'entrée du pays dans l'ère pétrolière en 2003, l'économie tchadienne était essentiellement basée sur le secteur rural avec un PIB par habitant estimé à environ 220 \$US, ce qui représentait moins de la moitié de la moyenne de l'Afrique sub-saharienne.

⁵² . Bourguignon François, février 2004, *The Poverty-Growth-Inequality Triangle*, Conseil Indien pour la recherche sur les relations économiques internationales, New Delhi, 30 p. Version modifiée de la contribution à la Conférence « Pauvreté, Inégalité et Croissance », novembre 2003, Paris, AFD/ EUDN (European Union Development Network), p. 69-111.

⁵³ World Bank (2011a) Project appraisal document

Le taux de croissance qui se situait à 13,2% en 2003, a connu une très forte hausse pour atteindre 34,3% en 2004 et a ensuite régressé pour se situer à 7,5% en 2005, soit un recul de 26,8%.⁵⁴ De 2006 à 2009, l'économie tchadienne est entrée dans une phase de récession en liaison avec la contraction des activités du secteur non pétrolier. En 2009, le taux de croissance de l'économie est revenu à un niveau de 2,8% avant de s'établir à 13,1% en 2010 suite à l'augmentation de la production pétrolière et à la hausse de cours du pétrole⁵⁵. De 0,7% en 2011, cette croissance du PIB est passée de 8,9% en 2012 à 11,6 % en 2014 puis 9,1% en 2015.

Néanmoins, comme souligné dans le Plan National de Développement (2013-2015), cette croissance économique n'a pas été inclusive et n'est pas porteur de développement. Certains groupes et régions en ont bénéficié plus que d'autres et d'importantes disparités subsistent sur le plan du bien-être social et économique. L'emploi formel est limité et la productivité rurale reste faible, ce qui contribue à la persistance de taux élevés de pauvreté. Dans l'ensemble, le Tchad demeure éloigné de l'atteinte des objectifs des OMD de 2015.

La population du Tchad était estimée à 14 millions en 2015, avec un taux élevé de croissance démographique annuel moyen de 3,5% par an, principalement en raison d'un taux de fécondité très élevé : chaque femme a en moyenne 7 enfants. À ce rythme, la population tchadienne devrait doubler en 20 ans tandis que celle des centres urbains qui représentent actuellement 22% de la population totale va tripler durant la même période. Celle de N'Djamena, la capitale, représente actuellement 40% de la population urbaine et 8,6% de la population totale. Selon l'INSEED, la densité moyenne de population est d'environ dix habitants par km² Cependant, 57% du territoire national est désertique, et la plupart de la population est concentrée dans les zones centrales et méridionales. Environ 3,5% de la population est nomade, avec des proportions beaucoup plus élevées dans certaines régions.

1. Situation de la pauvreté

Selon la Banque mondiale, Rapport No. 96537-TD du 2/9/2015, près de la moitié de la population (47%) vit en dessous du seuil de pauvreté. Cette estimation est issue de l'Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3) menée en 2011⁵⁶.

⁵⁴ INSEED/MEPCI: Comptes nationaux 1984-2013

⁵⁵ DEP/DGB/MFB

⁵⁶ Source : Institut de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED), 2013a. Cette enquête a été menée auprès de 10 026 ménages, ce qui rend l'échantillon représentatif aux niveaux national, régional et urbain/rural.

Le seuil national de pauvreté est fixé à 1,4 dollar EU par jour, ce qui correspond au coût estimé de 2400 calories en alimentation et d'un panier de biens et de services essentiels tels que l'habillement et le logement. Parmi les pauvres, la consommation quotidienne par personne s'élève en moyenne à 0,81 dollar EU par jour. Le taux de pauvreté monétaire très élevé du Tchad s'accompagne de très faibles indicateurs de développement humain. En 2014, le Tchad occupait le 184^e rang de l'Indice de développement humain sur 187 pays. En 2009, la fréquentation scolaire moyenne des adultes était de 1,5 année. Le taux d'alphabétisation des adultes s'élevait à 22% tandis que celui des hommes était deux fois plus élevé que celui des femmes. En 2013, le taux d'achèvement du cycle primaire s'élevait à 38% tandis que 56% des jeunes de 6 à 24 ans n'étaient pas scolarisés.

En 2010, les taux de mortalité juvénile et infantile étaient estimés à 171 et 98 respectivement pour 1000 naissances vivantes. Les principales causes de ces décès étaient le paludisme, les infections respiratoires, la diarrhée et la malnutrition, les taux de morbidité de ces maladies au Tchad comptant d'ailleurs parmi les plus élevés du monde. Quant au taux de mortalité maternelle, il était estimé à 1084 décès pour 100 000 naissances vivantes soit 1,1%, soit le taux le plus élevé d'Afrique centrale.⁵⁷ Le Tchad n'a pas réalisé ses objectifs du Millénaire pour le développement relatif à l'éducation primaire, à la mortalité infantile ou à la mortalité maternelle.

La consommation alimentaire (y compris l'autoconsommation) représente 62% de la consommation totale des pauvres et 66% de celle des non-pauvres. Ces chiffres suggèrent (en accord avec la définition du seuil de pauvreté) que les pauvres sacrifient la consommation alimentaire en faveur d'autres articles essentiels et qu'ils pourraient fortement bénéficier d'une consommation alimentaire plus importante. Une analyse de l'insécurité alimentaire conduite en 2013 a révélé que 23% des enfants de moins de 5 ans ne consommaient pas l'apport calorique quotidien minimum recommandé pour leur groupe d'âge, tandis que 27% souffraient de malnutrition chronique et 14% de malnutrition aigüe. Bien que l'approvisionnement alimentaire se soit considérablement amélioré depuis la crise de 2008-09, 23% de la population tchadienne reste sous l'emprise de l'insécurité alimentaire.

L'accès au marché des céréales est un facteur important de la sécurité alimentaire des ménages, mais une analyse microéconomique suggère que la pauvreté monétaire en est le facteur principal. Parmi les populations pauvres, les ménages qui produisent des denrées de première nécessité sont

⁵⁷ Le déclin des indicateurs de mortalité juvénile et infantile a été moins prononcé au Tchad que dans les autres pays de la région, tandis que le taux de mortalité maternelle a augmenté de près de 20 % entre 1990 et 2010. La nouvelle

plus à même de résister aux chocs sur l'offre alimentaire que les ménages qui achètent leurs denrées alimentaires. Comme le marché alimentaire est fortement segmenté et que la production est particulièrement sensible aux conditions climatiques locales, les schémas régionaux de la sécurité alimentaire fluctuent au fil du temps.

2. Géographie de la pauvreté

La pauvreté est très majoritairement un phénomène rural, agricole et informel. En 2011, selon les estimations, 52% des ménages ruraux vivaient dans la pauvreté contre seulement 21% des ménages urbains. Comme les ménages ruraux représentent 78% de la population totale, 92% des personnes pauvres vivent en milieu rural et seulement 8% en milieu urbain. Mais la pauvreté rurale n'est pas seulement omniprésente, elle est également plus sévère. En 2011, la consommation moyenne des ménages ruraux pauvres était de 0,80 dollar EU par jour, soit un chiffre bien inférieur à la consommation des pauvres en milieu urbain, qui s'élève à 0,96 dollar EU par jour. En milieu rural, 33% des enfants souffrent d'insuffisance pondérale, contre 22% en milieu urbain.

À l'échelle nationale, 73% des chefs de ménage pauvres travaillent (dont 29% qui sont sous-employés), 19% sont des travailleurs inactifs tandis que les 8% restants sont sans emploi.⁵⁸ Parmi les travailleurs actifs, 79% des pauvres dépendent de leurs cultures et/ou de leur bétail comme principale source de revenus, et l'on estime que 14% de personnes supplémentaires travaillent dans le secteur informel non agricole.⁵⁹

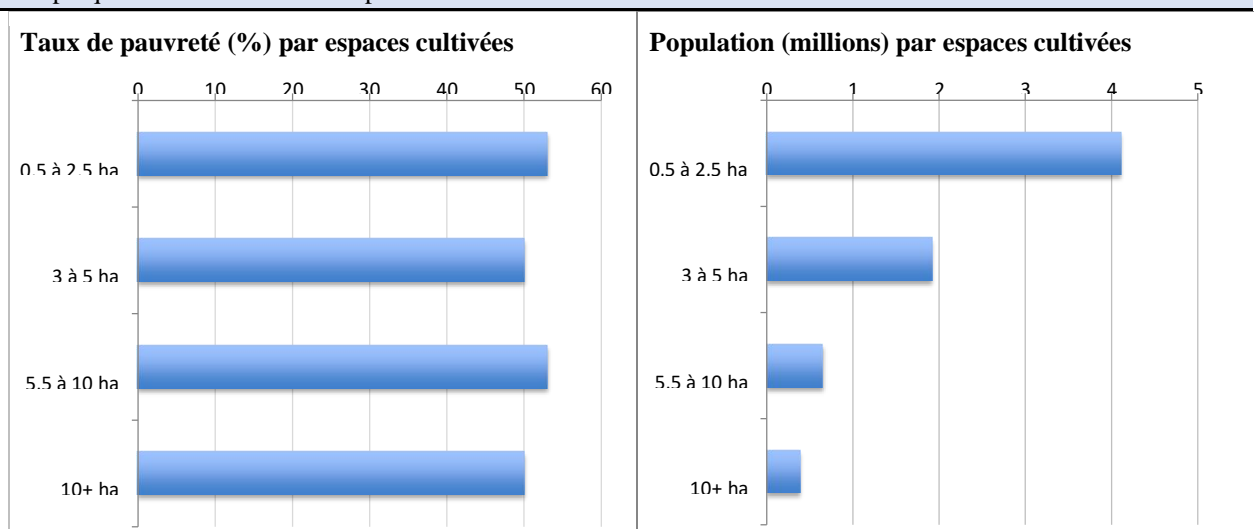
Dans le secteur agricole, en matière de pauvreté, il reste difficile de distinguer les agriculteurs des éleveurs. Il n'y a pas de différences significatives entre les taux de pauvreté de ces deux groupes, qui sont de surcroît difficiles à différencier puisque de nombreux ménages sont à la fois agriculteurs et éleveurs. La majorité des ménages pastoraux possèdent seulement entre une et cinq têtes de bétail ; leur taux de pauvreté s'approche des 55%. L'augmentation de la taille des exploitations d'élevage est corrélée à une baisse du taux de pauvreté, mais celui-ci reste au-dessus de 30% en moyenne pour les troupeaux composés de plus de 100 têtes de bétail. Si environ 80% du bétail est transhumant, seuls 500 000 pasteurs pourraient participer à des activités nomades, tandis que 5,3 millions de pasteurs pourraient être quasi sédentaires.

⁵⁸ Source : INSEED, 2013b.

⁵⁹ Source : INSEED, 2013c.

Le taux de pauvreté des agriculteurs s'élève à 50% en moyenne, tandis que la surface cultivée par ménage n'est pas corrélée à une baisse de la pauvreté. La grande majorité des ménages participant à des activités agricoles (85%, soit environ 6 millions de personnes) cultivent moins de cinq hectares de terres, tandis qu'ils sont moins nombreux, 15% (soit environ 1 million de personnes) cultivent une surface plus grande.⁶⁰ Toutefois, la surface cultivée par les ménages n'est pas corrélée à une baisse de la pauvreté, ce qui indique probablement que (i) la surface de terres cultivées dépend largement de la main-d'œuvre disponible qui, au Tchad, provient principalement du ménage lui-même ; (ii) sans accès aux capitaux et aux technologies de production modernes, les rendements d'échelle diminuent rapidement dans l'agriculture extensive. Les rendements sont plus élevés dans les zones plus densément peuplées (en particulier, la ceinture soudanienne).

Graphique 17: : Zone cultivée et pauvreté



Source : Calculs de la Banque Mondiale basé sur l'ECOSIT3.

Il existe des différences considérables en matière de prévalence de la pauvreté entre les différentes zones rurales. Cinq provinces administratives (sur un total de 20 dans l'enquête des ménages), comptant parmi les plus densément peuplées et représentant 28% de la population, abritent plus de 40% de la population pauvre et présentent un taux de pauvreté d'environ 65%. Ces régions se situent toutes dans la ceinture soudanienne au sud du pays.

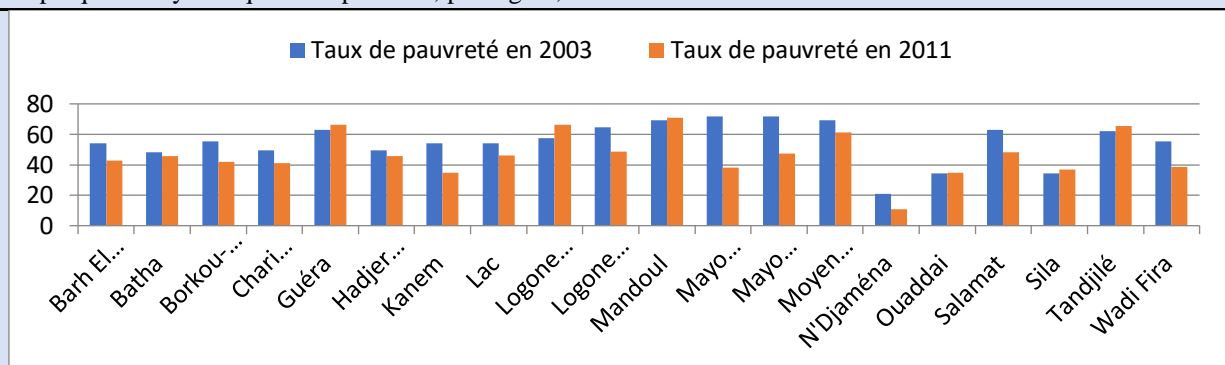
⁶⁰ Comme l'a souligné la Banque mondiale (2010), le secteur rural est dominé par des exploitations de petite taille sous-équipées. Dans la zone soudanaise, la surface moyenne cultivée par ménage s'étend sur 3 à 4 hectares pour le coton, sur 0,5 à 1 hectare pour le riz et sur 1 à 5 hectares pour les systèmes de production fruitière, dont 0,25 à 0,5 hectare consacré à la culture maraîchère. Dans la zone sahélienne, la surface de terres cultivées par ménage couvre en moyenne entre 0,25 à 1 hectare.

En revanche, les régions relativement plus riches se situent toutes dans la ceinture sahélienne, à la frontière orientale avec le Soudan et à la frontière occidentale autour du lac Tchad. Les cartes de la pauvreté, réalisées en combinant les données de l'ECOSIT3 et celles du recensement de 2009, suggèrent une forte concentration géographique de la pauvreté dans le sud du Tchad, ainsi que des poches de pauvreté au nord de la capitale N'Djamena, à l'est d'Abéché et dans la région centrale du Guéra. Cette conclusion n'est pas sensible à la façon de mesurer la pauvreté.

Selon l'ECOSIT3, environ la moitié de la population vit dans un rayon de 5 kilomètres d'un marché et le taux de pauvreté est fortement corrélé à l'accès à un marché. Le graphique 18 s'appuie sur les données relatives aux conditions des routes pour déterminer la distance la plus courte séparant les populations des grands marchés de céréales et de bétail. Tandis que les régions orientales et occidentales du Tchad semblent relativement bien connectées, la situation est différente pour certaines zones des régions du centre et du nord. Il est également à noter que les grands marchés des céréales sont généralement bien connectés entre eux, résultat probable des investissements de grande échelle réalisés dans le réseau routier ces dix dernières années.⁶¹

D'une manière générale, la pauvreté a diminué de 8,3%. N'Djamena, la capitale a connu la plus forte baisse de la pauvreté, passant de 20,8% en 2003 à 11,0% en 2011. Mais, certaines régions (Guera, Mandoul, Logone, et Tandjilé) ont connu une hausse (voir Graphique 18).

Graphique18: Dynamique de la pauvreté, par région, 2003-2011



Source : INSEED, ECOSIT3 2011 (Note : Les régions sont basées sur les définitions de 2003 à des fins comparatives – de nouvelles régions ont été créées depuis)

⁶¹ Source : Programme alimentaire mondial, 2009. Les coefficients de corrélation relativement élevés (entre 0,67 et 0,93) des prix du millet et du sorgho sur les marchés régionaux entre 2003 et 2009 indiquent une forte connectivité entre les principaux marchés agricoles de N'Djamena, Abéché, Moundou et Sarh.

Alors que le taux de réduction de la pauvreté nationale est de 7%, ce taux est plus important dans la région du Borkou/Ennedi/Tibesti/Wadi Fira (-16%), du Barh el Gazal/Kanem/Lac (-14%), du Logone Oriental (-16%), du Mayo Kebbi (-29%) et N'Djamena (-10%). Dans quatre régions du pays (Sila, Logone Occidental, Mandoul et Tandjilé), la pauvreté s'est plutôt accrue alors que les trois dernières sont très peuplées et riches.

La pauvreté est significativement liée à la situation d'emploi et aux moyens de subsistance. Plus de la moitié (54,1%) des ménages dont les chefs sont au chômage sont pauvres. Les ménages dont les chefs sont salariés sont nettement moins pauvres (21%) que ceux dont les chefs sont travailleurs indépendants (48,5%) ou « assistants familiaux » ou apprenti (61%). Dans l'ensemble, les ménages dirigés par des travailleurs agricoles indépendants ont une incidence de pauvreté beaucoup plus élevée (54,6%) que ceux dirigés par des travailleurs du secteur informel non agricole (29,1%) ainsi que les salariés du privé (26,8%) et du public (11,6%). De même, les ménages dont les chefs sont employés dans le secteur des services sont, dans l'ensemble, mieux lotis que ceux dont les chefs sont employés dans les secteurs primaires ou secondaires⁶². Moins de 10% des tchadiens vivent dans des ménages dirigés par des salariés travaillant dans le secteur formel (50% à N'Djamena).

3. Insécurité alimentaire : situation, tendances et causes

Selon la première Enquête sur la Vulnérabilité Structurelle au Tchad (EVST1, réalisée en 2011), l'analyse de la contribution des activités au PIB du secteur primaire montre que depuis 2001, la part de l'agriculture vivrière est passée de 45% à 25%, tandis que celle de l'élevage a été pratiquement réduite de moitié, passant de 39% à 20%. En effet, la part du PIB agricole générée par le coton a été réduite de moitié entre 2001 et 2009, passant de 8% à 4%. Le PIB de la branche cotonnière est passé de 20 milliards à 14 milliards de FCFA de 2001 à 2009, soit une baisse de près d'un tiers en 8 ans. En dépit de l'important potentiel de la production agricole, animale et halieutique, on estime à environ 44% la population vulnérable à l'insécurité alimentaire⁶³. Cette situation est le résultat combiné des aléas climatiques et des faibles investissements dans le secteur rural. A cela s'ajoute l'instabilité sociopolitique découlant des conflits armés et des déplacements massifs de population, en particulier dans la bande sahélienne.

⁶² ECOSIT 3 2011, Rapport préliminaire

⁶³ PAM/VAM (2010) *Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité*, citée dans le PND 2013-2015

L'insécurité alimentaire au Tchad est à la fois **structurelle** et **conjoncturelle**. La première résulte d'une incapacité chronique à produire suffisamment pour satisfaire les besoins fondamentaux, et de l'absence de diversification de l'emploi rural susceptible de générer des revenus pour l'achat, des denrées alimentaires suffisantes. La deuxième découle des chocs périodiques et/ou transitoires qui perturbent la production rurale et les systèmes de marché, tels que la sécheresse ou les inondations, les hausses temporaires des prix des denrées alimentaires, le déclenchement de conflits. Dans la zone sahélienne en particulier, près d'une année sur cinq, les pluies sont insuffisantes. L'insécurité alimentaire est aussi **cyclique**, puisque les ménages ruraux doivent faire face à des périodes de « soudure » avant la récolte, lorsque les maigres stocks diminuent et les prix sur le marché augmentent. Ce qui les met dans une situation critique de déficit alimentaire et de vulnérabilité permanente. Selon les estimations officielles, une personne sur trois au Tchad (31%) consomme la quantité minimale de calories définie par la FAO permettant d'assurer une bonne santé et une activité normale (évaluée à 2 100 kcal par personne et par jour)⁶⁴.

Les estimations récentes de l'insécurité alimentaire au Tchad (Mars 2013) indiquent que 13% des ménages dans la zone soudano-sahélienne sont dans un état d'insécurité alimentaire sévère tandis que 9% souffrent d'insécurité alimentaire modérée. Donc environ un ménage sur cinq est actuellement affecté. Certaines régions sont plus touchées que d'autres⁶⁵.

Au-delà de la situation actuelle, la vulnérabilité structurelle à l'insécurité alimentaire affecte principalement les régions situées dans la zone sahélienne où l'agro-pastoralisme est le principal mode de production. Les éleveurs se déplacent avec leur bétail sur des zones de transhumance à la recherche des pâturages et de l'eau, tandis que les cultivateurs pratiquent largement l'agriculture pluviale basée sur la production de mil, de sorgho et d'autres céréales qui constituent l'alimentation de base des Tchadiens. Les besoins minimaux de consommation de ces aliments de base sont estimés par la FAO à 159/kg/personne/an. Les caractéristiques des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire ont été identifiées suivant un certain nombre de variables socio-économiques et démographiques, notamment :⁶⁶

⁶⁴ PAM/VAM (2010) *Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité*, citée dans le PND 2013-2015

⁶⁵ Sécurité Alimentaire des Ménages Ruraux dans les Zones Sahélienne et Soudanienne du Tchad (Mars 2013)

⁶⁶ PAM/VAM (2012) Enquête Nationale Post-récoltes sur la Sécurité Alimentaire des Ménages Ruraux du Tchad (février).

Pauvreté des ménages : 76% des ménages du plus bas quintile de richesse sont affectés par l'insécurité alimentaire contre 11,2% des ménages dans les quintiles de revenu les plus élevés.

Moyens de subsistance : L'insécurité alimentaire est plus élevée chez ceux qui pratiquent la chasse et la cueillette (56,6%) ; ceux qui dépendent de l'aide et des dons, (55,5%) ; ceux qui sont engagés dans le travail salarié journalier (46,9%) ; ceux qui travaillent dans l'artisanat ou dans d'autres « petits métiers » (44,2%) ; les agriculteurs (44,2%) ou les « inactifs » (50,5%).

Caractéristiques du chef de ménage: L'insécurité alimentaire est majeure quand le chef de ménage est: (i) une femme (70,1%) par rapport aux ménages dirigés par des hommes (36,9%), (ii) un veuf/veuve (76,8%), divorcé/séparé (70,1%), ou célibataire (72,1%), par rapport aux ménages dirigés par des couples mariés (35,1%), (iii) de plus de 60 ans (41,9%) ou moins de 21 ans (48,3%) et (iv) analphabètes (45%) par rapport aux ménages dirigés par des personnes ayant l'éducation de base (33%).

4. Santé et nutrition

La situation sanitaire et nutritionnelle d'une grande partie de la population est restée précaire au cours des dix dernières années avec un taux de mortalité de 175/1000 pour les enfants de moins de cinq ans, selon l'enquête MICS de 2010. Ce taux élevé de mortalité est dû à plusieurs facteurs, notamment le faible accès aux centres de santé, la sous-utilisation des services de santé, l'insuffisance des points d'eau potable et des services d'assainissement. A cela, il faut ajouter les mauvaises pratiques d'hygiène et les taux élevés de malnutrition, qui contribuent pour 50% à la mortalité des enfants de moins de cinq ans⁶⁷. Le taux de mortalité maternelle est parmi les plus élevés dans le monde : 1084 sur 100.000 naissances vivantes⁶⁸. Ce taux n'a pratiquement pas évolué au cours des dernières décennies.

Le secteur de la santé fait face à une insuffisance de personnel qualifié, en particulier dans les zones rurales. Le ratio personnel de santé/population est par conséquent en dessous des standards de l'OMS : le Tchad a un médecin pour 26 645 habitants contre une moyenne de 1 pour 10.000, une sage-femme pour 14.788 femmes en âge de procréer contre une moyenne de 1 pour 5000 et un infirmier pour 5.765 habitants contre une moyenne de 1 à 5000⁶⁹. Plus de la moitié (51,8%) de la population vit dans un rayon de 10 km d'un établissement de santé.

⁶⁷ UNICEF Chad (2013) Resilience strategy draft (January)

⁶⁸ RGP 2 de 2009

⁶⁹ World Bank (2011b) Public expenditure review update

5. Éducation

Le Tchad a accordé une priorité à l'éducation par des dispositions législatives sur la gratuité et son caractère obligatoire pour les jeunes jusqu'à l'âge de 16 ans. Les régimes politiques successifs avaient lancé à grand frais de publicité le Programme « *Education pour tous en l'an 2000* ». Cependant, la situation actuelle du secteur de l'éducation est extrêmement critique et décevante.

Tableau 10 : Taux d'analphabétisme et population analphabète du Tchad (2016)

Taux d'Analphabétisme	Femmes	Hommes	Total
Population âgée de 15 ans et plus	86,00/0	68,70/0	77,70/0
Jeunes âgés de 15 à 24 ans	77,60/0	59,30/0	69,20/0
Population analphabète (en 1000)			
Population âgée de 15 ans et plus	3 253	2 624	5 907
Jeunes âgés de 15 à 24 ans	1 147	868	2 036

Source : Gouvernement et Unesco

L'analphabétisme n'épargne pas les jeunes dont près de 70% ne maîtrisent ni la lecture ni l'écriture. Cela représente une population de plus de 2 millions de jeunes. Plus de 77 % des jeunes filles âgées de 15 à 24 ans sont dans cette situation. *Il s'agit du taux le plus élevé au monde après celui du Niger.* Les indicateurs de l'éducation restent faibles, et la formation du capital humain nécessaire au développement est affectée notamment par de graves difficultés dans la fourniture des services éducatifs. Bien que la loi exige que l'enseignement fondamental soit obligatoire et gratuit, les frais de fonctionnement dans les écoles publiques sont principalement soutenus par les communautés locales et les parents⁷⁰. Plus de la moitié des écoles primaires au Tchad (51%) sont des Ecoles communautaires créées pour pallier l'insuffisance d'infrastructures publiques ; plus des deux tiers du personnel enseignant (67%) sont de maîtres communautaires.

6. Cadre de vie : logement et sources d'énergie

Plus de 90% des habitations au Tchad sont des constructions traditionnelles et 71,8% des ménages vivent dans des conditions précaires. La grande majorité de la population (97%) utilise pour la cuisson le bois, le charbon de bois ou des matières végétales. Seulement 2,6% sont abonnés à un réseau d'électricité.⁷¹

⁷⁰ IMF (2010) Joint staff appraisal document

⁷¹ PND 2013-2015 (données de 2011)

7. Pauvreté et inégalités

Depuis 2003 - année où le Tchad a commencé à exploiter son pétrole, la croissance économique a conduit à une amélioration des revenus des ménages. Cependant cette croissance n'est pas inclusive et n'a pas inversé la tendance à la hausse des inégalités de revenu observée entre 2003 et 2011. Le coefficient de Gini est passé de 39,8 à 43,3 entre 2003 et 2011, une augmentation de 9%. Selon le rapport du Gouvernement sur l'Examen volontaire du Tchad pour les ODD, En 2011, les 50% des ménages les plus pauvres ne disposent que de 20% du revenu total alors que 50% des revenus sont détenus par les 20% des ménages les plus riches. Selon le rapport d'Oxfam de juillet 2019, le Tchad et le Sénégal sont, comparativement à leurs voisins, les pays sahéliens les plus inégalitaires.

Tableau 11: Indicateurs de pauvreté et des inégalités

	IDH	Pauvreté <1,90\$/jour	Inégalité (GINI)	Espérance de vie	Malnutrition enfant <5 ans	Taux alphabétisation
Burkina Faso	0,423 (183)	43,7%	35,3	52,9	27,30%	34,60%
Mali	0,427 (182)	49,70%	33	50,7	30,40%	33,10%
Mauritanie	0,520 (159)	6%	32,6	56,4	27,90%	43,50%
Niger	0,354 (189)	44,50%	34,3	52,5	42,20%	15,50%
Tchad	0,404 (186)	38,40%	43,3	47,2	39,80%	22,30%
Sénégal	0,505 (164)	38%	40,3	58,8	17,10%	42,80%

Source : PNUD Database : <http://hdr.undp.org>

8. L'inégalité liée au Genre

Les inégalités de genre sont susceptibles d'affecter la croissance économique via plusieurs canaux [Morrison et alii ; Amin *et alii*, 2015].

1) Le capital humain : l'accumulation du capital humain (*c'est-à-dire l'accumulation de compétences, mais aussi les progrès en termes de santé*) accroît la productivité du travail. Le faible investissement dans le capital humain des femmes restreint alors le potentiel de croissance de l'économie, surtout si les rendements marginaux de la scolarité pour les femmes excèdent ceux des hommes.

2) L'allocation des facteurs de production. Si des barrières empêchent les femmes de travailler dans certains secteurs ou certaines professions, alors les facteurs ne sont pas alloués vers leur meilleur usage productif : l'allocation des ressources est inefficace, ce qui pèse à nouveau sur la croissance potentielle du pays.

3) Le lien entre les inégalités de genre et la croissance repose aussi sur les propensions marginales à épargner. En effet, les femmes seraient davantage incitées plus que les hommes à épargner, en raison du plus grand altruisme intergénérationnel dont elles font preuve. Dans la théorie néoclassique, l'épargne est essentielle pour l'accumulation du capital, en particulier dans les pays en développement, peu dotés de capacité de financement. Selon cette perspective, l'incapacité des femmes à percevoir librement un revenu (notamment du travail), donc d'épargner, freinerait tout le décollage des pays en développement.

Mohammad Amin, Veselin Kuntchev et Martin Schmidt (2015) ont utilisé les données relatives à 107 pays pour analyser la relation entre inégalités de genre et croissance. Leur étude s'appuie sur l'indice des inégalités de genre des Nations Unies, qui prend en compte la santé, l'emploi et l'émancipation politique. Ainsi, ils cherchent à déterminer si les inégalités de genre et le développement économique sont des substituts ou bien des compléments pour la croissance. Leurs résultats confirment que de plus grandes inégalités de genre est fortement associé à une plus faible croissance du revenu par tête. Cependant, cette relation négative entre inégalités de genre et croissance s'explique par les données des pays pauvres, les données relatives aux pays riches ne présentant pas une telle relation : à des niveaux de revenu suffisamment élevés, il n'y a pas de relation statistiquement significative et robuste entre les inégalités de genre et la croissance économique. Comme les pays en développement se caractérisent par de faibles niveaux de vie et de fortes inégalités de genre, ils peuvent à la fois réduire les inégalités de genre et stimuler leur croissance économique en mettant en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités de genre.

Au Tchad, les femmes font face à de multiples défis, notamment en matière d'accès à l'éducation et aux services de santé. Le taux d'alphabétisation des femmes est de 14 % alors qu'il est de 31 % pour les hommes (**Unesco, 2016**), et le taux de mortalité maternelle est parmi les plus élevés au monde, avec 856 décès pour 100 000 naissances (**Banque mondiale, 2015**).

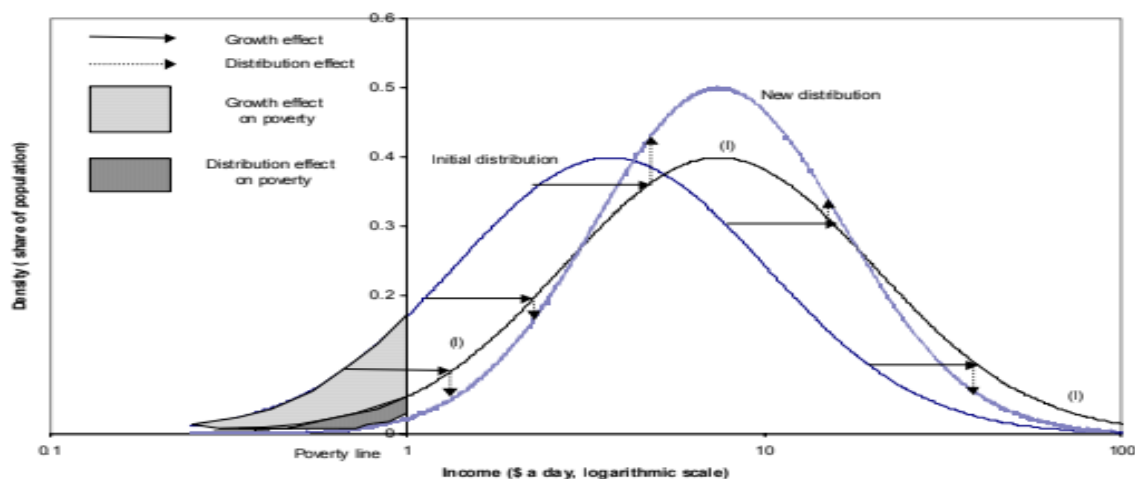
Par ailleurs, divers indicateurs soulignent les fortes disparités entre les sexes dans le pays, tels que le Global Gender Gap Index (142^e/145) et l'indicateur SIGI, qui mesure l'égalité femmes/hommes dans les institutions sociales (80^e/86 en 2012). La coexistence entre le droit moderne et les droits coutumiers prédominants et ancrés dans les pratiques institutionnelles créent un environnement peu propice à la mise en œuvre des lois et politiques favorables à l'égalité des sexes, notamment dans le domaine de l'éducation, de la santé de la reproduction et en matière de jouissance des droits humains. La société tchadienne, à dominance patriarcale, assigne des rôles différents aux filles et

aux garçons et ce dès leur bas âge (division sexuelle du travail, perception réductrice du statut de la femme...). Ces pratiques socioculturelles ont pour conséquences l'inégalité dans l'accès au savoir et aux opportunités économiques et politiques en défaveur de la femme. La participation des femmes (50,8% de la population) dans la vie nationale n'est pas perceptible à cause d'un traitement inégalitaire et d'une exclusion systématique alors que leur fort potentiel existe.

Etant donné que le développement d'un pays ne peut se faire sans la pleine et égale participation des hommes et des femmes, le gouvernement a élaboré la première Politique nationale genre en 2011 pour l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables en particulier les femmes et les filles. Cette politique n'a pas été mise en œuvre et la seconde vient d'être adoptée en 2019.

Dans le contexte particulier du Tchad, il ressort au vu des évaluations, que les SNRP n'ont pas atteint les objectifs fixés en termes de réduction de la pauvreté bien que les pays sous programmes aient enregistré sur des périodes plus ou moins longues, des taux de croissance modestes sinon favorable à la réduction de la pauvreté. Cette observation trouve son explication logique dans le modèle « Pauvreté-croissance-inégalité » de Bourguignon (2003) qui explique que l'impact de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté est déterminé par le niveau des inégalités. Il explique qu'un changement dans la répartition du revenu peut être décomposé en deux effets : effet croissance : c'est l'effet d'un changement proportionnel de tous les revenus qui laisse la distribution du revenu relatif inchangée et un effet distributif qui à son tour, traduit l'effet du changement dans la distribution des revenus relatifs (Voir graphique 19).

Graphique 19: Décomposition de la croissance sur la pauvreté et les inégalités (Bourguignon, 2003).



En effet, les inégalités au Tchad mesurées par l'indice de Gini sont croissantes allant de 39.8 en 2003 à 43.3 en 2011, largement au-dessus de celles des Etats unis (41 en 2011), considérés comme étant l'un des pays les plus inégalitaires au monde. Ce niveau élevé des inégalités explique donc pourquoi la croissance économique au Tchad induit par les SNRP n'a pas été accompagnés par une réduction conséquente de la pauvreté.

La décomposition ci-dessus correspond à une identité de la pauvreté selon Bourguignon. Elle explique les changements dans la pauvreté comme une fonction du revenu moyen et de la distribution des revenus relatifs.

Changement dans la pauvreté \equiv F (Croissance, distribution, variation dans la distribution)

Elle démontre selon Bourguignon que la croissance et l'élasticité inégalitaire de la pauvreté sont des fonctions croissantes du niveau de développement et des fonctions décroissantes du degré d'inégalité du revenu relatif.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Après cette évaluation des politiques économiques conçues et mises en œuvre au Tchad de 1960 à 2017, on est en droit de conclure que ces différentes politiques successives n'ont pas atteint leurs objectifs et n'ont pas réussi à transformer positivement l'économie vers un développement inclusif et durable. Par exemple, le Tchad n'a pas su vaincre la faim et la famine alors que toutes les politiques économiques successives avaient pour objectif de garantir la sécurité alimentaire. En dépit des performances remarquables sur le plan macroéconomique, le bilan social d'une décennie d'exploitation pétrolière est décevant. Pour preuve, les indicateurs de développement du pays sont largement en deçà de la moyenne de l'Afrique subsaharienne et des pays similaires.

L'observation des indicateurs de développement entre les différentes régions du pays met en exergue les inégalités. Paradoxalement, c'est dans les régions réputées plus riches et à forte contribution dans le PIB national que le taux de pauvreté est plus élevé. Ce constat met en évidence la nécessité de mettre en œuvre des politiques claires en faveur d'une répartition objectives des dépenses publiques entre les régions du pays au prorata de leurs besoins réels et de leur contribution à la richesse nationale. Il y'a une concentration des dépenses publiques dans certaines régions en dehors de toute logique économique⁷².

De plus, le pays n'a pas tiré profit des importantes ressources pétrolières pour créer des conditions favorables à son décollage malgré une croissance positive de l'économie à l'ère pétrolière. Les indicateurs confirment que le Tchad fait partie des pays les plus pauvres et les moins développés du monde. La fragilité a constamment compromis son développement économique. Son économie est caractérisée par une dépendance excessive vis-à-vis de l'agriculture et du secteur pétrolier. Malgré les différentes politiques successives pour le développement économique et social des tchadiens, l'évolution des indicateurs sociaux ne suit pas les standards internationaux en matière de bien-être de la population. Pourtant, la production nationale a connu une bonne progression dans le temps.

Le PIB courant est passé de 1 004 milliards de CFA en 2000 à 4 239 milliards en 2011 (croissance moyenne annuelle de 15%). Le PIB par tête est passé de 645,93 en 2006 à 788,19 en

⁷² Le Cornec (2000) montre par exemple qu'après la nomination d'Hissène HABRE comme premier Ministre en 1978, celui-ci a constaté que les dirigeants de cinq des six grandes entreprises du pays sont originaires de la même région que le Chef de l'Etat et le 6^{ème} est originaire de la région voisine du Logone Occidental.

2014, tandis que le PIB réel hors pétrole s'est accru de 6,8% et le taux d'inflation de 2,6%, avec une pression fiscale de 7,5% en 2015.

Sur le plan économique, le Tchad a longtemps misé sur l'agriculture (coton, bétail, gomme arabique, canne à sucre) mais à partir de 2003, l'économie du pays a connu une nouvelle impulsion grâce à la production du pétrole qui s'est traduite par d'importantes exportations vers le reste du monde. Cette situation a sensiblement modifié la structure économique du pays qui a plus de possibilités pour asseoir son développement économique.

Toutefois, cette nouvelle donne a rendu le Tchad plus vulnérable aux instabilités de l'environnement économique international (crises économiques, financières et alimentaires, instabilité des cours de Brent et du taux de change). Dans les années pré-pétrole, le coton, principale culture d'exportation, représentait 60 à 65% du revenu des exportations. La répartition du PIB entre les trois secteurs donnait en moyenne : 36% pour le secteur primaire, 14% pour le secteur secondaire et 50% pour le tertiaire. Cette situation s'est totalement inversée avec l'exploitation du pétrole (*Malédiction des ressources naturelles*).

Aujourd'hui les incidences du choc pétrolier sur l'économie tchadienne rappellent la nécessité impérieuse de poursuivre la politique de diversification économique. Dans ce sens, il s'agit de mettre l'accent sur les secteurs à fort potentiels capables d'engager le maximum d'acteurs au niveau internes pour permettre une meilleure répartition des ressources à ce niveau. Cette mesure est nécessaire afin que toute la population puisse bénéficier des retombés de la croissance économique.

Une économie très peu diversifiée où la croissance, les exportations et les recettes fiscales sont toutes tributaires d'une source unique. La croissance à moyen et long terme sera difficilement soutenable dans une économie dénuée de moteurs de croissance structurels et dépendante d'une agriculture peu productive et d'un secteur pétrolier volatile. Des interactions complexes entre des facteurs exogènes et endogènes assombrissent l'horizon d'une croissance durable et inclusive. Pour réduire la pauvreté et accroître la prospérité partagée, une croissance durable et inclusive sera nécessaire ainsi que des politiques de lutte contre les inégalités.

Avec un déficit budgétaire chronique et l'absence d'une épargne intérieure suffisante, le Tchad n'a pas pu développer une capacité d'autofinancement probant pour le financement de son développement. L'économie tchadienne demeure une économie sous-financée à cause de l'absence d'une politique nationale crédible d'inclusion financière pour toute la population.

DEUXIEME PARTIE :

ANALYSE DES CONTRAINTES ET DES DEFAILLANCES POUR L'EMANCIPATION ECONOMIQUE ET LA PROSPERITE

« La crise c'est lorsqu'une situation ancienne s'estompe alors que la situation nouvelle n'est pas encore là et dans le clair-obscur surgissent les monstres »

Antonio GRAMSCI, Lettres de la prison (1926-1937). Traduction, 1953

INTRODUCTION

L'évaluation des politiques et Programmes économiques permet d'apprécier leurs pertinences et leurs performances sur la gestion des ressources nationales et son impact sur la vie de la population. L'utilisation des indicateurs économiques et sociaux en comparaison internationales et avec les pays similaires permet d'apprécier les avancées ou les échecs d'un pays. Le Tchad est un pays classé comme fragile et perpétuellement en conflit.

1. L'Analyse de la Commission de la LSE-Oxford sur la fragilité⁷³

Quelles que soient les causes initiales de la situation, les sociétés fragiles sont généralement prises au piège d'un faisceau de caractéristiques imbriquées qui entravent leur marche vers le progrès. Ces sociétés sont en général divisées en groupes dont les identités s'opposent et qui voient leurs luttes comme un jeu à somme nulle. Il devient impossible pour les groupes de coopérer autour d'un État avec un objectif national. Ceux-ci en viennent à voir l'État comme une ressource à piller à condition que le groupe assure le contrôle : la mentalité du « c'est à notre tour de manger » est une phrase courante en Afrique. Les identités qui s'opposent aggravent un second problème : beaucoup de citoyens ne considèrent pas que l'État est légitime et donc ne le respectent pas. Ils ne sont pas prêts à accepter tout gouvernement comme légitime ni à le soutenir contre toute menace même si le régime ait remporté une élection transparente et crédible. L'absence de légitimité et l'idée que l'État est une ressource à piller exacerbe un troisième problème : l'État n'a pas la capacité de s'acquitter de ses fonctions fondamentales, telles que la fourniture de services, la sécurité des citoyens, la fiscalité et les infrastructures. Cela est souvent dû au fait que beaucoup de fonctionnaires ne sont pas poussés à s'acquitter de leurs fonctions par un sentiment d'objectif national mais abusent de leur position pour obtenir des gains personnels en toute impunité. Cette absence de compétences, ce manque de légitimité et ces identités qui s'opposent engendrent un quatrième problème : une sécurité inadéquate qui se manifeste par des explosions sporadiques de violence. Ces quatre problèmes en aggravent un cinquième : le secteur privé est sous-développé, les revenus sont donc faibles et l'économie est peu diversifiée.

⁷³ Rapport Cameron et Kaberuka « Sortir du Piège de la fragilité », 2018, Commission on State fragility, Growth and development

Non seulement cela se traduit par des recettes publiques faibles et des emplois insuffisants, mais cela crée un problème global : la société est exposée aux chocs, à la fois politiques et économiques et, même lorsque quelques progrès ont été réalisés, la société fait périodiquement plusieurs pas en arrière.

C'est là le syndrome des caractéristiques qui piègent un État fragile. Le mythe selon lequel le problème peut être réglé simplement en s'attaquant à quelque cause profonde, diagnostiquée par l'extérieur, est une erreur de jugement fondamental de la nature insurmontable de la fragilité et qui ignore purement et simplement l'échelle des efforts requis pour sortir celle-ci.

Le changement véritable est ardu car dans ces conditions, les intérêts privés à court terme prévalent naturellement sur l'objectif public à long terme. Les dirigeants utilisent leur position pour piller l'argent public ; les groupes les plus forts exploitent les groupes les plus faibles ; les employés de la fonction publique comptent sur leurs relations plutôt que sur leur performance pour faire avancer leur carrière.

Dans le cas de notre étude sur les performances des différentes politiques économiques du Tchad de 1960 à 2017, il est impératif de chercher à comprendre les causes de ces échecs au regard des résultats obtenus sur cette période.

Il existe d'une part des besoins d'investissement énormes dans l'agriculture, les infrastructures physiques, la formation des ressources humaines et la santé, le maintien d'un service public efficace. D'autre part, le déficit des ressources locales pour financer le développement est chronique parce que de nombreuses personnes vivent au jour le jour, le secteur des affaires au niveau local est faible, et les ressources provenant des impôts sont très limitées.

Des financements extérieurs sont nécessaires pour financer le développement mais les flux de l'aide diminuent et la plupart des pays les moins avancés comme le Tchad n'attirent pas les entrées de capitaux privés. La dette extérieure, due pour la plupart à des créiteurs publics, a continué de s'accroître dans son ensemble malgré des mesures d'allègement de la dette de plus grande portée comme l'Initiative des Pays Pauvres très Endettés (IPPTE). Cette situation sape l'efficacité de l'aide, car une partie de la totalité des ressources de l'aide est utilisée pour faire face au service de la dette extérieure au lieu de promouvoir le développement économique et social.

L'évolution des économies africaines au cours des trois dernières décennies est marquée par des indicateurs contrastés à savoir une croissance positive mais non inclusive, une dette publique

croissante, une augmentation continue du niveau de la pauvreté de la population, des inégalités et un système financier peu performant et non inclusif.

Selon Stiglitz (1998), les imperfections du marché financier sont la cause fondamentale de la pauvreté dans les pays en développement. En effet, celles-ci empêchent souvent les pauvres d'emprunter pour investir dans des activités génératrices de revenu et en s'attaquant à ses causes, telles que l'asymétrie d'information et les coûts fixes de prêts à petite échelle. Il est possible d'améliorer les opportunités pour les pauvres d'accéder à la finance formelle. En améliorant l'accès des pauvres aux services financiers, particulièrement au crédit et aux services d'assurance contre le risque, on renforce leurs actifs productifs, on améliore leur productivité et on accroît leur potentiel à générer des revenus durables.

Si le développement financier a un impact positif pour la croissance et la réduction des inégalités de revenus, une question importante pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique Subsaharienne, sera de savoir comment faire en sorte que tous les obstacles à l'intermédiation financière soient éliminés afin de favoriser un approfondissement financier effectif dans l'économie nationale.

Cette partie de notre étude cherche à identifier les facteurs les plus contraignants dont la combinaison forme des goulots d'étranglement à la transformation économique pour une croissance inclusive et durable. Ces obstacles sont à la fois d'ordre politique, institutionnelle, législative, règlementaire, administrative et technique, sécuritaire, sanitaire, financier etc.

Dans son article publié le 21 Août 2019 dans Libre Afrique, Marie **Davoine** soulignait que c'est sur le continent africain que l'on dénombre le plus grand nombre d'États défaillants en 2019, selon le rapport de « *Fund for Peace* ». En effet, à partir de plusieurs critères qui comprennent notamment les inégalités économiques, les services publics, la pression démographique et migratoire, on observe que 31 États en Afrique sont considérés comme fragiles et 23 comme défaillants. A cet égard, comment appréhender les politiques de développement ?

Les pays africains partagent des similitudes. Chaque État a des difficultés à subvenir aux besoins primaires de sa population et à assurer son développement durable et résilient.

Les populations sont-elles condamnées à attendre l'arrivée de dirigeants providentiels ? ou bien c'est parce que les pays africains n'ont pas pu concevoir et créer un système politique avec des institutions fortes et des lois impersonnelles favorisant une même lecture du contrat social entre l'Etat et la population d'une part et entre les différentes communautés d'autre part.

Les projections de la Banque mondiale indiquent que le continent africain concentrera en 2050 près de 90 % des personnes vivant dans l'extrême pauvreté. Comment la population peut se prendre en charge face à la toute-puissance de l'État ? Mais que faire si cet État est fragile ou défaillant ? Marie Davoine estime que la mauvaise gouvernance est plus mortelle que les guerres. Elle est le pire ennemi du développement. Ainsi, l'avenir du continent se doit de reposer essentiellement sur sa population. C'est une question de survie et de dignité. La voie à suivre repose sur un modèle de développement dit « *bottom-up* » c'est-à-dire du bas vers le haut, venant de la population, et non de haut en bas via l'État.

Le retard de l'Afrique n'est pas dû à un manque de moyens financier, mais à la corruption omniprésente, à la défaillance et à la prédation des États. Si les guerres civiles causent moins de morts, d'autres formes sournoises de violence font davantage et toujours plus de victimes sanitaires et du manque d'instruction.

Pour sortir de cet engrenage, une révolution des mentalités et des pratiques s'impose. Il faut, sortir de la soumission volontaire et inconditionnelle au Chef. Exiger des dirigeants qu'ils obtiennent des résultats concrets et rendent des comptes. Adapter les traditions, les coutumes, et les religions aux exigences du développement.

Encourager les intellectuels africains à réécrire l'histoire de l'Afrique sur des bases scientifiques et objectives pour donner aux populations africaines une conscience identitaire.

Selon Amir Abdulazeez, Président de la Fondation pour de meilleures initiatives (FBI), l'Afrique est le continent le moins avancé du monde. La région souffre de toutes sortes de problèmes dont 90 % sont d'origine humaine. Naturellement, le continent semble être le plus chanceux, parce que la plupart des pays de la région n'ont pas le climat insupportable que l'on trouve dans les régions polaires extrêmement froides ou dans les régions extrêmement chaudes. De plus, l'Afrique est le principal fournisseur mondial de matières premières. Plutôt que de transformer et valoriser ses matières premières, l'Afrique les exporte vers des pays qui vont les transformer et les lui revendre ensuite sous forme de produits finis à des prix exorbitants. Environ 10% des réserves de pétrole dans le monde sont en Afrique.

Le principal problème de l'Afrique est l'échec du **leadership**. La plupart des dirigeants africains passés et présents ont échoué car leur obsession de rester au pouvoir a rendu très difficile toute alternance pourtant nécessaire.

Encadré 3 : Le Tchad à l'épreuve des Institutions financières internationales.

Le Tchad a toujours été soutenu depuis son indépendance par la Communauté internationale dans l'élaboration et la gestion de ses politiques. C'est grâce à ces soutiens que l'exploitation du Projet pétrolier de Doba est devenue une réalité. Le dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers n'a pas toujours été facile car teinté de suspicion et de méfiance. Le cas du désaccord entre l'Etat et le Groupe de la Banque mondiale sur le mécanisme de gestion des revenus pétroliers qui prévoyait un lissage des dépenses afin de constituer une épargne nationale appelée Fonds des Génération futures en est une illustration. Le Tchad est depuis 1987 sous-programme de manière continue avec les institutions de Bretton Woods sous le leadership du FMI qui utilise les mêmes approches et les mêmes instruments d'intervention et de soutien à la balance des paiements à travers le Budget de l'Etat. Cependant, après toutes ces années, tous les documents relatifs aux Programmes économiques et financiers sont conçus et rédigés par les partenaires techniques et financiers au nom du Gouvernement faute d'expertise nationale. Il n'y a aucune appropriation de la philosophie de ces différents Programmes par les autorités tchadiennes qui semblent ne pas comprendre le bien-fondé de cette coopération pourtant utile pour une bonne gestion de l'économie selon les règles de l'art.

Le diagnostic d'une économie sous-chiffrée comme celle du Tchad, avec des données statistiques approximatives, un secteur informel dominant où une grande partie de la population vit en marge de la monnaie et du crédit, nécessite pour les Economistes des compétences additionnelles par une bonne connaissance des rouages de l'économie nationale, de la législation et de la sociologie du pays. La « mécanique » ne fonctionne pas forcément dans ce cas et il faut à la fois une dose mixte du qualitatif avec le quantitatif. Le FMI a des défis majeurs à relever pour modifier sa politique de dotation en personnel et affecter ses Economistes les plus compétents dans les situations complexes des pauvres et fragiles. Les conclusions du Bureau indépendant d'évaluation sur cette question sont formelles : les employés des services du FMI tentent d'éviter de travailler sur les États fragiles car les échecs fréquents dans ces pays présentent des risques importants pour la promotion dans leur carrière.

Dans une telle relation de coopération, les responsabilités sont partagées et les partenaires sont aussi comptables des succès ou des échecs des politiques publiques élaborées, adoptées et mise en œuvre. Au Tchad, malgré les multiples programmes et les missions d'évaluation régulière, l'inefficacité des régies financières n'a pu être résolu comme le montre les données sur la mobilisation des recettes fiscales de la Douane (Tableau 23). L'inefficacité des appuis budgétaires systématique prouve que le Tchad vit au-dessus de ses moyens, la question de l'endettement et de l'accumulation des arriérées de paiement intérieur qui servent à financer le fonctionnement de l'Etat au détriment des entreprises privés fournisseurs de l'Etat en est une illustration. Le non-respect des engagements de l'Etat envers ses fournisseurs créanciers est la principale cause de la faillite des entreprises privées qui ne gravitent qu'autour de la commande publique. L'absence d'un cadre programmatique national permettant l'alignement des interventions des partenaires extérieurs sur les priorités des gouvernements est un facteur d'aggravation des contreperformances de la gestion de politique économique. L'absence aussi d'une coordination systématique des interventions des différents partenaires techniques et financiers entre eux est l'une des causes de cette « gestion basée sur les projets sans relation les uns avec les autres et sans impact sur la vie de la population ». En effet, face au vide laissé par le Gouvernement, les partenaires interviennent souvent en silos, chacun essayant de répondre aux exigences et visions de son organisation.

CHAPITRE IV : CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU TCHAD

1. Analyse historique

La littérature économique fournit des informations sur les conditions nécessaires et les moteurs de la croissance à long terme⁷⁴. Le premier travail de Solow (1956) a souligné l'importance de l'investissement et de la productivité pour parvenir à la croissance, tandis que celui de Romer (1990 ; 1986) a montré que l'augmentation du capital humain est essentielle pour stimuler l'activité économique. Sur la base de ces théories, Acemoglu et Robinson (2004 ; 2005) et Easterly et Rebelo (1993) ont montré que des institutions performantes et des politiques macroéconomiques saines sont également essentielles à une meilleure économie.

La littérature économique fournit donc des lectures alternatives concernant les facteurs clés de la croissance à long terme, à savoir le capital humain, l'accumulation de capital physique et financier, la qualité des institutions et de la gouvernance, ainsi que la concurrence et l'innovation en faveur de la productivité.

Au Tchad, une cherté de vie endémique (non confirmée par le taux d'inflation officiel), des déficits budgétaires croissants et le récent surendettement indiquent l'existence d'un environnement politique dégradé, incapable de gérer la volatilité et les chocs exogènes ou de soutenir une reprise durable. **Selon le rapport du FMI n° 07/28**, le Tchad n'a pas réussi à tirer parti des moteurs majeurs de croissance à long terme. Malgré les recettes pétrolières, le capital humain et le développement des infrastructures demeurent limités, tandis que le contexte macroéconomique reste dégradé. De plus, des politiques macroéconomiques saines sont nécessaires à la création d'un environnement sûr pour l'investissement, réduisant les incertitudes quant à l'avenir. Selon le FMI, la piètre qualité de la gouvernance est un autre obstacle fondamental à une forte croissance au Tchad. Les Economistes ont conclu que la qualité des institutions et de la gouvernance d'un pays constitue le déterminant le plus significatif de son développement à long terme (Acemoglu et al., 2004).

Les institutions et la gouvernance ont non seulement un effet direct sur la croissance, elles ont aussi un important effet indirect par le biais du capital humain et de l'investissement. Baldacci et al. (2004) ont observé qu'une gouvernance de qualité médiocre nuit fortement à l'efficacité des

⁷⁴ Consultez l'annexe 2 pour un bref aperçu de la documentation sur la croissance.

dépenses sociales : les pays caractérisés par une gouvernance de qualité supérieure à la moyenne affichent une croissance supérieure de 1,6 point de pourcentage à ceux dont la gouvernance est inférieure à la moyenne. Étant donné l'extraordinaire importance des institutions pour l'efficacité des dépenses sociales, accroître la qualité des institutions et lutter contre la corruption sont les deux tâches prioritaires auxquelles les autorités tchadiennes doivent s'atteler.

Le Tchad a manqué une belle occasion de stimuler et soutenir les niveaux du PIB par habitant et de transformer les recettes pétrolières en une accélération continue de la croissance économique par le biais de l'investissement dans le capital humain et les infrastructures. Le pétrole a même rendu l'économie du Tchad moins compétitive et plus vulnérable aux chocs exogènes. Notamment, la diversification des exportations était déjà faible avant le pétrole, mais a encore diminué après 2003, exposant l'économie aux chocs cycliques des prix internationaux du pétrole. Dans le même temps, les entrées massives de capitaux déclenchées par la production et l'exportation de pétrole pourraient avoir réduit la compétitivité externe dans d'autres secteurs par le biais de la dynamique du syndrome hollandais, donnant lieu à des évolutions des parts sectorielles du PIB respectives en faveur de services non exportables et relativement peu productifs.

La croissance au Tchad peut s'analyser en cinq périodes, marquées par d'importants événements politiques et économiques.

De 1963 à 1974 inclus, sous la présidence de François Tombalbaye, la production par habitant a crû en moyenne de 3 % par an. De 1975, année de l'assassinat de François Tombalbaye, à 1982, année marquée par la prise de N'Djamena par Hissène Habré, les conflits ont été particulièrement déstabilisants, et la production par habitant a reculé en moyenne de 5 % par an.

Sous le régime d'Hissène Habré (1983-1989), le PIB par habitant a progressé de 4,2 % par an en moyenne en dépit de conflits continus entre les forces au pouvoir et l'opposition.

Après la prise de contrôle du pays en 1990 par Idriss Deby, le président actuellement en exercice, le gouvernement a été confronté, en dépit d'une meilleure stabilité politique, à de multiples rebellions jusque bien avant dans les années 90. De ce fait, la production annuelle par habitant a stagné à 0,44 % en moyenne de 1990 à 1999.

Les facteurs qui contribuent généralement à la croissance économique à long terme sont beaucoup moins puissants au Tchad que dans les groupes de pays comparables tels les pays subsahariens en général, les pays à faible revenu, les pays pauvres très endettés (PPTE) et les pays

les moins avancés. Les composantes de la croissance à long terme analysées ici sont celles que recense la théorie économique :

(i) accumulation de capital physique ; (ii) croissance du capital humain et (iii) amélioration de la productivité totale des facteurs (PTF). Cette dernière représente non seulement le niveau de progrès technique, mais aussi un large éventail de facteurs tels que la qualité des institutions et de la gouvernance, le climat des affaires, la stabilité macroéconomique, ainsi que d'autres facteurs ayant une incidence sur la productivité du capital et du travail.

Tableau 12: Sources de la croissance économique au Tchad, 1969-2004

	1969-74	1975-82	1983-89	1990-99	2000-04
Croissance du PIB réel (%)	5,82	-3,12	6,85	3,27	13,05
Contribution du facteur capital en points de pourcentage	0,74	-0,35	1,32	1,86	6,64
Contribution du facteur travail en points de pourcentage	1,08	1,26	1,6	1,78	1,79
Contribution de la productivité totale des facteurs en point de pourcentage	4	-4,02	3,92	-0,37	4,63

Source : Estimations des services du FMI (On ne dispose d'aucune donnée relative à l'investissement avant 1969).

Tableau 13: Croissance du PIB dans l'hypothèse d'un taux de dépréciation élevé

	1969-74	1975-82	1983-89	1990-99	2000-04
Croissance du PIB réel en pourcentage	5,82	-3,12	6,85	3,27	13,05
Contribution du facteur capital en points de pourcentage	-0,69	-1,22	1,4	2	8,04
Contribution du facteur travail en Points de pourcentage	1,08	1,26	1,6	1,78	1,79
Contribution de la productivité totale des facteurs en points de pourcentage	5,43	-3,15	3,84	-0,51	3,23

Source : Estimations des services du FMI

a) Capital humain et physique

Les indicateurs du capital humain, schématiquement définis comme les compétences et la santé humaines, sont plus bas au Tchad que dans les pays comparables. De tous les pays comparables, le Tchad se distingue par l'espérance de vie scolaire la plus courte et un écart nettement plus élevé entre les hommes et les femmes dans ce domaine.

Une instruction insuffisante diminue la qualité du travail et accroît les coûts de l'activité économique, à commencer par le coût de la formation en cours d'emploi.

Le capital humain au Tchad souffre également du mauvais état de santé général de la population. Les dépenses de santé représentent à peine un tiers du budget moyen des pays subsahariens.

Tableau 14: Indicateurs de Capital humain et physique

	Espérance de vie scolaire Total 1998-2002	Espérance de vie scolaire Femmes 1998-2002	Espérance de vie scolaire Hommes 1998-2002	Dépenses de santé 1998-2003 ¹	Espérance de vie à la naissance (ans) 2004
Tchad	5,41	3,87	6,88	12,8	43,9
Afrique subsaharienne	7,25	6,66	7,67	31,4	46,2
Pays à faible revenu	6,67	5,96	6,93	25,4	58,7
PPTE	6,64	6,05	7,14	39,3	49,3
Pays les moins avancés	6,29	5,68	6,79	31,5	52,1

Sources : Banque mondiale, base de données 2006 des Indicateurs de développement dans le monde.

¹ Dépenses annuelles par habitant en dollars courants.

Les insuffisances de capital humain du Tchad sapent ses perspectives de croissance à long terme. Le capital humain étant considéré comme l'un des premiers déterminants de la croissance économique, on estime que les pays les mieux dotés en capital humain jouissent de meilleures perspectives de croissance économique. Lucas (1993) soutient que le capital humain importe plus pour la croissance économique à long terme que l'accumulation de capital physique. Barro (2001) conclut à une corrélation positive entre la croissance et le niveau moyen d'instruction secondaire et supérieure des hommes adultes. Baldacci et al. (2004) démontrent que l'éducation et la santé ont un impact particulièrement marqué sur la croissance dans les pays à faible revenu. Selon leurs estimations, une augmentation d'un point de pourcentage du taux de scolarisation général s'accompagne d'une hausse de 0,1 point de la croissance du PIB par habitant. De même, un gain d'un point de pourcentage du taux de survie des enfants de moins de cinq ans est associé à un gain de croissance de 0,1 point du PIB par habitant. Puisque toute amélioration du capital humain est virtuellement impossible à court terme, la pénurie de capital humain est un des obstacles les plus contraignants à la croissance à long terme du Tchad.

Les indicateurs et les observations empiriques montrent que le stock de capital par travailleur est très inférieur au Tchad à ce qu'il est dans les groupes de pays comparables (tableau 4). Le secteur agricole offre une illustration frappante de la rareté du capital dans l'économie : les agriculteurs manquent non seulement de machines agricoles, mais aussi de charrues, et ne disposent de ce fait que des moyens de production les plus primitifs.

Les routes sont en médiocre état et un grand nombre d'entre elles sont impraticables pendant la saison des pluies. Les producteurs de coton indiquent que le mauvais état des routes accroît leurs coûts de production du fait des importantes pertes subies au cours du transport.

Tableau 15: Indicateurs du stock de capital et des Infrastructures au Tchad

	Nbre de tracteurs pour 100 hectares de terre arable 2003	Routes revêtues (en pourcentage du total des routes) 1999	Formation brute de capital fixe En pourcentage du PIB) 1990-2000
Tchad	0,005	0,8	13,0
Afrique subsaharienne	0,13	12,5	16,9
Pays à faible revenu	0,89	13,3	22,6
PPTE	0,07	12,1	17,8
Pays les moins avancés	0,07	13,3	18,0

Source : Banque mondiale, base de données 2006 des Indicateurs de développement dans le monde.

b) La rareté du capital humain et physique pèse sur la productivité du travail.

Le secteur agricole, peu productif, emploie une part écrasante de la population active⁷⁵. L'économie formelle, encore embryonnaire, se limite à un secteur des services principalement concentré à N'Djamena et à un secteur manufacturier insignifiant. Étant donné sa forte intensité capitaliste, le secteur pétrolier émergent n'a pas eu beaucoup d'impact sur l'emploi.

c) L'état du Capital humain consacre l'échec de l'Etat

Le capital humain est considéré à bien d'égards comme un facteur clé de croissance durable et de réduction de la pauvreté. En effet, le récent rapport de la Banque mondiale intitulé « *The Changing Wealth of Nations 2018* ⁷⁶ » publié en janvier 2018, vient renforcer les nombreuses études théoriques qui ont par le passé démontré l'importance du capital humain sur la croissance économique. Selon ce rapport, le capital humain représente les deux tiers de la richesse mondiale, bien loin devant les ressources naturelles et le capital physique. Le rapport démontre également que le capital humain constitue 70 % de la richesse dans les pays à revenu élevé, contre seulement 40 % dans les pays à faible revenu, où la plus grande part des richesses est fournie par le capital naturel. Défini par l'OCDE comme étant « *l'ensemble des connaissances, qualifications,*

⁷⁵ D'après la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, l'agriculture employait 83 % de la population active en 1990, seul point de référence dont on dispose pour le Tchad.

⁷⁶ "The changing wealth of nations : building a sustainable future" ("L'évolution de la richesse des nations : Construire un avenir durable") évalue la richesse de 141 pays entre 1995 et 2014 en s'appuyant sur une combinaison des mesures de la production de capital physique (équipements, infrastructures,) de capital humain (revenus d'une personne au cours de sa vie) et de capital naturel (forêts et ressources minières etc).

compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique. »⁷⁷.

Le capital humain d'un pays est reconnu comme étant l'un de ses atouts concurrentiels le plus important. L'expérience de certains pays parle de lui-même. Selon le même rapport, entre 1995 et 2014, une vingtaine de pays à faible revenu dont la richesse était basée sur le capital naturel en 1995, sont passés au statut de pays à revenu intermédiaire en réinvestissant les recettes issues du capital naturel dans des secteurs tels que l'infrastructure, mais surtout dans l'éducation et la santé.

La valeur du capital humain est estimée de plusieurs manières. L'indice de développement humain (IDH) développé par le PNUD met l'accent sur le niveau de vie, la santé et l'éducation. La Banque mondiale propose également un indice du capital humain publié pour la première fois en 2018. L'indice prend la valeur de 0 à 1. Un pays ayant un indice de 1 est considéré comme un pays où un enfant né aujourd'hui peut espérer jouir d'une santé optimale (pas de retard de croissance et un taux de survie à l'âge adulte de 100 %) et bénéficier d'une éducation complète (14 années d'une scolarité de qualité jusqu'à l'âge de 18 ans).

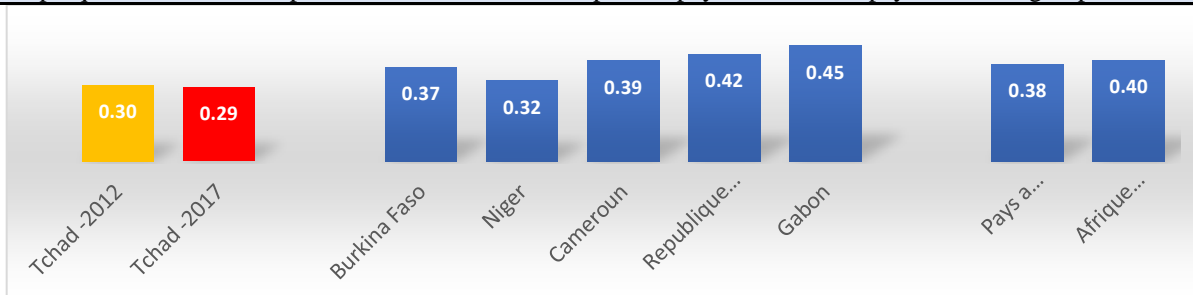
Il estime le niveau de capital humain qu'un enfant né aujourd'hui pourrait atteindre d'ici ses 18 ans, compte tenu des investissements dans la santé et l'éducation réalisés par son pays. En mesurant la distance qui sépare un pays d'une situation optimale de scolarisation et de santé, l'indice permet de mettre en exergue les pertes en termes de productivité à long terme.

Le Tchad occupe la dernière place dans le classement en 2018 sur l'Indice du capital humain (ICH) avec un indice de 0,29, ce qui signifie que la productivité de la génération des enfants nés aujourd'hui s'élèvera à 30% de ce qu'elle aurait pu atteindre si ces enfants avaient bénéficié d'une éducation complète et jouit d'une santé optimale. Ainsi, cet indice indique que le statut quo coûtera à long terme au Tchad au moins 70% en perte de productivité.

Le graphique 20 montre que non seulement le niveau du capital humain du Tchad a baissé entre 2012 et 2017 passant de 0,30 à 0,29, cet indice de loin inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne et à certains pays comparables. Avec la mondialisation des compétences, il apparaît clairement que la compétitivité future des cadres tchadiens est compromise.

⁷⁷ Keeley, B. (2007), *Le capital humain: Comment le savoir détermine notre vie*, Les essentiels de l'OCDE, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264029118-fr>.

Graphique 20: Indice du capital humain- Le Tchad comparé au pays similaires et pays du même groupe de revenus



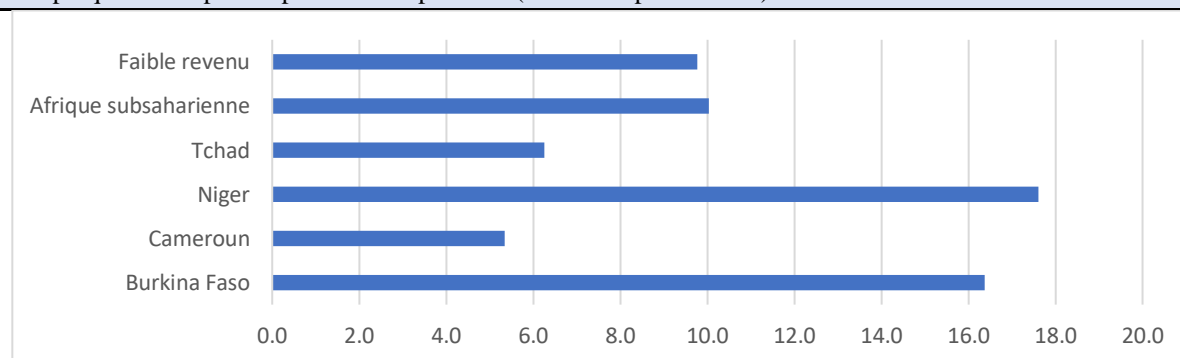
Source : Banque mondiale

En mettant en relation les résultats du capital humain aux actions nécessaires telles que l'amélioration de la qualité de l'éducation ou encore les programmes d'assistances sociales, cet indice permet aux Gouvernements de mieux cibler les politiques à même de les aider à améliorer rapidement leur capital humain.

L'éducation occupe une place centrale dans l'évaluation de la valeur du capital humain.

Des études ont montré qu'une année de scolarité supplémentaire augmente en moyenne d'environ 10 % le revenu d'un individu⁷⁸ et que chaque année de scolarisation supplémentaire augmente la croissance annuelle du PIB de 0.37%. Il a été démontré également qu'un dollar investi pour une année supplémentaire d'éducation génère plus de 5 dollars en gains bruts pour les pays à faible revenu comme le Tchad.⁷⁹ En 2012, les dépenses par élève représentaient 6% du PIB, comparé à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 10.

Graphique 21: Dépenses par élève du primaire (% du PIB par habitant) 2012



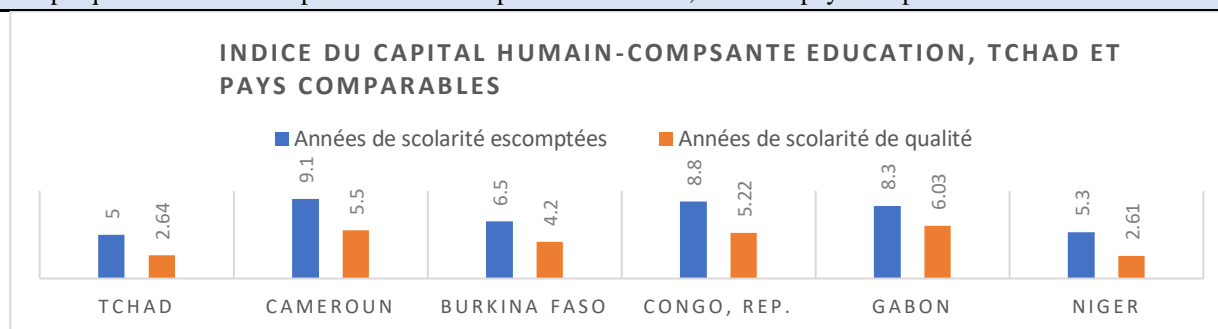
Source : Banque Mondiale

⁷⁸ [GEM Report, Education Counts, Toward the Millennium Development Goals, p.7 \(2011\)](#)

⁷⁹ Commission internationale sur le financement des opportunités éducatives dans le monde ([The Learning Generation, p. 34](#))

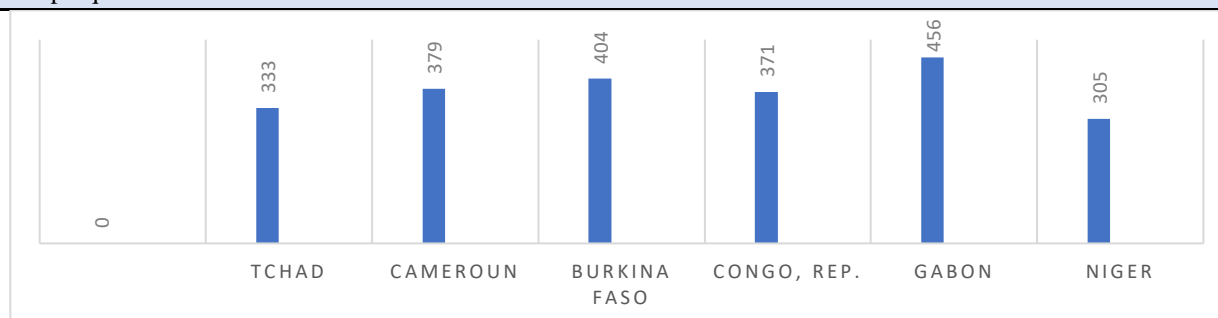
La composante éducation de l'indice montre que les enfants du Tchad acquièrent moins de connaissances que ceux d'autres pays, bien qu'ils aient un même nombre d'années de scolarisation. En effet, selon la Banque mondiale, un enfant tchadien qui commence l'école à l'âge de 4 ans peut espérer terminer les 5 années d'études avant son 18^e anniversaire. Au Tchad, jusqu'à l'âge de 10 ans, les enfants ne peuvent espérer accumuler que 5 années d'éducation alors qu'au Cameroun voisin, les enfants peuvent capitaliser au moins 9 années à leur dix-huitième anniversaire. Par ailleurs, bien que recevant au moins 5 années d'éducation autour de leur dix-huitième anniversaire, les enfants tchadiens n'apprennent pas grande chose comme le témoigne le score du Tchad en termes de qualité de la scolarité et de réussite au test (graphique 22 et 23). En effet, le nombre d'années de scolarité de qualité est de 2,6 années pour un enfant tchadien, comparé à un pays comme le Burkina Faso (4.2) ou encore le Cameroun (5.5). De plus les élèves tchadiens ont un score au test de 333 sur une échelle allant de 300 à 625 (625 représente le niveau le plus avancé). En analysant seulement une composante du capital humain, l'éducation, on conclut que les politiques actuelles n'ont aucune portée et compromettent l'avenir de plusieurs générations.

Graphique 22: Indice du capital humain- composante éducation, Tchad et pays comparables



Source : Banque Mondiale

Graphique 23: Note au test sur une échelle de de 333 à 3 625



Source : Banque Mondiale

d) Gouvernance et fragilité

Le Tchad a été classé au dernier rang mondial (sur 178 pays) en 2014 en termes de capacités de l'administration publique,⁸⁰ ses indicateurs de gouvernance (*État de droit, voix citoyenne et responsabilité, stabilité, lutte contre la corruption, capacité de réglementation, efficacité des pouvoirs publics*) étaient plus faibles à la fin de l'année 2013 qu'en 2003, et beaucoup plus faibles que la moyenne subsaharienne. L'Évaluation des Politiques et Institutions des Pays (EPIP) brosse le même tableau, sans un seul indicateur de gestion et des institutions du secteur public supérieur à 2,5 (sur une échelle de 1 à 6) en 2013. Kaufmann *et al.* (2003) définit la gouvernance comme l'ensemble des traditions et des institutions par lesquelles le pouvoir s'exerce dans un pays. Ils classent les pays de leur échantillon en fonction de six mesures : i) droit d'expression et obligation de rendre compte ; ii) stabilité politique et absence de violences ; iii) efficacité des pouvoirs publics ; iv) qualité des réglementations ; v) état de droit et vi) maîtrise de la corruption. **Plus la valeur est élevée, plus grande est la qualité de la gouvernance.**

Dans une perspective de développement, le déficit de la gouvernance se traduit par une faible allocation de ressources publiques aux dépenses en faveur des pauvres. Les recettes non pétrolières sont extrêmement faibles (8% seulement du PIB non pétrolier), et l'absence de mécanismes de stabilisation pour se protéger des fluctuations des prix du pétrole rend les dépenses publiques extrêmement volatiles et hautement procycliques. De façon globale, selon la Fondation Mo Ibrahim, l'Indice de gouvernance s'améliore progressivement au Tchad. Il est passé de 33,9 en 2014 à 34,8 en 2015.

Tableau 16: Indice de gouvernance, Mo Ibrahim

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Tendance
Gouvernance Globale	32,5	31	30,7	30,5	32,1	33,2	33,5	32,9	33,9	34,8	2,3
Sécurité et État de Droit	41,2	35,6	35,3	34,1	39	38,6	38,9	37,3	40,3	40,1	-1,1
Participation et Droits de l'Homme	30,2	30,2	30,4	29,7	30	31,1	31,4	31,3	34,2	32,6	2,4
Développement Économique Durable	27,6	26,2	25,6	25,1	26,7	28,9	28,5	27,6	26,6	29,3	1,7
Développement Humain	31	31,9	31,4	33,2	32,6	34	35,3	35,5	34,6	37,1	6,1

Source : Fondation Mo Ibrahim, 2017

⁸⁰ Source : Fonds pour la paix, 2014.

Le Tchad est classé 49^e sur 54 pays sur l'indice Mo Ibrahim de gouvernance en Afrique (IIAG) en 2015 avec un score de 34,8 sur 100, sachant que la moyenne africaine est de 50,1 sur 100.

En ce qui concerne l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Tchad se classe en 2016 au 40^e rang en Afrique et au 159^e rang mondial sur les 176 pays étudiés.

En outre, l'indice de compétitivité 2016-2017 indique que le Tchad arrive au 34^e rang en Afrique sur les 35 pays africains étudiés et au 136^e rang mondial, montrant ainsi que le Tchad fait partie des pays les moins compétitifs.

Climat des Affaires : Les résultats de l'enquête **Doing Business** 2019 de la Banque mondiale suggèrent l'amélioration des services des impôts et des Douanes, l'élimination des entraves à la création d'une nouvelle entreprise, l'accès à l'électricité, De plus le Tchad occupe le 145^e rang sur 147 pays selon le classement de l'indice de performance logistique.

En **2016** le Tchad est classé au 183^{ème} sur 189. Le transfert de propriété est le seul indicateur qui s'est amélioré. En revanche, l'obtention de prêt s'est détériorée et tous les autres indicateurs sont restés plus ou moins constants. L'environnement des affaires du Tchad demeure peu attractif pour les investisseurs privés. En effet, le secteur privé du Tchad est constitué essentiellement de micro et petites entreprises évoluant dans le secteur informel et contribue pour plus de 45% en moyenne au PIB (BAD, 2015). Face à cette situation, le Tchad a adopté des textes réglementaires en 2015 dans l'objectif d'améliorer l'environnement des affaires notamment la réduction du nombre de procédures pour la création d'entreprises, la réduction du capital minimum pour la constitution des sociétés à responsabilité limitée (SARL) et la loi sur la concurrence.

Tableau 17: Temps requis pour créer une entreprise au Tchad

2012	2013	2014	2015
66 jours	62 jours	62 jours	60 jours
183 ^{ème} sur 183 pays	181 ^{ème} sur 185 pays	183 ^{ème} sur 189 pays	185 ^{ème} sur 189 pays

Source : Doing Business de la Banque mondiale (2012 à 2015)

Tableau 18: Classement du Tchad pour faire des Affaires

2012	2013	2014	2015
182 ^{ème} sur 183 pays	184 ^{ème} sur 185 pays	189 ^{ème} sur 189 pays	185 ^{ème} sur 189 pays

Source : Doing Business de la Banque mondiale (2012 à 2015)

Tableau 19: Classement pour la Protection des Investisseurs

2012	2013	2014	2015
155 ^{ème} sur 183 pays	158 ^{ème} sur 185 pays	157 ^{ème} sur 189 pays	154 ^{ème} sur 189 pays

Source : Doing Business de la Banque mondiale (2012 à 2015)

2. Compétitivité structurelle

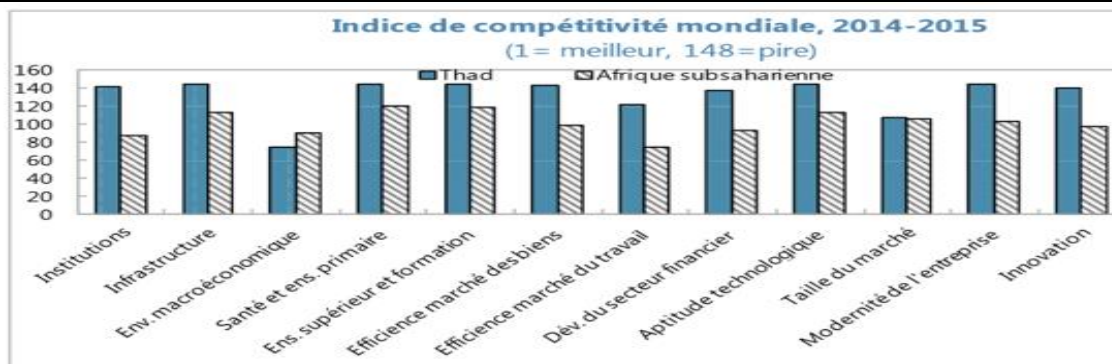
Le Tchad se heurte à des difficultés structurelles de compétitivité. Durant ces dernières années, les autorités ont élaboré des plans d'investissement public dans les infrastructures avec le concours de l'assistance technique principalement centrée sur l'amélioration de la gestion des finances publiques. Cependant, comme illustré plus loin, divers indicateurs de climat des affaires et de compétitivité classent le Tchad dans le bas du tableau à l'échelle mondiale. Les progrès limités dans l'amélioration du climat des affaires constituent une grave contrainte pour la diversification des exportations et pour la mobilisation des investissements extérieurs.

Le Tchad étant membre d'une union monétaire, des réformes structurelles résolues s'imposent pour renforcer la compétitivité et la situation extérieure du pays. Le rapport de 2014-15 sur l'indice de compétitivité mondiale (GCI) du Forum économique mondial, classe le Tchad à la 143^e position sur 144 pays. Par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne, le Tchad reste loin derrière en termes d'institutions, à savoir le cadre légal et administratif dans lequel les individus, les entreprises et l'État interviennent ensemble pour produire de la richesse (graphique 21 page supérieure). Malgré l'amélioration graduelle de l'environnement macroéconomique, le rapport sur le GCI montre également que le Tchad se situe en dessous de la moyenne de l'Afrique subsaharienne au regard de la mise en œuvre des réformes structurelles sur le marché des biens, le marché du travail et le marché financier.

Au classement de l'indice de 2015 de liberté économique de la *Heritage Foundation*, le Tchad occupe la 165^e position sur 178 pays. Avec un score global de 45,9, il se situe en dessous de la moyenne de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA, 117^e position), de l'Afrique subsaharienne (120^e position) et de la CEMAC (154^e position).

Le Tchad affiche un score inférieur à celui de la moyenne de la CEMAC sur 4 des 10 indicateurs de liberté économique dont « absence de corruption » et « liberté d'entreprise » (qui mesure l'efficacité de la réglementation de l'entreprise). En outre, le faible score en « liberté du commerce » souligne qu'il est nécessaire de réduire les barrières tarifaires et non tarifaires aux échanges, lesquelles relèvent d'accords commerciaux régionaux au niveau de la CEMAC, et de simplifier les procédures douanières. Dans la base de données *Doing Business* de la Banque mondiale, les scores du Tchad sont inférieurs à ceux de l'Afrique subsaharienne, de l'UEMOA et des moyennes de la CEMAC pour tous les indicateurs disponibles.

Graphique 24: Indice de compétitivité mondiale, 2014-2015



Source: Forum Economique Mondial, the Global Competitiveness Report, 2015

3. Analyse des contraintes naturelles, politiques et techniques

a) Enclavement et Changement climatique

Le Tchad est un grand pays enclavé qui comprend trois zones géographiques distinctes : le désert du Sahara au nord, la région aride du Sahel au centre du pays, et la ceinture soudanaise relativement fertile au sud. La partie désertique au Nord recouvre presque la moitié du pays, mais n'héberge que 5% de la population ; la partie Sahélienne au Centre du pays représente 28% du territoire du pays où vivent 33% de la population enfin la partie soudanienne représente 25% du territoire où vivent 63% de la population totale.

De manière générale, la combinaison des précipitations et des eaux souterraines détermine les zones de subsistance, du pastoralisme nomade et de l'élevage transhumant à l'agropastoralisme et aux cultures agricoles. L'absence d'accès direct à la mer contribue à classer les coûts des échanges internationaux du Tchad parmi les plus élevés au monde. Depuis 1975, le climat du Tchad est devenu de plus en plus sec et plus chaud, enregistrant une augmentation sans précédent de 0,8° C des températures moyennes, soit deux fois la moyenne mondiale.⁸¹ Dans la partie orientale du pays, les niveaux des précipitations ont considérablement baissé et les schémas de précipitations deviennent de plus en plus imprévisibles à l'échelle nationale.

⁸¹ Source : Département de l'Intérieur des États-Unis, 2012. Une étude récente indique que le réchauffement constaté au nord de l'océan Atlantique a provoqué des précipitations accrues dans une grande partie du Sahel depuis le début des années 1990. Cependant, il est probable que les sécheresses récentes (postérieures à 1980) dans l'est du Tchad (ainsi que dans le sud du Soudan, dans le nord de l'Ouganda, en Éthiopie et au Kenya) soient associées à un réchauffement des océans indien et Pacifique occidental. Le Tchad étant différent des autres pays du Sahel, il est beaucoup plus probable qu'on y enregistre des baisses constantes des précipitations.

b) Insécurité chronique et Economie des Conflits

Les coups d'Etat et les guerres civiles répétitifs qu'a connus ce pays ne seraient-ils pas les véritables facteurs explicatifs de ses contre-performances économiques ? En détruisant les actifs physiques et humains et en détournant les dépenses publiques pour les activités productives, l'instabilité politique déprime la croissance économique. Collier (1999) trouve qu'en moyenne une guerre civile fait perdre habituellement à un pays plus de 2% par an de son PIB par habitant par rapport à ce qu'il aurait réalisé sans la guerre. Pour la Banque Mondiale (2001), l'instabilité politique est l'un des facteurs internes qui explique le déclin de la croissance des pays africains depuis le début des années 1970.

Le Tchad a connu une instabilité institutionnelle chronique. En cinquante ans, le pays a connu plusieurs régimes politiques. La passation du pouvoir n'a jamais été pacifique. **Selon la Banque mondiale** « *Echapper au labyrinthe de croissance au Tchad* © Banque mondiale. » Juin 2018, l'insécurité a considérablement limité le potentiel de croissance du Tchad lors de l'envolée des prix pétroliers. La croissance de la production était généralement plus faible durant les périodes de conflit, malgré des prix du pétrole relativement plus élevés. En effet, les recettes publiques totales en pourcentage du PIB sont passées de 11,4 % en 2005 à 22,4 % en 2008, un des niveaux les plus élevés de l'histoire du pays. Cependant, le Tchad – en l'absence de conflit ou d'insécurité – affichait une croissance de 9,6 % par an en moyenne, contre 2,8 % pendant les années de conflit. Comme le Tchad subissait de graves menaces pesant sur la sécurité, les recettes pétrolières en plein essor étaient orientées vers les dépenses militaires et de sécurité (qui ont été multiplié par cinq entre 2005 et 2009) plutôt que d'alimenter des investissements productifs dans le capital humain et les infrastructures.

c) Insécurité sous-régionale

Cette insécurité sous-régionale impacte le Tchad directement (à travers les attaques terroristes que le pays a essuyées, mais aussi au niveau des échanges transfrontaliers qui s'en trouvent limités) ; et indirectement (afflux massif de réfugiés ou déplacés). Le coût financier y relatif (dépenses militaires, prise en charge des réfugiés ou déplacés) que supporte le pays est énorme. Le Tchad accueille plus de 634 000 réfugiés, déplacés et retournés (48% des hommes, 52% de femmes et 57% des enfants soit 50% filles et 50% garçons) qui viennent s'ajouter aux 591 000 autochtones dans les localités hôtes. Cette situation limite davantage l'accès aux services de base (santé,

éducation, eau potable), aggrave la situation alimentaire et nutritionnelle en exerçant une pression sur les ressources existantes déjà précaires (points d'eau, champs notamment) dans les zones d'accueil ; et, partant, les conflits.

d) Des crises multiformes et permanentes

Le Tchad est un pays en perpétuelle crise de toutes sortes : les crises sécuritaires, religieuses, de légitimation du pouvoir, l'insécurité alimentaire et la famine, les crises financières, etc.

Toutes les gestions de ces crises se font dans l'urgence sans aucune anticipation rationnelle. Les secours d'urgence, les Projets et Programmes économiques mis en œuvre avec le soutien des partenaires techniques et financiers sont devenus le mode opératoire classique de gestion économique. La gestion économique par Projets se substitue au développement à long terme.

e) Les conflits Agriculteurs et Eleveurs

Ce sont des conflits systématiques et récurrents entre les agriculteurs sédentaires et les bergers nomades à la recherche de l'alimentation du bétail. Ces conflits mortels ont lieu souvent lorsque les bergers nomades envahissent les plantations des agriculteurs pour nourrir leur bétail. Ces conflits qui mettent en mal la cohésion nationale est un obstacle à l'épanouissement économique de la grande majorité de la population.

f) L'exclusion de la femme dans la vie publique

Il y'a trop de pratiques discriminatoires envers les femmes et l'Etat a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection de leurs droits dans tous les domaines de la vie privée et publique » (Art. 14 de la constitution). Le décret N° 006/PR/02 concernant la santé reproductive et interdisant la violence domestique et sexuelle ainsi que les mutilations génitales féminines, l'Ordonnance n°006/PR/2015 portant Interdiction du Mariage d'Enfants.

g) Mécanisme d'accession au pouvoir

En 58 ans d'existence, le pays a connu : une loi constitutionnelle en 1960, une loi constitutionnelle en 1962, une Charte fondamentale sous le régime militaire en 1978, un acte fondamental en 1982, une loi constitutionnelle en 1989, une Charte nationale en 1991, une Charte de la Transition depuis 1993 et une constitution en 1996. Six Chefs d'État se sont succédés :

- **Ngarta Tombalbaye** (1960-1975) : Il a été assassiné dans un coup d'État militaire ;
- **Général Félix Malloum** (1975-1979) : a perdu le pouvoir lors de la guerre civile de 1979
- **Lol Mahamat Choua** (29 Avril - Juillet 1979) : un accord entre protagonistes a abouti à la désignation d'un autre Chef d'État.
- **Goukouni Weddeye** (1979- 6 juin 1982) : chassé du pouvoir par Hissein Habré ;
- **Hissène Habré** (Juin 1982 - Novembre 1990) : Chassé du pouvoir par Idriss Deby ;
- **Général Idriss Déby** : actuel Chef de l'État depuis le 1^{er} Décembre 1990.

Le Tchad consolide toujours une logique de transmission violente du pouvoir politique.

h) Transmissions violentes du pouvoir politique

Une constante se dégage : Toutes les lois constitutionnelles ont contribué à renforcer le pouvoir exécutif et particulièrement celui du Chef de l'État devenu le "Père de la nation". Mis à part la constitution de 1960 et celle de 1996, tous les autres textes ont été élaborés dans un esprit de Parti unique favorisant la suprématie du pouvoir exécutif sur les autres. La participation populaire sollicitée en 1962 puis en 1989 ne s'est pas faite sur une base pluraliste. Le pouvoir politique reposant pour l'essentiel sur une base fragile, essaie simplement de se légitimer en mettant en place des textes à caractère constitutionnel. L'on comprend facilement pourquoi la transmission du pouvoir politique n'a jamais été pacifique dans le pays. L'incertitude des règles à elle seule crée l'instabilité dans toutes ses dimensions et rend les institutions vulnérables. Il suffit d'éliminer le président de la République pour contrôler tous les appareils d'État. Le pays connaît une profonde crise depuis 1962, année où les partis politiques ont été dissous. Le mode de gouvernance qui s'en est suivi a généré des mouvements de révoltes violemment réprimés. La gestion politique antidémocratique a continuellement alimenté les rebellions armées, au point de remettre en cause l'existence du pays. La rébellion armée est, à l'origine, l'œuvre du Front de Libération Nationale (Frolinat) qui s'est structuré au Soudan en 1966 en réaction contre les injustices dénoncées à l'époque. Mais par la suite, plusieurs groupes d'opposition armée se sont également constitués.

Dès lors **le cycle rébellion - répression - rébellion** sera ininterrompu, au point de provoquer l'éclatement du pays avec la guerre civile de février 1979. Entre 1979 et 1982, onze tendances politico-militaires se sont partagé le pays. D'interminables affrontements entre groupes rivaux ont eu lieu pour le contrôle du pouvoir, avec des appuis extérieurs selon les alliances.

i) Les enjeux de la démocratie

Depuis 1990, les Tchadiens cherchent à exorciser ce passé où la violence s'est sédimentée, en recherchant un nouvel équilibre par la démocratisation. Les différents régimes n'ont pas pu donner une réponse durable aux problèmes sociaux, économiques et politiques. L'administration publique connaît toujours des tensions multiformes qui handicapent dans ses capacités de gestion des ressources nationales. La désorganisation et la démotivation sont telles que le pillage des ressources est devenu la règle dans les services de l'État. Comment envisager une bonne gouvernance si l'instrument privilégié de gouvernance lui-même est inopérant ?

Les enjeux au Tchad sont énormes au regard de sa situation spécifique : mettre fin à la guerre, réfectionner le tissu social déchiré par les violences répétées, relancer l'économie du pays. Pour cela le pluralisme politique ne suffit guère ; il faut également que ceux à qui le pouvoir sera confié soient compétents et intelligents pour assurer une gestion responsable et efficace. En effet, lorsque les populations parlent de démocratie, elles désirent vivre la démocratie de manière concrète, en recevant du pouvoir la garantie qu'elles peuvent exercer un minimum de droits.

j) Une base incomplète des Lois et des Règlements

Plusieurs activités de la vie nationale ainsi que plusieurs communautés des acteurs politiques, traditionnels, des corps de métiers etc. n'ont pas de statuts clairs légiférés par des textes légaux garantissant les règles du jeu économique, administratif, social et politique compris de tous. Ce déficit des lois a favorisé le règne de l'arbitraire dans la vie nationale et est source de conflits. Au niveau des Politiques économiques, des politiques susceptibles de contribuer à transformer l'économie nationale n'ont jamais existées. On peut citer : La politique industrielle ; la politique énergétique, la politique d'approfondissement financier ; la Politique de l'Habitat. Dans la croyance populaire, les Programmes et Projets mises en œuvre le plus souvent à l'initiative et sur financement extérieurs sont considérés comme des réalisations des politiques économiques.

Au niveau de l'Administration du territoire, les unités administratives rurales de base appelées « Villages » où vivent 80% de la population (Agriculteurs et éleveurs se gèrent de manière traditionnelles et coutumières et leur vie est réglementé par des lois non écrites comme au Moyen Age africain et les échanges se font à la fois par le troc et la monnaie).

Dans la pratique, il y'a une cohabitation de divergence entre les lois et règlements modernes (Droit positif) c'est-à-dire écrites et reconnus comme lois de la République et plusieurs pratiques

coutumières non écrites issues des traditions ethniques qui ont forces de loi dans la vie civile, pénale et commerciale dans des communautés traditionnelles. Le Tchad construit sa démocratie moderne par le haut au niveau central alors que les fondements sociaux et juridiques des communautés à la base sont monarchiques et anti-démocratiques.

k) Obligation de rendre compte sur le plan politique

L'une des contraintes majeures au développement durable et à la bonne gouvernance au Tchad est l'instabilité politique et la faiblesse de l'Etat en tant que structure organisée. L'obligation de rendre compte n'y est pas une grande préoccupation, même si des mécanismes institutionnels existent à cet effet. Le pouvoir d'Etat est contrôlé par une classe politique qui ne contribue pas assez à favoriser la séparation des pouvoirs et l'équilibre des institutions.

Dans un pays marqué par des années de conflit armé, l'esprit combattant est toujours présent d'autant plus que les insurgés d'hier n'ont pas encore su amorcer une véritable réinsertion sociale et se comportent souvent comme par le passé, avec de véritables passe-droits. *C'est ainsi que la situation sociopolitique interpelle fréquemment sur les questions de stabilité institutionnelle, de sécurité des personnes et des biens. La presse privée et les associations de défense des droits de l'homme (ADH) dénoncent régulièrement de fréquentes violations des droits humains.*

Malgré les efforts consentis dans le domaine de la gouvernance, notamment à travers la mise en place d'un cadre juridique de fonctionnement démocratique formel, on constate la persistance de mouvements politico-militaires responsables de foyers de rébellion qui provoquent une situation d'insécurité dans certaines régions telles que le Nord et l'Est du pays. Cette insécurité se confond parfois avec le grand banditisme sévissant de façon endémique sur le territoire. On notera aussi, la résurgence périodique de conflits entre éleveurs nomades et agriculteurs sédentaires ; ces conflits ont tendance à se multiplier, à la suite des épisodes de sécheresse, à la pression démographique qui provoquent l'extension des surfaces cultivées, à la masse importante d'armes de guerre en circulation et à la mauvaise gouvernance locale.

l) Séparation et équilibre des pouvoirs

Le processus démocratique implique le respect de la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La Constitution tchadienne en fait état, mais la réalité en est autre. Au lieu d'une séparation des pouvoirs, il s'agirait en réalité d'un même pouvoir se démembrant et s'organisant pour mieux préserver « l'unité nationale ». Le pouvoir législatif est représenté par

l'Assemblée nationale qui assure avec une relative efficacité sa mission, mais sa fonction de contrôle est limitée, en raison d'une dépendance de l'institution à l'égard du pouvoir exécutif en termes de mise à disposition de diverses allocations et de la faiblesse de l'opposition.

m) L'absence de Code d'éthique et de déontologie

Elle constitue une autre contrainte pour la promotion de l'obligation de rendre compte sur le plan politique. En effet, les autorités politiques, administratives et militaires se sentent souvent peu ou pas concernées par la règle de droit. L'impunité n'est pas exceptionnelle dans plusieurs cercles proches du pouvoir. Par ailleurs, le Conseil Constitutionnel ne dispose pas des moyens nécessaires pour exercer en toute indépendance, sa fonction de garant de l'éthique en matière électorale.

n) Droit de propriété privé et Garanties d'accès au Crédit bancaire

La très grande majorité de la population tchadienne ne détient pas un titre de propriété qui lui confère un droit sur la terre destinée à son exploitation agricole et de son habitat. Le titre foncier est un document qui peut bien servir d'hypothèque et de garantie pour un crédit bancaire. En matière foncière deux législations sont simultanément en vigueur au Tchad : Le Droit coutumier et le Droit positif moderne.

Premièrement, les terres dans les zones rurales ne sont généralement pas enregistrées, car elles ont été attribuées conformément à la tradition coutumière. Même si la terre est cultivée, il subsiste une grande incertitude en raison de **l'absence de titres de propriété**. Elle peut donc être repris par l'État ou même par les « chefs de terre ». Cela rend les agriculteurs encore plus vulnérables.

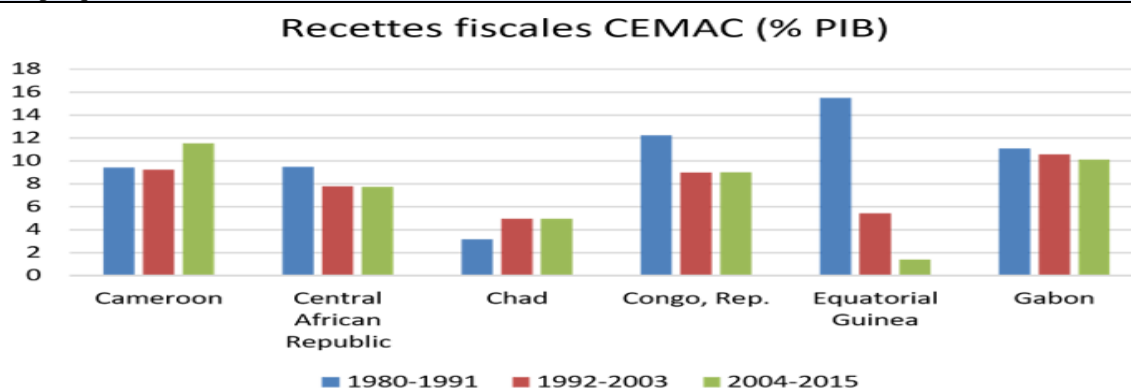
Deuxièmement, l'absence de titres de propriété implique un accès réduit au financement par l'accès au crédit. Aujourd'hui, les agriculteurs sont incapables d'acquérir les intrants nécessaires tels que des semences améliorées, de nouvelles machines et des engrais pour non seulement accroître la production, mais aussi pour accroître la productivité. Des droits de propriété bien définis améliorent la productivité de diverses manières. Outre l'utilisation des titres fonciers comme garantie de l'accès au financement nécessaire pour les investissements visant à améliorer la productivité, le bon fonctionnement des marchés des terres agricoles peut assurer une réaffectation des terres en vue de leur utilisation la plus efficace. L'absence de titre de propriété constitue un obstacle majeur à la croissance agricole et à la lutte contre la pauvreté. Des réformes

seront nécessaires à moyen terme pour compléter celles du marché afin d'inciter les agriculteurs à saisir les opportunités de profit et à permettre des investissements dans des activités porteuses.

o) Fiscalité et Budget de l'Etat

Selon l'étude de Anne-Marie Geourjon et Grégoire Rota Graziosi, de la FERDI sur « *Politique fiscale en Zone franc : Un instrument d'intégration Economique Régionale* », les recettes fiscales des pays de la Zone Franc varie en terme Produit Intérieur Brut (PIB) de 1,38% en Guinée Equatoriale à près de 18% au Sénégal pour l'année 2015. Leur évolution sur les trois dernières décennies apparaît assez contrastée entre les Etats membres de la Zone Franc. Si la pression fiscale a généralement progressé en UEMOA de 1980 à 2015, elle semble avoir régressé en CEMAC. Cette variation pourrait néanmoins être expliquée par l'importance de l'extraction pétrolière qui participe davantage au PIB qu'aux recettes fiscales comme en Guinée Equatoriale et dans une moindre mesure au Cameroun, au Gabon ou au Congo.

Graphique25: Recettes fiscales CEMAC



Source : FERDI 2016 « *Politique fiscale en Zone franc : Un instrument d'intégration Economique Régionale*. »

Une analyse de l'effort fiscal des pays membres de la Zone Franc confirme une différence sensible entre les pays de la CEMAC et de l'UEMOA en permettant de dépasser les spécificités économiques de chaque Etat (dont la richesse en ressources naturelles).

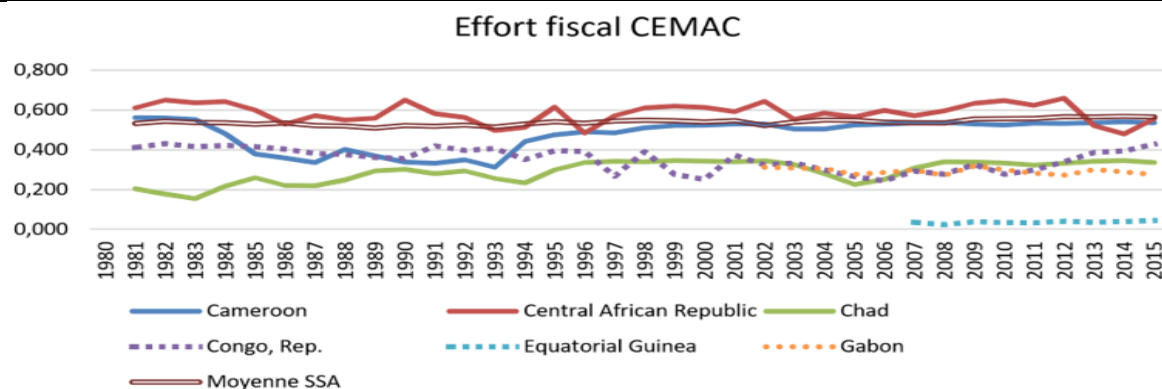
Ainsi, si la République de Centrafrique affiche une pression fiscale relativement faible inférieure à 8% du PIB, son effort fiscal de l'ordre de 60%⁸² était jusqu'en 2012 au-dessus de la

⁸² L'analyse de l'effort fiscal adopte une approche par les frontières d'efficience. Un effort de 60% signifie que les recettes fiscales collectées correspondent à 60% de celles qui auraient pu être collectées. Ce potentiel fiscal résulte d'une analyse économétrique des principaux facteurs concourant à déterminer les recettes fiscales d'un pays : niveau de développement (PIB), ouverture commerciale, part du secteur agricole... (cf. Mansour et al. , 2018).

moyenne des pays de l’Afrique sub-saharienne. En revanche, la faiblesse des recettes fiscale de la Guinée Equatoriale (1,4% du PIB) résulte de l’exploitation pétrolière et d’un effort fiscal particulièrement faible (4,6%).

L’effort fiscal de tous les pays de l’UEMOA à l’exception de la Guinée Bissau est supérieur à la moyenne d’Afrique sub-saharienne. Avec un effort de près de 78%, le Togo affiche une croissance soutenue depuis les années 90 (1994).

Graphique 26: Effort fiscal CEMAC



Source : FERDI 2017 « Politique fiscale en Zone franc : Un instrument d’intégration Economique Régionale.

Les revenus du Tchad proviennent d’abord des recettes fiscales dont la pression fiscale est de 7,5% du PIB ainsi que des dividendes de l’exploitation pétrolière. Le pays n’arrive pas à mobiliser suffisamment les ressources intérieures pour financer son fonctionnement et ses investissements. L’Etat n’a pas réussi à transformer tout le potentiel fiscal pour lui permettre de **dégager des capacités d’autofinancement**. Le tableau ci-dessous présente les performances de cinq pays enclavés en matière de mobilisation des recettes fiscales.

Tableau 20: Classement CPIA de l’efficacité de la mobilisation des revenus (1= faible et 6 = élevée)

Pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Burkina Faso	3,5	3,5	3,5	3,5	4	3,5	3,5	3,5	3,5
Tchad	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	3	3	3
République centrafricaine	2,5	2,5	3	3	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5
Niger	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5
Mali	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5

Source : Banque Mondiale Indicateurs du développement dans le monde. Last Updated : 04/24/2019

p) Evasion fiscales et défaillances préjudiciables dans les services des Douanes :

Le Tchad est un pays enclavé importateur net des biens et services. L'observation des deux tableaux explique la faiblesse de l'Etat dans la mobilisation des recettes fiscales intérieures.

Le tableau 21 montre que les recettes fiscales des impôts et taxes sont de loin supérieures années après années aux recettes fiscales des Douanes. Cette situation ne peut s'expliquer économiquement étant donné que la pression fiscale des impôts et taxes du Tchad est la plus faible et le Tchad importe tout pour sa consommation et ses investissements. **Le Tableau 22** confirme qu'avec des niveaux d'importations similaires, le Tchad ne réalise que 5% de taux de recouvrement des recettes douanières le plus bas des pays similaires.

Tableau 21: Recettes fiscales du Tchad mobilisées (Milliards de FCFA)

Tchad	2015	2016	2017	2018
Impôts	230	235	272	234
Douanes	125	113	106	124
PIB	6474	5984	5855	6136
PIB hors pétrole	5184	4970	4830	4970

Source : Ministère des Finances et du Budget

Tableau 22: Recettes Douanières des 4 Pays africains enclavés de la Zone franc (en milliards CFA)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BURKINA-FASO							
Douanes	401	387	386	437	484	575	694
Importations	2,118	1,644	1,491	1,540	1,677	1,890	2,799
Taux	19%	24%	26%	28%	29%	30%	25%
MALI							
Douanes	209	258	324	331	368	419	340
Importations	2,019	2,612	2,701	3,068	3,352	3,449	3,732
Taux	10%	10%	12%	11%	11%	12%	9%
NIGER							
Douanes	124	148	179	188	176	184	205
Importations	1,395	1,480	1,598	1,744	1,408	1,558	1,580
Taux	9%	10%	11%	11%	13%	12%	13%
TCHAD							
Douanes	120	128	140	125	113	106	124
Importations	2,659	2,500	2,923	2,367	2,214	2,305	2,373
Taux	5%	5%	5%	5%	5%	5%	5%

Sources : Banque mondiale et Administrations nationales des Douanes

q) Le Budget de l'Etat n'est pas exécuté comme loi de la République

L'accroissement rapide des dépenses publiques est allé au-delà des capacités d'absorption de l'économie tchadienne et surtout des capacités de gestion des finances publiques. Il s'est en effet réalisé par un recours massif à des procédures non orthodoxes des marchés publics et de dépenses. Selon le FMI, les marchés de gré à gré octroyés ont atteint plus de 80% en 2010 avant de se replier rapidement au cours des deux dernières années. Les dépenses exécutées selon des procédures exceptionnelles appelées DAO (dépenses avant ordonnancement) ont représenté plus de 40% des dépenses sur ressources propres (hors salaires et dettes) en 2009 et restent toujours importants (près de 20% en 2013). L'aggravation des soldes budgétaires a conduit à une accumulation rapide de la dette intérieure qui, avant l'atteinte du point d'achèvement de l'IPPTE, a commencé à être préoccupante du fait des risques de non-viabilité, malgré des niveaux relativement faibles par rapport aux seuils fixés dans le cadre de la surveillance multilatérale (70%).

r) Les Dépenses militaires

Les conflits armés coutent énormément chers au trésor public et aux contribuables tchadiens avec un effet d'éviction sur les dépenses socio-économiques pour le bien-être de la population. Les données contenues dans le tableau ci-dessous présente le Tchad comme champion en dépenses militaires.

Tableau 23: Evolution des dépenses militaires des pays du G5 Sahel (en millions de dollars US courants)

	1990-1994	1995-1999	2000-2004	2000-2005	2010-2014
Burkina-Faso	63,2	38,8	46,5	100,9	147,6
Tchad	32,8	19,7	34,7	403,6	612,8
Mali	42,2	41,1	56,4	116,0	156,2
Mauritanie	35,7	33,8	47,1	96,7	145,6
Niger	17,5	19,7	24,4	46,5	73,5

Source: FERDI et SIPRI Military Expenditure Database

En termes de dépenses militaires en pourcentage du PIB, le Tchad et la Mauritanie se sont classés ces dernières années parmi les plus dépensiers au monde. Entre 2010 et 2014, les dépenses militaires moyennes du Tchad ont été les quatrièmes plus importantes au monde et celles de la Mauritanie se sont classées en 19^{ème} position (les États-Unis sont 13^{èmes} et la France 45^{ème}).

4. Les causes de la Fracture numérique

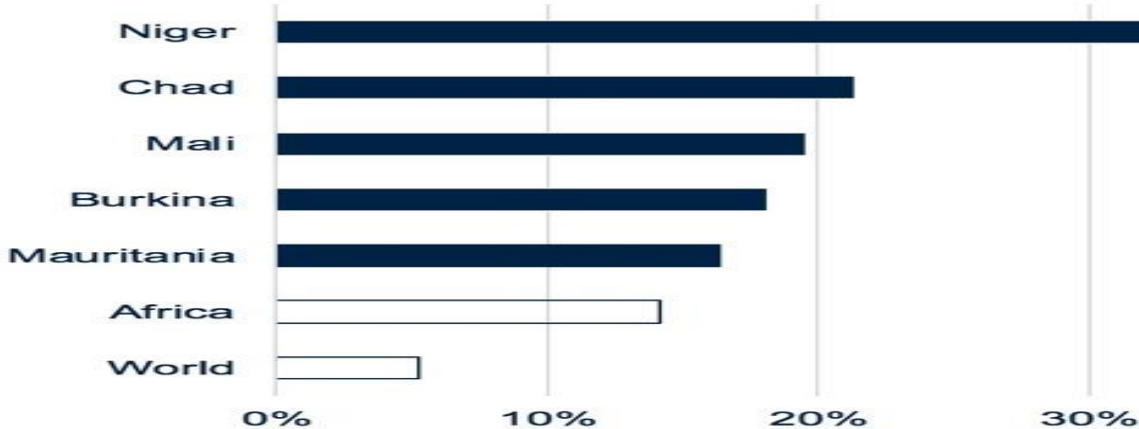
Infrastructure et Connectivité : Manque de couverture et d'infrastructures de supports ;

Prix élevés des services et des terminaux ; Environnement fiscal défavorable aux entreprises ;

Compétence numérique : Taux d'illettrisme élevé et méconnaissance des opportunités ;

Entreprenariat numérique : Besoin d'un environnement favorable pour les services locaux ;

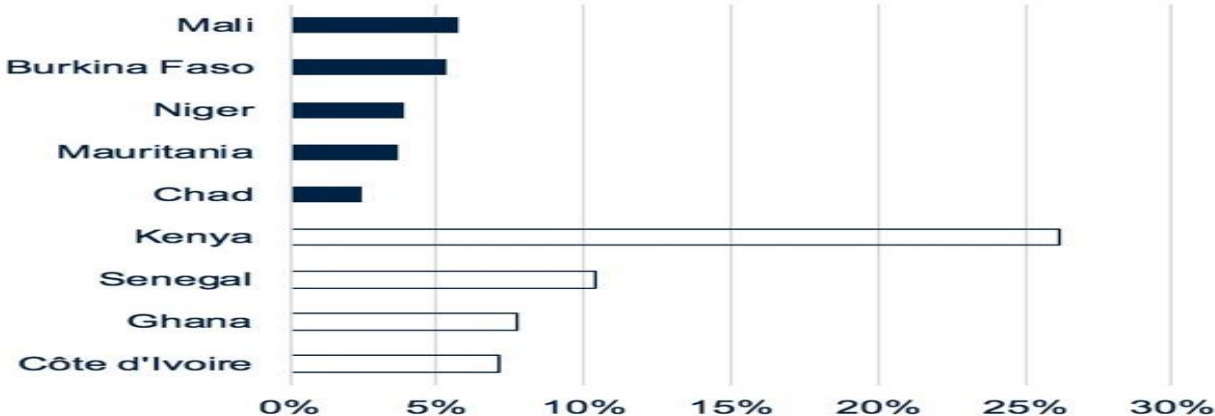
Graphique 27: Prix des services mobiles en pourcentage du Revenu National Brut par habitant



Source : Banque Mondiale, 2019

Selon la Banque mondiale, 2019, les prix de détail au Tchad sont parmi les plus élevés au monde au regard du Revenu National Brut par habitant, et pénalise les citoyens comme les entreprises. La fiscalité sur les télécommunications reste élevée au Tchad et au Niger.

Graphique 28: L'usage de la monnaie électronique reste encore marginal



Source : Banque Mondiale

5. La Corruption

D'après une enquête réalisée par le Centre d'Etudes et de Recherche pour la Dynamique des Organisations (CERDO) en 2010 à la demande du Gouvernement, il ressort que la corruption est un phénomène généralisé en République du Tchad, et 97% des enquêtés reconnaissent l'existence de ce fléau. Les secteurs d'activités les plus touchés sont aussi ceux qui devraient supporter l'économie et le développement national, à savoir : les régies financières de l'Etat (douanes, impôts, trésor), la police, la gendarmerie. Même les secteurs sociaux (santé, éducation nationale, etc.), qui par leur rôle devraient concourir à la protection des valeurs sociétales, sont traversés par des formes subtiles du fléau de la corruption. Ce fléau tire ses racines dans le manque de contrôle administratif, l'inefficacité du système judiciaire, l'imperfection de la législation, le niveau des salaires trop bas par rapport au coût de la vie, le niveau de pauvreté généralisée et le chômage. Tous ces facteurs fragilisent le système d'offre de services publics, caractérisé par une inorganisation telle que le citoyen se trouve dans une situation d'insécurité marquée face à laquelle la corruption se présente comme l'ultime recours pour la survie de l'individu. On observe ainsi un dysfonctionnement général de l'Etat qui se traduit par le non-respect des lois et règlements ; la non-application des règles de gestion administrative et financière, les détournements des biens publics ; le trafic d'influence, l'affairisme des responsables publics au détriment de l'intérêt général, l'impunité, l'absence d'égalité des chances entre citoyens.

Tableau 24: État de connaissance (en %) de l'existence ou non de la corruption au Tchad selon le milieu de résidence

	N'Djamena	Villes secondaires	Autres Localités	Total
La corruption existe	97,3	97,6	96,8	97,1
La corruption n'existe pas	1,6	0,8	1,0	1,1
Ne sais pas	1,1	1,6	2,2	1,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>Effectif</i>	<i>1281</i>	<i>888</i>	<i>2242</i>	<i>4411</i>

Source : Enquête nationale sur la perception de la corruption au Tchad, CERDO, 2010

6. Le cas spécifique de l'Administration Publique

Les usagers de l'Administration publique en Afrique l'accusent de tous les maux : elle est pléthorique, lente, désorganisée, peu ouverte au changement et à la modernisation. Les problèmes de corruption, l'absentéisme, sa forte politisation et son « ethnicisation », la rendent inefficace. Le mal est profond. Or, les Etats, désormais confrontés aux défis de sortir du sous-développement et

soucieux d'améliorer leur capacité administrative, ont besoin de services publics qui répondent à des exigences de rapidité, d'efficacité et de rendement. L'administration publique est, pour les Etats, une arme indispensable.

L'objectif est de répondre aux attentes des citoyens, les services publics étant la seule richesse des plus pauvres, un facteur d'égalité pour tous les citoyens et un vecteur du développement pour tous les secteurs de l'économie. On sait que la réussite dans les initiatives de reconstruction d'un pays et de son économie induit une réelle reconstruction institutionnelle et administrative.

Aujourd'hui, les services publics ne sont plus confrontés au sureffectif. Selon les dernières statistiques de l'Observatoire des Fonctions Publiques Africaines (OFPA), en Afrique francophone, les agents permanents de l'Etat représentent en moyenne 1 % de la population, alors que le taux est de 9 % en France. Certains pays affichent un ratio plus serré ; ainsi, 0,41 % seulement des Tchadiens émargent au budget de l'Etat. Le défi que doit relever l'administration africaine est désormais celui de l'efficacité, ce qui suppose des agents qualifiés, rémunérés correctement et payés régulièrement, afin de les motiver et de lutter contre la corruption. La motivation est en effet le principal problème : les moyens pour les payer correctement et régulièrement, manquent encore. Les Etats paient irrégulièrement leurs fonctionnaires, au gré des rentrées.

Certains Etats doivent à leurs agents des arriérés de salaire. Les fonctionnaires africains sont aussi démotivés par leurs conditions de travail : locaux rudimentaires, voire insalubres, absence de moyens informatiques, formation professionnelle inexistante, manque de considération, systèmes d'avancement très opaques. Les agents de l'Etat réagissent par un fort taux d'absentéisme, l'Etat, qui a mauvaise conscience en raison des arriérés qu'il doit, ferme les yeux. Le développement économique et social dépend, pour une large part, de l'efficacité des administrations chargées de suivre les activités commerciales et industrielles, de recouvrer l'impôt et les taxes, afin de financer les politiques régaliennes, les investissements productifs et les politiques sociales.

L'absence de reddition de compte, c'est-à-dire la présentation d'un compte pour qu'il soit examiné, et la gabegie dans les services publics sont des obstacles à la démocratisation des sociétés. L'administration souffre aussi de nominations, affectations, recrutements, voire attributions de marchés publics qui sont plutôt des « récompenses » accordées à des affidés, dans une logique de rente électoraliste malgré l'incompétence de ceux qui sont recrutés ou promus. Les faiblesses des services publics ralentissent l'activité économique car l'administration publique est au centre de toutes les activités dans un pays.

a) L'Obligation de rendre compte sur le plan administratif

L'administration publique compte environ 41 000 agents. Elle doit traduire sur le terrain, et au bénéfice des usagers, les grands principes de la bonne gouvernance, notamment l'obligation de rendre compte, la mise en œuvre des libertés publiques et le contrôle de l'action publique. Il apparaît cependant une définition imprécise de son rôle, sa centralisation élevée et son système d'évaluation inefficace, toutes choses ne favorisant pas sa responsabilisation. L'administration publique présente d'autres insuffisances: traitement lent des dossiers ; appropriation insuffisante de la réforme de la fonction publique ; disproportion de la masse salariale par rapport aux ressources de l'Etat ; compétence faible de nombreux agents et gestion inadéquate des ressources humaines; manque d'ouverture des agents aux préoccupations du secteur privé et des administrés ; adéquation problématique entre les fichiers de la fonction publique et de la solde; et politisation de la fonction publique. Selon la Banque Africaine de Développement, *Rapport 2004 sur la Gouvernance au Tchad*, **le nombre élevé de remaniements ministériels et réaménagements techniques (250 en 9 ans)** entraîne des lacunes dans la mémoire institutionnelle des Ministères, et favorise les lenteurs administratives et la déresponsabilisation.

Par ailleurs, la politique de rémunération des agents de l'Etat est loin de promouvoir le professionnalisme, à cause de leur faible niveau de revenu et de la grille inadaptée de leurs rémunérations. Fort de son pouvoir discrétionnaire concernant les postes de responsabilité, la hiérarchie ne tient pas toujours compte des critères de compétence et de qualification professionnelle. L'inadéquation entre le profil et le poste d'emploi des agents, se traduit par leur affectation à des postes pour lesquels ils n'ont pas été formés.

b) L'Administration territoriale et Décentralisation

Elle comprend d'une part, l'administration centrale et ses démembrements déconcentrés et de l'autre, un embryon d'administration locale, qui connaît encore des insuffisances par faute d'opérationnalité. Cependant, la Constitution du 31 Mars 1996 consacre l'engagement du Tchad à s'inscrire dans le processus de décentralisation dont le cadre législatif et réglementaire se met en place progressivement. Concernant la création future des Collectivités territoriales décentralisées, certains obstacles pourraient contrarier leur mise en place, notamment : (i) les problèmes liés au coût et à la complexité d'un nouveau dispositif territorial fondé sur quatre niveaux de collectivités (communauté rurale, commune, département et région) ; (ii) l'insuffisante prise en compte des

contraintes économiques, sociales, humaines et culturelles dans le découpage territorial du fait de l'absence de moyens pour mener les études préalables ; (iii) l'insuffisance des moyens humains et financiers mis à la disposition des communes ; (iv) le lien relatif entre les politiques de déconcentration et de décentralisation ; et (v) l'insuffisance d'information et de sensibilisation des populations et cadres locaux sur la problématique et la stratégie de décentralisation.

Le défi que doit relever l'administration publique tchadienne est désormais celui de l'efficacité, ce qui suppose des agents qualifiés recrutés suivant des critères impersonnels et transparents, bien rémunérés et payés régulièrement, afin de les motiver et de lutter contre la corruption. Les modes d'organisation et de fonctionnement des administrations publiques ne doivent pas constituer un obstacle à la mise en œuvre des politiques économiques ainsi que l'épanouissement des activités d'autres secteurs mais doivent plutôt faciliter leur application.

La réflexion devra consister à ce niveau à identifier les domaines où subsistent des insuffisances et les situations où l'administration constitue un obstacle que ce soit dans la phase de l'élaboration des politiques publiques ou dans la phase de leur réalisation sur le terrain. Dans ce domaine, le gouvernement gagnerait à adopter une démarche pragmatique, claire et facile à réaliser, avec un tableau de bord par secteur d'activité avec un ancrage au niveau des supports budgétaires des lois de finances au lieu et place des déclarations de principe qui restent souvent sans lendemain.

Depuis, l'indépendance du pays, plusieurs approches ont été expérimentées, mais avec des résultats mitigés. De quelle façon l'administration devrait-elle aborder la lutte contre la pauvreté et veiller aux mécanismes de solidarité sociale, quels rôles doivent jouer les opérateurs publics et comment doivent-ils s'organiser pour faire face aux défis sociaux ? Telles sont les questions posées dans le cadre du débat actuel sur la redéfinition du rôle de l'État.

c) L'inefficacité des services publics

Il existe un véritable paradoxe au sein de l'administration tchadienne. Celle-ci consomme une masse salariale excessivement élevée (13% du PIB), mais montre un déficit flagrant dans la qualité des services rendus aux citoyens. Il convient de signaler également l'absence d'une pratique d'évaluation du rendement des services publics. L'évaluation de la performance n'étant pas un processus permanent et institutionnalisé fait que celle-ci dépend essentiellement des circonstances, des personnes responsables et de la logistique mise en place.

d) Accès aux services publics

L'inégalité des chances et le clientélisme qui marquent l'accès aux services publics ont pour corollaire, l'inefficacité et la corruption au sein de ces services. À ce titre, personne ne peut avoir un accès facile aux services public, s'il n'a pas des relations ou des appuis quelconques. Sinon le service public doit être au fonctionnaire en charge de traiter le dossier.

e) Pertinence des services publics à répondre aux besoins des pauvres

Faute d'une vision claire et d'un cadre législatif qui définit le seuil de pauvreté en deçà duquel un traitement spécifique doit être réservé aux populations les plus démunies en matière d'accès aux services publics de base, l'administration au sens strict du terme n'a pas de repères bien définis pour mobiliser ses ressources de façon ciblée et appropriée. C'est ce qui fait que malgré les efforts consentis par l'État, plus des deux tiers des ménages interrogés estiment que les services publics ne répondent pas aux besoins spécifiques des pauvres ; d'où la nécessité de recentrer l'action publique sur les priorités sociales des classes les plus défavorisées. En effet, l'accès à la santé, au logement et aux prestations d'eau et d'électricité est un aspect majeur de la bonne gouvernance.

f) L'incapacité de l'administration à assurer la sécurité des biens et des citoyens

La non-professionnalisation des services de sécurité comme la police expose les citoyens à différents types de tracasseries et à l'arbitraire. Au lieu de réprimer, la Police doit connaître les lois qui régissent leur corps de métier pour faire de la prévention et conseiller utilement les citoyens. À cette contrainte de qualité et d'effectifs, s'ajoute la difficulté de fournir aux services les équipements divers nécessaires à leur modernisation en particulier les véhicules d'intervention, de transport et du matériel.

g) Prédominance de l'Etat

La gouvernance au Tchad se caractérise par une très forte représentativité de l'Etat dans tous les secteurs de l'économie domestique. Les branches BTP, transport, commerce, services aux entreprises et aux ménages sont fortement dépendantes des dépenses publiques. Le secteur bancaire se caractérise également par une prédominance de l'Etat qui absorbe une large part du crédit à l'économie et contribue tout aussi majoritairement au total des dépôts bancaires. Le secteur public à lui seul capitalise 28% du total du crédit et 21% du total des dépôts en 2015.

Sur le plan administratif, bien que la décentralisation du Tchad ait été actée de longue date⁸³, son mode de gouvernance économique reste fortement centralisé. Les Collectivités Territoriales Décentralisées sont davantage des acteurs passifs que des acteurs actifs dans le processus décisionnel. Par ailleurs, nombre de structures sous-tutelle des Ministères ont des prérogatives similaires et/ou n'ont aucune exigence particulière en matière de résultats en contrepartie du budget qui leur sont alloué. Enfin, les contraintes de capacités matérielles mais surtout humaines⁸⁴, ainsi que leur mauvaise allocation, sont une autre entrave à l'efficacité de l'administration publique au niveau central et surtout au niveau décentralisé.

La dynamique de développement durable amorcée au Tchad, qui se veut inclusive, doit nécessairement s'appuyer sur des ressources qui soient à la hauteur de ce défi, qui soient bien allouées et qui soient bien gérées.

En termes financier, l'effectif des agents de l'administration publique (qui, rappelons-le, absorbe 39% des dépenses publiques) ne représente que 0,1% de la population. Cette situation pose un réel problème de justice social d'autant plus qu'il y a une forte concentration (60%) de ces agents en milieu urbain où ne vivent que 10% de la population tchadienne (*Rapport du FMI n° 07/28 Mars 2007*). Bien que des ponctions conséquentes aient été opérées, dont la réduction de la masse salariale de la fonction publique, cette masse salariale reste très élevée (376 milliards de FCFA, soit 100% des recettes cumulées des douanes et des impôts à fin 2017) et constitue toujours une contrainte majeure pour le budget de l'Etat.

7. Principales entraves à la diversification économique du Tchad

L'agriculture et l'élevage qui sont les principaux moteurs durables de croissance du secteur primaire contribuent déjà en moyenne à eux seuls à 40% du PIB (21 % pour l'agriculture et 18% pour l'élevage)⁸⁵. La contribution du secteur rural à la création de la richesse nationale serait bien plus grande n'eût été l'exploitation sous-optimale de ces deux branches. Parmi les facteurs

⁸³ Notamment par la Constitution de 1996 révisée par la loi constitutionnelle du 15 juillet 2005.

⁸⁴ Ces contraintes ont été formellement mises en évidence à la faveur des audits institutionnels et organisationnels des Ministères clé⁸⁴. En 2004, neuf Ministères (Education Nationale, Enseignement Supérieur, Agriculture, Elevage, Santé Publique, Action Sociale et Famille, Justice, Economie et Finances, Plan Développement et Coopération Internationale) ont été audités. Quatorze autres ministres l'ont été en 2007 : Aménagement du Territoire, Affaires Etrangères, Commerce et Artisanat, Mines et de l'Energie, Communication, Administration du Territoire, Développement Touristique, Environnement et Pêche, Infrastructures, Pétrole, Culture jeunesse et Sport, Décentralisation, Sécurité publique, Secrétariat général du Gouvernement).

⁸⁵ Plan National de développement de l'Elevage (PNDE) 2009-2016.

répressifs incriminés à cet effet figurent les pesanteurs socioculturelles. Elles se manifestent, principalement dans le domaine de l'élevage, par la préférence traditionnelle de la possession du bétail plutôt que de sa productivité. Malgré des efforts conséquents (aménagements hydroagricoles, semences améliorées, mécanisation), l'agriculture au Tchad est composée d'une faible part de cultures de rente et d'une grande part de cultures de subsistance⁸⁶. A cela s'ajoutent d'autres goulots d'étranglement : (i) *l'absence de données statistiques fiables et disponibles en temps opportun* ; (ii) *les aléas climatiques (inondations, sécheresses) et non climatiques (ennemies des cultures, épizooties)* ; (iii) *les carences en matière de recherche agricole, vétérinaire, zootechnique* ; (iii) *une mauvaise organisation* ; (iv) *la faiblesse et la mauvaise gestion des ressources (budgétaires⁸⁷ et humaines) allouées à l'encadrement des filières porteuses* ; et (v) *l'insécurité dans la sous-région qui limitent les échanges commerciaux*.

De nombreuses mauvaises pratiques limitent, par ailleurs, le rendement des branches d'activités et en déprécient le potentiel. Il en va ainsi du caractère extensif de l'agriculture et du pâturage (aucun fourrage n'est produit spécialement pour le bétail) au Tchad qui cause la baisse continue de la fertilité des sols (33,43% des sols du Tchad sont dégradés)⁸⁸, accélère la désertification et alimentent les conflits entre agriculteurs et éleveurs.

8. Manque de dynamisme du secteur privé

Selon le livre blanc publié par le Patronat du Tchad et les conclusions du Forum du secteur privé sur la relance de l'économie de 2018, les contraintes au développement du secteur privé sont donc multiples : faiblesse des infrastructures de base nécessaires au bon développement des entreprises notamment dans le domaine de l'énergie et des communications et coût élevé de leurs services ; grande faiblesse de l'Etat de droit et défaillances de l'environnement judiciaire et fiscal ; opacité en matière d'attribution de certains marchés et corruption ; dette intérieure importante avec plusieurs années de retard ; existence d'entreprises du secteur semi-formel en marge des bonnes pratiques de gestion des affaires (corruption, surfacturation, opacité etc.) ; concertation insuffisante des pouvoirs publics ; pratiques en contradiction avec les règles de bonne gouvernance (violation du secret bancaire, réquisitions).

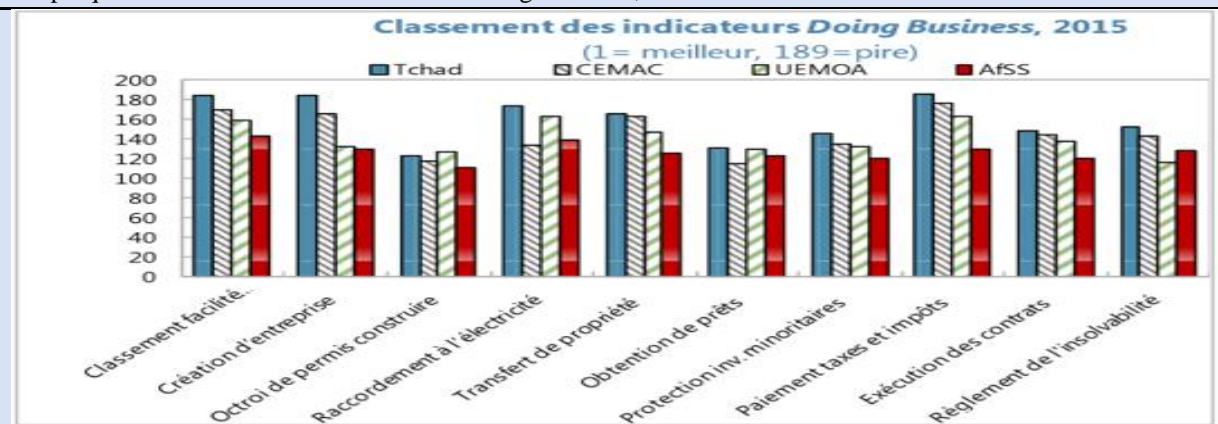
⁸⁶ Rapport sur la Neutralité de la Dégradation des Terres, (UNCCD)

⁸⁷ Entre 2000 et 2005, la part de budget allouée au dit Ministère se chiffre à hauteur 1% du budget général de l'État, avant de connaître une augmentation significative à partir de 2006, dépassant parfois les 2% dudit budget [Ministère de l'élevage, 2012].

⁸⁸ Le surpâturage, à lui seul, est responsable à 62% de la dégradation des sols (Source : UNCCD).

La gouvernance du secteur privé souffre aussi de nombreuses faiblesses dont certaines lui sont endogènes : la prédominance de l’informel, la faible compétitivité, des contraintes de capacités humaines. D’autres faiblesses exogènes sont tout aussi patentes. Il en va ainsi de l’environnement des affaires globalement peu incitatif, de la faible propension des banques à financer les opérateurs économiques qui n’ont, par ailleurs, pas accès à l’offre de financement étrangère, la faiblesse des institutions d’appui (par exemple, l’inexistence d’un Comité National de l’Origine qui ne permet pas de garantir le respect des normes internationales encadrant les exportations)

Graphique 29: Classement des indicateurs Doing Business, 2015



Source: Doing Business, Banque Mondiale, 2015

9. Crise de la dette

La dette publique a considérablement augmenté au Tchad, limitant son accès au financement, dans un contexte de fort besoin de financement (mise en œuvre du PND et crise sécuritaire). Le premier facteur explicatif de cette hausse significative de la dette publique est la chute du prix du baril au deuxième semestre 2014, entraînant une baisse conséquente des recettes publiques et une accumulation des arriérés (intérieurs et extérieurs) des paiements. La deuxième cause est la levée des fonds sur le marché régional des titres publics à la faveur d’importante émission des titres (à partir de 2015). D’après l’Analyse de la Viabilité de la dette (AVD-PFR)⁸⁹ le risque de surendettement reste élevé au Tchad. Les principaux facteurs de risque à court terme à ce niveau sont la faiblesse persistante des prix du pétrole, la dégradation de la situation sécuritaire, la dette

⁸⁹ FMI et Banque Mondiale.

intérieure relativement élevée et l'accumulation d'arriérés. Les estimations du Rapport d'Assistance Technique du Département Afrique du FMI (septembre 2016) font état d'arriérés intérieurs qui se chiffrent entre 500 et 1.000 milliards de FCFA et d'arriérés extérieurs estimés à hauteur de 40,6 milliards à la date du 31 décembre 2016.

a) La Dette : Nécessaire recours à des instruments novateurs

Les possibilités d'endettement du Tchad étant limitées, il est nécessaire de faire recours à des nouveaux instruments de financement dont les IDE (dans le cadre du Partenariat Public Privé, d'une plus grande intégration financière). Pour ce faire, il sera indispensable de renforcer l'attractivité du secteur privé. La priorité concerne l'apurement des arriérés (intérieurs et extérieurs). Cet apurement est nécessaire à la relance de l'activité économique et à la restauration de la confiance des Partenaires Techniques et Financiers. Sans préjudice des dispositions incitatives prévues à cette fin et/ou en cours d'opérationnalisation, il est impératif d'adopter une stratégie clairement définie d'apurement des arriérés intérieurs et extérieurs.

b) Secteur bancaire et secteur privé nationaux : une voie compromise

La forte dépendance du système bancaire à l'Etat et sa stratégie procyclique ont contribué à le fragiliser. En effet, les difficultés budgétaires du secteur public ont entraîné : (i) une hausse des prêts bancaires et une part importante de créances en souffrance ; (ii) une réduction des dépôts bancaires publics ; (iii) un assèchement de la liquidité bancaire. A cela s'ajoute l'effet d'éviction du secteur privé (peu développé, tributaire des dépenses publiques et dont les capacités sont limitées, qu'il s'agisse de monter des projets bancables ou encore de développer des partenariats internationaux) qui ne peut répondre, au mieux, que très marginalement aux besoins de financement de l'économie tchadienne.

10. L'énergie : Une contrainte à la croissance et à la transformation économique

Selon la Banque mondiale, *Rapport de Juin 2018 sur le Tchad*, l'accès à l'électricité est l'un des plus bas de l'Afrique subsaharienne. Il était estimé à 6,4% en 2015 (20,2% en milieu urbain et 4,5% en milieu rural), contre 34% en moyenne pour l'ASS, sans tendance à la hausse rapide. Selon les autorités tchadiennes, ce taux serait de 8,8% en 2018. Les ménages connectés sont pour la plupart situés à N'Djamena (environ 80% du total, les 20% restants étant répartis dans six centres

régionaux et cinq villes secondaires. Seulement 30% environ des ménages à N'Djamena disposent d'un service d'électricité. Les réseaux de transport et de distribution, ainsi que l'extension du pays et la forte dispersion de la population dans la plus grande partie du pays, signifient que les solutions d'électrification décentralisée devront jouer un rôle important dans l'amélioration de l'accès à l'électricité, parallèlement à l'extension et à la densification du réseau SNE. Le tarif de l'électricité est assez élevé, avec une moyenne de 140 FCFA / kWh facturé, soit environ 25 centimes de dollar américain / kWh, l'un des plus élevés en Afrique subsaharienne.

Pourtant, ce tarif est nettement inférieur au coût moyen d'approvisionnement de 240 FCFA / kWh (soit 43 cents US/kWh). Pour compenser la différence, l'État fournit du carburant à la société nationale d'électricité SNE (une moyenne de 8,4 camions par jour en 2017), ce qui n'est pas viable compte tenu des difficultés budgétaires de l'État. La transparence des prix et de l'approvisionnement en carburant pourrait être améliorée.

La société nationale d'électricité (SNE), de la scission de la société tchadienne des eaux et d'électricité (STEE), qui elle-même tire son origine de la société équatoriale d'énergie électrique (SEEE) de 1949, conçue pour une population réduite, peine à satisfaire le besoin national. A ce jour (2019), la SNE ne couvre que 13 localités du pays dans 12 provinces sur les 23 que compte le Tchad. De 1960 à 2010, la SNE (ancienne STEE) avait un monopole de droit et ensuite de fait sur la production et la distribution de l'électricité au Tchad alors qu'elle n'avait pas des capacités techniques pour fournir convenablement les services et répondre aux besoins des particuliers et des entreprises. Le déficit de la couverture nationale ainsi que les prix prohibitifs d'électricité constituent des facteurs aggravant de la sous-industrialisation du Tchad car le pays n'est pas attrayant pour les investisseurs.

- Le taux d'accès à l'électricité n'était que de 3,7% au Tchad (PND, 2013) ;
- La production d'électricité est très faible 218 MW par an (SNE, 2013) ;
- Malgré la réduction du prix du kWh à 85 F CFA, il reste cher au vu des recommandations de la CEMAC (prix moyen du kWh compris entre 30 et 40 F CFA à l'horizon 2025) ;

Pourtant le Tchad dispose d'un important potentiel énergétique comprenant : le pétrole, le gaz, la biomasse, le solaire, l'éolien. Utilisation des sources d'énergie de cuisson par la population : 96,9 % utilisent du bois de chauffe, du charbon de bois ou de matériaux végétaux ; -1,8% du pétrole ; 0,6% du gaz.

CHAPITRE V : ANALYSE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

INTRODUCTION

Le rôle du système financier est de faciliter les échanges de biens et services en réduisant les coûts de transaction et d'accès à l'information, associés à ces échanges. Son rôle se compare à celui de la monnaie, qu'il approfondit, notamment en facilitant les paiements et en apportant une dimension intertemporelle par l'accès au crédit. Le lien avec la croissance passe par l'interaction entre le développement des échanges et la spécialisation, l'efficacité productive et l'innovation, très étudiée par ailleurs dans la littérature économique. Cette interaction se produit autant au niveau national qu'au niveau international, le développement des échanges ayant contribué à la mobilité des capitaux, qui, à son tour, nourrit la vigueur du commerce international. Le bilan en termes de croissance dépend cependant de la façon dont cette interaction engendre un processus efficace d'allocation des ressources.

Le rôle du système financier dans la mobilisation de l'épargne permet de constituer un stock de ressources financières à partir de la contribution non coordonnée d'un grand nombre d'épargnants, ce qui génère des coûts de transactions importants. Il assure aussi une fonction essentielle de garant de la confiance nécessaire pour que chaque épargnant soit prêt à confier son épargne. Ce rôle est assuré aussi bien par les marchés que par les intermédiaires financiers : les marchés proposent dans un contexte institutionnel encadré par des autorités de régulation diverses possibilités, qu'il s'agisse de placements en actions, obligations, différents types de produits ou de fonds communs de placement ; les intermédiaires financiers attirent l'épargne par la réputation qu'ils acquièrent dans leur capacité à faire fructifier cette épargne, dans un contexte également régulé, et assorti de diverses garanties des dépôts, susceptibles de rassurer l'épargnant.

Les systèmes financiers facilitent également la gestion et la diversification du risque en permettant aux épargnants de détenir des portefeuilles d'actifs diversifiés. Cela permet à des agents averse au risque d'être prêt à investir dans des projets plus risqués, dont la rentabilité est plus forte. On peut donc en attendre un effet bénéfique sur la croissance à long terme.

Au-delà de cet effet de diversification, les systèmes financiers permettent aussi la gestion du risque en fonction de la liquidité, c'est-à-dire de la possibilité de convertir des instruments financiers en pouvoir d'achat prévisible dans des délais brefs. Lorsque les instruments sont liquides, les investisseurs peuvent être prêts à détenir ces instruments (actions, obligations, dépôts

bancaires) alors même qu'ils servent à financer des investissements risqués à long terme. En facilitant les transactions sur les instruments financiers, les marchés réduisent le risque de liquidité susceptible de rendre les investisseurs plus frileux.

1. Revue de la littérature sur la Finance et le développement

a) Les approches théoriques du développement financier

Si la réforme du secteur financier constitue une composante de la politique de l'offre dans les Programme d'Ajustement Structurel basée sur une approche microéconomique qui renvoient à l'orthodoxie néoclassique (*supériorité de la rationalité privée et efficacité d'une allocation des ressources par les mécanismes de marché concurrentiel*), il y a lieu d'évoquer l'influence des thèses de la *répression financière* sur les réformes du système financier préconisées et soutenues par les institutions de BRETTON-WOODS.

Tout en se réclamant du courant néoclassique, les tenants de la thèse de la répression financière tentent de montrer, dans une perspective macro-économique, l'opportunité et le bien-fondé d'une politique de libéralisation financière particulièrement dans les pays en développement où le système financier, longtemps négligé par l'économie du développement, doit être pris compte au même titre que les autres facteurs.

La thèse de la *répression financière*, contrairement à la conception implicitement admise par les travaux théoriques sur la problématique du développement, s'inscrit dans une logique selon laquelle les structures monétaires et financières sont des puissants facteurs d'entraînement du processus de développement.

b) Développement financier et croissance économique

Dans la littérature consacrée au développement économique, le développement financier est évoqué en raison de son impact positif sur la croissance. En 1911 SCHUMPETER⁹⁰, avait souligné que les services fournis par les intermédiaires financiers (mobilisation de l'épargne, évaluation des projets et suivi de leur exécution, gestion des risques, etc.) étaient essentiels pour l'innovation technologique et le développement.

⁹⁰ J. A. SCHUMPETER, *The Theory of Economic Development*, Cambridge: Harvard University Press, 1911.

Du point de vue conceptuel, on peut souligner, comme le suggère BERTHELEMY⁹¹, que la relation entre le développement financier et la croissance économique est réciproque. En effet, d'un côté le système financier renforce la croissance en collectant l'épargne nécessaire au financement de l'investissement et en permettant une plus grande efficacité du capital ; de l'autre, une forte croissance implique un plus grand volume d'épargne et par conséquent une amélioration de l'efficacité des intermédiaires (*réduction des coûts tant en ce qui concerne la collecte de l'épargne que la gestion des actifs*).

Plusieurs études récentes ont eu pour objet de tester la validité empirique de l'impact positif du développement financier sur la croissance. Elles se heurtent à des difficultés pratiques tenant à la définition d'indicateurs de développement financier rendant leur interprétation d'autant plus problématique.

c) Intermédiation financière et croissance : la relation théorique

A l'exception de SCHUMPETER, l'intérêt porté au système financier en tant que facteur déterminant de la croissance fut très négligeable jusqu'au début des années 50. En affirmant que le développement financier ne fait simplement que suivre la croissance, ROBINSON⁹² ne fait que traduire l'attitude de désintérêt de la plupart des économistes de son époque pour la problématique du développement financier

Les travaux théoriques sur l'Economie du Développement notamment, ceux de PERROUX⁹³, LEWIS⁹⁴, MYRDALL⁹⁵, AMIN⁹⁶, FURTADO⁹⁷, ne semblent pas réserver une place significative au rôle que pourrait jouer le système financier dans l'accélération du rythme de la croissance⁹⁸.

L'intérêt porté au développement financier s'est manifesté aux travers de certains travaux qui se sont attelés sur la question de savoir si le développement financier pouvait favoriser la croissance économique. Ces travaux sont essentiellement d'ordre empirique. Il n'en demeure pas moins qu'ils s'appuient sur des relations théoriques entre développement financier et croissance.

⁹¹ J. C. BERTHELEMY, "Développement financier et croissance", *Revue Techniques financières de développement*, n°38-39, Mars/Juin 1995, p. 13.

⁹² J. ROBINSON, "The Generalization of the General Theory", in *The Rate of Interest and Other Essays* London: Macmillan, 1952, cité par R. G. KING, R. LEVINE, "Finance and Growth: Schumpeter might be right", *Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, n° 3, Août 1993, p. 717.

⁹³ F. PERROUX, *L'Economie des jeunes nations. Industrialisation et groupement des nations*, PUF, Paris, 1962.

⁹⁴ A. LEWIS [1966], *Développement économique*, Payot, Paris, 1979.

⁹⁵ G. MYRDAL [1968], *Le Drame de l'Asie, enquête sur la pauvreté des nations*, Le Seuil, Paris, 1976.

⁹⁶ S. AMIN, *L'Accumulation à l'échelle mondiale, critique de la théorie du sous-développement*, IFAN, Anthropos, Paris, 1970.

⁹⁷ C. FURTADO, *Théorie du développement économique*, PUF, Paris, 1970.

⁹⁸ Soulignons toutefois qu'en 1973, MC KINNON, adoptant une approche radicalement différente de celle de ces auteurs, fut l'un des premiers à avoir mis en exergue l'importance du secteur financier dans la dynamique du développement. Voir : R. I. McKINNON, *op. cit.*

Afin de mettre en évidence la relation entre développement financier et croissance économique, nous utilisons un modèle de croissance endogène⁹⁹. Considérons la fonction de production que nous supposons dépendre d'un seul facteur qui est le stock de capital. Pour la période t cette fonction peut s'écrire comme suit :

$$Y_t = f(k_t) \quad (1)$$

Où Y_t et k_t désignent respectivement la production et le stock de capital au temps t. En différenciant l'équation (1) et en divisant par Y_t , on peut écrire :

$$dY_t / Y_t = (dk_t / k_t) \times f'(k_t) \text{ ou } y_t = s_t \times \theta_t \quad (2)$$

y_t désignant le taux de croissance de la production, s_t le taux d'épargne et θ_t la productivité marginale du capital.

D'après l'équation (2), le taux de croissance de la production dépend à la fois du taux d'épargne et de la productivité du capital. Le développement financier a deux effets simultanés sur la croissance économique :

■ Le premier effet réside dans le renforcement de l'efficacité de l'accumulation du capital que permet le développement des marchés financiers locaux. Cet effet a été souligné par GOLDSMITH¹⁰⁰ dont les travaux empiriques conduisent à une corrélation positive entre développement financier et niveau de revenu par tête. Le même auteur n'a pas manqué de soutenir que le processus de croissance entraîne une plus grande incitation pour davantage de développement financier.

■ Le second effet concerne la contribution de l'intermédiation financière à l'augmentation du volume d'investissement via celui de l'épargne. En effet, on peut penser qu'en l'absence d'intermédiation financière, le volume d'épargne serait moindre, et par ricochet celui de l'investissement.

Dans une tentative d'analyser formellement les interactions entre marchés financiers et croissance économique à long terme, des travaux récents ont intégré le rôle du facteur financier dans des modèles de croissance endogène. L'approche de GREENWOOD et JOVANOVIC¹⁰¹ a

⁹⁹ Nous reprenons le modèle utilisé par DE GREGORIO et GUIDOTTI dans : J. DE GREGORIO et P. E. GUIDOTTI, "Financial Development and Economic Growth", *World Development*, Vol. 23, n° 3, 1995, pp. 433-448.

¹⁰⁰ R. W. GOLDSMITH, *Financial Structure and Development*, New Haven, Yale University Press, 1969, p. 555 p.

¹⁰¹ J. GREENWOOD, B. JOVANOVIC, "Financial Development, Growth and the distribution of Income", *Journal of Political Economy*, Vol. 98, N° 5, Octobre 1990, pp. 1076-1108.

consisté à proposer un modèle dans lequel l'intermédiation financière tout comme la croissance étaient endogènes.

Dans ce modèle, les institutions financières ont pour rôle d'analyser et de collecter l'information nécessaire à la canalisation des ressources disponibles pour l'investissement vers les activités les plus porteuses en termes de rentabilité. De cette manière, le système financier peut stimuler l'investissement et la croissance.

Mais la relation entre développement financier et croissance selon GREENWOOD et JOVANOVIC n'est pas à sens unique : en facilitant la création de nouvelles institutions financières et l'extension d'activités d'institutions existantes, le processus de croissance économique favorise le développement financier.

La transmission de la politique monétaire à l'économie s'effectue à travers de multiples canaux qui voient leur importance relative évoluer avec la structure du système financier, les réglementations, les pratiques bancaires, le degré d'ouverture de l'économie ou le degré de concurrence bancaire. Ainsi, les actions des instruments de la politique monétaire sont différentes et même contradictoires. Les autorités monétaires doivent alors identifier clairement les canaux de transmission de leur action qui sont regroupés en trois grandes catégories :

Le canal du taux d'intérêt consiste en l'effet d'une variation des taux d'intérêt sur la demande finale à travers les dépenses de consommation et d'investissement des agents non financiers.

Le canal du prix des autres actifs. Les impulsions monétaires sont également transmises à travers les prix relatifs d'autres actifs à savoir les devises et les actions.

Le canal du taux de change joue un rôle plus important en situation d'internationalisation et de taux de change flottant. Le canal du cours des actions ou le canal du coefficient Q de Tobin désigne le rapport entre la valeur des entreprises ou des immeubles sur le marché de l'occasion et leur coût de fabrication. Lorsque ce coefficient s'élève, il serait plus intéressant de créer de nouvelles unités de production et de construire des nouveaux immeubles et l'investissement sera alors fort. A l'opposé, lorsque Q est faible, le rachat des entreprises ou des immeubles sur le marché de l'occasion serait plus avantageux pour les investisseurs. L'investissement stagnera et la croissance sera faible ou même négative. L'action de la politique monétaire sur le coefficient de Tobin fournit aux agents plus ou moins de monnaie qu'ils n'en désirent.

Le canal du crédit distingue deux types. Le canal étroit du crédit repose sur le rationnement de l'offre de crédit tandis que le canal large indique la difficulté d'obtention de l'ensemble des financements externes (par crédit ou par émission de titres).

Plusieurs banques centrales considèrent la stabilité des prix comme un objectif primordial car l'inflation est coûteuse. Tobin (1965)¹⁰² et Sidrauski (1967)¹⁰³ ont étudié les effets de l'inflation. Pour Tobin, la monnaie peut affecter le niveau d'activité en modifiant le portefeuille des ménages. La diminution de la rentabilité de la monnaie sous l'effet de l'inflation conduit les agents à préférer la détention d'actifs réels dans leur portefeuille ayant par conséquent une augmentation de l'investissement et une stimulation de la croissance. La position de Sidrauski est diamétralement opposée. Pour lui, la monnaie entre dans la composition de la fonction d'utilité des ménages puisqu'elle fournit un flux de service issu de sa détention. Les résultats obtenus ont montré la super neutralité de la monnaie qui n'a aucun effet ni à court terme ni à long terme puisqu'elle n'affecte pas le niveau d'évolution du PIB

Les débats sur les déterminants du développement des systèmes financiers prennent tout leur sens dans les pays en développement, où, précisément, ils sont souvent rudimentaires. En l'absence d'institutions et de bonnes politiques publiques, le financement s'organise localement, autour de pratiques improvisées et informelles qui coexistent avec un système formel encore balbutiant dans de nombreux pays africains. Dans ce contexte, les intermédiaires financiers informels et les institutions formelles jouent souvent des rôles complémentaires en fournissant des services financiers différents à des groupes différents (*Nissanke et Aryeetey, 2006*).

Le sous-développement financier se traduit par un accès difficile et coûteux aux financements. Des progrès notables et encourageants ont été faits, grâce au développement de la microfinance pour les ménages à faible revenu. Plusieurs des activités de microfinance soutenues par les bailleurs de fonds deviennent pérennes et permettent peu à peu d'accéder au secteur bancaire formel. Les pouvoirs publics doivent consolider les bases institutionnelles, élargir la gamme des services financiers offerts aux pauvres, renforcer les impacts économiques et sociaux des Etablissements de microfinance qui contribuent aujourd'hui de manière concrète à renforcer la bancarisation des économies des pays en développement.

¹⁰² De Mourgues M : Analyse institutionnelle de l'économie monétaire, Edition Economica, Paris, 1987.

¹⁰³ Selon Bernard E. : Développement financier, politique monétaire et croissance économique : validations empiriques en données de panel, Février 2000.

La finance apparaît comme l'un des instruments essentiels de développement économique, mais l'absence de son ancrage dans l'économie réelle en Afrique constitue l'une des principales contraintes dans les pays pauvres, notamment en Afrique sub-saharienne. Les entreprises y considèrent que l'accès aux ressources financières et le coût de ces ressources sont des handicaps majeurs pour leur fonctionnement et leur croissance (*Banque mondiale [2006]*). Les marchés financiers sont très peu fournis, l'intermédiation faiblement développée.

Les ressources mobilisées par le secteur bancaire ne représentent que 31 % du PIB en moyenne en Afrique contre 54 % en Asie de l'Est et 100 % dans les pays à revenu élevé. Le crédit au secteur privé ne compte en Afrique que pour 18 % du PIB (11 % dans les pays d'Afrique à faible revenu), contre 27 % en Asie du Sud et 109 % dans les pays à revenu élevé. Les systèmes bancaires africains pratiquent des taux d'intérêt et des marges d'intermédiation plus élevés que dans de nombreuses autres régions du monde. Or, le secteur financier formel repose essentiellement sur ce secteur bancaire faiblement développé. Les marchés financiers, au nombre de 15 en Afrique, sont largement inactifs, de faible taille et non liquides.

La Banque mondiale [2006] souligne à juste titre deux écueils qu'il faut éviter.

Le premier consiste à chercher à plaquer les bonnes pratiques techniques, réglementaires, légales et institutionnelles des pays avancés sans prendre en compte les spécificités locales, les carences réglementaires ni l'inadéquation de techniques des pays industrialisés au contexte local

Le deuxième écueil consiste, à l'inverse, à soutenir les institutions et pratiques locales sans prendre suffisamment en compte les enjeux de gouvernance.

Il faut pouvoir naviguer entre ces deux écueils de façon pragmatique dans une approche fondée sur une bonne connaissance des contextes locaux.

L'accès au financement est indispensable à une croissance économique inclusive en Afrique subsaharienne.

Moins d'un quart des adultes vivant en Afrique subsaharienne a accès à des services financiers formels. En l'absence d'infrastructures financières offrant des mécanismes pour épargner en toute sécurité, des moyens sûrs et efficaces pour transférer de l'argent et un accès au crédit et à l'assurance, il est souvent difficile pour la majorité des populations sur le continent de faire des investissements productifs à l'endroit de leurs familles et entreprises.

Le manque d'accès au financement constitue une contrainte majeure pour la croissance des petites et moyennes entreprises en Afrique subsaharienne, mais limite aussi de façon significative la création d'emplois, la croissance économique et l'émergence d'une prospérité partagée.

Les systèmes financiers africains se sont améliorés au cours des 20 dernières années, mais restent en retard par rapport aux autres économies en développement, ce qui limite l'impact positif des entrées record de capitaux enregistrées actuellement.

Grâce à l'appui qu'il fournit aux institutions de microfinance, aux services financiers mobiles, à la micro-assurance, aux centrales des risques, aux registres des garanties, aux marchés des titres, et au financement des micro-, petits et moyens entrepreneurs, le programme de Services-conseil pour l'Accès au Financement en Afrique subsaharienne d'IFC vise à renforcer la lutte du continent contre la pauvreté et à favoriser une croissance économique inclusive.

2. Problématique de l'inclusion financière

Dans la Zone CEMAC, l'inclusion financière est un défi majeur mais mal mesuré. Les informations collectées par les autorités sont parcellaires. L'enquête Findex conduite par la Banque mondiale en 2011 indique que seuls 12 % des adultes avaient un compte dans une institution financière, soit la moitié du niveau moyen observé en ASS. Il y avait en outre une grande disparité régionale (de 3% en Centrafrique jusqu'à 19 % au Gabon). Les taux de bancarisation à fin 2013 confirment ces chiffres puisque 8 % de la population de la zone dispose d'un compte bancaire (de 2 % au Tchad à 21 % au Congo). Dans le seul cas du Cameroun pour lequel des estimations sont disponibles, on relève à fin 2013 l'importance de l'inclusion non bancaire (1.9 millions de comptes dans des comptes, 1.5 millions dans des EMF et, au moins 3.1 millions de comptes de monnaie électronique ouverts, dont moins de 7 % actifs – voir section sur les systèmes et moyens de paiements pour les aspects relatifs à la monnaie électronique).

a) Bancarisation et services bancaires

Le système financier s'est développé culturellement, économiquement et socialement en rupture avec la société. La majeure partie de la population est exclue. Les institutions officielles souffrent d'une crise de légitimité et d'un manque d'enracinement dans les populations. Les coûts de fonctionnement demeurent très élevés. Certes, on note l'apparition d'opérateurs à capitaux locaux qui sont moins éloignés des populations, mais le système financier segmenté reflète une

économie peu articulée et fortement extravertie. Les coûts financiers sont élevés. Le *spread* est estimé à 13 % au sein de la CEMAC contre 6 % pour les autres pays en développement.

Les situations de certains pays membres de la CEMAC sont celles des États en conflit ou fragiles, enclavés, pays les moins avancés (PMA).

Le secteur financier est largement le reflet du faible développement du secteur productif. En Afrique centrale, celui-ci est peu compétitif. Les marchés sont étroits et cloisonnés. Le PIB de la région CEMAC s'élève à 20 milliards de dollars US, soit un niveau inférieur à de nombreux départements français. Assurément, les marges des entreprises sont élevées, mais ceci s'explique largement par l'importance des risques et des coûts divers qu'elles subissent. Exception faite des secteurs minier et pétrolier, les perspectives d'extension des marchés sont faibles.

Les filiales des firmes multinationales ont des relations minimales avec le secteur bancaire en Afrique centrale. Les firmes multinationales ont des comptes *offshores* correspondant à leurs activités sur des marchés mondiaux (comptabilité financière, centrales d'achat centralisées, etc.). De plus, les systèmes financiers nationaux ne sont pas assez réactifs face aux stratégies mondiales (délais, contrôles administratifs, etc.). Même le Cameroun, dont les marchés sont les plus structurés de la région, présente des opportunités limitées.

b) Un Système financier et bancaire non inclusif

L'exclusion bancaire est donc à la fois un processus et un état (Loisy, 2000). A l'exclusion bancaire s'oppose l'inclusion bancaire. Cette dernière se mesure à l'aide du niveau de bancarisation et de l'adéquation entre les besoins et les services financiers offerts. La bancarisation quant à elle désigne la proportion de la population titulaire d'un compte bancaire. Elle est mesurée par un indice appelé taux de bancarisation. Cet indice, traduit le niveau de pénétration des services bancaires dans le pays ou la région concernée. Au cœur de l'exclusion bancaire selon Simmel, se trouve les services bancaires qui jouent un rôle social incontournable. L'un des éléments clés qui permet de comprendre l'évolution du rôle social des services bancaires est ce que Taqué (2008) appelle à la suite de Servet (2004), la financiarisation des rapports sociaux. Ce processus correspond au fait que les différentes facettes de l'inclusion sociale voient leur expression réalisée de manière croissante et contrainte par le recours aux services des établissements bancaires.

Elle résulte donc à la fois de la monétarisation des rapports sociaux et de la bancarisation de la population. Le rôle social des services bancaires s'est progressivement affirmé pour satisfaire deux

types de besoins. Le premier est celui des besoins de promotion. Il correspond au financement des besoins qui permettent d'améliorer la situation des personnes par l'achat de biens ou de services comme de l'électroménager ou des formations.

Le second type est celui des besoins de protection. Il correspond au financement de besoins imprévus comme des dépenses de santé ou bien la nécessité d'amortir les fluctuations de ressources liées à une activité de travail précaire. La satisfaction de ces besoins évite que la situation ne se dégrade (ou qu'elle ne se dégrade davantage pour les personnes en situation de pauvreté). Ces deux groupes de besoins peuvent être financés ou satisfaits par des moyens tels les revenus du travail, l'épargne, les solidarités de proximités (familiales ou amicales) ainsi que les dispositifs mis en œuvre par l'État. Toutefois, les transformations connues par les sociétés accroissent l'ampleur de ces besoins tout en perturbant profondément les modalités de satisfaction (Tasqué, 2008). Les typologies de l'exclusion bancaire mettent en évidence tour à tour, les différentes formes d'exclusion bancaire et les niveaux de bancarisation.

c) Les formes d'exclusion bancaire : l'analyse de Servet (2000)

Pour Servet, la finance en générale et les instruments monétaires en particulier ne sont pas excluant en tant que tels. Toutefois, sous certaines conditions et dans certains contextes, ils peuvent le devenir. L'interrogation sur « l'exclusion bancaire », dans de nombreuses sociétés, se révèle être aujourd'hui un enjeu de société fort, tant la finance apparaît comme un facteur de fracture entre groupes sociaux et entre générations. L'exclusion bancaire peut aujourd'hui revêtir trois formes qui sont fonctions soient, des personnes soient des situations. Servet (2000), distingue à cet effet : la stigmatisation, la mise à l'écart et la marginalisation économique.

d) La mise à l'écart

Au sujet de la mise à l'écart, celle-ci peut être exercée par un établissement particulier qui, voulant diminuer son niveau de risque, rejette tel ou tel type de clientèle ou qui donne accès, le privilège, à tel ou tel service pour une minorité de sa clientèle (allant du niveau de découvert autorisé par exemple ou crédit offert et aux garanties exigées dans le cas d'un projet d'investissement).

e) La marginalisation économique

La troisième forme d'exclusion bancaire qui peut être relevée concerne les handicaps qu'une personne subit en raison, soit de son lieu de vie, soit de sa situation personnelle patrimoniale et de l'irrégularité de ses flux de revenus. Ces handicaps peuvent s'additionner et conduire ceux qui les subissent à une situation de forte marginalité économique et financière. En effet, vivre dans tel ou tel espace largement dépourvu d'offres de services financiers diversifiés et concurrentiels devient discriminant compte tenu des risques encourus par ces lieux d'implantation et de leur manque supposé de rentabilité.

f) Les formes de l'exclusion bancaire

L'exclusion bancaire se compose de difficultés d'accès et de difficultés d'usage. Ces deux dimensions ont pour conséquence d'entraver les pratiques financières des personnes concernées. Il importe donc de s'interroger sur les formes prises par cette exclusion. L'analyse de Gloukoviezoff (2004) distingue comme formes d'exclusion bancaire, l'exclusion volontaire, l'exclusion involontaire et les exclus de l'intérieur.

g) L'auto-exclusion ou l'exclusion volontaire

L'auto-exclusion correspond à un processus par lequel une personne réduite progressivement les services dont elle dispose à mesure que sa situation professionnelle ou familiale se dégrade. Ce processus peut aller jusqu'à une absence totale de services bancaires, y compris de compte. Elle dépend d'un certain nombre de barrières qui entravent les pratiques bancaires de certaines catégories de clients. Elle est donc un élément déterminant de la compréhension du processus d'exclusion bancaire. Elle met d'ailleurs en lumière que : l'exclusion en termes d'accès ne se limite pas à la sélection explicite faite par les établissements bancaires mais inclut le renoncement de clients potentiels. Renoncement qui semble concerner un nombre de personnes plus important que celui des personnes se heurtant à une sélection explicite ; le renoncement aux services bancaires est le fruit de difficultés d'usage. Il y a donc un lien direct entre exclusion en termes d'accès et celle en termes d'usage.

Au Tchad, les personnes résidentes dans les zones urbaines, ont plus de chance d'accéder aux services bancaires que celles résidentes dans les zones rurales. En effet, selon elle, les personnes résidentes en milieu rural, représentent un très gros risque pour les banques d'une part, et ces milieux sont souvent en état d'absence d'activités génératrices de revenus d'autre part.

Cet état des lieux, explique partiellement la concentration des agences bancaires vers les zones urbaines en défaveur des zones rurales.

La base du problème de la sélection de la clientèle est un problème d'asymétrie d'information. Si les banquiers détenaient une information parfaite sur les emprunteurs potentiels, le problème de la sélection de clientèle serait trivial puisque des critères de sélection parfaits pourraient être définis. Il convient ainsi de relever dans cette rubrique, l'analyse de l'exclusion bancaire en termes d'asymétrie d'information.

h) Asymétrie d'information : L'analyse d'Arkelof

Les asymétries d'information désignent une situation dans laquelle l'une des parties prenantes d'une transaction, en l'espèce l'emprunteur dans le domaine de la banque, est mieux informée sur sa qualité propre ou sur celle de son projet que la banque. Dans la perspective théorique des asymétries d'information, la sélection de sa clientèle par une banque réside dans l'imperfection de l'environnement informationnel dans lequel celle-ci évolue.

Une demande de crédit peut ne pas être satisfaite si la banque se trouve dans l'incapacité de traiter cette incertitude, plus exactement dans l'incapacité d'évaluer le risque associé à cette demande soit sa probabilité (Tasqué, 2008).

i) Asymétrie d'information : L'analyse de Stiglitz et Weiss de 1981

Cette analyse est une transposition de celle faite par Arkelof (1970) vers le marché du crédit. Pour Stiglitz et Weiss (1981), l'incertitude découle de l'existence d'asymétries d'information entre le prêteur et l'emprunteur. En raison de ces asymétries et du lien existant entre le prix (le taux d'intérêt) et la qualité du crédit (son niveau de risque), il n'est pas possible de réguler le marché par une variation du prix mais uniquement par un rationnement indifférencié de la demande relate Gloukoviezoff (2008) à partir des analyses que font Stiglitz et Weiss. Pour Gloukoviezoff (2008), cette analyse est une référence incontournable en matière du fonctionnement du marché du crédit. Dans ce marché du crédit de Stiglitz et Weiss (1981), les intentions futures et la qualité de l'emprunteur sont difficilement maîtrisables par le prêteur et ceux, dû à un déficit informationnel entre les acteurs. Ce déficit informationnel justifie à cet effet, l'analyse de l'asymétrie d'information sous deux angles que sont : la sélection adverse et l'aléa moral.

j) La sélection adverse

Stiglitz et Weiss (1981), mettent en exergues la pertinence du rationnement de crédit pour réguler le marché du crédit et dévoile ainsi la faiblesse que peut contenir le taux d'intérêt pour réguler ce marché. Seuls les emprunteurs connaissent véritablement leur risque. Tous les mauvais risques ont systématiquement intérêt à se faire passer pour des emprunteurs peu risqués (Eber, 200). Certains sont donc plus risqués que d'autres mais cette information, supposée connue des emprunteurs, n'est pas accessible aux prêteurs, expliquant ainsi l'existence d'une asymétrie d'information ex ante (Gloukoviezzoff, 2008). Cependant, la banque sachant l'existence d'une asymétrie d'information, ne peut se fier aux informations divulguées par les demandeurs concernant son propre risque.

h) Aléa Moral

Outre les problèmes de sélection adverse, l'asymétrie d'information peut être appréhendée dans des contextes où l'un des contractants peut être amené à changer de comportement. L'autre partenaire est alors dans une situation caractérisée par l'apparition d'un aléa moral. Le niveau du taux d'intérêt affecte le comportement de l'emprunteur une fois le prêt octroyé. Plus le taux d'intérêt est élevé, plus l'emprunteur (qui cherche à maximiser la rentabilité de son investissement), sera tenté d'adopter un comportement risqué augmentant du même coup son risque de faillite. Pour résoudre cela, il est demandé une vigilance du prêteur, face aux effets du taux d'intérêt sur le comportement de l'emprunteur. En raison du risque d'aléa moral, face à un accroissement de la demande de crédit, les prêteurs auront alors intérêt à rationner la demande supplémentaire plutôt que d'augmenter le taux d'intérêt (Gloukoviezzoff, 2008 ; Stiglitz et Weiss, 1981).

i) Les coûts administratifs

Les coûts administratifs matérialisent les différentes charges supportées par les clients des banques afin de se conformer aux formalités administratives qui donnent droit aux produits et services bancaires. Dans cette perspective, la réglementation bancaire, en l'occurrence les exigences en matière de documents à fournir par les clients, a un effet direct sur les obstacles que les banques imposent à leurs clients et limite d'autant l'accès aux services qu'elles offrent à une certaine catégorie de la population (Avom et Bobbo, 2014 ; Demirguc-Kunt et Klapper, 2012 ; Beck et al. 2008).

C'est dire que, ces coûts s'identifient en termes de documents à fournir tels que : une pièce d'identité officielle (carte d'identité nationale ou passeport en cours de validité), des justifications de domicile (facture d'électricité ou d'eau ou de téléphone), des justifications de revenu (bulletin de salaire, titre de patente en cours de validité), des montants minimums à disposer pour l'ouverture d'un compte que ne disposent pas toujours les ménages.

j) Les coûts de crédit

Les coûts de crédit relèvent essentiellement des conditions de banque. Ils représentent l'ensemble des charges susceptibles d'être supporté par l'emprunteur. Ils sont une fonction décroissante de la demande de crédit. Ainsi, lorsque ces coûts sont élevés, ils sont de nature à décourager une bonne partie de la population à demander les financements bancaires c'est-à-dire, à les exclure du système financier dont l'une des conséquences s'apprécie par l'insuffisance des crédits accordés (Avom et Bobbo, 2014).

k) Les exigences de garanties

Un nombre important d'individus n'a pas accès au crédit bancaire car, ne peut satisfaire les exigences des banques en termes de garanties analysent Avom et Bobbo (2014). Il arrive parfois que les garanties exigées sont soit équivalentes soit supérieures au montant du prêt demandé. Ainsi, la valeur des garanties qui est soumise à la discrétion des banques est fonction du profil du client et du risque auquel s'expose la banque. Il est à cet effet possible de constater qu'un ménage peut solliciter un crédit. Seulement, les cautions ou les garanties qui lui sont demandées, il ne peut les satisfaire et renonce par conséquent à sa demande. Cet état d'insatisfaction conduit au refus du crédit sollicité et aboutit ainsi, à une difficulté d'accès. Cependant, vu la définition de l'exclusion bancaire fournit par Gloukoviezoff (2004), il apparait clairement que, l'insatisfaction en termes d'exigences de garanties, aboutit au refus du crédit et donc à l'exclusion bancaire.

D'autres facteurs institutionnels peuvent expliquer l'exclusion bancaire. Ainsi, on distingue les facteurs tels que : la qualité de la relation bancaire, l'exclusion géographique et l'exclusion liée à la fourniture des services.

l) La qualité de la relation bancaire

Gloukoviezoff (2008), fait remarquer que, généralement, le secteur bancaire décline toute responsabilité en matière d'exclusion bancaire. Si ce phénomène existe, ce serait en raison de l'appauvrissement de la population et les banques ne pourraient que le constater et en aucun cas y remédier. Pointer le rôle de la pauvreté ou de la précarité économique dans le développement de l'exclusion bancaire est tout à fait exact. Cependant, en faire l'élément explicatif unique est plus que simpliste.

m) Les stratégies d'évitement des banques

Si les banques expliquent l'exclusion bancaire par la précarité et la pauvreté auxquelles est confrontée une partie de leur clientèle, c'est parce qu'elles estiment que ces clients présentent un niveau de risque incompatible avec l'établissement d'une relation bancaire. C'est ce niveau de risque qui explique les pratiques de sélection mises en place. Ainsi, de nombreux réseaux bancaires refusent l'ouverture d'un compte aux personnes ayant de faibles revenus ou d'emplois instables. De même, peu de réseaux installent leurs agences dans certaines zones marquées par la précarité.

n) Stratégies de rentabilisation des clients aux ressources modestes

Face à des clients ayant un profil « limite », la stratégie est d'accorder l'ouverture du compte en contrepartie de la souscription à un certain nombre de produits rentables pour la banque. Ainsi, il est quasiment impossible d'ouvrir un compte uniquement avec un chéquier. Il est nécessaire de souscrire à un package. De même, il est fréquemment demandé d'ouvrir parallèlement un compte de dépôt des produits d'épargne bloqués, particulièrement rentables pour la banque. Et lorsque le client est déjà présent au sein de ces réseaux bancaires quand il rencontre des difficultés sociales (chômage, maladie), d'autres pratiques sont mises en œuvre. Ainsi, en cas d'incident le maximum de frais est facturé. Il est d'ailleurs quasiment impossible de négocier leur montant lorsque le client n'est pas jugé assez intéressant par la banque. Et lorsqu'il est jugé totalement inintéressant, l'interdiction bancaire devient un bon moyen pour s'en séparer.

o) L'exclusion géographique

Pour certaines classes sociales, cet accès a été sensiblement facilité ; il s'agit des classes sociales les plus favorisées. Elles ont accès, grâce à la concurrence accrue entre les offreurs de services bancaires et au développement de nouveaux produits, à une gamme de plus en plus large

de produits financiers rentables. L'évolution de la géographie de l'industrie bancaire confirme donc selon Eber, l'abandon spatial des zones les plus pauvres et la concentration dans banques dans les zones les plus riches telles que les grandes villes. L'exclusion géographique résulte à cet effet d'une volonté des banques de réduire leur risque, de réduire leurs coûts et d'améliorer leur rentabilité (Eber, 2000). Cette analyse s'explique par le fait que les agences localisées dans les zones rurales sont peu rentables en raison des faibles revenus d'une clientèle potentiellement plus risquée.

p) L'exclusion liée à la fourniture des services

Pour Anderloni et al (2008), les services bancaires sont fournis par des voies inappropriées pour le public cible, par exemple, l'Internet pour les personnes âgées. On peut noter également, la complexité de choix. Pour Bayot et al (2008), il peut s'agir d'une question d'éducation d'un trop grand nombre de produits parmi lesquels le public cible a du mal à opérer un choix. Les méthodes de marketing sont quant à elles analysées par Anderloni et al. Selon eux, ces méthodes peuvent manquer de clarté et pousser les clients potentiels à abandonner la demande ou à se méfier des institutions bancaires et à rechercher des alternatives.

3. L'espoir d'une inclusion financière : la monnaie électronique

a) Evolution du Mobile Money en zone CEMAC

Selon l'article 1^{er} de ses Statuts, la banque centrale BEAC a entre autres missions, celle de promouvoir le bon fonctionnement des systèmes de paiement et de règlement. Les systèmes de paiement et de règlement modernes et efficaces qui assurent la célérité des transactions financières et commerciales dans un environnement technique et juridique sécurisé sont une réponse à l'accélération des mouvements de capitaux et la globalisation de l'économie mondiale consécutive aux innovations technologiques, notamment dans le domaine de l'information et des télécommunications.

La BEAC a initié depuis 1999, une réforme visant la modernisation des Systèmes de paiement dans les Etats membres. Le règlement CEMAC n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 28 mars 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement a été adopté. Ce règlement est le premier texte réglementaire évoquant l'activité d'émission de monnaie électronique. Ensuite, la BEAC a élaboré un cadre réglementaire spécifique de l'activité d'émission de la monnaie électronique dont les objectifs recherchés sont les suivants :

- Le renforcement du taux de bancarisation des pays membres de la zone en facilitant l'accès aux services bancaires de base à une frange importante de la population ;
- La promotion de l'usage des moyens de paiement scripturaux pour le dénouement des transactions commerciales et financières ;
- L'amélioration des courroies de transmission de la politique monétaire ;
- La diversification des outils financiers adaptés aux populations sous bancarisées.

Le dispositif mis en place s'articule autour de :

- Un Règlement n° 01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulations ;
- Une Instruction n° 01_GR du 31 octobre 2011 du Gouverneur de la BEAC, relative à la surveillance des systèmes de paiement par monnaie électronique avec, en annexe, un cadre référentiel recensant les éléments permettant à la BEAC d'assurer sa mission de surveillance de l'activité ;
- L'Instruction du Gouverneur n° 02/GR/UMAC du 07 mai 2014 relative à la mise en place du multi-banking dans le cadre de l'activité d'émission de la monnaie électronique ;

Les choix retenus lors de la mise en place du dispositif sont dictés par les différentes contraintes, notamment : (i) de s'assurer que l'activité d'émission de monnaie électronique est en parfaite harmonie avec les objectifs de politique monétaire, (ii) de garantir la sécurité des fonds du public remis en contrepartie de l'émission de monnaie électronique, (iii) de garantir la confiance du public dans la monnaie électronique émise ; (iv) la conformité avec les standards internationaux en matière de supervision ou de surveillance des systèmes et moyens de paiement. La BEAC n'autorisait que le modèle bancaire pour l'émission de monnaie électronique¹⁰⁴.

La monnaie électronique est définie dans la CEMAC comme une valeur monétaire stockée sur un support sous forme électronique contre remise de fonds de valeur égale, qui peut être utilisée pour effectuer des paiements à des personnes autres que l'émetteur, sans faire intervenir des comptes bancaires dans la transaction.

¹⁰⁴ Dans le modèle bancaire, l'émission de monnaie électronique est sous la responsabilité d'un établissement de crédit ou d'une institution de microfinance en partenariat ou non avec un opérateur technique (généralement un opérateur de téléphonie mobile). Tandis que dans le modèle non bancaire, l'émission de monnaie électronique peut être confiée à un établissement non bancaire dénommé Établissement de Monnaie Électronique.

La définition de la monnaie électronique fait aussi ressortir la notion d'instrument de paiement électronique, c'est-à-dire le moyen par lequel le porteur (détenteur des unités de compte de monnaie électronique) accède à la monnaie électronique en vue de son utilisation. Ces instruments sont : la carte prépayée et le téléphone portable. Dans ce dernier cas, on parlera du Mobile Money.

L'une des plus récurrentes confusions au sujet du Mobile Money est faite avec le Mobile Banking. En effet, le Mobile Banking est certes un service financier utilisant le téléphone portable comme support, mais, à la différence du Mobile Money, il nécessite au préalable que l'utilisateur de ce service dispose d'un compte bancaire. Or, comme mentionné précédemment, les services de Mobile Money ne reposent pas sur l'utilisation d'un compte ouvert auprès d'une banque. Le Mobile Banking n'est qu'un canal d'accès supplémentaire pour les clients des banques.

b) Présentation de l'activité du Mobile Money

C'est en 2004 que la première initiative d'émission de la monnaie électronique a été lancée. En effet, le 24 Août 2004, Afriland First Bank (Cameroun) lançait le porte-monnaie électronique « **I-card** », avant même d'obtenir l'autorisation de la BEAC, le 13 mai 2005. **Au 31 décembre 2016, 18 banques** étaient autorisées à exercer l'activité d'émission de monnaie électronique.

La moitié des entreprises de téléphonie mobile présentes dans la CEMAC ont noué des partenariats avec des Banques afin de pouvoir distribuer du Mobile Money. Pour ces entités, le Mobile Money présente une opportunité de capter et fidéliser la clientèle du GSM prépayée, réputée très volatile. Les principaux services de paiement dans la CEMAC concernent le règlement des frais liés à la consommation d'eau, d'électricité, d'abonnements à des chaînes de télévision satellitaires, d'achats de marchandises ou d'autres services (boutiques, grandes surfaces, stations-services, etc.) et surtout l'achat de crédit de télécommunication. Les paiements de taxes, d'impôts et autres indemnités auprès de l'Etat et le remboursement des échéances des traites de microcrédit, sont également effectués, mais demeurent très modestes. Il n'y a que les Etats camerounais et gabonais qui utilisent les services de monnaie électronique.

Au Tchad et au Congo, les cartes prépayées sont davantage utilisées par les étudiants installés à l'étranger. Ils perçoivent par ce moyen, des bourses ou l'aide de leurs parents. Sur le Mobile Money, aucun programme spécifique à destination de la jeunesse n'est répertorié.

Au Cameroun et au Tchad, des organisations humanitaires utilisent le Mobile Money pour fournir des prestations aux populations vulnérables.

Beaucoup d'entreprises utilisent les cartes prépayées et le Mobile Money pour régler les salaires de leurs employés. Le Mobile Money est aussi utilisé pour collecter les fonds (tontines, dons) et les jeux de hasards.

L'offre de services financiers via la téléphonie mobile reste tout de même peu variée. En effet, les produits financiers plus élaborés (microcrédit et micro-assurance) tardent à se développer. Il n'y a qu'une seule expérience de micro-crédit avec Airtel Congo. Il n'existe pas encore de micro-épargne.

Partout ailleurs en Afrique, les pays qui ont connu des problèmes sécuritaires liés à des crises sociopolitiques, les transferts d'argent via le téléphone mobile se sont développés comme une alternative aux envois de fonds en espèces par les porteurs. Cela tarde encore à se manifester dans la zone CEMAC. En République Centrafricaine par exemple, plusieurs problèmes plombent le développement de l'activité : faiblesse du réseau de distribution (2 points de vente en 2016, tous situés à Bangui), défaut d'identification (les cartes nationales d'identité ne sont plus produites depuis 2013) et l'insécurité dans une partie du territoire.

c) Développement de l'activité

A la fin de l'année 2016, on dénombrait **32 551 points de services à travers la CEMAC**, contre **23 867** un an plus tôt. Il faut noter que ce chiffre est en deçà de la réalité car, chez certains opérateurs, il n'est pas possible de déterminer avec exactitude le nombre de revendeurs (appelés « call box » au Cameroun) affiliés aux grossistes.

La monnaie électronique a été utilisée pour **97 836 317 transactions en 2016**. Il y'en avait que 40 877 985 en 2015. Ceci illustre très bien la forte progression de cette activité dans la région. Le Mobile Money représente 99% de cette activité. En valeur, les transactions globales par la monnaie électronique sont passées de **574 milliards de FCFA en 2015** pour atteindre **1 631 milliards de F CFA en 2016**. Le Mobile Money représente 94% de cette valeur. Cependant, ces tendances marquent une très grande disparité entre les pays. Il n'y a pas d'établissement autorisé à émettre de la monnaie électronique en Guinée Equatoriale. En République Centrafricaine, le seul produit de Mobile Money est récent (lancée en avril 2016) et l'activité de « Orange Money RCA » demeure très modeste. Le Cameroun représente 49% de l'activité et le Gabon 41%.

Tableau 25: Evolution de l'activité Mobile Banking dans la CEMAC (en FCFA)

	2014		2015		2016	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Cameroun	6 719 224	76 058 076 070	14 272 620	212 892 284 148	49 831 982	887 783 935 214
Tchad	6 680 468	56 955 434 560	9 785 215	86 818 763 683	9 122 055	92 863 922 307
RCA					14 218	1 073 567 837
Congo	749 483	39 165 145 868	1 236 449	42 539 348 754	2 409 726	53 488 658 188
Gabon	6 159 127	223 871 826 061	15 583 701	232 069 704 293	36 458 336	596 494 301 120
TOTAL	20 308 302	396 050 482 559	40 877 985	574 320 100 877	97 836 317	1 631 704 384 667

Source : BEAC, 2017

d) Transactions en nombre et valeur

L'évolution de l'encours de monnaie électronique, c'est-à-dire, les sommes détenues par les utilisateurs dans les porte-monnaie électroniques, au 31 décembre de chaque année, démontre la confiance grandissante des populations envers ce moyen de paiement tel qu'illustré dans le tableau ci-après :

Tableau 26: Evolution de l'encours de monnaie électronique par pays

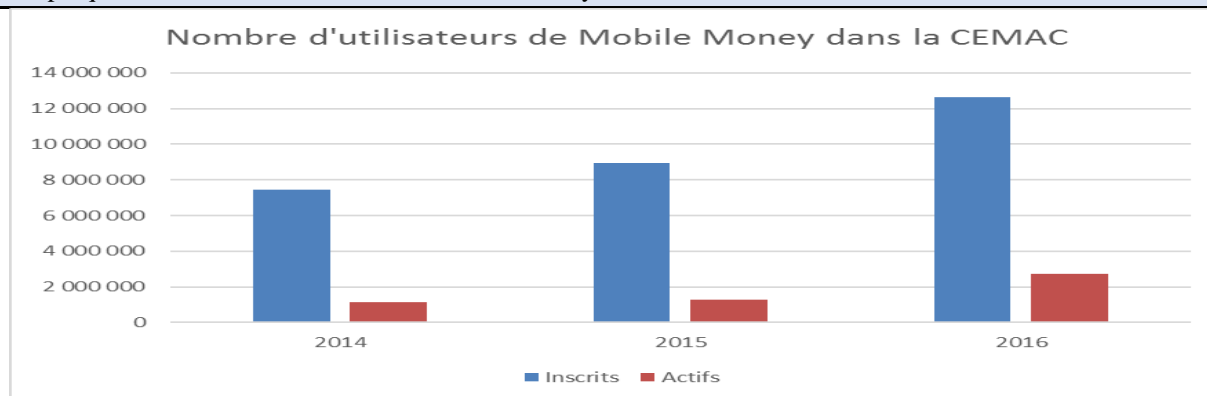
	2014	2015	2016
Cameroun	7 759 907 471	9 922 240 785	23 093 868 867
Tchad	2 057 323 310	4 605 097 582	4 144 578 810
RCA			188 483 447
Congo	1 653 223 443	1 864 166 335	3 412 393 193
Gabon	4 863 297 457	6 243 021 681	12 289 670 253
TOTAL	16 333 751 681	22 634 526 383	43 128 994 570

Source : BEAC, 2017

e) Souscripteurs aux produits de monnaie électronique

Le nombre de porteurs, a aussi considérablement évolué. L'on est passé de 7,4 millions en 2014 à 12,6 millions d'inscrits en 2016. Le taux d'actifs, c'est-à-dire, les clients qui ont utilisé leur porte-monnaie électronique au cours des 30 derniers jours est faible, à moins de 22% en 2016.

Graphique 30: Nombre d'utilisateurs de Mobile Money dans la CEMAC

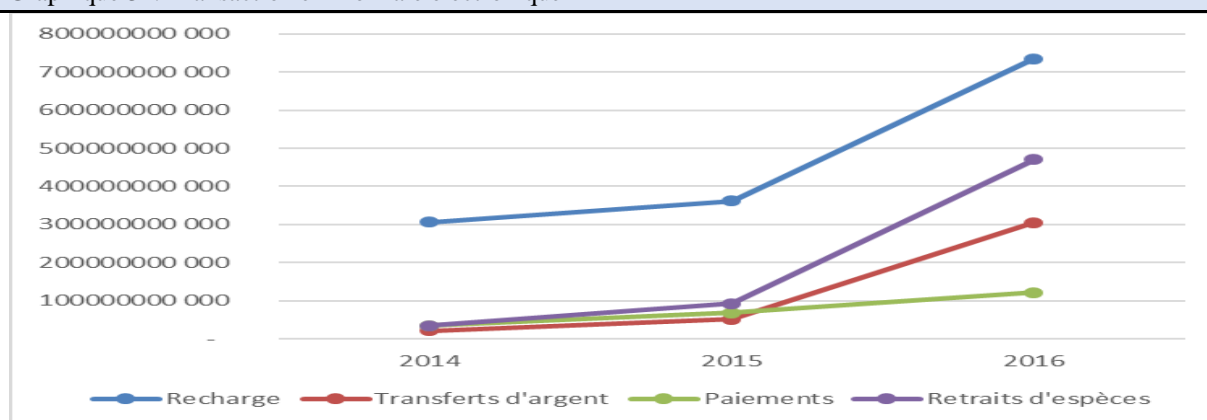


Source : BEAC

f) Les transactions en monnaie électronique

Les recharges des porte-monnaie électroniques, c'est-à-dire, les dépôts en espèces de la clientèle dans les points de vente, ont atteint 735 milliards de F CFA en 2016, dont 663 milliards de F CFA pour le Mobile Money. Cet instrument est également le moyen par excellence des transferts d'argent par monnaie électronique car, 99% de ceux-ci se font par Mobile Money.

Graphique 31: Transaction en monnaie électronique



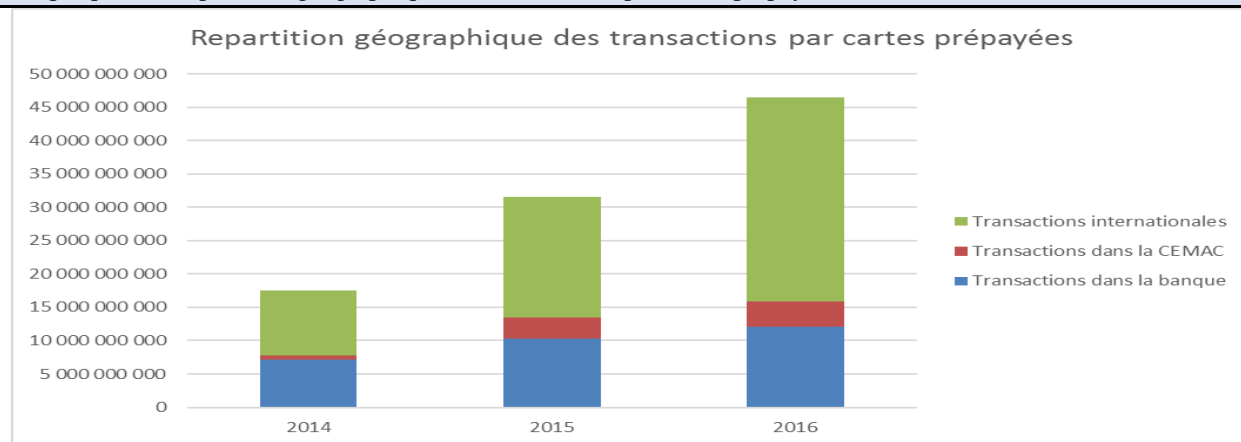
Source : BEAC

g) Usage des cartes prépayées

Les cartes prépayées servent essentiellement pour les transactions internationales. Seules les cartes prépayées dites « salaires, cartes privatives sont utilisées localement. Les statistiques sur les cartes bancaires n'intègrent pas les données de BGFIBank Gabon. Cette banque est l'un des acteurs majeurs des cartes prépayées (environ 50 000 porteurs). La banque a momentanément restreint son

activité de cartes prépayées, le temps de se réorganiser en interne afin d'assurer un traitement sécurisé des opérations. De manière générale, les acteurs du Mobile Money connaissent un problème de liquidité de leur réseau. L'une des solutions envisagées a été de permettre les retraits sans carte dans les Guichets Automatiques de Banque (GAB). L'autre solution, retenue par Orange Cameroun, en collaboration avec la BICEC, a été la mise en place d'une carte Visa qui permet aux souscripteurs d'effectuer des opérations dans tous les automates du réseau Visa au Cameroun.

Graphique 32: Répartition géographique des transactions par cartes prépayées



Source : BEAC

h) Transferts internationaux

Les transferts internationaux via la monnaie électronique se font à travers les cartes prépayées internationales depuis leur lancement en 2012. C'est d'ailleurs l'instrument de monnaie électronique le plus utilisé pour sortir l'argent hors de la CEMAC avec 868 294 transactions internationales pour une valeur dépassant les 30 milliards F CFA.

Depuis l'année 2016, trois banques, en partenariat avec leurs partenaires techniques, ont débuté les transferts internationaux via le mobile money : Afriland First Bank, BGFIBank Congo et Ecobank Congo. Depuis le 7 juin 2017, le Gouverneur de la BEAC a recommandé aux banques de cesser toute opération de transfert de fonds à l'international dans le cadre des activités de monnaie électronique, par le canal des partenaires techniques.

4. Le Système Bancaire et Financier du Tchad

Le système bancaire tchadien compte 9 banques en activité au 31 Décembre 2017. Il s'agit de : Banque Agricole et Commerciale (BAC), Banque Commerciale du Chari (BCC), Banque de l'habitat du Tchad (BHT), Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce au Tchad (BSIC-Tchad), Commercial Bank Tchad (CBT), ECOBANK TCHAD (Ecobank Tchad), Orabank Tchad (OBT), Société Générale Tchadienne de Banque (SGTB) et United Bank for Africa - Tchad (UBA -Tchad). La BHT qui vient d'ouvrir ces portes en juin 2017 ne fait pas encore partie de l'Association des Professionnels des Etablissements de Crédits APEC-Tchad.

Toutes ces banques sont soumises à la réglementation bancaire actuellement en vigueur dans la CEMAC. Cette réglementation a été construite en deux étapes essentielles : une première qui s'étale de 1972 jusqu'à 1992 et une deuxième qui prend effet à partir de 1992 avec la création de COBAC.

Le secteur financier tchadien est insuffisamment développé et dominé par quelques banques commerciales. Les actifs des huit banques commerciales¹⁰⁵ se chiffraient à 1.034 milliards de francs CFA à décembre 2015 (1,8 milliard de dollars EU, 16 % du PIB), soit 7 % des actifs des banques des pays de la CEMAC, alors que le Tchad contribue pour près de 15 % au PIB total des pays de la CEMAC. Le secteur bancaire est concentré et près des deux tiers du total des actifs appartiennent à trois banques. Les deux plus grandes banques sont des filiales de banques étrangères, et l'État détient dans quatre autres banques une participation allant de 20 à 62 % du total de leur capital.

L'intermédiation bancaire est faible, le crédit au secteur privé étant limité à 8,4 % du PIB en 2015, les transactions interbancaires sont réduites au minimum et il n'y a pas de marché secondaire établi pour la dette de l'État.

Les institutions de microfinance (IMF) sont nombreuses mais leurs activités sont limitées. Bien qu'il y ait plus de cent IMF actives dans le réseau, la plupart sous forme de coopératives, l'accès aux services financiers est limité et quasiment inexistant dans certaines zones rurales.

¹⁰⁵ Orabank Tchad, Société Générale du Tchad, Ecobank Tchad, Commercial Bank Tchad, Banque Agricole et Commerciale, Banque Commerciale du Chari, BSIC-Tchad, and United Bank for Africa Tchad (<https://www.beac.int/index.php/supervision-bancaire/lexique-des-banques-de-la-cemac>).

À fin 2015, le secteur de la microfinance comptait, selon les estimations, plus de 200.000 bénéficiaires, avec un stock de crédit d'environ 18 milliards de francs CFA et un niveau d'épargne de 12 milliards de francs CFA (2,8 et 1,9 % du PIB, respectivement).

Le reste du système financier se compose de deux modestes Fonds de pension et de trois petites compagnies d'assurance. Les Fonds de pension n'existent que pour le secteur privé (les pensions des agents de la fonction publique sont directement versées sur le budget de l'État) et leurs activités sont extrêmement limitées. Selon les estimations, moins de 5 % du total des salariés cotisent à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Dans le même ordre d'idées, l'activité des compagnies d'assurance est faible.

Le Système bancaire tchadien se confond pratiquement avec son système financier à cause de l'inexistence d'un marché financier national ainsi que des grande Sociétés d'assurance pour contribuer à fournir des garanties ou assurer des investissements.

Il faut rappeler que l'assurance est un outil économique, financier et social dont l'objet même est de contribuer à réduire les vulnérabilités et la pauvreté. Les sociétés d'assurance et de réassurance rassurent les investisseurs et assurent aussi une protection sociale aux clients face aux risques.

a) Situation bilancielle au 31 Décembre 2017

Au 31 décembre 2017, le total cumulé des bilans de huit (8) banques hormis la BHT s'est établi à **1 170,863 milliards de FCFA**, contre **1 214,548 milliards de FCFA** au 31 décembre 2016, soit une baisse de 3,60 % en un an. Entre 2015 et 2016, ce total a enregistré une progression de 13,75%.

Les ressources collectées par les huit (8) banques ont enregistré une baisse de 7,16 % en glissement annuel, passant de 753,152 milliards de FCFA (soit 59,72 % du total du bilan agrégé) au 31 décembre 2016 à 699,251 milliards de FCFA au 31 décembre 2017.

Le total brut des crédits se situe à 711,396 milliards de FCFA au 31 décembre 2017 contre 720,012 milliards de FCFA au 31 décembre 2016, soit une baisse de 1,20 % en douze mois. En 2015 à la même période, ce total était de 657,212 milliards de FCFA.

La progression des provisions pour dépréciation des comptes clientèle, a été moins rapide qu'en 2016, mais est néanmoins demeurée soutenue. En effet, les provisions s'inscrivaient, au 31 décembre 2017, en augmentation de 14 %, après 18,94 % l'exercice précédent.

Les crédits nets ont varié de -3,20 % pour s'établir à 615,761 milliards de FCFA fin décembre 2017 contre 636, 146 milliards de FCFA un an plutôt.

Les créances non performantes se situent dans la même période à 195,960 milliards de FCFA (27,55 % du total des crédits bruts) contre 164,358 milliards de FCFA (22,83 % du total des crédits bruts) douze mois plutôt, soit une progression de 19,23 %. Ainsi, la qualité apparente du portefeuille continue toujours de se dégrader. Le taux de couverture des créances en souffrance par les provisions s'établit à 48,80 % au 31 décembre 2017 contre 51 % au 31 décembre 2016.

La couverture des crédits par les dépôts s'établit à 113,56 % fin décembre 2017 contre 118 % un an auparavant.

b) Opérations avec la clientèle

Les ressources collectées

Les dépôts de la clientèle collectés par le système bancaire (hormis les “autres ressources”) s'élèvent à 619,121 milliards de FCFA au 31 décembre 2017 contre 688,487 milliards de FCFA un an plus tôt, soit une baisse de 10% en douze mois.

La ventilation des ressources par type de comptes, fait apparaître une prédominance des dépôts à vue qui représentent 71,46% du total des ressources collectées, contre 72,62 un an plus tôt. Ils sont passés de 546,973 milliards de FCFA fin décembre 2016 à 499,656 milliards de FCFA fin décembre 2017, soit une diminution de 8,65% en un an. Cette baisse a été encore plus sévère pour les dépôts à terme qui se sont effondrés de 15,58% sur la même période.

Les “autres sommes dues à la clientèle” quant à elles représentent 11,46% du total ressources collectées contre 8,59% au 31 décembre 2016. Elles sont passées de 35,475 milliards de FCFA au 31 décembre 2016 à 80,130 milliards de FCFA un an plus tard, soit une augmentation de 125,88% en un an.

Tableau 27: Evolution des dépôts par type de comptes (en milliards de FCFA)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Dépôts à vue	597,328	546,973	499,656
Dépôts à terme	118,233	141,514	119,465
Autres comptes	35,475	64,665	80,130

Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD, Rapport 2017

La répartition des ressources collectées par catégories de déposants donne : Etat et Administration publique 13%. Secteur privé 69.21%, autres montants dues à la clientèle 11,46%

Tableau 28: Evolution des Dépôts par type de déposants (en milliards de FCFA)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Administration et Entreprises publiques	186,135	167,409	90,869
Privés	529,946	521,078	483,930
Autres sommes dues à la clientèle	34,955	64,665	80,130
Total des Dépôts	751,036	753,152	699,251

Source : Tableau de Bord APEC-TCHAD, Rapport 2017

Les crédits distribués

Le total des crédits consentis au secteur public (Etat et entreprises publiques) au 31 décembre 2017 se situe à 120,002 milliards de FCFA (soit 16,87 % du total des crédits bruts) contre 120,302 milliards de FCFA (soit 16,71 % du total des crédits bruts) une année plus tôt. En décembre 2015, ils étaient de 187,225 milliards de FCFA, soit 28,5 % du total des crédits bruts.

Tableau 29: Evolution des crédits par type de bénéficiaires (en milliards de FCFA)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
État et Administration publique	55,818	60,982	64,382
Administration privées	14,018	4,964	6,109
Entreprises publiques	131,407	59,32	55,62
Entreprises privées	297,174	395,284	407,935
Entreprises individuelles et professionnels	66,11	78,604	77,273
Particuliers	92,685	120,058	100,077
Total	657,212	720,012	711,396

Source : Rapport d'activité de APEC-Tchad, 2017

Dans le même temps, les crédits au secteur privé s'établissent à 591, 394 milliards de FCFA (soit 83, 13 % du total des crédits bruts) contre 599,710 milliards de FCA (83,29 de ce total) un an plutôt. La ventilation des crédits par type de bénéficiaires laisse apparaître le classement suivant : entreprises privées 57,34 %, particuliers 14,07 %, entreprises individuelles et professionnels 10,86 %, Etat et Administration publique 9,05 % entreprises publiques 7,82 %, administrations privées 8,86 %.

Tableau 30: Evolution des crédits par nature (en milliards de FCFA)

	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Crédits Court terme	204,811	222,431	190,462
Crédits Moyen & Long terme	168,674	187,446	181,548
Créances non performances brutes	140,529	164,358	195,96
Comptes débiteurs et autres sommes dues par la clientèle	143,198	145,777	143,426
Total	657,212	720,012	711,396

Source : Rapport d'activité de APEC-Tchad, 2017

c) Moyens de paiement et services

Activité monétique

Les sept (7) Banques exerçant l'activité monétique (SGT, Eco Bank, CBT, Orabank, BCC, BSIC et UBA) totalisent au 31 décembre 2017, 150 277 porteurs de cartes contre 139 118 au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 8,02% en douze mois.

Dans le même temps, le parc de terminaux se compose de 120 distributeurs et guichets automatiques de banque (DAB/GAB) et 78 terminaux de paiement électronique (TPE), contre respectivement 104 et 71 un an auparavant. Au total, 2 237 269 transactions ont été effectuées à travers ces terminaux au cours de l'année 2017, contre 1 804 756 l'année précédente, soit une progression de 23,97 %.

Opérations

Le montant des transactions interbancaires domestiques (virements et chèques) réalisées durant l'année 2017 s'était établi à 1 400,082 milliards de FCFA et celui des transferts internationaux émis (y compris en Crédit documentaire) à 659,797 milliards de FCFA, contre respectivement 2 983,461 milliards de FCFA et 765,572 milliards de FCFA une année plus tôt.

Réseau et bancarisation

Au 31 décembre 2017, les huit banques sous analyse totalisent 67 agences (37 à N'Djamena et 30 en province) et entretiennent 311 841 clients contre 277 222 au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 12,49% en un an.

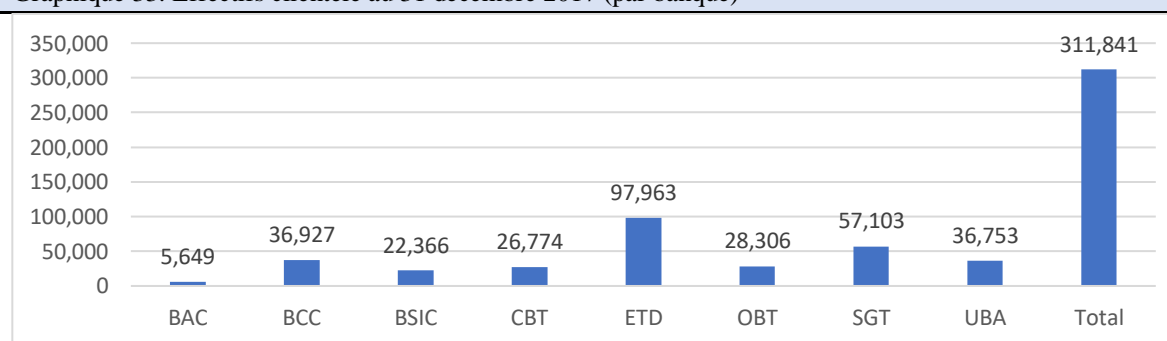
Tableau 31: Réseau bancaire au 31 décembre 2017 (nombre d'agences)

	BAC	BBC	BSIC	CBT	ETD	OBT	SGT	UBA	Total
N'Djamena	1	4	8	2	5	4	8	5	37
Province	0	3	2	2	6	6	10	1	30
Total	1	7	10	4	11	10	18	6	67

Source : *Rapport d'activité de APEC-Tchad, 2017*

Le système financier du Tchad demeure faible, caractérisé par une profondeur limitée et une faible monétisation. Les services financiers informels sont largement présents dans le pays, avec un faible niveau de supervision et de réglementation. Le système bancaire du Tchad est considéré comme étant vulnérable en raison de sa faible extension, de la forte concentration du risque, de la sous-capitalisation des établissements bancaires propriétés de l'Etat, de l'insuffisance du contrôle sur place et, de manière générale, du sous-développement des marchés et services financiers dans l'ensemble de la CEMAC.

Graphique 33: Effectifs clientèle au 31 décembre 2017 (par banque)



Source : *Rapport d'activité de APEC-Tchad, 2017*

Les vulnérabilités dans le secteur bancaire provenant d'un manque de profondeur, de concentration élevée de crédit, de fragilité bancaire, de manque de supervision ainsi qu'un système judiciaire chaotique représentent des risques considérables pour le système.

La pénétration bancaire reste faible, avec un taux de dépôts par rapport au PIB relativement faible, y compris par rapport aux autres pays d'Afrique Centrale. La nature des dépôts (qui sont souvent à court terme) et le dysfonctionnement du système judiciaire sont les principales causes de cette situation. A l'instar de ce qui se passe dans les autres pays de la CEMAC, les systèmes de paiement et de compensation restent faiblement développés au Tchad.

L'accès au crédit est très problématique ; les services bancaires étant pratiquement inexistantes hors des zones urbaines.

5. Les institutions de microfinance au Tchad

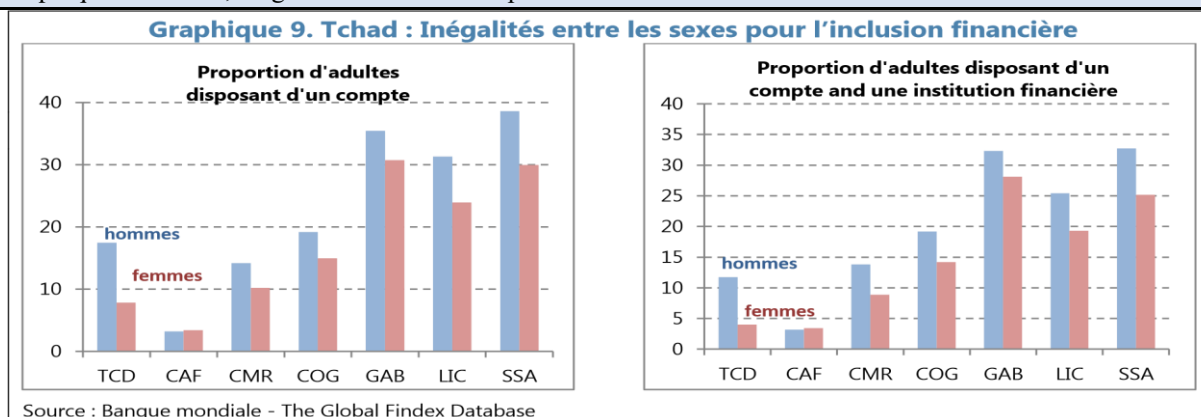
Les institutions de microfinance ont commencé à se développer au Tchad dans les années 80 et 90, période dans laquelle un intérêt croissant a été manifesté pour la microfinance en tant qu'outil permettant de mobiliser l'épargne locale et de financer les activités des entreprises, en particulier dans les zones rurales. Selon la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), le Tchad avait plus de 200 IMF à fin 2014. Ces institutions ont tout d'abord fonctionné sans être régies par des règles formelles, mais en 2012 le cadre réglementaire de la CEMAC applicable aux institutions de microfinance a été adopté. Ce cadre réglementaire exige des IMF qu'elles possèdent une licence valide pour exercer leurs activités ; elles doivent adhérer à l'association professionnelle des IMF du pays ; et la COBAC est l'instance chargée de réglementer et de sanctionner les IMF. L'application de ces réglementations a entraîné une baisse du nombre des IMF, devenue plus marquée en 2014 lorsque l'unité chargée de la microfinance à la COBAC a été renforcée et a pris des mesures administratives plus restrictives. Le secteur de la microfinance joue un rôle marginal dans le système financier et il n'est pas toujours surveillé, bien que des signes prometteurs aient été signalés récemment. Les autorités du pays sont déterminées à prendre des mesures visant à renforcer le système et à améliorer l'accès au crédit.

L'inégalité entre les sexes dans l'accès aux services financiers au Tchad est forte et plus marquée dans la plupart des pays pairs. Les femmes au Tchad ont considérablement moins accès aux services financiers de base. Seulement 8 % des femmes adultes ont un compte (seulement 4 % détiennent un compte dans une institution financière), contre 18 % des hommes adultes (et environ 12 % détiennent un compte dans une institution financière). Le degré d'inégalité entre sexes dans l'inclusion financière au Tchad est analogue à celle qui est observée dans la plupart des pays pairs membres de la CEMAC, mais dépasse la moyenne pour les pays à faible revenu (PFR) et les pays d'Afrique au Sud du Sahara (AfSS). Comme le fait valoir l'étude de Sahay et al. (2015), l'élimination de l'inégalité des genres dans l'utilisation des comptes et la promotion de la diversité dans la base de déposants aideraient à améliorer la croissance sans compromettre la stabilité financière.

La faible utilisation des services financiers au Tchad prévaut dans tous les groupes démographiques. Le graphique 32 montre que les adultes faisant partie des 40 % les plus pauvres, les jeunes adultes (entre 15 et 24 ans) et les adultes vivant dans les zones rurales ont moins accès

aux services financiers que la population adulte en général (pour ce qui est de la détention d'un compte). Pour ce qui est de l'accès de tous ces groupes démographiques aux services financiers, le Tchad est ici encore à la traîne derrière les autres pays de la CEMAC ou, plus généralement, des autres pays d'AfSS.

Graphique 34: Tchad, inégalités entre les sexes pour l'inclusion financière



Source: Banque Mondiale -The Global Findex Database

a) Utilisation des services financiers

Les faibles niveaux d'accès aux services financiers et l'absence de développement du système financier se reflètent dans les principales méthodes de paiement utilisées au Tchad. La plupart des paiements s'effectuent en espèces. Le recours à des méthodes de paiement plus avancées (*chèques, paiements électroniques, cartes de débit/crédit*) est exceptionnel. Selon le FMI, Rapport N° 16/275, en 2014, seulement 2,8 % de la population âgée de 15 ans et plus avaient une carte de débit (contre 17,9 en moyenne dans les pays d'AfSS), et seulement 0,5 % de la population les utilisaient pour effectuer des paiements (8,7 % en moyenne dans les pays d'AfSS).

Le développement insuffisant des marchés financiers limite l'accès au secteur formel en dépit de l'appétit pour les services financiers. Près de 41 % des adultes au Tchad ont déclaré avoir emprunté de l'argent en 2013, d'après Findex, mais moins de 3 % l'ont fait auprès d'une institution financière. Comme prévu, les pauvres sont ceux qui ont le plus de mal à accéder au crédit. Près de 27 % des pauvres ont fait part de l'impossibilité pour eux d'obtenir des fonds d'urgence. Par contre, près de la moitié des adultes ont réalisé des économies l'année dernière, ce qui est relativement proche de la moyenne pour les pays d'AfSS (59,6 %). Cependant, seulement 4,6 % ont déclaré avoir placé leur épargne auprès d'une institution financière, contre 15,9 en moyenne dans les pays d'AfSS.

6. La Banque mobile au Tchad

La banque mobile vient compléter la forme traditionnelle de services financiers et permet aux ménages et aux entreprises d'effectuer certaines transactions, par exemple de faire des virements ou de payer des factures, sans accéder aux établissements bancaires physiques, lesquels sont généralement rares dans les pays de la CEMAC. Comme la couverture des services de téléphonie mobile en termes de population s'accroît, la banque mobile est maintenant considérée comme un moyen d'améliorer l'inclusion financière. En 2014, le pourcentage des adultes déclarant avoir un compte de téléphonie mobile est supérieur à celui enregistré dans les pays pairs de la CEMAC. D'après Findex, environ 5,7 % des adultes au Tchad ont déclaré avoir un compte de téléphonie mobile en 2014, ce qui place le pays au second rang des pays de la CEMAC (juste derrière le Gabon, où ce pourcentage est de 6,6 %). Néanmoins, ce ratio reste sensiblement inférieur aux 10 % et 11,5 % enregistrés en moyenne, respectivement, dans les pays à faible revenu (PFR) et les pays d'Afrique Sub-saharienne.

Tableau 32: Répartition des inscrits au Mobile Money

	2014		2015		2016	
	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs	Inscrits	dont actifs
Cameroun	3 365 641	305 882	3 587 278	474 556	5 452 730	1 615 404
Tchad	2 369 161	587 615	3 163 625	313 270	3 588 480	348 668
RCA					1 520	764
Congo	1 072 095	66 015	1 426 239	135 741	2 373 468	96 411
Gabon	647 978	191 895	765 493	354 429	1 236 767	684 499
TOTAL	7 454 875	1 151 407	8 942 635	1 277 996	12 652 965	2 745 746

Source : BEAC

Faiblesse du taux de bancarisation de l'Economie

Selon le Conseil National de Crédit (CNC), le taux de bancarisation qui est le pourcentage d'individus (adultes de plus de 18 ans) d'un pays ayant un compte bancaire se situe autour de 5% à fin 2015 pour le Tchad selon les données recoupées des différentes institutions financières (COBAC, BAD, Banque Mondiale), en deçà de la moyenne des pays de la CEMAC qui se situe à 7% et très loin du Cameroun (premier de la zone) avec 17,9%.

Ces chiffres dénotent une faible inclusion financière en Afrique Centrale. A titre de comparaison, le taux de bancarisation de la Zone UEMOA (qui représente avec la CEMAC, les deux plus faibles zones de bancarisation dans le monde) à fin 2014 (données BCEAO) se situait à 14,83% avec pour meilleur élève la Côte d'ivoire (20,36%), le Niger se plaçant à la dernière place (4,89%).

7. Justifications du faible taux de bancarisation par la Banque Centrale

Selon le rapport du Conseil National du Crédit (CNC, 2016), « une frange très élevée de la population vivant en deçà du seuil de pauvreté (+50%) et par conséquent ne disposant pas de ressources suffisantes pour avoir accès à un compte bancaire.

La population de « bancarisables » potentiels est très faible également pour des raisons liées à la démographie, étant donné que plus de la moitié de la population tchadienne est âgée de 16 ans ou moins. »

Discussion : Cette explication du CNC n'est pas pertinente car aucune disposition légale au Tchad ni dans la CEMAC n'interdit aux personnes âgées de moins de 18 ans d'ouvrir un Compte d'épargne dans une banque au Tchad. C'est pour les comptes courants dont les titulaires doivent disposer d'un chèque que cette mesure est applicable.

Le Tableau N°17 ci-dessus qui présente les effectifs par Banque toute catégorie confondue donne un total de **311 841 personnes** physiques et morales disposant d'un compte bancaire dans les huit banques tchadiennes.

Le taux de bancarisation qui est le ratio du nombre des détenteurs d'un compte bancaire sur la Population totale de 14 millions en 2017 au Tchad est de 2 %.

A ce taux, si on y ajoute le nombre des usagers et clients dans les Etablissements de Microfinance au Tchad estimé à **214 942** au 31 décembre 2015, le taux de bancarisation global par les banques et les Etablissements de Microfinance est de **3,76%**.

Tableau 33: Indicateurs du secteur de la Microfinance au 31 Décembre 2015

Indicateurs	Montants
Nombre d'EMF	118
Nombre de réseaux	5
Nombre d'usagers ou clients	214 942
Encours dépôts	11 000 234 092
Encours crédits	12 740 288 054
Taux de portefeuille à risque à + de 30 Jrs	9,84%
Fonds propres	6 129 976 051

Source : Rapport d'évaluation du Programme d'appui à la Finance inclusive au Tchad PAFIT, Aout 2016

Une population fortement rurale avec un faible taux d'alphabétisation constitue également un frein à l'ouverture de comptes bancaires et à l'utilisation de moyens de paiement ;

- *Des croyances d'ordre culturel/historique* avec une forte propension à disposer des sommes d'argent en espèces sur soi ou à domicile (thésaurisation) ;
- *Influence d'ordre religieux* visant à stigmatiser les pratiques bancaires (notamment les prêts avec intérêts) comme étant proscrites par la religion musulmane ;
- *Absence d'agences bancaires* dans les zones rurales du pays rendant difficile l'accès à l'ensemble de la population tchadienne ;
- *Forte propension de la population* préférant demeurer dans l'informel et ainsi conserver la confidentialité sur leurs revenus.

b) Difficultés d'accès au crédit

Le développement économique insuffisant du pays ne permet pas aux banques de disposer de liquidités suffisantes. En effet, les statistiques récentes démontrent bien que les établissements bancaires tchadiens utilisent une proportion de leurs ressources (plus de 80%) pour accorder des crédits ;

- Taux d'intérêt élevés afin de couvrir le risque élevé d'impayés : de 7% à 11% pour les entreprises et les PME ; de 11% à 15% pour les particuliers ;
- Difficultés pour les emprunteurs de fournir toutes les garanties et sûretés exigées ;
- Difficultés pour les emprunteurs d'assurer la part d'autofinancement exigée ;
- Difficultés pour les banques de jouir des garanties reçues en raison de la non-application par les notaires des règles en matière de garantie hypothécaire ;
- Absence de législation suffisante permettant de garantir les intérêts des banques en cas de non-réalisation d'hypothèque donnée.

8. Les contraintes au développement du secteur du crédit au Tchad

a) La spécificité du marché du crédit

Une des activités principales des banques est de collecter et de traiter des informations sur les emprunteurs potentiels. Les informations ainsi accumulées par chaque banque sont non-transmissibles (elles reposent en partie sur des critères subjectifs) et, de ce fait, l'engagement est irréversible : le contrat de prêt n'est pas négociable. De plus, la banque spécifie elle-même les termes du contrat : elle définit le taux d'intérêt.

Le taux d'intérêt défini par la banque comprend une prime de risque censée compenser la perte encourue en cas de défaillance de l'emprunteur. Cependant, la prime de risque ne peut être trop élevée car le taux d'intérêt influence la qualité du crédit, c'est-à-dire la capacité de l'emprunteur à respecter ses engagements.

Les banques sont confrontées à *la survenance d'un événement défavorable* : Ce type de risque peut être divisé en trois sous-groupes.

Le premier sous-groupe concerne les caractéristiques spécifiques du Projet (qualité du matériel de production, procédé de fabrication, prévisions financières...). Si, avant même sa mise en œuvre, le projet n'est pas viable ou a de fortes chances d'échouer, l'évènement défavorable a de grandes chances de se réaliser. Il est généralement admis que l'emprunteur connaît les caractéristiques spécifiques du projet. Dans ce cas, il peut cacher ces informations au moment de la signature du contrat. Si la banque désire connaître les caractéristiques spécifiques du projet, elle devra effectuer des démarches coûteuses pour sélectionner les bons projets.

Le deuxième sous-groupe concerne le secteur ou plus exactement les débouchés du Projet. On considère en général que la banque est dans ce domaine plus apte que l'entreprise à évaluer les probabilités de réalisation du risque (c'est-à-dire à anticiper correctement la demande). Elle peut en effet tirer des leçons de l'expérience des autres clients. Mais tel n'est pas toujours le cas.

A titre d'exemple, le secteur de l'hôtellerie était un secteur rentable au Tchad jusqu'en 2014, compte tenu d'une offre très limitée et d'une demande relativement forte.

Depuis l'effondrement du cours du pétrole et l'accroissement significatif de l'offre, avec l'ouverture d'un nombre relativement important de nouveaux établissements, les taux d'occupation des différents établissements hôteliers ont connu une baisse drastique, de même que les prix des nuitées, et ce secteur est en difficulté.

Le troisième sous-groupe de risques concerne l'environnement économique. Dans ce cas, la réalisation de l'évènement défavorable est complètement indépendante des actions du prêteur et de l'emprunteur.

Dans le cas particulier du Tchad, ce phénomène est accentué par une très forte dépendance de l'économie et du budget de l'Etat au pétrole, secteur très cyclique et donc susceptible de connaître des fluctuations importantes dans des laps de temps très courts.

L'analyse des données disponibles sur les emplois et ressources du secteur bancaire tchadien, notamment celles mises à disposition par l'Association Professionnelle des

Etablissements de Crédit (APEC-Tchad), démontre que les taux de transformation des dépôts en crédits sont relativement importants au Tchad, ce qui signifie que l'un des principaux freins au développement du crédit au Tchad est le manque de ressources.

b) Statut juridique de la PME

L'entreprise individuelle ou familiale occupe au sein du système marchand tchadien une place prépondérante ; La PME est généralement créée sous la forme d'entreprise personnelle, une SARL ou une société en nom collectif. En général, la PME va très rapidement souffrir d'un certain nombre de difficultés, du point de vue de l'insuffisance de personnel qualifié, du caractère rudimentaire des techniques de productions, de l'organisation et du système de gestion.

c) L'insuffisance notoire des fonds propres

Cette sous-capitalisation constitue un grand obstacle au développement des PME. Le recours aux sources extérieures de financement tels que le crédit bancaire ou les crédits fournisseurs et acheteurs est relativement limité dans la mesure où l'entreprise ne dispose pas de garanties suffisantes pour être considérée comme bancable.

d) Un secteur informel dominant

La concurrence déloyale de ce secteur, qui est prédominant dans l'économie tchadienne et non maîtrisé par l'administration publique, constitue un handicap aux échanges et au développement des investissements dans le secteur privé formel et légal. A défaut d'avoir accès au crédit bancaire, l'épargne ou, pour certains, l'héritage demeurent l'unique mode d'acquisition d'un capital. Ce faible accès aux ressources financières ne permet d'enclencher un processus d'accumulation dynamique et explique en grande partie le sous- investissement qui caractérise les unités de production informelle au Tchad et la difficulté pour les unités évoluant dans ce secteur d'envisager un passage vers le secteur formel. La précarité existant dans ce secteur s'explique essentiellement par l'absence d'une comptabilité permettant aux services des impôts de calculer la base fiscale. Le non-respect des règles légales en matière du droit du travail, des taxes et le faible niveau des rémunérations en deçà du SMIG fixé à 60 000 francs CFA, accentue plus le rayonnement du secteur informel.

e) **Risque pays (COFACE)**

Le COFACE est une société de droit français créée en 1946, qui contribue à la bonne marche et au développement d'entreprises dans le monde en publiant notamment des études relatives au climat et à la bonne marche des affaires dans le monde.

La dernière évaluation faite par cette société datant de 2016 situe le Tchad comme étant un pays à risque très élevé (Note D) avec un environnement des affaires non propice à l'arrivée des investisseurs (note D). Selon cette étude, le Tchad fait partie des moins bons élèves en Afrique avec notamment la Guinée-Bissau, le Niger et le Togo. Le Soudan, la Lybie et la Centrafrique occupent la dernière place de ce classement étant considérés comme des pays à risque élevé.

Tableau 34: Risque Pays

Pays	Note risque pays	Note environnement des affaires
Sénégal	B	B
Mali	C	C
Togo	C	D
Bénin	B	C
Cote d'ivoire	D	C
Burkina	C	C
Guinée-Bissau	D	D
Niger	C	D
Tchad	D	D

Source : Rapport CNC et Deloitte 2015

f) **Le Manque de Garanties**

Les garanties ont un double rôle. Elles entraînent une diminution de la probabilité de défaut de l'emprunteur, qui fera tous les efforts pour rembourser la banque afin de ne pas perdre la garantie fournie, et elles réduisent la perte de la banque en cas de réalisation du risque.

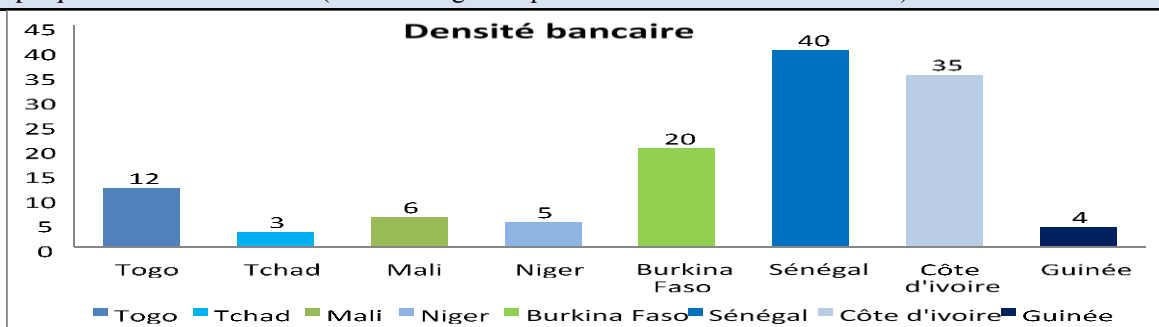
Les garanties demandées par les banques sont, le plus souvent, des cautions des maisons-mères ou des principaux actionnaires, des sûretés personnelles, des cautions hypothécaires et des nantissements de matériel productif. La contre-garantie d'une banque étrangère de premier rang évite à l'emprunteur d'avoir à payer la prime de risque. Sur les garanties apportées par les entreprises, les banques tiennent compte du risque de vol et de dépréciation. Beaucoup d'entreprises n'ont pas accès au crédit bancaire car elles ne peuvent pas satisfaire les exigences des banques en matière de garanties. De leur côté, les entreprises reprochent aux banquiers de demander des garanties dont le montant est souvent équivalent ou supérieur au crédit sollicité.

Cependant, étant donné l'importance des coûts de transaction lors des faillites, la banque ne récupérera jamais le montant entier de la garantie, ce que justifie la demande de garantie dont la valeur excède largement celle du financement demandé.

g) Densité bancaire

La densité bancaire qui représente le nombre d'agences pour un million d'habitants reste également très faible au Tchad. En effet en 2014, cette densité était de 3 agences / million d'habitants, un chiffre très en retrait en comparaison aux pays de l'UEMOA dont la moyenne se situe autour de 20.

Graphique 35: Densité bancaire (nombre d'agences pour 1 million d'habitants en 2014)

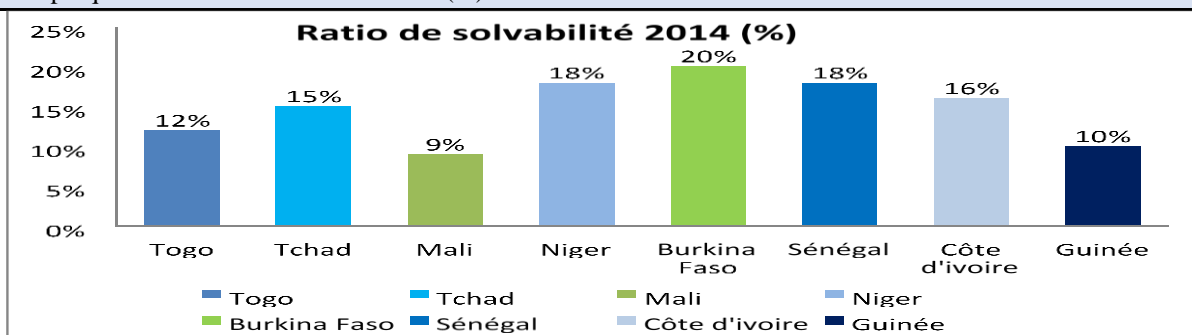


Source : Rapport CNC/BEAC et Deloitte 2015

h) Ratio de solvabilité

Les banques se doivent d'être d'une grande solidité financière compte tenu des effets d'une faillite éventuelle. Cette solidité financière est essentiellement mesurée par le montant des fonds propres de la banque qui détermine sa capacité à faire face aux risques éventuels liés à ses activités (non-remboursement de crédits distribués ou autres pertes de valeur de ses actifs). Ce ratio de solvabilité est fixé à minimum de 8% selon les recommandations de la COBAC. Ce graphique 36 illustre bien la bonne santé des banques tchadiennes avec un ratio de solvabilité de 15% à fin 2014 comparable à ceux de la zone UEMOA oscillant entre 9% et 20%

Graphique 36: Ratio de solvabilité 2014 (%)

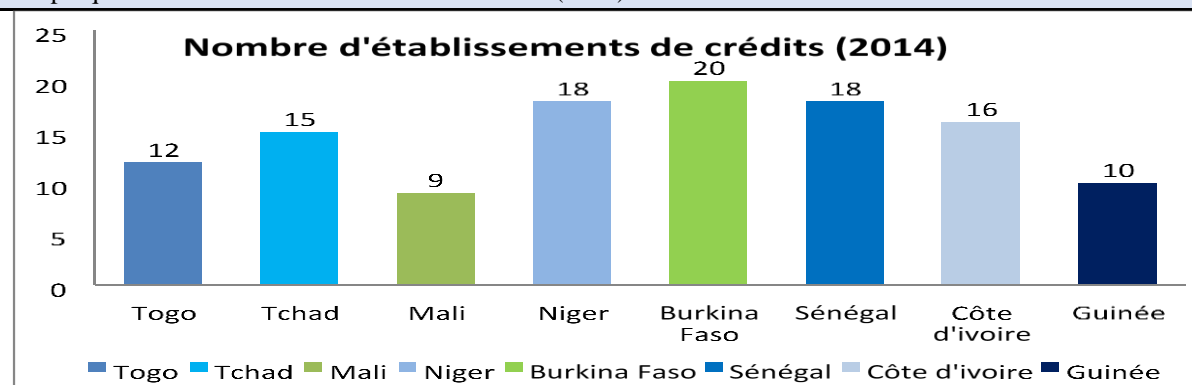


Source : Rapport CNC/BEAC et Deloitte 2015

i) Niveau de compétition (nombre d'établissements de crédits autorisés)

La densité bancaire est certes très faible au Tchad, en revanche, le nombre d'établissements de crédits autorisés à exercer se situe à 15 et se rapproche de celui des pays de la zone UEMOA comme l'illustre le tableau ci-dessus.

Graphique 37: Nombre d'établissements de crédits (2014)



Source : Rapport CNC/BEAC et Deloitte 2015

j) Une Economie tchadienne sous-financée

L'analyse de l'évolution du ratio Crédit à l'Economie sur le PIB (tableau 35) de 2010 à 2016 démontre que le secteur financier ne finance pas suffisamment le secteur réel. Cette faiblesse de financement est due à l'exclusion bancaire d'une partie importante de l'économie portée par le monde rural (Agriculture et l'Elevage) qui représente la part importante du PIB hors pétrole. Au Tchad le secteur privé formel est essentiellement une activité urbaine et tout le secteur de production agricole se gère et se développe de manière informelle sans une comptabilité.

Tableau 35: Indicateurs économiques et financiers

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB Nominal (Mds FCFA)	5675,7	5784	7096,5	7307,1	7649,2	7270,7	6987,9
Taux de croissance réel (en %)	12,7	0,9	7,8	4,8	6,8	2,5	-4,2
Variations de l'indice des prix à la conso (moyenne annuelle)	-2,1	2	7,5	0,2	1,7	3,7	-1,6
Exportations de biens (Mds FCFA)	1707	1846	2471,1	1716,8	1734,7	1321,9	1048,7
Importations de biens (Mds FCFA)	-1285	-1123	-1447	-1093	-2186	-2171	-1488
Balance Commerciale (Mds FCFA)	422,4	722,5	1023,8	624,3	-451,4	-848,9	-439,5
Solde du compte courant extérieur (Mds FCFA)	-597,1	-791,3	185,9	-258,7	-1544	-2212	-1637
Solde budgétaire base engagement dons compris (Mds FCFA)	-140,3	72,3	-88,5	-205,6	-19,6	-22,1	-151,3
Solde budgétaire base engagements dons compris (% du PIB)	-2,5	1,2	-1,2	-2,8	-0,3	-0,3	-2,2
Taux d'investissement (% du PIB)	30,9	25,6	27,2	25,5	26,6	23,7	19,4
Dette extérieure totale (Mns USD)	2156,6	2346	2361,3	2925	2395,6	1617	n.d.
Dette extérieure totale (% du PIB)	18,8	19,1	17	19,8	15,5	13,1	n.d.
Avoirs extérieurs nets (Mds FCFA)	302,4	455,7	557,9	532,8	522,7	88,6	-303,7
Crédits à l'économie (Mds FCFA)	243,9	291,2	367,7	463,6	551,8	603	634,1
Créances nettes sur les Etats (Mds FCFA)	100,7	-10,6	-93,9	-103,3	71,4	324	534,6
Masse monétaire (Mds FCFA)	604	676,8	774,9	832,7	1042,9	1002,4	922,2
Masse monétaire (% du PIB)	10,6	11,7	10,9	11,4	13,6	13,8	13,2
Crédit à l'Economie / PIB (%)	4%	5%	5%	6%	7%	8%	9%

Source : BEAC et calcul de l'auteur

CONCLUSION

Le sous-développement financier du Tchad a fini par créer une inégalité des citoyens d'un même pays devant l'accès aux services financiers de base et surtout au crédit nécessaire aux investissements productifs. L'absence d'une politique d'approfondissement financier de la part du Gouvernement ne permet pas d'avoir un secteur financier plus profond et plus inclusif qui pourrait contribuer à réduire la pauvreté et à améliorer la croissance au Tchad.

L'inclusion financière, signifie une expansion de l'accès des ménages et des entreprises aux services financiers, peut réduire la pauvreté en atténuant les contraintes de crédit subies par les pauvres et aider les petites entreprises à exercer leurs activités. Comme il ressort de Sahay et al (2015), l'accès des ménages au financement a une corrélation positive avec la croissance économique en général. En particulier, cette étude révèle qu'une plus forte densité de distributeurs de billets et de succursales bancaires a une corrélation positive monotone avec la croissance économique.

Selon le FMI, les faibles niveaux d'accès aux services financiers et l'absence de développement du système financier se reflètent dans les principales méthodes de paiement utilisées au Tchad. La plupart des paiements s'effectuent en espèces.

Le développement insuffisant des marchés financiers limite l'accès au secteur formel en dépit de l'appétit pour les services financiers.

La banque mobile vient compléter la forme traditionnelle de services financiers et permet aux ménages et aux entreprises d'effectuer certaines transactions, par exemple de faire des virements ou de payer des factures, sans accès aux établissements bancaires physiques, lequel est généralement rare dans les pays de la CEMAC. Comme la couverture des services de téléphonie mobile en termes de population s'accroît, la banque mobile est maintenant considérée comme un moyen d'améliorer l'inclusion financière.

CHAPITRE VI : ETUDE SUR LA CROISSANCE INCLUSIVE AU TCHAD¹⁰⁶

INTRODUCTION

Dans le contexte post OMD, les nouvelles stratégies de développement envisagées au niveau international se basent surtout sur la réduction des disparités qui existent au sein des populations dans le monde et au niveau de chaque pays. En effet, les enseignements tirés de la mise en place des OMD montrent qu'il est illusoire d'envisager un développement durable sans remédier aux inégalités liées à l'âge, au sexe, au milieu de résidence dans la répartition des richesses, l'accès aux services de soin, l'éducation, le travail décent, etc. Il importe de donner à chaque individu la chance de participer au processus de production et en retour de recevoir sa part de retombées issues de l'amélioration du système de production de nos jours, il est sans conteste qu'il faut des taux de croissance économique élevés pour réduire de façon substantielle cette pauvreté dans les pays (Kray 2004, Lopez Serven 2004). Cependant, il est important de souligner que cette croissance, pour être efficace, doit être soutenable à long terme. Ce qui signifie qu'elle ait une large base sectorielle, inclue une grande part de la main d'œuvre disponible et permette d'éviter les exclusions sociales sources de tensions. Dans ce sens, le débat sur le développement se concentre actuellement sur les politiques visant non seulement la croissance, mais également la réduction des inégalités sociales en impliquant dans une croissance plus « inclusive » les groupes socioéconomiques les plus larges possibles.

Dans le cadre de la vision du développement à long terme 2030, le pays doit renouer avec la croissance en la basant cette fois sur l'implication de tous les acteurs pour les faire bénéficier des retombées d'où l'importance de la croissance inclusive.

La méthodologie des Comptes de Transferts Nationaux (National Transfer Accounts ou NTA) sera utilisée pour faire ressortir les aspects croissance inclusive et dividende démographique au Tchad. Pour rappel, les NTA examinent comment chaque âge produit, consomme, distribue et épargne les ressources économiques. Partant de la méthodologie des Comptes de Transferts Nationaux, ce document vient mettre en lumière un certain nombre d'indicateurs combinant à la fois les données démographiques, économiques et sociales pour avoir une vue plus précise du

¹⁰⁶ Cette Etude a été présentée par M. Ngueto Tiraina Yambaye, Président du Comité de Pilotage du Projet SWEED-Afrique au Comité ministériel de SWEED le 21/12/2017.

niveau d'inclusion de la population au sein d'un pays dans la création et la distribution de la richesse.

Tableau 36: Indicateurs macroéconomiques Tchad

	2014	2015	2016	2017
Croissance du PIB réel	6,1	3,1	-3,2	1,3
Croissance du PIB réel par habitant	-0,2	-8,4	-7,1	1
Inflation	1,7	3,7	-1,6	3
Solde budgétaire (% PIB)	-4,2	-8,6	-5,6	-2,8
Compte courant (% PIB)	-10	-10,2	-13,8	-12,2

Source : INSEED, DEP/MFB, 2017

Aujourd'hui les incidences du choc pétrolier sur l'économie tchadienne rappellent la nécessité impérieuse de poursuivre la politique de diversification économique. Le Tchad ne pourra connaître une transformation structurelle de son économie sans un développement harmonieux de ses zones urbaines, qui ont vocation à devenir de véritables centres de production. Ces évolutions exigent une gestion optimale des ressources et l'appropriation des actions de développement urbain par les communautés elles-mêmes. Elles supposent aussi, au préalable, le renforcement des capacités de ces collectivités décentralisées et un appui technique important aux maîtrises d'ouvrages publiques afin d'assurer la durabilité et la pérennité des investissements déployés dans ces zones urbanisées (N'Kodia, Boukar, 2016).

1. Marché du travail et chômage

Les résultats du rapport d'emploi (ECOSIT3) montrent qu'au niveau national, les personnes âgées de 15 ans et plus représentent 52% de la population nationale (dont 80% vivant en milieu rural et 20% en milieu urbain). Dans ce groupe d'individus, les jeunes de moins de 30 ans représentent plus de 47% ce qui montre l'extrême jeunesse de la population en âge de travailler du pays. Globalement, environ plus d'une personne en âge de travailler sur deux est active (taux d'activité de 61,8%). Selon l'âge, les individus âgés entre 15 et 29 ans sont moins actifs (56,3%) que ceux appartenant à la classe d'âge 30-49 ans (69,2%) et ceux de 50 ans et plus (61,8%). Par ailleurs, quelle que soit la classe d'âge, le taux d'activité des hommes est supérieur à celui des femmes. En particulier, pour la classe d'âge 30-50 ans, le taux d'activité des hommes est de près de

30 points supérieur à celui des femmes. Ce constat reste patent que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural.

L'analyse par milieu de résidence permet de relever que les personnes actives sont plus nombreuses (64%) en milieu rural par rapport à ceux du milieu urbain (52,9%) quelle que soit la tranche d'âge ou le sexe. Ce niveau élevé de l'activité en zones rurales se justifierait par la pratique de l'agriculture ou de l'élevage qui ne nécessite pas de qualification particulière. Par ailleurs, le taux d'activité des hommes de 30-49 ans atteint 69,2% quel que soit le milieu de résidence.

Au Tchad, la répartition par secteur d'activité donne une large place à l'agriculture qui, de loin, est la première activité économique de la population (74,3%). Les secteurs des services et de l'industrie occupent une place importante derrière l'agriculture concentrant chacun 9,1% des activités économiques. Le commerce (7,5%) occupe une place relativement modeste dans les activités économiques.

Dans l'ensemble, le secteur informel agricole est celui qui concentre la plus grande partie des actifs occupés au Tchad. Près de trois personnes sur quatre (72,2%) qui sont des actifs occupés y sont employés. Les activités informelles au Tchad sont dominées par le commerce et les réparations des engins. En effet, plus d'un tiers des Unités de Production Informelle (UPI) exercent dans ces branches d'activité. Celles-ci sont surtout concentrées en milieux urbains (à N'Djamena et autres milieux urbains) où on enregistre plus d'une unité informelle sur deux. La troisième activité informelle la plus développée est la « fabrication des produits alimentaires, boissons et tabac » exercée par 21% des UPI. Celle-ci est relativement plus développée en milieu rural qu'en milieu urbain. L'hébergement et la restauration occupent la quatrième place avec une part de 16,9%.

La population active du Tchad est relativement jeune. Cependant, cette dernière peine encore à intégrer le marché du travail. En milieu urbain comme en milieu rural, le taux d'inactivité est plus élevé chez les individus âgés de moins de 30 ans (avec 63,5% des inactifs en milieu urbain et 50,7% des inactifs en milieu rural).

2. Rappel sur le Profil de la Pauvreté

Le profil de pauvreté, issu de la troisième enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3) met en exergue une baisse du taux de pauvreté, passé de 54.8 % en 2003 à 46.7 % en 2011. Par ailleurs, toujours selon l'ECOSIT3, cette baisse n'est pas uniforme pour toute

la population. En effet, Les salariés du public semblent avoir bénéficié davantage des politiques mises en œuvre au cours de la période. Leur pauvreté a baissé de 17,5 points. Les indépendants agricoles comme non agricoles et les salariés du privé ont vu également leur niveau de pauvreté réduire mais moins vite que chez les salariés du public tandis que les autres catégories ont vu leur pauvreté augmenter de 20,1 points. Également, par rapport au sexe du chef de ménage, les résultats montrent que ce sont les femmes qui présentent une baisse plus importante de leur taux de pauvreté de 9,2 points (qui passe de 51,8% en 2003 à 42,6% en 2011) alors que chez les hommes, cette baisse est de 8,1 points (il passe de 55,5% en 2003 à 47,4% en 2011).

Par rapport au milieu de résidence, la pauvreté a légèrement reculé aussi bien en milieu rural que dans les autres centres urbains. Cependant, elle a plus rapidement baissé dans la capitale entre 2003 et 2011. En effet, d'un niveau de 20,8% en 2003, elle est passée à 11% en 2011 soit une baisse de 9,8 points. En milieu rural concentrant, 80% de la population, le taux a baissé de 5,9 points. Il passe en effet de 58,4% à 52,5%. Par ailleurs, notons que les dépenses de consommation à N'Djaména constituent le double des dépenses dans le milieu rural. D'un niveau moyen de 2 779 288 FCFA par ménage et par an à N'Djaména, la dépense moyenne par ménage tombe à 1 312 402 FCFA dans les milieux ruraux du pays. En outre, une disparité existe entre les habitants de la Capitale où la dépense moyenne par ménage des 10% les plus riches est 4 fois supérieure à celle des 10% les plus pauvres. Ceci révèle une forte disparité dans la répartition du revenu.

Au regard de ces résultats, il apparaît qu'en plus des efforts déjà fournis à travers la SNRP, la pauvreté reste encore une question importante au Tchad. Les retombées des performances économiques des années 2000 n'ont pas été bien redistribuées aux populations des différentes zones et des différents secteurs d'activité. Ceci soulève le problème de la prise en compte de tout un chacun dans la croissance du pays.

3. Revue de la Littérature

La littérature socio-économique accorde une attention grandissante à la croissance inclusive. Le concept de croissance inclusive a émergé dans un contexte de prise de conscience sur le fait que le processus de croissance peut avoir des effets différents sur la répartition des revenus, mais aussi entre les groupes ethniques, les sexes et les régions géographiques. Pourtant, c'est un concept non encore unifié et la convergence vers une définition consensuelle semble être un objectif lointain.

En fait, une pléthore de définitions a été proposée, quelques-unes d'entre elles sont présentées ci-dessous.

a) Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)

Le rapport sur « le cadre de l'OCDE pour une croissance inclusive » définit la croissance inclusive comme une : « augmentation du niveau de vie multidimensionnel d'une catégorie de revenu de cible au sein de la société ». Le rapport utilise le concept de niveau de vie multidimensionnel pour qualifier la mesure du bien-être. La multi-dimensionnalisation reflète les résultats des composantes monétaires et non monétaires du bien-être ainsi que leur répartition au sein de la société.

b) Définition selon la Banque Asiatique de Développement (ABD)

Selon l'ABD, la croissance inclusive est un concept qui va au-delà de la croissance économique. Il s'agit d'une : « croissance qui non seulement crée de nouvelles opportunités économiques mais garantit l'égalité d'accès de ces opportunités à tous les segments de la société, en particulier les pauvres » (Ali IFZAL et HyunHwa SON, 2007). Ainsi, un épisode de croissance est à caractère inclusif dès lors qu'il y a création d'opportunités et distribution des avantages générés par cette dernière, de manière équitable dans l'ensemble de la population.

La croissance inclusive apparaît alors comme un processus grâce auquel chacun a plus de chances de bénéficier de la croissance (BAD, 2012). Elle implique donc la participation de toutes les couches sociales dans le processus de croissance et est aussi au profit de tous les segments de la société.

4. Méthodologie d'analyse de la croissance inclusive

Cette analyse se fera en deux temps : la méthodologie de la décomposition du revenu du travail et le principe de calcul du ratio de soutien.

a) Décomposition du revenu du travail

Ianchovichina et Lundstrom (2009) affirment que le principal instrument pour une croissance durable et inclusive est un emploi productif. C'est parce que la croissance de l'emploi génère de nouveaux emplois et des revenus pour l'individu, tandis que la croissance de la productivité a le potentiel d'améliorer les salaires de ceux qui travaillent et les rendements de l'auto-emploi.

Le chômage peut se définir comme la capacité des individus à être productivement employés pour créer la possibilité d'être inclus dans le processus de développement. C'est pourquoi, cette étude examinera d'une part, les options de renforcement des moyens de production et la capacité de l'individu sur l'offre de travail et d'autre part, les moyens d'ouvrir de nouvelles possibilités d'emploi productif sur le côté de la demande de travail. L'analyse permettra en définitive de distinguer entre les secteurs d'emploi comme les secteurs primaire, secondaire et tertiaire.

L'hypothèse est que la sortie d'une situation de faible revenu signifie trouver un emploi pour les chômeurs ou se déplacer dans un autre type d'emploi ; c'est-à-dire un emploi dans un secteur plus productif augmentera la productivité du travail et donc le revenu de l'individu.

En adaptant la méthodologie de Ianchovichina et Lundstrom (2009), cette étude utilise les trois principales étapes de la structure par âge de la population et de l'analyse de croissance inclusive.

La première étape consiste en une analyse des fondamentaux de l'économie qui prend en compte la compréhension des principaux facteurs expliquant les tendances passées de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, la productivité globale et les dynamiques de l'emploi, les principaux défis et opportunités rencontrés, et les possibilités du pays pour la transformation et la diversification économique.

La deuxième étape consiste à mettre en synergie les profils de revenu et de consommation des acteurs économiques individuels en utilisant la méthodologie des comptes de transferts nationaux (NTA), tout en prêtant attention à des groupes exclus.

Il s'agit notamment de la description des activités génératrices de revenus de l'auto-emploi ou le salaire des travailleurs formels, distingué par secteur, par type (par exemple, formel ou informel), ou d'autres caractéristiques pertinentes.

Avec les résultats de ces deux étapes, il est possible d'obtenir une image des activités dans lesquelles des groupes spécifiques sont engagés et dans quelle mesure ces activités ont le potentiel de croissance ou si la migration vers d'autres secteurs est possible. Dans cette étape, nous allons calculer les comptes de transfert nationaux. Afin d'initialiser le processus, nous allons calculer les estimations NTA pour une année de référence. Cela se fera à travers trois grands secteurs de production : les secteurs primaires, secondaire et tertiaire.

Dans l'analyse typique des NTA, l'hypothèse implicite est que l'état du marché du travail est supposé comme une donnée.

Cependant, pour cette étude, la condition est assouplie pour tenir compte de l'existence du chômage dans le pays. Par « inclusion », nous entendons la proportion de personnes ayant un emploi rémunéré dans l'économie.

Les scénarios d'inclusion et ceux du profil de revenu correspondant selon l'âge sont générés en utilisant le taux d'inclusion (IR), défini comme la proportion de la population active qui est employée. Un individu est considéré comme inclus dans le processus de croissance s'il est employé dans un secteur qui maximise sa productivité.

Ainsi, on calcule le ratio d'inclusion pour chaque groupe d'âge par :

$$IR(a_j) = \frac{\sum_{i=1}^3 l_i(a_j)}{L_j}$$

Le numérateur représente le nombre total de personnes employées à un âge spécifique, quel que soit le secteur. Plus le $IR(a_j)$ est proche de 1, mieux c'est. L'objectif est d'atteindre un IR égal à 1. Le ratio d'inclusion est ensuite calculé pour les trois secteurs identifiés ci-dessus. Cela se fait en utilisant le revenu du travail NTA par âge calculé sur les conditions qui prévalent dans le pays au niveau de la population active totale, estimée à L par :

$$\sum_{i=1}^4 \sum_{j=16}^{65} l_i(a_j) = L$$

Avec l_i le nombre de personnes employé dans le secteur i , (1=secteur primaire, 2= secteur secondaire, 3= secteur tertiaire et 4= chômeur).

Les NTA ne prennent pas explicitement en compte le ratio d'inclusion. Toutefois, le cadre théorique est assez riche pour nous permettre de dériver la formule du ratio d'inclusion. La relation entre le ratio d'inclusion et le revenu du travail d'un groupe d'âge j est définie par :

$$\begin{aligned} \text{Revenu du travail à l'âge } j &= \frac{\sum \text{Revenu du travail}_j}{\text{Population}_j} \\ &= \frac{\sum \text{Revenu du travail}_j}{\text{Population}_j} \times \frac{\text{Force de travail}_j}{\text{Emploi}_j} \times \frac{\text{Emploi}_j}{\text{Force de travail}_j} \\ &= \frac{\sum \text{Revenu du travail}_j}{\text{Emploi}_j} \times \frac{\text{Force de travail}_j}{\text{Population}_j} \times \frac{\text{Emploi}_j}{\text{Force de travail}_j} \\ &= \text{Salaire moyen des employés}_j \times LFPR_j \times IR_j \end{aligned}$$

b) Calcul du ratio de soutien

Dans cette partie, nous allons présenter le ratio de soutien économique ainsi que le principe de calcul de cet indicateur.

La problématique de mesure du dividende démographique

L'objectif principal du calcul du ratio de soutien est de mesurer la capture du dividende démographique. Ce dernier pourrait être défini comme étant l'accélération de la croissance économique d'un pays qui résulte de l'évolution de la structure par âge de sa population (Dramani, Laye, 2015).

En effet, le comportement économique des individus varie systématiquement au fil de leur vie. La fréquentation scolaire, la procréation, la participation de la population active ainsi qu'à la productivité, l'épargne et la consommation varient en fonction de l'âge. Dans ce sens, si la structure de la population change, cela affecte l'économie des pays (Mason, Lee, Bloom et al. 2001). Cet effet est cependant transitoire et s'opère seulement lorsque les populations dépendantes et en âge de travailler évoluent à des rythmes différents. En d'autres termes, la croissance économique a lieu quand le travailleur supporte moins de consommation (constituée de sa consommation et celle des dépendants) autrement dit le revenu par consommateur augmente également (Lee et Mason, 2007).

Le principe ici consiste à construire un indicateur capable de capter le poids des travailleurs par rapport au nombre de consommateurs à prendre en charge.

Dans la littérature, le ratio de dépendance démographique est déterminé en supposant que chaque individu entre 15 et 64 ans (âge de travailler) est un travailleur (tous les autres en dehors de cette tranche d'âges sont des dépendants). Par ailleurs, les consommateurs constituent naturellement toute la population puisque tout le monde doit satisfaire des besoins au moins physiologiques. Le ratio est obtenu en faisant le rapport des deux effectifs.

Cette méthode présente cependant beaucoup de limites. D'abord en ce qui concerne le numérateur (population active - entre 15 et 64 ans). Cette méthode de calcul considère que toute personne en âge de travailler est un actif occupé. Alors que tout ce qui est en dehors de cette tranche d'âge est dépendant. De ce fait, le ratio ne peut être influencé que par un seul facteur : la modification de la limite théorique séparant l'âge de travailler et l'âge de la retraite. Mais en réalité dans toute société, on observe que toutes les personnes en âge de travailler ne sont pas forcément actives, encore moins actives occupées (Dramani, Laye, 2015).

En effet, avec la hausse du niveau de formation scolaire des individus, les jeunes mettent plus de temps avant d'intégrer le marché du travail. En outre, dans l'agriculture et les secteurs informels, il n'est pas aisé de faire la distinction entre l'actif et le retraité surtout dans les pays à faible revenu où les parents prennent en charge le ménage même lorsque les enfants commencent à travailler.

En d'autres termes, ils ne sont pas économiquement dépendants même s'ils sont très âgés. Ainsi les individus ne sont pas obligés d'arrêter de travailler à 64 ans.

Par conséquent, il est invraisemblable de prendre comme travailleur la population active entre 15 à 64 ans et de considérer les autres comme dépendants.

La seconde insuffisance concerne le terme du dénominateur qui est la population totale. En prenant la population totale en terme absolu pour approximer le nombre de consommateurs, le ratio de soutien démographique attribue à toutes les personnes, quels que soient leurs âges, un niveau de consommation égal.

Ainsi, un enfant de moins de 5 ans aurait les mêmes besoins de consommation qu'un adulte de 40 ans par exemple. Or il est démontré que la consommation augmente considérablement de l'enfance jusqu'au début de l'âge adulte, stade auquel elle atteint son niveau maximal (Nations Unies, 2007). Les besoins et les niveaux de consommation diffèrent donc suivant l'âge des individus (Dramani, Laye, 2015).

L'évolution de la structure de la population : le ratio de soutien économique

Pour pallier ces limites, Cutler et al. (1990) ont proposé une alternative de calcul du ratio de soutien économique qui tient compte de la population active effectivement occupée (ou « producteurs effectifs ») et du nombre des « consommateurs effectifs ». Cette méthodologie de construction est bâtie de sorte à prendre en compte toute la population (même de ceux qui ont entre 0 et 15 ans et ceux qui sont âgé de plus de 65 ans), les besoins de consommation par âge, la variation de l'âge de retraite, la productivité de la population active, le pouvoir d'achat des travailleurs.

Formulation

Pour cela la formule de calcul prend au numérateur comme au dénominateur la somme des populations à tous les niveaux d'âge avec une pondération spécifique à chaque âge.

$$\text{Ratio de soutien} = \frac{L}{N} = \frac{\sum \delta(a)P(a, t)}{\sum \varphi(a)P(a, t)}$$

Au numérateur, la population est pondérée avec le rapport du niveau de revenu par tête de la tranche d'âge rapporté au revenu moyen des individus âgés entre 30 et 49 ans. Ce numérateur prend donc en compte la variation de l'âge de retraite, le revenu par âge (le niveau d'activité par âge) et leur pouvoir d'achat. Ce rapport est désigné comme la productivité de la classe d'âge x .

$$\delta(a) = \frac{y(x)}{\bar{y}(30 - 49)} P(x)$$

Cette pondération capte donc pour chaque classe d'âge le niveau de revenu effectif des individus qui s'y trouve.

Au dénominateur, la population est pondérée avec le rapport de la consommation par tête de la tranche d'âge rapporté au niveau de consommation moyen des individus âgés entre 30 et 49 ans. Ce dénominateur prend donc en compte le niveau de consommation de chaque groupe d'âge ainsi l'effectif de la population.

$$\varphi(a) = \frac{c(x)}{\bar{c}(30 - 49)} P(x)$$

Cette pondération prend en compte le niveau consommation effectif des individus dans chaque groupe d'âge

Ainsi contrairement au ratio de soutien démographique, le ratio de soutien économique ne restreint pas la population active à priori. Le calcul se fait sur toute la population en mesurant pour chaque groupe d'âges (en référence aux individus âgés entre 30 et 49 ans) ce que vaut le niveau du travail (à travers le revenu) et le niveau de la consommation des individus qui la compose. En termes d'interprétation, le ratio de soutien économique représente donc le nombre de travailleurs effectifs par consommateurs effectif. Ainsi, rapporté à 100, un ratio de soutien de 45% signifie qu'il y'a 45 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs. Ainsi, quand il croit cela signifie que le travailleur effectif supporte moins de charge, ce qui correspond à une capture du dividende démographique.

Cette métrologie a été étendue à d'autres niveaux comme la fiscalité (Miller 2011). A ce niveau il représente le nombre effectif de payeurs par rapport aux nombres de bénéficiaires. Le ratio de soutien économique a donc le privilège de refléter à la fois l'effet de la structure par âge et les profils par âge de consommation et de production du revenu. Il donne une description plus riche et plus précise de la réalité. Pour ces raisons, le ratio de soutien économique sera considéré à la place du ratio de soutien démographique dans la suite du document, sauf indication contraire.

5. Analyse des résultats du Ratio de Soutien

Dans cette partie, il s'agit d'analyser les résultats du calcul du ratio de soutien. Cette analyse se fera en plusieurs étapes. D'abord, elle se fera par tranche d'âges puis elle sera désagrégée par sexe et par milieu de résidence des individus.

a) Au niveau global et par tranche d'âges

Au niveau global, le ratio de soutien affiche une valeur de 38%. Ce résultat montre qu'au Tchad il y'a 38 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs. Cette situation révèle une relative faiblesse de la productivité de la population face aux besoins de consommations.

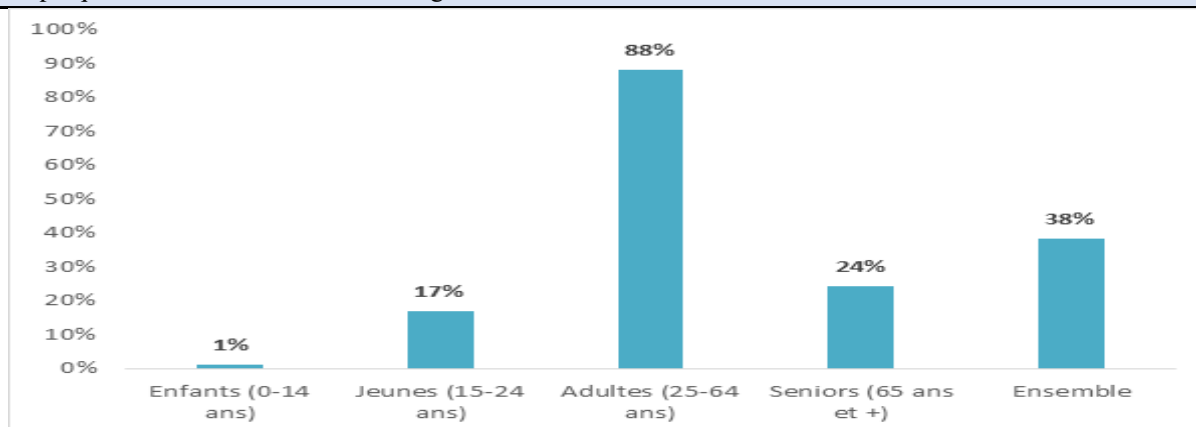
Ainsi il existe un déficit constitué de 62% de la consommation des individus à couvrir pour l'économie à travers d'autres ressources. Ce résultat global cache des réalités plus importantes.

L'analyse par tranche d'âges montre que chez les enfants (moins 14 ans), le ratio de soutien est très faible (1%). Cette situation est plutôt bonne puisqu'il indique une faiblesse du travail des enfants même si des améliorations restent à faire. Ces derniers sont en grande partie gérés par l'économie qui leur fournit les 99% de leurs besoins de consommation. Chez les jeunes, en âges de travailler (15 à 24 ans), le ratio de soutien est de 7%. Leur productivité est encore faible face à leurs besoins de consommation (dont 93% est couvert par des ressources de l'économie autres que le revenu de leur travail). Pour les adultes (25 à 64 ans) le niveau du ratio est très élevé par rapport à celui des autres tranches d'âges. Il est évalué à 88%. Soit 88 travailleurs effectifs adultes pour 100 consommateurs effectifs adultes. Ces résultats montrent que la jeunesse de la population pèse encore sur l'économie nationale. Cette situation est liée à leur poids démographique et la forte dépendance des individus jusqu'à l'âge de 25 ans.

Même si à leur niveau, les adultes entre 25 et 64 ans arrivent à générer un revenu pour couvrir l'essentiel de leur consommation, le fort taux de jeunes encore dépendants tire vers le bas le ratio de soutien au niveau global¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Il faut comprendre par-là que même si les adultes arrivent à avoir un revenu capable de couvrir 88% de leur consommation, la réalité est qu'ils vivent en communauté avec les autres tranches d'âge (les enfants les parents, etc.) pour qui ils font des transferts pour leur venir en aide. Ainsi, tout ce revenu ne sert pas seulement à couvrir leur consommation à eux. Le poids des autres groupes plus dépendants (enfants, jeunes et séniors) réduit donc au niveau global le ratio de soutien.

Graphique 38: Ratio de soutien selon l'âge



Source : Administration publique, ECOSIT3 en 2011 et calculs NTA 2016

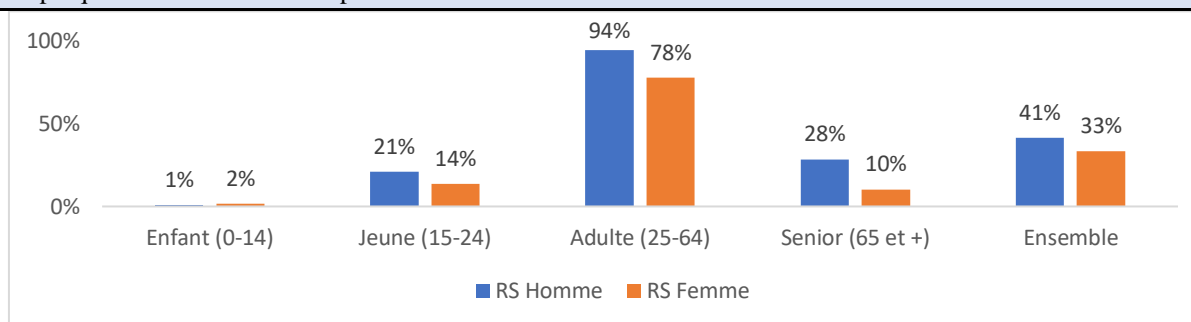
b) Ratio de soutien par sexe

Dans l'ensemble, le ratio de soutien est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Il est évalué à 41 travailleurs effectifs hommes pour 100 consommateurs effectifs hommes contre 33 travailleurs effectifs femmes pour 100 consommatrices chez les femmes. Cette situation montre que face à leurs besoins de consommation les hommes sont moins dépendants que les femmes. Avec la désagrégation par âge, les résultats montrent qu'au niveau des enfants le ratio de soutien est faible pour les deux sexes mais il est plus élevé chez les femmes. Ce résultat montre l'existence du travail des enfants surtout chez les jeunes filles. Chez les jeunes de moins de 25 ans, le ratio est plus élevé pour les hommes avec 21 travailleurs effectifs pour 100 consommateurs hommes de cette tranche d'âge contre 14 travailleurs femmes de cette tranche d'âge contre 100 consommatrices de cette tranche d'âge. Cette situation est liée au niveau de consommation effectif qui est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans cette tranche d'âge alors que les niveaux de revenu effectif sont similaires à cet âge. Notons qu'entre 15 et 64 ans, la consommation effective chez les femmes dépasse celle des hommes dans cette tranche d'âge.

Au niveau des adultes, le ratio de soutien est plus élevé chez les hommes avec 94 travailleurs effectifs hommes pour 100 consommateurs effectifs hommes de cette tranche d'âge contre 78 travailleuses effectives de cette tranche d'âge pour 100 consommatrices de la même tranche d'âges. Cette différence est liée à un double effet. D'un côté il y'a l'effet revenu ; les hommes gagnent plus que les femmes en termes de revenu mais d'un autre côté, il y'a l'effet consommation ; les femmes consomment plus que les hommes.

Chez les seniors, la différence entre les ratios de soutien est surtout liée à la différence du niveau de productivité des hommes et des femmes. Les hommes disposent d'un revenu effectif plus élevé que les femmes même si les niveaux de consommation effectifs sont similaires.

Graphique 39: Ratio de soutien par sexe



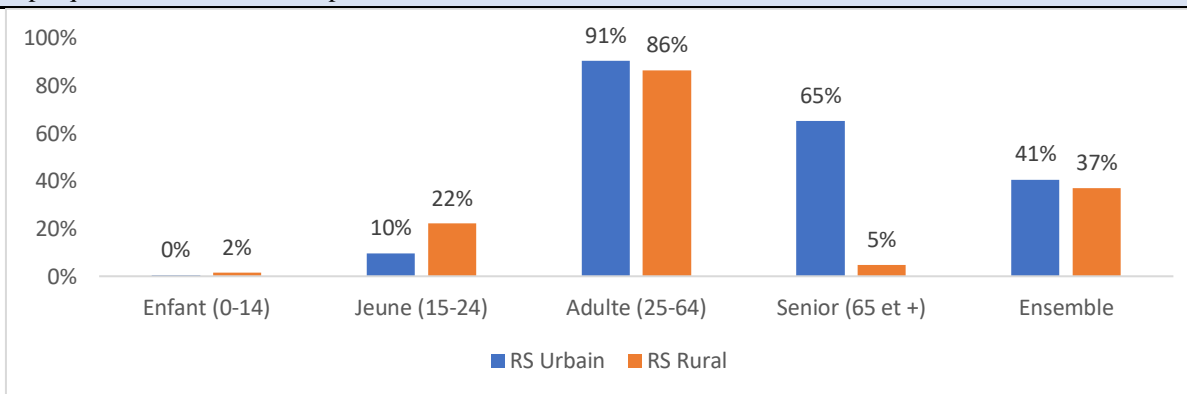
Source : Administration publique, ECOSIT3 en 2011 et calculs NTA 2016

c) Ratio de soutien par milieu de résidence

Selon le milieu de résidence, les résultats montrent que le ratio de soutien est nul chez les enfants vivant en milieu urbain. Ce résultat vient donner plus de précision sur le travail des enfants qui comme c'est déjà montré en haut, concerne les jeunes filles. Ici, on remarque que c'est en milieu rural que les jeunes filles travaillent le plus. Par rapport à l'âge, les jeunes de 15 à 24 ans en milieu rural ont un ratio plus élevé que ceux en milieu urbain. Ce résultat s'explique par le fait qu'en milieu rural, les jeunes sont plus productifs que ceux du milieu urbain à cet âge du fait qu'ils sont très tôt impliqués dans les activités du secteur primaire (agriculture et élevage).

En milieu urbain par contre, les jeunes aspirent à des activités qui réclament beaucoup plus de capital humain les poussant à rester plus longtemps en formation. Cette situation se répercute sur le ratio des adultes. En effet, les activités en milieu urbain plus exigeantes en capital humain assurent un niveau de revenu plus conséquent aux individus une fois qu'ils intègrent le système de production et ceci pour une longue durée contrairement aux activités dans le primaire où à partir d'un certain âge, les vieux abandonnent l'activité aux plus jeunes qui les prennent en charge dans les ménages. Ainsi, pour les seniors, on voit qu'en milieu urbain, le ratio de soutien est encore assez élevé chez eux alors qu'en milieu rural, il est de 5 travailleurs effectifs dans cette tranche d'âges pour 100 consommateurs effectifs dans la même tranche d'âge.

Graphique 40: Ratio de soutien par milieu de résidence



Source : Administration publique, ECOSIT3 en 2011 et calculs NTA 2016

Au sortir de l'analyse du ratio de soutien, il apparaît clairement que le Tchad pourrait améliorer sa situation économique en mettant l'accent sur le renforcement du niveau d'intégration des jeunes dans les activités économiques, car leur poids démographique combiné à leur dépendance pèse beaucoup sur la situation économique du pays. Cette intégration passe notamment par la modernisation du secteur primaire en milieu rural et/ou par l'investissement afin que les jeunes du milieu rural aspirent à des activités qui réclament beaucoup plus du capital humain les poussant à rester plus longtemps en formation afin d'impulser leur revenu à l'âge adulte.

Par ailleurs, il faudra en même temps mettre l'accent sur la situation des femmes. Les résultats montrent que le pays gagnera plus en impliquant davantage ces dernières dans la vie économique. Ceci passera par un renforcement de leur capacité de production pour leur permettre de générer plus de revenus pour prendre en charge leurs propres dépenses.

Enfin même si les activités du secteur primaire permettent aux jeunes dans le rural d'intégrer le plus rapidement le monde du travail, il n'en demeure pas moins important de voir que ces activités restent encore peu productives. Pour remédier à cette situation, il faudra renforcer la modernité du système de productivité avec un renforcement des capacités des acteurs à ce niveau pour leur permettre de s'assurer des revenus assez conséquents pour subvenir à leurs besoins même au-delà des 65 ans.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

Nous pouvons affirmer après ce diagnostic que le manque des ressources financières n'est en aucun cas la cause de la persistance de la pauvreté et du sous-développement du Tchad. Les faiblesses des capacités des politiques, des institutions, des ressources humaines, de l'Administration publique créent des goulots d'étranglement dans la production, la distribution, la consommation des biens et services et occasionnent des gaspillages des ressources et des délais très longs dans le traitement des dossiers.

Le système bancaire manque de profondeur mais aussi de largeur. En l'absence d'indicateurs fiables, l'utilisation des indicateurs approximatifs (le nombre de succursales par habitant, taux de pénétration des distributeurs automatiques de billets et des points de vente, etc.) permet d'évaluer la faible portée du système bancaire. Le système bancaire est non seulement de taille restreinte mais se caractérise aussi par un faible niveau d'intermédiation. Le ratio des prêts par rapport aux dépôts est un moyen simple de mesurer l'efficacité de l'intermédiation. Si les banques ont certes d'autres sources de financement que les dépôts et d'autres activités que les prêts au secteur privé, le ratio prêts/dépôts n'en constitue pas moins une indication certes brute mais néanmoins intéressante de l'efficacité de l'intermédiation. Les faibles taux d'intermédiation mettent en évidence le problème crucial du système bancaire : si le manque de ressources peut certes nuire à la croissance économique du pays à long terme, le fait que les ressources existantes ne soient pas efficacement utilisées pour financer le secteur privé, où elles sont le plus requises, est un problème beaucoup plus pressant à solutionner par les pouvoirs politiques. A la différence des banques d'autres pays émergents et à revenu élevé, les banques exerçant au Tchad détiennent une part moins importante de leurs actifs dans des prêts au secteur privé et une proportion beaucoup plus élevée dans des titres d'État, des actifs étrangers et des actifs liquides. L'activité bancaire au Tchad a essentiellement un caractère court terme. L'ultra majorité des dépôts sont des dépôts à vue (bancairisation des salaires). La répartition des échéances pour les prêts n'est pas aussi incitative. Elle est fortement orientée vers le court terme.

Des solutions existent et c'est l'objet de la troisième partie, en guise de conclusion générale, de notre étude qui porte sur comment construire une économie d'opportunités et sans pauvreté comme défi du Politique.

TROISIEME PARTIE :

LES DEFIS ECONOMIQUES DU POLITIQUE

Construire une Economie d'opportunités et sans Pauvreté

“ La Richesse et le Développement d'une Nation dépendent de l'intelligence et de la compétence des dirigeants politiques en place”

Professeur François MBOME dans « **les Régimes Politiques africains** » FDSE-Université de Yaoundé, 1986

INTRODUCTION

Nous avons démontré dans les deux premières parties de notre étude que les politiques publiques intelligentes et des institutions solides sont essentielles pour transformer toute économie et assurer son décollage pour l'émancipation économique de la population. Il s'agit pour le Politique de réussir le pari de faire en sorte que la pauvreté ne soit qu'un phénomène transitoire dans la vie d'un individu ou d'un groupe d'individus en ramenant son taux à une proportion frictionnelle de 3% comme recommandé par la Banque mondiale.

La gouvernance et la transformation se renforcent mutuellement. D'une part, une bonne gouvernance et des institutions efficaces sont des conditions préalables à la réalisation de la transformation structurelle de toute économie en l'adaptant aux mutations temporelles et démographiques pour continuer à créer des opportunités. D'autre part, la transformation structurelle peut avoir un important effet perturbateur sur la gouvernance, notamment politique, en faveur de dirigeants responsables et d'institutions efficaces. Plus les pays se transforment, plus il devient possible de créer des institutions solides et efficaces. La transformation économique peut, au fil du temps, promouvoir les principaux objectifs de gouvernance, à savoir la responsabilisation, la participation et la transparence.

Selon Abdoulaye Mar Dieye¹⁰⁸ dans *Libre Afrique*, du 4 mai 2018, McKinsey et MO Ibrahim Foundation ont montré, seulement un tiers de la croissance de l'Afrique peut s'expliquer par l'extraction des ressources naturelles et les matières premières. En fait, une grande partie de la croissance de l'Afrique s'explique par l'amélioration de la gouvernance en général, la stabilité et les réformes politiques et macroéconomiques, ainsi que par la demande intérieure croissante découlant de l'urbanisation et l'émergence de la classe moyenne en Afrique.

Alors que les analyses précédentes donnaient un poids égal à ces trois facteurs, l'analyse du PNUD montre que les paramètres de gouvernance tels que les transitions démocratiques, la gestion financière publique et la stabilité ont un impact beaucoup plus important sur la croissance que les prix des matières premières ou l'augmentation des revenus de la classe moyenne.

¹⁰⁸ Directeur Afrique du PNUD

En fait, la profondeur et l'ampleur de la participation ainsi que la qualité de la gestion publique (y compris la gestion budgétaire, la politique budgétaire, la mobilisation des recettes et la transparence), et une administration publique plus solide ont un fort impact sur la croissance.

La trajectoire de croissance à long terme de l'Afrique dépendra beaucoup du traitement efficace des déficits de gouvernance politique, économique, sociale et environnementale existants afin d'amplifier les effets de la bonne gouvernance sur la compétitivité, la croissance et le développement humain de l'Afrique.

Le Ghana, septième état le mieux gouverné d'Afrique : Selon une analyse de Lahcen Haddad¹⁰⁹ publié dans La Tribune du 20/02/2017 le Ghana, grâce à sa stabilité politique, et à la suite des réformes économiques, entamées par les gouvernements successifs, le Ghana a pu faire des avancées indéniables dans le domaine de la bonne gouvernance. Il a été classé cinquième État le moins fragile en Afrique en 2012, et le quatrième en 2016, sur l'Index des États fragiles. L'index de perception de la corruption de Transparency International l'a classé quatrième État le moins corrompu du continent africain. Il a été également classé septième état le mieux gouverné de l'Afrique par l'Index Ibrahim de Gouvernance Africaine. La gouvernance améliorée au Ghana est un signe parlant que les réformes avaient donné leurs fruits et que la population dispose d'un taux de confiance assez élevé vis-à-vis de l'ordre politique et des institutions de la quatrième république.

Une forte réduction du taux de pauvreté : Selon la Banque Mondiale, six millions de Ghanéens vivent toujours en dessous du seuil de la pauvreté, deux millions parmi eux souffrent de pauvreté extrême - pour une population totale de 27,41 millions (2015). Mais le pays avait fait des avancées énormes entre 1992 et 2006 dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et la vulnérabilité : le taux de pauvreté a été réduit de 50% à 21% en l'espace de 14 ans.

Dans son rapport sur le pays, la Banque Mondiale parle de la croissance du PIB durant cette période comme étant "pro-pauvres." La richesse créée par l'économie ghanéenne, à la suite de réformes économiques courageuses, a été plus ou moins bien distribuée, et a bénéficié à des segments plus ou moins larges de la société ghanéenne, malgré les disparités encore flagrantes entre le rural et les villes, et entre le Nord et le Sud. L'impact des réalisations socio-économiques sur les Objectifs du Millénaire, surtout en matière d'éducation, de nutrition et mortalité infantile,

¹⁰⁹ Député marocain, ancien ministre, expert en géostratégie

de mortalité maternelle a été impressionnant. Il y a encore du chemin à parcourir mais les avancées sont encourageantes.

Si le développement financier a un impact positif pour la croissance et la réduction des inégalités de revenus, une question importante pour les pays en développement, notamment ceux d'Afrique Subsaharienne, sera de savoir comment faire en sorte que tous les obstacles à l'intermédiation financière soient éliminés afin de favoriser un approfondissement financier effectif pour accroître le financement du secteur réel dans les économies à besoin de transformation.

Les réflexions sur la conception et stratégie de meilleure politique de développement ont évolué considérablement dans le temps. Le rôle accordé récemment à l'homme, aux politiques publiques et aux institutions dans le développement est caractéristique de cette évolution. De même, les nouvelles orientations reconnaissent qu'il n'y a pas de solutions universelles et que les bénéfices des réformes varient en fonction des circonstances et des pays et qu'il est impératif d'identifier et d'élaborer des stratégies adéquates au niveau national (PNUD, 2010). L'appropriation par les pays des politiques de développement est considérée comme étant capitale pour leur développement.

Le manque de pertinence des politiques économiques et sociales, doublé d'une croissance non-inclusive, sont à l'origine de l'incapacité de l'économie tchadienne à endiguer le chômage et la pauvreté. Les décideurs économiques successifs perdent le fil conducteur de la mise en œuvre des différentes politiques macroéconomiques et sectorielles à cause d'une instabilité gouvernementale légendaire depuis les trente dernières années ainsi que l'instabilité des fonctionnaires dirigeants en charges au niveau technique et administratif de l'exécution des politiques et programmes économiques.

Les réformes économiques engagées depuis plus de trente ans ont échoué dans leur tentative de stabiliser l'économie tchadienne voire de la relancer. Cette économie a considérablement régressé affichant une croissance moyenne insuffisante face à une démographie et une pauvreté en croissance rapide alors que les potentialités économiques sont prouvées et il suffit de les transformer en réalité.

Toutes les institutions internationales confirment que les activités et les opportunités économiques sont concentrées géographiquement, entraînant des inégalités importantes créant une croissance non-inclusive. Bien que les actions entreprises dans le cadre des Politiques et stratégies nationales pour le développement apportent des résultats mitigés, ils ne peuvent se substituer à une meilleure répartition territoriale des opportunités économiques.

L'action publique pourrait gagner en efficacité si les différentes politiques macroéconomiques et sectorielles étaient plus cohérentes entre elles à la fois dans leurs objectifs ou leur mise en œuvre. Force est de constater qu'en l'absence de document de Politique générale du développement entériné sous forme de Loi, la plupart des politiques sectorielles sont élaborées avec des mécanismes de coordination défailants et ne relève que du pouvoir exécutif qui en est à la fois juge et partie. Si la pertinence de certaines politiques pose problème, elles coutent des milliards aux contribuables et au Trésor public sans aucun impact sur la vie de la population.

Il y'a un problème des capacités techniques de conception des politiques, de leur légitimité, d'allocation optimale des ressources financières et humaines et de la mise en œuvre de ces politiques.

Pendant les années 1970 et 1980, l'État était considéré comme le principal agent du développement et il intervenait par conséquent dans tous les secteurs de l'économie.

Dans les années 1990, un consensus a commencé à se dégager : l'État, le marché et la société civile sont complémentaires dans la promotion du développement. On reconnaît que la responsabilité de l'État dans la résolution des déficiences du marché et la fourniture des produits et services collectifs essentiels, est une condition essentielle au développement en faveur des pauvres.

a) Corrélation entre Gouvernance intelligente et Croissance Economique

Sur la base des données nationales présentées à la Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique tenue à Abidjan en mars 2017, trois exemples classiques montrent que des réformes soutenues et la stabilité macroéconomique conduisent à une accélération de la croissance et à l'émergence d'un pays.

En dupliquant leurs meilleures pratiques en matière de collecte de recettes innovantes, de suivi budgétaire et de gestion financière intégrée, l'Afrique pourrait passer d'un ratio moyen – impôts/PIB- actuellement de 19% du PIB à 24%, soit le seuil fixé pour le financement durable du développement selon la CNUCED.

Des pays comme le Cap Vert, l'Éthiopie, le Gabon, le Maroc, le Rwanda ont démontré l'importance d'améliorer la gestion de l'inflation et de l'épargne nationale brute pour la croissance et la stabilité, même si le taux moyen d'épargne domestique brute (20-32%) reste inférieur à celui de l'Asie en voie de développement (41%).

Selon la conférence, en Afrique, les flux entrants des investissements directs étrangers (IDE) et les investissements de portefeuille s'élevant à 63 milliards USD dépassent maintenant l'APD (aide publique au développement) officielle de 61 milliards USD en 2017, bien qu'ils soient légèrement inférieurs aux 66 milliards USD reçus en transferts des ressortissants à l'étranger.

b) La Gouvernance au Service du Développement

L'Afrique est riche en ressources naturelles. Selon le rapport de la CEA 2017 sur l'indice de gouvernance des ressources naturelles. La CEA estime à environ 30 % des réserves mondiales d'hydrocarbures et de minerais se trouvent en Afrique. Cette part est encore plus élevée dans le cas des minerais critiques et stratégiques tels que le cobalt, l'or, la bauxite et le platine. De nouvelles ressources en hydrocarbures ont été découvertes au large des côtes d'Afrique orientale et australe et dans le Golfe de Guinée. Selon les estimations, le potentiel de revenus supplémentaires pour les États pourrait varier entre 9 et 31 %, selon les pays. Aujourd'hui, les pays africains ne représentent que 5 % de la production mondiale de minerais et 10 % de la production mondiale d'hydrocarbures. De plus, la demande énergétique du continent augmente à un rythme deux fois supérieur à la moyenne mondiale. Ceci, combiné à la hausse significative de la valeur du cobalt, du lithium et d'autres minerais essentiels aux technologies des énergies renouvelables, montre clairement que, si elles sont bien gérées, les ressources naturelles continueront d'offrir des opportunités de développement économique et d'amélioration des conditions de vie des populations dans l'ensemble des pays africains.

Le dynamisme démographique, l'avenir incertain de la production de combustibles fossiles face au changement climatique, ainsi que la difficulté pour les pays africains à traduire leurs ressources minérales en développement inclusif créent un sentiment d'urgence pour que les industries extractives se mobilisent en faveur d'un développement durable.

À l'échelle mondiale et en Afrique, les pays qui disposent des réserves les plus importantes en ressources naturelles comptent toujours parmi ceux qui enregistrent les moins bons résultats en matière de développement humain et économique. Un corpus croissant de travaux de recherche et de politiques aux niveaux africain et international, tels que le Rapport sur la gouvernance en Afrique 2017 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Vision Minière Africaine (VMA) et l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

(ITIE), souligne la bonne gouvernance en tant qu'élément clé dans les efforts déployés pour transformer les ressources naturelles en résultats tangibles de développement.

L'indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI) 2017 est un outil de diagnostic permettant de comparer la manière dont les pays gèrent les ressources pétrolières, gazières et minières, en mettant l'accent sur les aspects transparence et redevabilité des cadres juridiques et des pratiques. La transparence et la redevabilité constituent des piliers de la gouvernance qui renforcent la confiance entre les parties prenantes, permettent aux pays d'attirer des investissements et de négocier de meilleurs accords, facilitent la surveillance et permettent un débat public participatif et éclairé sur les politiques du secteur des ressources naturelles. La transparence et la redevabilité peuvent être mesurées d'un pays à l'autre de manière standardisée, alors que les questions de politique plus contextuelles se prêtent difficilement à des exercices comparatifs comme le RGI.

Au-delà des scores composites, les indicateurs et les questions composant l'indice couvrent des questions cruciales pour les programmes de gouvernance des ressources naturelles des pays africains : la mobilisation des revenus extractifs en faveur du développement, la gestion des fluctuations des cours des matières premières, le contrôle des flux financiers illicites et de la corruption, la réduction des coûts environnementaux et sociaux pour les personnes qui vivent à proximité des sites d'extraction.

L'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, affirmait que « **la bonne gouvernance est le facteur le plus important dans l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement** ». Des actions urgentes sont maintenant nécessaires pour transformer l'Afrique conformément à l'Agenda 2063, une Afrique intégrée, prospère et pacifique, représentant une force dynamique sur la scène internationale. Dès lors, les dirigeants, les économistes et les autres décideurs sont appelés à regarder au-delà des indicateurs standards de la bonne gouvernance pour explorer les liens complexes et la dynamique derrière l'interaction entre la gouvernance transformationnelle, la transformation économique structurelle et le progrès humain durable. Ce sera la clé pour libérer la force de l'Afrique et favoriser la prospérité d'une Afrique qui pourra peser sur la scène mondiale.

Gouvernance et politique institutionnelle : ceci inclut des initiatives majeures pour améliorer la participation de larges couches de la société à la gouvernance de leur pays et assurer

des politiques de stabilité macroéconomique, des réformes du secteur public pour réduire la corruption, améliorer l'efficacité et assurer une offre efficace des services.

Politiques structurelles de transformation économique : il s'agit de promouvoir les investissements stratégiques dans la création d'un environnement propice à l'accroissement de la productivité, à la diversification des bases productives et à la compétitivité, y compris une coordination et un suivi institutionnel solides.

Politiques de développement social et humain : Il consiste à promouvoir des contrats sociaux solides pour renforcer la participation, l'autonomisation et la responsabilisation, pour exploiter la forte corrélation entre la gouvernance inclusive, les normes sociales favorables, la croissance et le développement humain.

1. La ZLECAf : Une opportunité économique pour l'Afrique

L'Union africaine a lancé officiellement la **Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)** depuis le 7 juillet 2019. Son entrée en vigueur matérialise la création d'un bloc économique de 1,2 milliards de consommateurs pour réaliser le potentiel énorme pour les échanges commerciaux, le développement industriel et la création d'emplois de qualité en Afrique. Le succès de cet accord dépendra cependant du profit qu'il va générer pour chacun des pays membres.

La baisse des droits de douane peut doper le commerce intrarégional. Selon le rapport du Fond Monétaire International (FMI) sur les *Perspectives économiques régionales pour l'Afrique subsaharienne*, d'Avril 2018, le commerce intra-africain demeure moins développé comparé aux flux des échanges au sein des entités telles que l'Association de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ou l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), cependant, l'évolution récente du flux des échanges intrarégionaux montre que le potentiel demeure énorme. ***Selon les analyses du FMI, les échanges intrarégionaux sont passés de 5% des importations africaines à 12% entre 1990 et 2017.*** De plus, le caractère assez diversifié des exportations inter-régionales offre une opportunité pour le développement des chaînes de valeurs. Entre 2007-2017 par exemple, 40% des exportations intrarégionales portaient sur les produits manufacturés contre seulement 16% exportations africaines vers le reste du monde. Enfin, les possibilités d'accroître le commerce intrarégional demeurent également importantes pour l'agriculture, surtout l'industrie alimentaire et les produits sylvicoles, même si cela requiert une plus grande sophistication des produits d'exportations.

L'élimination des droits de douane sur 90% des flux commerciaux envisagée dans le cadre de la ZLECAF servira donc de catalyseur et permettra donc de majorer d'environ 16 milliards de dollars la valeur du commerce intrarégional comme préconisée.

Cependant la suppression des goulets d'étranglement non tarifaires sont essentielles. Les analyses des services du FMI montrent que l'élimination des barrières tarifaires uniquement ne mèneront pas aux résultats escomptés. Elle devrait s'accompagner des mesures visant les facteurs non tarifaires. La suppression des droits de douane telle qu'envisagée dans le cadre de la ZLECAF, permettra, par exemple, de stimuler les échanges à hauteur de 15% à 25% à moyen terme tandis que la réduction de moitié des barrières non tarifaires entraînerait un doublement des échanges.

L'étude recommande donc aux décideurs d'agir également sur les facteurs non tarifaires qui ont une incidence significative sur le développement du commerce intrarégional.

Il s'agit particulièrement des mesures d'amélioration de la logistique commerciale et de l'environnement des affaires, de l'augmentation des infrastructures de qualité et du renforcement de l'accès au crédit

Une logistique commerciale efficace. Les décideurs africains devraient accompagner les mesures douanières par des actions permettant d'améliorer la logistique commerciale, notamment, les procédures de dédouanement, la réduction des délais d'immobilisation dans les ports et les temps de transit, les services d'exploitation et de courtages. Le rapport souligne que la logistique commerciale constitue le facteur direct le plus important en termes de facilitation des échanges et montre qu'une amélioration de la qualité de la logistique de 19% stimulerait les échanges régionaux d'environ 12%. Il faut noter que l'indice de performance logistique, publiée chaque année par la Banque mondiale montre que les pays africains ont un gap important à combler dans domaine.

L'importance d'une infrastructure de qualité : Aux vues de l'insuffisance en infrastructures dans les pays africains et des couts commerciaux significatifs de cette situation pour le développement du commerce intra-africains, le FMI appelle les pays à redoubler d'efforts pour combler le déficit en infrastructure de transport (routes, voies ferrées, ports, aéroports, etc.). Les données indiquent que les flux commerciaux africains augmenteraient de 7% si le niveau des infrastructures s'améliorait de 40%. De plus les infrastructures de qualité amplifieraient les gains qui découlent de la suppression des barrières douanières.

L'accès au crédit. Améliorer les circuits financiers stimulerait sensiblement les échanges intrarégionaux. Pour ce faire, le rapport propose quelques mesures pour renforcer l'infrastructure

financière régionale, notamment, le développement et l'harmonisation des systèmes de paiement régionaux pour faciliter davantage les paiements transfrontaliers, l'établissement des accords de crédits entre les banques centrales ou encore la création d'un centre de compensation multidevises.

Le climat des affaires et le capital humain : le rapport insiste enfin sur la nécessité de poursuivre des réformes pour créer un environnement plus favorable aux entreprises et mettre l'accent sur l'éducation et la santé pour améliorer les compétences nécessaires.

La mise en œuvre des réformes efficaces. En plus des mesures visant la facilitation du commerce intrarégional, certains pays pourraient tirer un meilleur parti des possibilités offertes par la ZLECAf, en mettant en œuvre des réformes structurelles appropriées.

La mise en œuvre des réformes efficaces permettrait de majorer d'un tiers l'impact des échanges commerciaux sur le PIB, surtout pour les pays en développement et les économies agricoles.

CHAPITRE VII : LES DÉFIS ECONOMIQUES DU POLITIQUE

1. Considérations générales

La transformation d'un état de pauvreté en prospérité peut prendre du temps et dépend de l'orientation future qu'impriment l'État, les entreprises et les individus dans un pays. Les gouvernements ont recours à leur autorité pour servir le bien collectif et les citoyens respectent la réglementation, les lois et les impôts qui permettent à l'État de fonctionner de manière efficace. Ce processus peut être décomposé en deux :

Premièrement, il convient de mettre en place des dispositifs institutionnels pour inciter les décideurs à élaborer des politiques qui soient bénéfiques pour tous les citoyens. À long terme, ces institutions choisissent ceux qui sont capables, compétents, honnêtes et intègres pour gérer le pouvoir exécutif, législatif, judiciaire etc. En réalité, les institutions doivent s'adapter pour promouvoir la cohésion sociale et les intérêts communs.

Deuxièmement, il s'agit d'encourager les normes et les valeurs sociétales qui donnent aux dirigeants, aux institutions publiques et au secteur privé un sens d'engagement et de cohésion autour d'objectifs communs. La société a besoin de nouvelles valeurs et normes, communes aux responsables et capables d'encadrer une mission d'intérêt national.

Pour construire des institutions crédibles, un État définit des procédures formelles qui régissent les processus de prise de décision et met en place un groupe de responsables publiques chargés de les faire appliquer. Créer des valeurs et des normes et faire appel à des dirigeants pour diffuser les concepts afin de mettre en valeur des exemples de bonne conduite.

Les institutions et les normes sont nécessaires dans un processus de construction d'un État efficace. Les normes doivent être renforcées par les pouvoirs d'application des institutions. Ces dernières ont besoin de normes car le comportement quotidien de leurs responsables doit se baser sur celles-ci afin de créer un contrat social entre les dirigeants et la population sinon l'autorité de l'Etat s'affaiblit lorsque les dirigeants violent un contrat social convenu et établi.

Les bons dirigeants changent de politique, mais les grands dirigeants construisent des institutions qui peuvent encadrer les futurs mauvais dirigeants. Ils peuvent se voir confier la tâche qui consiste à promouvoir l'intégration sociale et la représentation des opinions diverses, par exemple par le biais d'un service de radiodiffusion publique neutre ou de règles de représentation équitables.

Les institutions crédibles peuvent aussi renforcer la confiance en minimisant les abus et l'arbitraire des responsables politiques et en surveillant la performance des organes de l'État. Elles peuvent aussi renforcer la confiance dans une transparence partagée dans un processus budgétaire transparent qui suit les variations des actifs et des passifs publics.

Il est important que tout gouvernement responsable élabore sa propre stratégie et en assume la responsabilité en vue de favoriser la croissance et le développement. Si les citoyens ont le sentiment d'avoir participé à l'élaboration d'une stratégie nationale, il est évident qu'ils respecteront davantage le gouvernement et s'engageront dans sa mise en œuvre.

Le développement n'est pas seulement une question de croissance économique. Ce qui est en jeu, c'est la transformation structurelle de l'économie c'est à dire une évolution de la structure de l'économie des pays pauvres caractérisée par une faible productivité globale, une industrialisation limitée et la prédominance de l'agriculture traditionnelle et des services à faible valeur ajoutée. Il s'agit de mettre progressivement en place une productivité plus élevée et à un rôle plus important de l'industrie manufacturière et des services à plus forte valeur ajoutée. Cela relève davantage de la métamorphose que de la croissance car il s'agit non seulement d'un changement d'échelle qui se produit dans l'économie, mais aussi et surtout d'un changement de nature (UNCTAD, 2014). La clef de ce processus est d'augmenter le niveau général de la productivité, selon deux dimensions :

- Augmenter la productivité dans le cadre des activités économiques existantes ;
- Transférer les ressources productives des activités dont la productivité est relativement faible (notamment l'agriculture traditionnelle et les services à faible valeur ajoutée, en particulier dans le secteur informel) vers des secteurs et activités à plus forte productivité (en particulier l'industrie manufacturière et les services à forte valeur ajoutée).

Un tel processus doit susciter continuellement de nouvelles activités dynamiques caractérisées par une productivité plus élevée et des rendements d'échelle croissants, en introduisant et en diffusant, par vagues successives, de nouvelles activités économiques afin de diversifier l'économie pour l'orienter progressivement vers des activités et des processus de production à plus forte intensité technologique et plus forte productivité. Ce n'est pas un résultat passif du processus de croissance, mais plutôt un déterminant actif du potentiel de croissance. Une question particulièrement importante à l'étape de développement initiale qui caractérise les pauvres est celle de la transformation structurelle de l'économie rurale, par un processus parallèle de

modernisation de l'agriculture et de développement complémentaire des activités rurales non agricoles (UNCTAD, 2015a).

La transformation structurelle passe, en particulier, par le développement des capacités productives (UNCTAD, 2006), qui peuvent être classées comme suit :

- Ressources productives (naturelles, humaines et capital financier et physique) ;
- Capacités entrepreneuriales (compétences fondamentales et capacités technologiques) ;

Une transformation structurelle efficace passe donc par une planification et une coordination rigoureuse pour lever tous ces obstacles, et pour répondre à d'autres besoins essentiels du développement, en particulier l'éducation et la formation pour disposer de la base de ressources humaines nécessaire ; la mise en place d'institutions publiques efficaces ; et les améliorations concernant la mobilisation des ressources intérieures.

La politique économique se définit comme l'ensemble des moyens mis en œuvre par le pouvoir public pour atteindre les objectifs qu'il s'est fixé dans le but d'améliorer la situation économique générale du pays et les conditions de vie de la population.

Plusieurs raisons peuvent justifier l'intervention de l'État dans la sphère économique, parmi lesquelles la nécessité de maintenir la cohésion sociale, lutter contre la pauvreté, les vulnérabilités et les inégalités, l'équilibre des marchés ou le libre exercice de la concurrence.

L'objectif ultime c'est de créer un environnement législatif et réglementaire qui puisse favoriser l'émancipation économique de la population ainsi que de créer des opportunités de développement de compétence et du savoir-faire des acteurs vivants dans le pays.

On distingue traditionnellement deux grands types de Politique économique selon le but poursuivi par l'Etat :

(i) Pour contrebalancer un ralentissement brutal et temporaire de l'activité économique, l'Etat mettra en œuvre **une Politique conjoncturelle**. Elle est l'ensemble des actions des pouvoirs publics destinées à régulariser l'évolution globale de l'économie" (M. Cabannes, Les politiques conjoncturelles, A. Colin, 1998).

La Politique conjoncturelle a toujours un objectif d'agir sur l'activité économique dans un sens jugé souhaitable par les pouvoirs publics. C'est en fonction de l'objectif recherché que l'on distingue **Politique de rigueur (ou d'austérité) et politique de relance**.

La Politique conjoncturelle est mise en place après une analyse de la situation économique du pays : pour agir sur l'activité économique, il faut bien savoir quel est le problème, ses causes et sa

portée. Les pouvoirs publics cherchent donc, par un ensemble de mesures, à agir à court terme sur l'activité économique de manière à rétablir les "grands équilibres" (prix, croissance, solde extérieur, emploi,). Les mesures prises sont très variées :

Politique de relance : par exemple, la hausse sensible du SMIG, hausse du traitement des fonctionnaires, etc. dans l'objectif de relancer la demande, en espérant que cela limitera la hausse du chômage par exemple.

Pour une politique de rigueur : diminution des dépenses publiques, hausse des impôts, L'objectif est de freiner la demande et de freiner la création monétaire de manière à limiter l'inflation et à restaurer l'équilibre extérieur.

Cependant la politique conjoncturelle n'a pas que des effets à court terme : les mesures conjoncturelles ont souvent aussi une action sur les structures économiques et sociales, et il est parfois bien difficile de distinguer les deux aspects.

(ii) Pour modifier en profondeur les structures économiques et sociales, l'Etat aura recours à une **politique structurelle**. Celle-ci s'inscrit dans le long terme et vise à agir sur les structures économiques du pays pour transformer le mode de fonctionnement du système économique vers un futur voulu. Les mesures prises touchent l'emploi, la santé, la fiscalité mais aussi la politique industrielle et agricole, la politique de l'environnement, l'aménagement du territoire, le système de protection sociale (réforme des retraites), etc. Toutes ces politiques sont complémentaires et ne donnent des résultats que longtemps après leur mise en place.

a. Énergie, inclusivité et pauvreté

Le principe d'inclusivité concerne aussi bien l'accès universel à des services énergétiques modernes que les autres objectifs de développement durable. Pour être universel, l'accès doit s'étendre à tous les groupes de population socialement exclus ou défavorisés. L'accès à l'énergie est particulièrement important au regard des disparités entre zones rurales et zones urbaines. En outre, l'accès à des services énergétiques modernes est susceptible de réduire la pauvreté sous diverses dimensions. La relation réciproque entre pauvreté économique et manque d'accès à des services énergétiques de base peut donner lieu à une variante énergétique du piège de la pauvreté (Karekezi et al., 2012), qui contribue à maintenir les pauvres dans la pauvreté de plusieurs manières : les personnes qui n'ont pas accès à une énergie propre et abordable sont souvent prises dans un cercle vicieux entre misère, faiblesse des revenus et manque de moyens d'améliorer leurs conditions de vie, tout en devant consacrer une part importante de leurs revenus très modestes à

des solutions coûteuses et nocives pour la santé pour obtenir une alimentation en énergie dangereuse et/ou de mauvaise qualité.

L'accès à des services énergétiques modernes est essentiel à l'éradication de la pauvreté, à la croissance économique, à la création d'emplois, aux services sociaux et, de façon générale, à la promotion d'un développement humain durable. Il est également essentiel à la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable. L'accès à l'énergie est limité par le manque de revenus ; or, le manque d'accès limite justement les revenus, **en réduisant les possibilités économiques**, la productivité, le temps disponible et la mobilité, surtout dans les zones rurales. Si l'accès à des services énergétiques modernes influe sur la pauvreté économique, c'est principalement parce qu'il contribue à la création d'emplois, à l'augmentation de la productivité et à la transformation structurelle.

b. Emploi et transformation économique

Deux domaines prioritaires pourraient se dégager dans la nouvelle stratégie de promouvoir l'emploi durable et la transformation économique :

- Créer et connecter les marchés à travers la réduction des écarts en termes d'infrastructures numérique, le développement des chaînes de valeurs surtout dans le Secteur agricole ;
- Renforcer les capacités et connecter les travailleurs aux emplois par : un meilleur appui au développement des services financiers numériques et l'entrepreneuriat numérique surtout pour les femmes et les personnes handicapées.

c. L'expérience de l'Afrique dans la transformation économique et l'emploi

Selon la Banque Mondiale et la CEA, si les pays d'Afrique subsaharienne ont réalisé des progrès notables en termes de transformation économique au cours de ces dernières années, ils n'y sont parvenus qu'à un rythme très insuffisant pour créer les emplois durables pour réduire drastiquement la pauvreté, comme ce fut le cas en Asie de l'Est.

Bien que disposant d'une population de taille nettement inférieure à celle de l'Asie du Sud, l'Afrique subsaharienne devra créer plus d'emplois par an d'ici à 2030 ; soit près de 14,6 millions contre 13 millions d'emplois¹¹⁰.

¹¹⁰ Merotto, D., Weber, M. and Aterido, R. (2018) "Pathways to Better Jobs in IDA Countries: Findings from Jobs Diagnostics". World Bank Group, Washington D.C.

Ainsi, créer des emplois décents demeure l'un des défis les plus préoccupants des pays d'Afrique subsaharienne, qui doivent non seulement maintenir un taux de croissance élevé, mais aussi le rendre plus inclusif.

D'autres domaines du développement présentent également des progrès limités en termes de transformation économique.

1) la plupart des économies sont dominées par la faible productivité, l'agriculture pluviale et les petits services.

2) la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB total est faible.

3) les exportations de produits primaires représentent une part importante des exportations de marchandises de l'Afrique.

4) la transformation économique de l'Afrique n'est pas associée à un déplacement de la main-d'œuvre des secteurs à faible productivité vers ceux à forte productivité. La main-d'œuvre a plutôt migré de l'agriculture à faible productivité vers des activités de services à faible productivité dans les zones urbaines.

Un ensemble de facteurs aussi bien internes qu'externes a contribué à freiner la transformation économique de l'Afrique. Il s'agit notamment du faible niveau du capital humain, de la transformation limitée du secteur agricole, de la faible connectivité aux marchés mondiaux et des politiques commerciales inéquitables, des infrastructures médiocres, notamment dans les domaines du transport et de l'énergie, des environnements affaires défavorables et de la difficulté à préserver des taux de croissance élevés et diversifiés à long terme. L'absence de progrès dans le secteur industriel où le potentiel en termes de capacité d'absorption de la main-d'œuvre et de la transformation structurelle est élevé, constitue un autre maillon manquant, de la trajectoire de croissance de l'Afrique subsaharienne.

d. Une Afrique a besoin de transformation

Les praticiens du développement s'accordent à penser que l'avenir du développement de l'Afrique réside dans sa transformation économique. Des facteurs internes et externes expliquent la pertinence de ce paradigme.

1), les exportations de produits primaires, qui constituent l'un des moteurs de la croissance de la plupart des économies d'Afrique subsaharienne, ont perdu de leur vigueur en raison de l'effondrement du super cycle des produits de base. Les économies dépendantes des produits de

base ne peuvent donc soutenir une forte croissance économique qu'en entreprenant une profonde transformation économique.

2), les organisations régionales et internationales sont fermement déterminées à accélérer la transformation économique de l'Afrique. En effet, depuis 2015, le Panel de haut niveau des Nations unies sur l'agenda du développement mondial s'est donné comme priorité, d'opérer la transformation des économies africaines.

L'agenda 2063 de l'Union africaine appelle à plus d'intégration des économies du continent afin qu'elles participent davantage à l'économie mondiale et aux opportunités régionales. Le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) au cours de cette année 2019 est un engagement dans ce sens.

3) l'augmentation des coûts unitaires du travail dans les économies d'Asie de l'Est offre à l'Afrique une opportunité de puiser dans des industries à forte intensité en main-d'œuvre.

4) la régionalisation rapide et la jeunesse de la population africaine, associées à l'expansion de la classe moyenne, garantissent un marché solvable en expansion pour une gamme variée de produits manufacturés. Ce développement des marchés favorisera la création d'emplois en Afrique et contribuera à limiter l'exode la jeunesse vers l'Europe.

5) l'avènement et le développement rapide du numérique ont déclenché des mutations historiques dans l'économie mondiale, lesquelles peuvent présenter un « *avantage inhérent au nouveau venu* » unique pour les pays africains s'ils sont en mesure de saisir cette opportunité de manière appropriée. Des travaux de recherches récentes ainsi que certains faits apportent de nouvelles idées à ce débat¹¹¹. En fait, la technologie numérique ouvre de nouvelles perspectives à la transformation et à la création d'emplois, notamment en :

- Ajoutant de la valeur à l'agriculture via la mutation vers l'agriculture intelligente et une meilleure connectivité aux marchés ;
- Renforçant le dynamisme du secteur informel, en le mettant en rapport avec l'économie formelle
- Ouvrant de nouvelles chaînes de valeur mondiales dans les services ; et
- Améliorant la connectivité des économies nationales et régionales, par exemple via le commerce électronique.

¹¹¹ Pathways for Prosperity Commission report, October 2018

Afin d'exploiter ces nouvelles voies en vue de la transformation économique et la création d'emplois, les pays en développement doivent se préparer au numérique. Cette préparation implique la mise en place des fondements d'une économie numérique, notamment à travers, le renforcement de l'infrastructure numérique, la mise en place de politiques favorables à l'innovation de plateformes de coordination pour toutes les principales parties prenantes (gouvernement, secteur privé et société civile) et l'établissement d'un cadre pour résoudre les compromis résultant du caractère perturbateur des nouvelles technologies. Les Gouvernements devraient introduire la technologie numérique dans la gestion des finances publiques afin de garantir la traçabilité des recettes et des dépenses pour éviter des évasions fiscales préjudiciables aux contribuables et à l'Etat. La blockchain (chaîne de blocs) est une **technologie** qui permet de **stocker et transmettre des informations** de manière **transparente, sécurisée et sans organe central de contrôle**. Elle ressemble à **une grande base de données** qui contient l'historique de tous les échanges réalisés entre ses utilisateurs depuis sa création.

La particularité de la blockchain est son **architecture décentralisée**, c'est-à-dire qu'elle n'est pas hébergée par un serveur unique mais par une partie des utilisateurs. Il n'y a **aucun intermédiaire** pour que chacun puisse vérifier lui-même la validité de la chaîne. Les informations contenues dans les blocs (transactions, titres de propriétés, contrats...) sont **protégées par des procédés cryptographiques** qui empêchent les utilisateurs de les modifier a posteriori.

Elle est caractérisée par :

- 1. La désintermédiation** : le consensus remplace la validation centralisée. La première propriété de la blockchain est de produire la confiance nécessaire pour que des agents (utilisateurs) échangent sans le contrôle d'un tiers de confiance.
- 2. La sécurité** : l'architecture décentralisée et le code des blocs (procédé cryptographique) garantissent l'inviolabilité des informations.
- 3. L'autonomie** : la création de crypto-monnaie rémunérant les frais de structure.

e. L'éducation, condition sine qua non de tout développement

Le développement a longtemps été pensé en termes de croissance économique. Il a fallu attendre les années 1990 pour que d'autres facteurs entrent en jeu. **Amartya Sen**, économiste indien ayant reçu le prix Nobel en 1998, a permis de réévaluer la pauvreté non seulement en termes monétaires et économiques mais aussi en termes de liberté d'être et de faire (choix de vie), par le

biais de la notion des « **capabilities** ». La liberté n'est pas la fin en soi du développement mais un moyen. M. Sen distingue cinq genres de libertés : la liberté politique (participation, expression, influence), les facilités économiques (capacité à entrer le marché), les opportunités sociales (éducation, santé), les garanties de transparence et la sécurité. Ces différentes libertés vont de pair.

La théorie de Sen a grandement influencé l'élaboration de l'Indice de Développement Humain (IDH) du Programme des Nations Unies pour le Développement. L'éducation, puisque là est le point qui nous intéresse, fait ainsi partie d'un des trois indicateurs de l'IDH. Rouage du système social, l'éducation est au cœur de toute politique de développement. L'éducation « donne non seulement accès au savoir par l'initiation scolaire, mais à l'avoir en tant qu'investissement productif, et aussi au pouvoir et même à l'être par le statut social. »¹¹² L'Ecole mobilise pratiquement toutes les strates politiques et sociales : élèves et étudiants, parents, enseignants, chercheurs, fondateurs privés, pouvoirs publics, éditeurs, syndicats, autorités religieuses, bailleurs de fonds internationaux. L'éducation est au fondement de toute société : c'est en transmettant des valeurs communes, une histoire commune, que les citoyens se reconnaissent comme appartenant à une même société. Les aspects sociologiques, culturels, politiques et idéologiques de l'éducation sont indiscutables. C'est pourquoi aujourd'hui, l'éducation semble être la base de tout développement, d'autant plus en Afrique où les peuples se déchirent, où le passé colonial est toujours très présent.

f. Investir suffisamment dans le capital humain

L'Afrique est extrêmement riche en main-d'œuvre à faible coût grâce à sa population majoritairement jeune. Cette main-d'œuvre manque cependant de compétences et d'efficacité pour aider les économies à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales¹¹³.

Investir dans le capital humain, en particulier dans la formation professionnelle permettra aux jeunes d'acquérir les compétences requises par des secteurs présentant des avantages comparatifs, serait crucial si le continent veut créer des millions d'emplois qui seront supprimés par les manufactures en Asie de l'Est. Étant donné que les possibilités de formation offertes dans la plupart des pays africains dépendent principalement des capacités des systèmes et ne reflètent pas les besoins de l'économie, les Banques multilatérales de développement peuvent aider les pays à

¹¹² SYLLA (Khadim), L'éducation en Afrique, le défi de l'excellence. Préface de Joseph Ki-Zerbo. Sociétés africaines et diasporas. Le Harmattan, 2004.

¹¹³ It is estimated that only two-thirds of 15-24 years old in Africa have completed primary education, which is roughly 20 percent less of the global average.

entreprendre des réformes en profondeur qui permettent au système éducatif de répondre aux compétences demandées par le marché.

g. Coûts liés aux inégalités

L'investissement dans le capital humain occupe de plus en plus une place de choix dans les politiques publiques. Les investissements dans le capital humain peuvent s'avérer bénéfique du point de vue individuelle à travers l'amélioration des revenus du travail et l'employabilité mais également pour l'économie d'une nation en contribuant à la croissance économique.

Défini par l'OCDE comme étant « *l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique.* »¹¹⁴, le capital humain d'un pays est reconnu comme étant l'un de ses atouts concurrentiels le plus important.

De nombreuses études théoriques et empiriques tendent à montrer l'importance du capital humain sur la croissance économique. Des travaux très récents de la Banque mondiale ont contribué à apporter des éclaircissements à cet égard. En effet, le rapport de la Banque mondiale intitulé « *The Changing Wealth of Nations 2018 115* » publié en janvier 2018, établit que le capital humain constitue la part la plus importante de la richesse dans le monde. Selon ce rapport, le capital humain représente les deux tiers de la richesse mondiale, bien loin devant les ressources naturelles et le capital physique. Le rapport démontre également que le capital humain constitue 70 % de la richesse dans les pays à revenu élevé, contre seulement 40 % dans les pays à faible revenu, où la plus grande part des richesses est fournie par le capital naturel.

Investir dans le capital humain devient donc un impératif pour accroître la richesse et stimuler la croissance économique. Ainsi, entre 1995 et 2014, une vingtaine de pays à faible revenu dont la richesse était basée sur le capital naturel en 1995, sont passés au statut de pays à revenu intermédiaire en réinvestissant les recettes issues du capital naturel dans des secteurs tels que l'infrastructure, mais surtout dans l'éducation et la santé.

¹¹⁴ Keeley, B. (2007), *Le capital humain : Comment le savoir détermine notre vie*, Les essentiels de l'OCDE, OECD Publishing, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264029118-fr>.

¹¹⁵ "The changing wealth of nations : building a sustainable future" ("L'évolution de la richesse des nations : Construire un avenir durable") évalue la richesse de 141 pays entre 1995 et 2014 en s'appuyant sur une combinaison des mesures de la production de capital physique (équipements, infrastructures,) de capital humain (revenus d'une personne au cours de sa vie) et de capital naturel (forêts et ressources minières etc).

h. Pertes de richesses en capital humain et inégalité du genre

L'investissement dans le capital humain s'avère crucial pour réduire le gap dans les inégalités entre hommes et femmes et améliorer la participation de la main d'œuvre féminine. Les analyses concordent pour souligner l'importance d'adopter des politiques destinés à réduire les obstacles qui empêchent les femmes de pleinement s'émanciper économiquement et de contribuer à la croissance économique de leur pays.

Le rapport sur la richesse des nations estime que l'égalité entre les hommes et les femmes permettrait d'accroître la part de la richesse relative au capital humain de 18% globalement et 26% dans les pays à faible revenus. La ventilation par sexe de la part des richesses découlant du capital humain montre que les femmes représentent seulement 39% de la richesse découlant du capital humain contre 61% pour les hommes.

D'autres publications soulignent également le rôle important de l'égalité de genre dans la croissance économique. Selon une étude du FMI, une plus grande parité entre les sexes et une participation accrue des femmes à la vie économique sont liées à une plus forte croissance, à de meilleurs résultats en matière de développement, et à une réduction d'inégalité de revenu (Kochhar et al., 2015)

Une autre étude du FMI (Ostry et al., 2018), basée sur les données macroéconomiques indique que les disparités hommes–femmes sont fortement liées aux inégalités de revenu et que combler cet écart se traduirait par un gain de plus de 20% dans les régions d'Asie du Sud et du Moyen-Orient et Afrique du Nord.

Les avantages liés à une participation accrue des femmes à la main d'œuvre vont donc au-delà du bien être individuelle de la femme et de son ménage. En effet, la première dans une note sur le coût de l'inégalité entre les sexes, publiée en mai 2018 se concentre sur les pertes de richesses nationales dues à l'inégalité des sexes dans les revenus. Selon cette note, globalement, sur les 141 pays étudiés, la perte de richesse due aux différences de revenus entre les femmes et les hommes s'élèverait à 160 trillions de dollars. Autrement dit, la richesse du capital humain pourrait augmenter de 21,7% globalement et la richesse mondiale de 14%. Le document souligne que l'élimination des disparités entre les genres permettrait à l'Afrique Subsaharienne de voir sa richesse globale augmenter de 11,4%.

i. Quelles politiques pour assurer une meilleure égalité des sexes ?

Deux facteurs principaux ont été identifiés comme étant à la base de cette différence des revenus : *la faible participation des femmes à la main-d'œuvre et les inégalités dans les salaires.*

D'abord, les femmes tendent à être moins actives que les hommes sur le marché du travail et sont plus exposées à des risques de chômages. Les données de l'OIT¹¹⁶ indiquent par exemple qu'en Afrique subsaharienne, le niveau d'activité des femmes se situe à 64.7%, soit 10 points en dessous de celui des hommes. Il en est de même du niveau de chômage de 8.2% pour les femmes contre 6.4% chez les hommes.

Ensuite, bien qu'en moyenne, la durée du travail des hommes et des femmes soit égale, une partie beaucoup plus importante de cet effort est consacrée au travail non rémunéré (tâches ménagères, travail dans les fermes ou les entreprises familiale).

Enfin, les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes proviennent des différences de niveau d'éducation, de certaines normes sociales qui cantonnent les femmes à certaines professions, ou encore à des discriminations sur le marché du travail etc.

Les pays doivent concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques pour lutter contre les inégalités entre les sexes et promouvoir la croissance économique. La Banque mondiale préconise une démarche qui nécessite un investissement sur tout le cycle de vie et passe par le développement de la petite enfance, l'amélioration de l'éducation, au moins au-delà du secondaire, le développement des compétences requises par le marché du travail, la promotion de l'entrepreneuriat féminin par le biais d'un meilleur accès aux ressources financières et la connaissance.

Selon la Banque mondiale (2018) la réduction des inégalités entre les sexes pourrait faire croître le PIB par habitant de plus de 25% au Niger d'ici 2030.

j. Comblent les lacunes dans les infrastructures matérielles et immatérielles

Malgré le doublement des investissements dans les infrastructures depuis le début du siècle, l'Afrique continue de souffrir d'un déficit énorme en infrastructures, déficit qui s'élève à plus de 100 milliards de dollars américains par an¹¹⁷. Il est essentiel de surmonter ce déficit pour que le continent puisse subir une transformation économique. Les Banques multilatérales de développement sont bien placées pour appuyer l'Afrique afin de combler le déficit d'infrastructure

¹¹⁶OIT, 'Emploi et questions sociales dans le monde : Aperçu global des tendances pour les femmes 2018',

¹¹⁷ African Development Bank (2018), African Economic Outlook

en s'appuyant sur les cadres institutionnels existants tels que le Partenariat pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA). Elles peuvent réunir les investisseurs privés pour financer des infrastructures transfrontalières dans les corridors de transport, les pools énergétiques régionaux et les communications à large bande.

k. Amélioration de l'environnement des affaires

Un environnement des affaires plus convivial, caractérisé notamment une réglementation minimale et une fiscalité réduite est essentiel pour attirer les investissements étrangers et renforcer le secteur privé national. Les flux d'investissements et d'entreprises étrangers pourraient aider les pays africains à améliorer leur logistique, à favoriser le transfert et la diffusion des connaissances et des compétences, à gagner la confiance des acquéreurs internationaux et à rendre progressivement les entreprises locales compétitives.

l. Renforcer la gouvernance fiscale

Selon le Professeur Rota-Graziosi¹¹⁸ la fiscalité est une source de financement intérieur des Programmes d'Actions Prioritaires des Programmes de développement (Conférence d'Addis, 2015). Elle est un instrument de renforcement de l'Etat de droit (redevabilité). La mobilisation des ressources fiscales repose principalement sur la qualité des institutions en charge, et la qualité de la gouvernance. Il est donc impératif de renforcer la gouvernance, car les pays ont besoin de ressources pour investir dans des infrastructures essentielles et pour financer des programmes sociaux tels que l'éducation, la santé et les filets de sécurité sociale, indispensable au développement du capital humain. La phase de transformation économique d'un secteur à l'autre peut parfois être plus long et engendrer un chômage frictionnel ; ce qui rend hautement nécessaire le renforcement de la protection sociale. Des ressources nationales sont également nécessaires pour financer le maintien des actifs productifs afin de s'assurer qu'ils génèrent en permanence une valeur ajoutée pour l'économie. Il faut noter cependant que les efforts visant à mobiliser davantage les ressources nationales, pourraient être contrecarrés si une partie importante de celle-ci sortaient du pays sous forme de flux financiers illicites.

¹¹⁸ Conférence des donateurs du Tchad, Paris Septembre 2017

Selon les conclusions des travaux de Rabah Arezki et Grégoire Rota-Graziosi, Lemma W. Senbet¹¹⁹ sur *les Ressources Naturelles et Fuite des Capitaux : Un Rôle pour la Politique*, il est démontré que la transparence dans le secteur extractif peut également contribuer à limiter la fuite des capitaux sous la forme d'évasion fiscale et de flux illicites. L'Initiative pour la transparence des industries extractives, une norme mondiale qui favorise la transparence des revenus et la responsabilisation dans le secteur extractif et qui est dirigée par un conseil représentant les pays, les organisations de la société civile, l'industrie et les sociétés d'investissement, continue de promouvoir la transparence dans les industries pétrolières, gazières et minières.

L'initiative demande aux gouvernements et aux entreprises opérant dans les pays participants de déclarer le montant d'argent reçu des exportations de pétrole. Les critiques disent que l'initiative ne va pas assez loin, parce que beaucoup peut se produire tout au long de la chaîne de valeur. Plus récemment, la loi Dodd-Frank de 2010 aux États-Unis exige la divulgation publique à la Commission de sécurité et d'échange des paiements versés aux États-Unis et aux gouvernements étrangers concernant le développement commercial du pétrole, du gaz naturel et des minéraux. En octobre 2011, la Commission européenne a adopté une proposition législative qui obligerait les entreprises basées dans l'UE à divulguer leurs paiements aux gouvernements pour le pétrole, le gaz, les minerais et l'exploitation forestière pays par pays et par projet.

L'augmentation du niveau de divulgation des sociétés multinationales opérant dans le secteur des ressources est certainement un pas très important dans la bonne direction. Cela aidera à rendre les groupes multinationaux plus responsables devant les autorités fiscales des pays où ils opèrent. Cependant, l'augmentation de la transparence n'est qu'un premier pas vers la protection de l'assiette fiscale et ne dissuade pas l'évasion fiscale par des méthodes d'optimisation fiscale telles que la capitalisation restreinte.

Globalement, la fuite massive de capitaux des pays en développement, en particulier ceux riches en ressources, devrait aller au-delà des flux financiers illicites et prendre en compte le comportement apparemment légitime des entreprises et leur capacité croissante à transférer des bénéfices et à minimiser l'assiette fiscale. Ainsi, des mécanismes efficaces, tels qu'une règle de capitalisation restreinte, devraient être mis en place pour dissuader les sorties massives de systèmes d'évasion fiscale.

¹¹⁹ African Economic Research Consortium and University of Maryland (Senbet), CERDI-CNRS and FERDI (Rota-Graziosi); International Monetary Fund (Arezki). Contact e-mail : gregoire.rota-graziosi@udamail.fr.

m. Renforcer les bases de la politique industrielle

Tous les pays sont appelés en place des politiques industrielles visant à favoriser la transformation économique.

Renforcer l'accès aux chaînes de valeur mondiales.

L'intégration aux chaînes de valeurs mondiales offre des opportunités de transformation économique.

- Les pays n'ont plus besoin de créer des industries entières pour s'industrialiser ils ont juste besoin de se spécialiser dans des activités pour lesquelles ils ont un avantage comparatif.
- Les pays ayant un environnement des affaires dont le niveau n'est pas optimal, peuvent toujours avoir accès aux industries manufacturières de haute qualité et apprendre grâce à la coopération avec des entreprises partenaires.
- La montée des chaînes de valeurs mondiales pose cependant, de nouveaux défis à la coopération internationale. En effet, réduire les obstacles au commerce et à l'investissement dans les biens et services est encore plus important dans un monde orienté sur les chaînes de valeur mondiales où les coûts de la protection sont amplifiés. La coopération dans le domaine de la facilitation du commerce et de l'investissement, ainsi que la réglementation dans des domaines tels que la protection de la vie privée et les politiques de concurrence, pourrait également être très rentable. En règle générale, de nombreux obstacles à la transformation économique découlent de lacunes et de vulnérabilités à court terme.

n. Promouvoir les Emplois et la transformation économique

Dans la plupart des économies à prédominance informelle, il faut du temps pour identifier les secteurs présentant des avantages comparatifs et réaffecter des ressources et de la main-d'œuvre qualifiée, à ces secteurs. Les pouvoirs politiques doivent travailler à la recherche des meilleures solutions pour reproduire les expériences réussies de la transformation économique des autres pays par des échanges d'expériences et l'apprentissage par les pairs. Compte tenu des tendances émergentes liées à la transformation économique, des engagements plus ambitieux en matière de politique, associés à des indicateurs *de performances* par des résultats mesurables sont nécessaires.

o. Prendre en compte les technologies de rupture

Dans la mesure où les technologies de rupture altèrent profondément la dynamique de la chaîne de valeur et, dans une certaine mesure, la transformation linéaire des secteurs de l'agriculture au secteur manufacturier et services, nous pensons que le numérique devrait être pris en compte dans le cadre du thème spécial « **Emplois et transformation économique** ». Il faut donner une impulsion considérable à la construction d'une économie numérique dans les pays à faible revenu grâce à un cadre politique accordant la priorité à la préparation au numérique ainsi qu'un appui financier pour les éléments constitutifs de l'économie numérique.

Développer une stratégie pour la transformation économique et mettre en place un arrangement institutionnel clair pour soutenir sa mise en œuvre. Nous appelons à une stratégie sur la transformation économique afin d'assurer une mise en œuvre efficace et la réalisation rapide des résultats en matière de développement, comme nous l'avons fait pour le changement climatique et le genre. Dans la mesure où les composantes essentielles de cette vision se retrouvent sous différents secteurs, nous pensons que le Gouvernement devrait se réorganiser et renforcer les institutions pour en assurer la continuité et dégager des lignes de responsabilité claires.

Renforcer l'analyse pour informer sur les interventions pertinentes pour la transformation économique. La nécessité de constamment actualiser notre compréhension du processus de transformation économique est un impératif, car les théories sous-jacentes de la croissance économique et du changement structurel ne correspondent pas nécessairement aux réalités d'aujourd'hui. Les connaissances tirées des analyses devraient aider les décideurs à mettre en place systématiquement des interventions réalistes pour relancer la transformation économique de leurs économies dans le secteur privé. Elles devraient également aider la communauté internationale à intensifier les efforts autour des objectifs sur les *Emplois et la transformation économique* et les traduire en un programme de travail opérationnel bien défini.

2. Les Défis Economiques du Politique : Cas du Tchad

L'objectif de toute politique publique est de pouvoir trouver des solutions idoines aux problèmes économiques et sociales de la population en surmontant les contraintes et à favoriser l'émancipation économique de la population.

La bonne gouvernance est un impératif de croissance et de lutte contre la pauvreté, par ses corollaires : conflits communautaires, violence, désordre, mauvaise prestation des services publics, faiblesse de la loi, inversion des valeurs, corruption importante, interférences sociopolitiques et confessionnelles dans la gestion de l'administration, etc.

Environnement et potentialités Economiques : Les opportunités d'éradiquer la pauvreté existent au Tchad et elles sont de plusieurs ordres :

L'agriculture et le développement rural : La majorité des pauvres vivent en milieu rural et la transformation structurelle, processus de réaffectation du travail en dehors de l'agriculture, est un processus de long terme.

En effet, un tel processus nécessite au préalable l'obtention de gains élevés de productivité dans l'agriculture, une meilleure mobilité sociale pour pouvoir s'adapter aux nouveaux secteurs et aux nouvelles technologies, et des conditions favorables de financement, de développement commercial et d'investissement.

Les opportunités de réduction de la pauvreté se trouvent d'abord dans la modernisation des pratiques agricoles existantes et dans une meilleure interaction entre les agriculteurs et les marchés urbains et internationaux, par rapport aux avantages comparatifs dont dispose le Tchad.

(i) Une politique de redistribution doit compléter une plus forte croissance économique. Pour mettre fin à la pauvreté à l'horizon 2030, année de l'émergence du Tchad selon le Gouvernement (*le Tchad que nous voulons*) la croissance annuelle de la consommation individuelle devrait dépasser 9% pendant 15 années consécutives, ce qui est possible à condition de mettre en place un dispositif institutionnel, législatif pour libérer toutes les énergies productives et favoriser l'émancipation économique. Dans un tel contexte, la redistribution des dividendes de la croissance contribuerait à promouvoir un développement inclusif par la création d'emplois stables.

(ii) Sur le plan budgétaire, cela consisterait à procéder à de modestes transferts vers les ménages les plus pauvres au moyen de programmes ciblés. Une telle redistribution nécessiterait de simplifier le code des impôts pour améliorer leur recouvrement, et pourrait prendre la forme de

transferts d'espèces/protection sociale, de mécanismes d'assurance agricole et de programmes d'investissements publics vers des secteurs économiques et des régions spécifiques. Cependant, le Tchad étant membre de la CEMAC, le pays doit se conformer aux directives contraignantes de l'institution communautaire d'intégration. C'est une négociation avec le autres Etats.

(iii) Les Pouvoirs publics doivent lever un certain nombre de contraintes et des goulots d'étranglement. Dans le cas du Tchad, les interventions liées aux investissements à haut risque dans l'agriculture (via une gestion des terres et de l'eau, l'accès aux marchés et l'accès à des compétences spécifiques) et visant à renforcer la résilience (protection sociale, accès à la santé en zone rurale, gouvernance locale) auront un plus grand impact sur la pauvreté à court terme. Le succès de ces interventions sera conditionné par le maintien continu de la sécurité et la stabilité budgétaire. Il conviendrait également de s'atteler à lever d'autres contraintes pour soutenir la réduction de la pauvreté à moyen terme, même si cela nécessitera du temps et une forte capacité de mise en œuvre. On compte parmi ces contraintes l'amélioration de la qualité de l'éducation, l'accès au service de santé dans des structures compétentes, favoriser le droit de propriété immobilière sous forme de titres de propriété et un environnement favorable aux entreprises afin d'établir les conditions préalables à la transformation structurelle en dehors de l'agriculture.

Au regard du diagnostic établi dans la deuxième partie de cette thèse sur l'analyse des contraintes et des défaillances pour l'émancipation économique et la prospérité, il ressort des enseignements suivants :

- Repenser l'environnement politique global après un audit institutionnel afin de créer une nouvelle architecture politique qui reflète le caractère républicain et démocratique du pays.
- Définir des règles du jeu politique et démocratique très clairs et explicites pour tous les acteurs et toutes les institutions pour que chaque entité connaisse son statut et son rôle ;
- Les solutions militaires aux problèmes politiques ne sont pas soutenables et durables à long terme il faut envisager les solutions alternatives. Si la paix est considérée comme une richesse qui favorise toutes les autres, la guerre et les conflits récurrentes sont des facteurs d'aggravation de la pauvreté.
- Promouvoir les droits de propriétés des personnes et plus encore les agriculteurs doivent détenir des titres de propriétés de la terre sur laquelle ils cultivent ;
- Application et le respect de la loi dans toute sa plénitude d'abord par les Gouvernants qui doivent donner l'exemple et par tous les citoyens ;

- Améliorer les lois actuelles en les rendant beaucoup impersonnelles et pérennes ;
- Mettre en place des nouvelles législations pour les secteurs et activités non couverts jusqu'à présent en vue de réduire l'hégémonie du secteur informel dans les activités ;
- Le système judiciaire doit être compétent, transparent et apolitique, seul gage de prévention des conflits ;
- Une politique inclusive de bancarisation complète de l'Economie nationale est nécessaire non seulement elle permet de mobiliser l'épargne intérieure pour le financement des investissements mais elle favorise la mobilisation de la fiscalité intérieure et les échanges internationaux.

a. Promouvoir et valoriser le Capital humain et l'expertise nationale

Le Tchad est extrêmement riche en main-d'œuvre à faible coût grâce à sa population majoritairement jeune. Cette main-d'œuvre manque cependant de compétences et d'efficacité pour aider les économies à s'intégrer dans les chaînes de valeur mondiales¹²⁰. Investir dans le capital humain, en particulier dans la formation professionnelle permettra aux jeunes d'acquérir les compétences requises par des secteurs présentant des avantages comparatifs, serait crucial si le continent veut créer des millions d'emplois qui seront supprimés par les manufactures en Asie de l'Est. Étant donné que les possibilités de formation offertes dans la plupart des pays africains dépendent principalement des capacités des systèmes et ne reflètent pas les besoins de l'économie, il faut entreprendre des réformes en profondeur qui permettent au système éducatif de répondre aux compétences demandées par le marché.

b. Améliorer l'outil Statistique

Le rôle et l'importance de la statistique moderne a pris, une dimension au point de devenir une richesse au même titre que les autres potentialités économiques dans un pays. Les opérations statistiques qui se résumaient aux recensements de la population, portent aujourd'hui sur des domaines aussi variés que l'économie et la société. Parallèlement à l'évolution de l'offre de la statistique, qui a bénéficié des avancées technologiques et scientifique, s'est développée également une demande qui ne se résume plus aux seules autorités publiques, mais concerne toute la société, les opérateurs économiques privés et les citoyens. Ainsi, plus qu'une simple production destinée à

¹²⁰ It is estimated that only two-thirds of 15-24 years old in Africa have completed primary education, which is roughly 20 percent less of the global average.

satisfaire des besoins variés, la production statistique, à l'échelle d'un pays ou à l'échelle régional ou mondiale, est perçue comme un système composé d'acteurs adéquatement structurés et évoluant dans un cadre légal et règlementaire précis.

Les Nations-Unies ont, à juste titre, célébré la Journée Mondiale de la Statistique, édition 2015 sous le thème "*De meilleures données pour une vie meilleure*". Ce thème de l'année 2015 met l'accent sur l'importance de la qualité des statistiques officielles au regard de l'analyse et de la prise de décisions politiques éclairées en faveur du développement durable.

En effet, il importe au plus haut niveau de disposer, au niveau national, de capacités durables en matière de statistique, qui permettent de produire en temps voulu des statistiques et indicateurs fiables mesurant les progrès accomplis par le pays.

A l'occasion de la Journée mondiale de la statistique du 20 octobre 2015, le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, a appelé "*tous les partenaires et toutes les parties prenantes à coopérer pour faire en sorte de réaliser les investissements qui s'imposent, de renforcer la capacité technique voulue, d'explorer de nouvelles sources de données et de mettre en œuvre des procédures novatrices, et fournir ainsi à tous les pays les systèmes d'information complets dont ils ont besoin pour parvenir au développement durable*".

c. Renforcer la gouvernance et le contrat social

Les inégalités s'expriment également dans la sphère politique, sociale et démocratique et sont sources de discordes qui mettent à mal le contrat social. Elles sont verticales, entre les citoyens et leurs gouvernants, mais également horizontales, entre les groupes de population. Elles s'expriment dans leur forme les plus violentes dans les heurts et conflits qui minent actuellement les sociétés sahéniennes, et sur lesquelles prospèrent les groupes armés, trafiquants et organisations criminelles. Les initiatives visant à promouvoir la paix et la sécurité au Sahel doivent nécessairement s'attaquer en profondeur à ces formes d'inégalités, à reconstruire une gouvernance plus juste et inclusive à tous les niveaux de décision, du local au régional, à protéger et renforcer l'espace civique pour permettre à toutes et tous de participer activement à la vie publique et politique. Elles doivent garantir la sécurité humaine des populations, ainsi que des droits égaux entre les citoyens, en particulier entre hommes et femmes.

d. Répondre aux aspirations démocratiques des citoyens

Les pays du Sahel sont confrontés à des difficultés de gouvernance institutionnelle, territoriale et économique, qui se reflètent dans les contreperformances enregistrées au niveau de l'indice MO Ibrahim (IAAG) depuis 2006. Seuls le Sénégal et le Burkina Faso appartiennent au premier tiers du classement des pays africains réalisé par l'IAAG en 2018, le Niger et le Mali appartenant au deuxième tiers, laissant en queue du classement la Mauritanie et le Tchad ¹⁰⁶.

Tableau 37: Evolution de quelques indicateurs de gouvernance entre 2006 et 2015

	Sécurité et État de droit				Participation et Droits de l'Homme		
	État de droit	Redevabilité	Sécurité individuelle	Sécurité Nationale	Participation	Droites libertés d'expression	Parité Genre
Mauritanie	-15,30%	-9,20%	-6,80%	-2,90%	-12,80%	-8,30%	-1,90%
Mali	-6,10%	-12,30%	-5,90%	-10,30%	-17,30%	-13,90%	-6,00%
Niger	2,80%	2,60%	3,10%	-9,60%	-5,00%	10,70%	10,20%
Burkina	3,40%	0,30%	-17,90%	-4,10%	-3,90%	7,80%	0,70%
Tchad	4,80%	-1,60%	-8,40%	0,60%	5,10%	0,20%	1,90%

Source : Cité dans Alliance Sahel : Note Sectorielle Gouvernance

Selon le rapport sur le développement dans le monde de 2011, les pays et les régions où la légitimité institutionnelle et la gouvernance sont les plus faibles sont aussi les plus vulnérables à la violence et à l'instabilité, et les moins aptes à faire face aux pressions, qu'elles soient internes ou externes. Or au Sahel, les défis sont immenses et sont autant de griefs faits aux gouvernements baissé en moyenne annuelle sur la période 2016-2019. Un responsable gouvernemental nigérien cité dans un article de Jeune Afrique expliquait : « Selon le programme présidentiel, l'éducation aurait dû représenter 25 % du budget (en 2017), or sa part aujourd'hui est d'environ 10 %. Même chose pour l'accès à l'eau potable, qui n'a pas reçu la moitié du financement qui était prévu. Quant à la justice, elle représente moins de 1 % du budget aujourd'hui, alors qu'on avait fait de la lutte contre la corruption une priorité ». On observe par ailleurs des évolutions erratiques d'une année à l'autre des budgets de santé, d'éducation ou de l'agriculture, qui témoignent des arbitrages politiques difficiles entre les secteurs. C'est le cas par exemple au Mali, dont la croissance annuelle moyenne du budget de l'éducation reste positive sur les 4 années étudiées, mais dont les allocations baissent de 5,4% entre 2018 et 2019.

C'est le cas également du budget de la santé du Niger, qui chute de 22% en 2016 par rapport à 2015, mais retrouve en 2019 et même dépasse son niveau de 2015. C'est le cas enfin du budget agricole du Burkina Faso, qui baisse de 38% entre 2017 et 2019, le budget 2019 étant 52 milliards en dessous des prévisions faites par le projet de loi de finances 2017.

Outre les dépenses croissantes de défense et de sécurité, il convient de souligner que la dette des pays africains, y compris au Sahel, a largement augmenté ces dernières années, notamment du fait d'une part du manque de transparence et de contrôle démocratique sur cette question, et d'autre part de l'émergence de nouveaux bailleurs (Chine, Arabie Saoudite, banques privées) peu vigilants sur la solvabilité de long terme des emprunteurs, sur l'impact du surendettement sur les services publics des pays concernés et jusqu'à présent peu intégrés dans les espaces multilatéraux de négociation sur cette question.

e. Faire la Promotion de l'Economie numérique

Infrastructures numériques : Le Tchad se heurte à plusieurs difficultés pour créer *un* environnement favorable au développement du haut débit. L'utilisation du numérique peut favoriser la conduite des affaires publiques de manière plus efficace, plus transparente et plus performante, en particulier dans les domaines de la gestion des finances publiques, de la mobilisation du revenu intérieur et de la passation des marchés publics.

Pour mieux progresser vers l'économie numérique dans le contexte des grandes infrastructures, il faut, face aux lacunes actuelles en matière de politiques et de technologies, mettre en place de nouveaux mécanismes régionaux transfrontaliers, plutôt que des interventions multiples et fragmentées dans le pays.

f. Promouvoir l'inclusion financière

Tous les acteurs s'accordent sur le lien étroit entre taux de croissance à long terme de l'économie et le développement du secteur financier. Il s'agit de mettre en place des politiques de bancarisation totale de la population ce qui permet d'une part de mobiliser l'épargne nationale et faciliter la collecte des recettes fiscales, de formaliser le secteur dit informel et d'autre part d'identifier les mesures permettant aux banques de prêter une plus grande part de l'épargne collectée, autrement dit à réduire la part des demandes refusées.

g. Mise en place d'instruments financiers adéquats

L'économie tchadienne est dominée par des activités agricoles et informelles. Les données statistiques montrent qu'elles sont les plus exclues du système bancaire et financier formel. L'inclusion financière de cette tranche de population passe par la réduction du déficit infrastructurel (électricité, route, technologie de l'information) entre les zones urbaines et rurales et une meilleure compréhension des logiques qui les régissent. Le faible niveau d'industrialisation de l'agriculture et sa dépendance aux aléas climatiques suggèrent la mise en place des instruments financiers (crédits agricoles et micro-assurance) adéquats.

h. Le développement de nouveaux instruments et structures de financement

Il s'agit des sociétés de capital-risque, du crédit-bail et de la finance islamique, etc. **Les sociétés de capital-risque** : Les banques dont le rôle n'est pas de financer le "haut de bilan" des entreprises souhaitent le développement des sociétés de capital-risque pour les raisons suivantes :

- Les entreprises respecteraient les exigences des banques en matière d'autofinancement minimum et recevraient des crédits bancaires.
- Les entreprises ne pouvant pas fournir les garanties demandées par les banques auraient accès au crédit.
- Les entreprises nouvellement créées, systématiquement exclues du système bancaire, auraient accès à des financements. Par ailleurs, les sociétés de capital-risque ont un rôle de conseiller au niveau commercial et de la gestion en suivant le déroulement du projet, ce qui permet réduire la probabilité de défaillance de l'entreprise.

Le crédit-bail est une opération de financement intégral à crédit, qui a pour objet des biens à usage professionnel. Dans une opération de crédit-bail, le crédit bailleur garde la propriété du bien, ce qui lui sert de garantie immédiate en cas de défaut de l'emprunteur.

Le Tchad vient de voter une loi régissant les opérations de financement par crédit-bail. Le programme devrait profiter à plus de 5 000 bénéficiaires, tout en améliorant le climat des affaires. Au Tchad, le marché potentiel du crédit-bail est estimé à 220 millions de dollars.

Le développement de ce produit permettrait d'éviter les contraintes liées à la mobilisation de sûretés réelles, et les coûts associés, notamment parce que l'organisme de financement conserve la propriété du bien mis à disposition dans le cadre de ce type de financement.

i. Promouvoir une Administration Publique Compétente

Inscrire la modernisation du secteur public dans la continuité des réformes politiques et économiques. Les modes d'organisation et de fonctionnement de la fonction publique ne doivent pas constituer un obstacle à la mise en œuvre des réformes politiques et économiques mais doivent plutôt faciliter et accélérer leur application.

La réflexion devra consister à ce niveau, à identifier, les domaines où subsistent des insuffisances et les situations où l'administration constitue un obstacle que ce soit dans la phase de l'élaboration des politiques publiques ou dans la phase de leur réalisation sur le terrain. Dans ce domaine, le gouvernement gagnerait à adopter une démarche pragmatique, claire et facile à réaliser, avec un tableau de bord par secteur d'activité avec un ancrage au niveau des supports budgétaires des lois de finances.

j. Adapter les missions et structures de l'administration au nouveau rôle de l'État

Le rôle de l'État a été façonné par une tendance aujourd'hui universelle, celle d'un État qui aide à faire au lieu de faire, qui réglemente au lieu de gérer. Véritable chef d'orchestre des activités économiques et sociales, il est appelé à stimuler l'initiative privée sans l'étouffer ni la restreindre.

k. L'Administration doit produire des documents techniques crédibles

Les départements ministériels chargés de l'élaboration de tous les documents de politiques, des stratégies, des Plans de développement, des Programmes et des Projets du Gouvernement doivent être à la hauteur de cette mission. C'est l'administration publique à travers le Ministère des Finances qui élabore le budget de l'Etat pour son adoption au conseil des Ministres, prépare les lois de finances et veille à son exécution.

l. Développer le sens de la proximité à tous les échelons de l'administration

La nécessité de rapprocher davantage l'administration publique des citoyens appelle des transformations dans le fonctionnement de l'appareil administratif. Cela passe en premier lieu par une intégration et une rationalisation des services au niveau local en vue de raccourcir les délais dans la prestation des services, une répartition équitable des ressources sur le territoire national et une participation plus active des citoyens à la prise des décisions qui les touchent dans leur vie quotidienne.

m. La Pertinence des services publics à répondre aux besoins des pauvres

Elaborer un cadre législatif qui définisse le seuil de pauvreté en deçà duquel un traitement spécifique doit être réservé aux populations les plus démunies en matière d'accès aux services publics de base. L'administration publique n'a pas de repères bien définis pour mobiliser ses ressources de façon ciblée et appropriée car les citoyens estiment que les services publics ne répondent pas aux besoins particuliers des populations pauvres. Il faut recentrer l'action publique sur les priorités sociales des classes les plus défavorisées. En effet, l'accès à l'éducation pour tous, à la santé, au logement, à l'eau et à l'électricité est un aspect majeur de la bonne gouvernance.

n. Gestion Macroéconomique et Budgétaire

Dans une situation d'exposition de l'économie nationale aux chocs exogènes et au regard de l'importance sans cesse croissante que revêt la question des ressources intérieures dans le financement de l'économie, le Tchad doit s'inscrire dans une dynamique d'optimisation des ressources intérieures à travers notamment : le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales, l'amélioration des recettes non fiscales ; l'optimisation des ressources des collectivités territoriales ; l'optimisation des ressources des Etablissements Publics Nationaux ; l'accroissement de la mobilisation de l'épargne privée.

L'optimisation du recouvrement des recettes fiscales notamment par le biais des réformes de l'administration fiscale, la rationalisation des exonérations, l'élargissement de l'assiette fiscale aux petites et moyennes entreprises et la fiscalisation progressive du secteur informel.

La maîtrise du déficit budgétaire en se conformant aux critères suivants : du solde budgétaire défini dans le cadre du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de la CEMAC.

La transformation structurelle de l'économie en vue d'une croissance économique forte, soutenue et inclusive : Cette transformation passe par l'amélioration du climat des affaires, à travers la lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance, en vue de renforcer la confiance du secteur privé et susciter un accroissement des investissements. Une croissance forte, durable et inclusive permet de relativiser le poids de la dette et d'assurer ainsi sa soutenabilité.

Renforcement du cadre juridique, institutionnel et des instruments de gestion de la dette : Le gouvernement doit se doter d'une loi portant sur la Politique nationale d'endettement public, afin d'améliorer le dispositif de surveillance et d'encadrement de la dette.

Le gouvernement doit veiller à ce que les financements relatifs aux investissements publics et autres besoins de l'Etat s'opèrent dans le cadre d'une stratégie de gestion de la dette à moyen terme (SDMT).

Doter le Gouvernement d'un plan d'emprunts extérieurs. Ce document retracera pour une année budgétaire donnée, l'ensemble des emprunts extérieurs à contracter ou à garantir par l'Etat, pour le financement des projets figurant dans le PND. Il va définir un montant global des financements extérieurs, lequel déterminera le « plafond d'endettement ». Il permettra aisément de suivre et de maîtriser le niveau des emprunts extérieurs, notamment ceux destinés au financement des projets.

Mettre en place une politique de lissage du profil de la dette à travers des opérations de gestion active pour alléger le service à payer sur les années à venir, maîtriser le risque de refinancement de la dette et assurer sa soutenabilité en tenant compte de la volatilité de la parité EUR/USD.

o. Favoriser l'Accès à l'énergie pour toute la Population sans exclusion

L'objectif n°7 des ODD : « *Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable* ». L'accès à l'énergie est particulièrement important pour le développement car il est décisif pour mettre fin à la pauvreté.

Le gain économique par l'accès à des services énergétiques réside dans la contribution potentielle à la transformation structurelle de l'économie, par l'augmentation de la productivité et la création de nouveaux débouchés pour le développement d'activités à plus forte valeur ajoutée. Il est impératif de veiller à ce que l'électricité soit disponible, non seulement pour répondre à des besoins domestiques élémentaires comme l'éclairage, mais aussi pour l'utiliser à des processus productifs. De la même manière, l'utilisation productive de l'électricité est indispensable pour rendre les investissements dans la production et la distribution d'électricité économiquement viables et cette utilisation productive peut accroître directement la demande, en même temps qu'elle renforce le pouvoir d'achat des ménages en élevant leurs revenus.

La distribution d'électricité peut être améliorée par des mesures associant l'extension du réseau et le développement des mini réseaux ainsi que le déploiement de solutions autonomes pour les populations rurales dispersées.

CONCLUSION GENERALE :

Vaincre la pauvreté et construire une économie prospère et d'opportunité est une question politique. Cependant, que vaut un pouvoir politique sans capacité ni compétences des acteurs ? Dans la lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne, le PNUD distingue trois causes structurelles de la pauvreté dans la région : (i) les dotations inégales en facteurs de production ; (ii) la gouvernance et la structure politique ; (iii) les inégalités en termes d'opportunités.

La réduction de la pauvreté et des inégalités est donc une question avant tout politique. A ce titre, réduire la pauvreté et les inégalités ne peut être le seul fait de Programmes et de Projets, mais elle doit reposer d'abord sur la mise en œuvre de politiques publiques globales efficace.

Les inégalités sont multiformes, multidimensionnelles et le plus souvent reliées entre elles. Les différentes formes et dimensions des inégalités sont reliées et peuvent former ce que l'on appelle des « chaînes d'inégalités ». Pour montrer comment les inégalités s'imbriquent, se cumulent, deviennent des causes structurelles de la pauvreté, des chercheurs de la Banque mondiale parlent de « **trappes à inégalités** » (Dani, Bebbington, 2007). Par cette notion, ils désignent un cumul d'inégalités qui, de fait, se figent, s'institutionnalisent et enferment dans leur situation les personnes qui les subissent. Ce type d'analyse présente l'intérêt d'aider à mieux comprendre les rapports de force et les jeux de pouvoir qui existent entre différents groupes d'acteurs sociaux, économiques et politiques, qui entravent la recherche de moins d'inégalités¹²¹.

Au niveau d'un pays, il s'agit de mener des politiques publiques qui définissent à quelles inégalités il faut s'attaquer en priorité pour parvenir à réduire significativement et durablement la pauvreté. Doit-on combattre en priorité les inégalités d'accès au crédit qui sont liées à des inégalités de garantie, elles-mêmes engendrées par des inégalités de patrimoine ? Doit-on combattre en priorité les inégalités d'accès à l'emploi ou encore d'accès aux infrastructures parce qu'elles sont la source de nombreuses autres inégalités ? Comment aborder les inégalités d'accès aux processus de décisions publiques sachant que la captation du pouvoir par les élites engendre des inefficacités économiques ? Ces inégalités d'accès ne sont pas toutes équivalentes.

¹²¹ . Cf. Dubois Jean-Luc (dir.), Huyghebaert Patricia (coord.), *Actes du Forum international Équité et développement : Pratiques de mise en œuvre de l'équité*, CD-ROM, Réseau IMPACT, Paris, octobre 2008.

Il faut prendre en compte l'ensemble des inégalités et de mettre en valeur leurs interactions, notamment la chaîne causale des inégalités, qui détermine l'ampleur de l'exclusion sociale¹²².

Placer la question de la réduction des inégalités au niveau d'une intervention ou d'une action publique, revient à considérer que les autorités publiques (États, autorités déconcentrées de l'État, collectivités locales, etc.) portent une responsabilité d'arbitrage et de décision dans ce domaine. L'idée sous-jacente est que les pouvoirs publics devraient agir au nom de l'intérêt général dont ils n'ont pas le monopole, mais l'une de leurs responsabilités est de le garantir.

Dans les pays pauvres, les pouvoirs publics ne respectent pas l'ensemble des engagements internationaux auxquels ils ont souscrit, et les lois et règlements qu'ils ont eux-mêmes adoptés, il n'empêche que ces textes existent. Les citoyens peuvent s'appuyer sur ces textes pour que les pouvoirs publics définissent et mettent en œuvre des politiques publiques visant à réduire les inégalités et donc la pauvreté.

Un pouvoir décentralisé est un maillon essentiel pour réduire durablement les inégalités et la pauvreté. C'est à l'échelle des villes, des communes, des villages, des quartiers, dans la diversité et la complexité des relations économiques, sociales et politiques entre individus et groupes sociaux, que les disparités dans l'accès aux revenus, aux soins de santé, à l'éducation, au statut social, etc. sont les plus ressenties. C'est sans doute à ce niveau que les inégalités, sociales notamment, se manifestent le plus crûment, mais aussi là où il est possible d'agir pour les réduire. Bien sûr, le niveau local ne peut être pensé indépendamment de l'échelon national, régional et international, mais il peut être un levier essentiel d'initiatives et de changement social. C'est en tout cas l'une des idées qui sous-tend les processus de décentralisation en cours dans beaucoup de pays d'Afrique mais dont la mise en œuvre effective tarde à se réaliser.

Pour réussir, les Gouvernements doivent assurer un développement national par la base et non par le haut comme actuellement parce que l'échec de la démocratie par le haut appliquée jusqu'à présent confirme la désaffection de la population dans les politiques publiques initiées et gérées au niveau central au nom des communautés de base.

¹²² . Bourguignon F., in *Actes du Forum international Équité et développement : Pratiques de mise en œuvre de l'équité*, CD-ROM, Réseau IMPACT, Paris, octobre 2008.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] **ACBF, (2017)**, "programme-pays multisectoriel de renforcement des capacités (Tchad) ", Octobre 2017
- [2] **Acemoglu, D., Johnson, S., Robinson, J. A., (2004)**, "Institutions as the Fundamental Cause of Long-Run Growth". Document de travail. NBER 10481.
- [3] **Acemoglu, D., Johnson, S., Robinson, J. A., (2005)**, "Handbook of Economic Growth" Vol. 1, Partie A. Chapitre 6, Institutions as a Fundamental Cause of Long-Run Growth, p.385–472. Disponible sur : [https://doi.org/10.1016/S1574-0684\(05\)01006-3](https://doi.org/10.1016/S1574-0684(05)01006-3).
- [4] **ANIE (2012)**, Potentialités et opportunités d'affaires au Tchad, Edition 2012. Agence nationale des investissements et des exportations, N'Djamena.
- [5] **Azam. J-P and Djimtoingar N., (2001)**, "Cotton, war and growth in Chad (1960-2000)
- [6] **Banque africaine de développement, OCDE, (2007)**, "Perspectives économiques en Afrique 2007". Centre de développement de l'OCDE et Banque africaine de développement, OCDE, Paris.
- [7] **Banque Africaine de Développement, (2013)**, "Rapport d'étude économique et sectorielle sur la mobilisation des ressources publiques intérieures hors pétrole au Tchad"
- [8] **Banque Africaine de Développement, (2015)**, "Programme d'appui aux Réformes des Finances publiques (PARFIP)"
- [9] **Banque Mondiale, (2005)**, "Rapport sur le développement dans le monde 2006 : Equité et développement". Washington, DC et Oxford : Banque mondiale et Oxford University Press
- [10] **Banque mondiale, (2015)**, "CPIA évaluation des politiques et des institutions en Afrique 2015 à 2018"
- [11] **Banque mondiale, (2015)**, ((Republic of Chad - Priorities for Ending Poverty and Boosting Shared Prosperity: Diagnostic systématique pays". Washington D.C.
- [12] **Banque mondiale, (2017)**, "The Republic of Chile: Systematic Country Diagnostic Transitioning to a Prosperous Society". Washington D.C.
- [13] **Banque mondiale, (2018)**, "échapper au labyrinthe de croissance du Tchad".

- [14] **Banque Mondiale, (2015)**, "Rapport No. 96537-TD Tchad Diagnostic-Pays Systématique, Septembre 2015"
- [15] **Banque Mondiale, (2002)**, "Tchad, Revue des dépenses budgétaires : améliorer la gestion budgétaire en faveur de la lutte contre la pauvreté". PREM, Juin 2002.
- [16] **Banque mondiale, (2010)**, "Botswana : Revue des dépenses publiques". Washington D.C.
- [17] **Banque mondiale., (2016a)**, "Breaking Down Barriers: Unlocking Africa's Potential through Vigorous Competition Policy". Washington D.C. Disponible sur: WBG-ACF-Report-Printers-Version21092016.pdf
- [18] **Baulch, R., N. McCulloch, (1999)**, "Tracking pro-poor growth". ID21 Insights n° 31,
- [19] **BEAC, (2013)**, "Programmation monétaire pour le Tchad"
- [20] **BEAC, (2015)**, "Revue de la stabilité financière en Afrique centrale"
- [21] **BEAC, Tchad, (2010-2018)**, "Conjoncture de l'Economie Nationale". Tous les Documents de 2010 à 2018
- [22] **BEAC/Tchad, (2013)**, "Rapport du Conseil National de crédit"
- [23] **Beck, T. Levine, R. et Norman, L., (2000)**, "Finance and the Sources of Growth", Journal of Financial Economics, Vol. 58, No. 1-2, pp. 261—300.
- [24] **Bencivenga, V. et Smith, D., (1991)**, "Financial Intermediation and Endogenous Growth", Review of Economic Studies, Vol. 58, No. 2, pp. 195—209.
- [25] **Bernard Taillefer, (1996)**, "Guide de la banque pour tous" – innovations africaines, Paris Karthala.
- [26] **Block, S. A., 2014**. The post-independence declines and rise of crop productivity in sub-Saharan Africa:
- [27] **Bourguignon, F. (2003)**: "The Poverty-Growth-Inequality Triangle", Contribution présentée à l'Indian Council for Research on International Economic Relations, à New Delhi,
- [28] **CEA Tchad Profil Pays, 2016**.
- [29] **Cellule Économique, (2010)**, "Le visage de l'économie tchadienne en 2009".
- [30] **Cellule Économique, (2011)**, "Rapport sur l'évolution de l'économie tchadienne en 2010", Sous la direction de Ngueto Yambaye ; Présidence de la République, Tchad
- [31] **CEMAC : Rapport de surveillance multilatérale 2018 et perspectives 2019 et 2020**
- [32] **C. FURTADO (1970)**, "Théorie du développement économique", PUF, Paris, 1970

- [33] **Cling, J-P, Vreyer, P, Razafindrakoto, M. et Roubaud, F., (2006)**, "l'impact de la croissance économique et des inégalités sur la pauvreté". Economica, Paris
- [34] **COBAC, (2007)**, "Eenquête statistique sur l'évolution de l'activité de microfinance dans la CEMAC"
- [35] **COBAC, (2012)**, "évolution des conditions de banques dans la CEMAC (2006-2010) ; Juin 2012
- [36] **Conseil national du patronat tchadien, (2012)**, "Livre Blanc", édition 2012. Adresse consultée : http://cnpttchad.org/upload/pdf/livre_blanc-CNPT.pdf.
- [37] **CREFAT (2016)**, « Rapport sur la mesure du dividende démographique du Tchad », Rapport Projet SWEDD Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend, Ministère de l'Economie et de la Planification du Développement du Tchad, Août 2017, 102p.
- [38] **Arnould D., Gerardin H., (1996.)**, "Innovations financières et monétaires dans les pays en développement"
- [39] **Dale W. Adams, Delbert A. Fitchett, (1994)**, "Finance informelle dans les pays en développement". Presses universitaires de Lyon, 1994 (se base sur colloque de la banque mondiale de 1989).
- [40] **Daouda S., Ngueto T. Y., (2015)**, "Poverty, Growth, and Inequality in Sub-Saharan Africa: Did the Walk Match the Talk under the PRSP Approach?"
- [41] **Daouda Sembene, (2011)**, "Institutions et Pauvreté, Thèse de doctorat, American University, Washington, DC".
- [42] **Daron Acemoglu, Simon Johnson, James A. Robinson, (2001)**, "The Colonial Origins of Comparative Development: An Empirical Investigation". The American Economic Review, Vol. 91, No. 5 (Dec. 2001), pp. 1369-1401.
- [43] **Douglas H. Graham** : Finance informelle rurale au Niger – leçons utiles pour établir des institutions formelles (pp. 87-97) :
- [44] **Douglas North., (1990)**, Institutions, Institutional Change, and Economic Performance, Cambridge University Press, Cambridge.
- [45] **Mba Fokwa Arsène**. Faculté des Sciences Economiques et de Gestion- Université de Dschang- Cameroun

- [46] **Fews Net, (2011)**, "Marchés et sécurité alimentaire au Tchad, février". Adresse consultée : http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/035DD23CCC44E78CC1257831003B8B37Rapport_complet.pdf.
- [47] **FMI, (2013)**, "Perspectives économiques régionales ---Afrique subsaharienne : Créer une économie mondiale à plusieurs vitesses ". Janvier 2015
- [48] **FMI, (2015)**, "CEMAC Programme d'Evaluation du Secteur Financier FSAP". Janvier 2015
- [49] **FMI, (2016)**, "Rapport du FMI No 16/274 Tchad Consultation 2016 au titre de l'article IV, Aout 2016
- [50] **FMI, Banque mondiale, (2012)**, "Rapport d'Evaluation du Système financier du Tchad ".
- [51] **FMI, (2007)**, "Rapport N° Rapport du FMI n° 07/28 ; Tchad — Questions générales et appendice statistique – Mars 2007
- [52] **FMI, (2016)**, "Rapport No 16/275 Tchad- Questions Générale". Août 2016
- [53] **Foster, J., Greer, J., et Thorbecke, E., (1984)**, "A class of decomposable poverty measures", *Econometrica*, Vol. 52, No. 3, pp. 761—766.
- [54] **Francis Gendreau (1998)** : Crises, pauvreté et changement démographiques dans les pays du sud.
- [55] **G. MYRDAL, (1968)**: "Le drame de l'Asie, enquête sur la pauvreté des nations", le seuil, paris, 1976
- [56] **Gupta, S., Clements, B. et Tiongson, E., (1998)**: "Public Spending on Human Development", *Finance & Development*, September, (IMF, Washington:).
- [57] **Gupta, S., Clements, B. et Tiongson, E. (2002)**, "Is the PRGF Living Up to Expectations? An Assessment of Program Design", IMF Occasional Paper No. 216, (Washington: International Monetary Fund). <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/041113.pdf>.
- [58] **IMF, (2013)**, "Heavily Indebted Poor Countries Initiative and Multilateral Debt Relief Initiative" - Statistical Update, IMF Policy Paper, 2 April, Washington D.C. Adresse consultée:
- [59] **IMF Working Paper**; © 2015 International Monetary Fund /OED WP/15/122
- Imrich KUSNIR. Géologie, ressources minérales et ressources en eau du Tchad. CNAR. Collection Travaux et documents scientifiques du Tchad. Serie Connaissance du Tchad, 1995
- [60] **INSEED, (1995)**, "Enquête Consommation et Secteur Informel au Tchad, I".
- [61] **INSEED, (1998)**, "Enquête démographique de santé I".
- [62] **INSEED, (2004)**, "Enquête démographique de santé II".

- [63] INSEED, (2006), "Enquête Consommation et Secteur informel au Tchad II".
- [64] INSEED, (2012), Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat « Principaux indicateurs globaux issus de l'analyse thématique », Ministère du Plan, de l'Économie et de la Coopération Internationale, N'Djaména, Août 2012, 92 p.
- [65] INSEED, (2013), "Troisième enquête sur la consommation des ménages et le secteur informel au Tchad (ECOSIT-3) ", Rapport.
- [66] INSEED, (2014a), "Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2009, rapport d'analyse". Thème 18, Projections démographiques 2009-2050, Juillet 2014, 90p.
- [67] INSEED, (2014b), "Troisième Enquête sur la Consommation des ménages et le Secteur Informel au Tchad, rapport final, Profil de pauvreté au Tchad en 2011". Ministère du Plan et de la Coopération Internationale et Banque Mondiale, N'Djaména, Août 2014, 143p.
- [68] Jean-Roger Essombe Edimo, (1998), "Dynamique financière des tontines : quels enseignements pour les petites entreprises en Afrique ? " in : Revue Tiers Monde, tome XXXIX, n°156, novembre - décembre 1998, pp. 861-883.
- [69] J. A. SHUMPETER, (1911), "The Theory of Economic Development", Cambridge: Harvard University Press
- [70] J. C. BERTHELEMY, (1995), "Development financier et croissance", Revue Techniques financières de développement, n°38-39, Mars/juin 1995, p.13
- [71] King, R. G. et Levine, R., (1993), " Finance, entrepreneurship, and growth: theory and evidence", Journal of Monetary Economics, Vol. 32, No. 3, pp. 513—542.
- [72] Klasen, S., (2003), " In search of the holy grail: how to achieve pro-poor growth?". Ibero-America Institute for Economic Research, University of Goettingen, Discussion Paper n° 96, October.
- [73] Lachaud, (2000), "Dépenses des ménages, développement humain et pauvreté au Burkina Faso : Substitution ou complémentarité ?". Document de travail n°49, Université Montesquieu-Bordeaux IV, Centre d'économie de développement.
- [74] Levine, R., (1997), "Financial Development and Economic Growth", Journal of Economic Literature, Vol. 35, No. 2, pp. 688—726.
- [75] Merotto, D., Weber, M. and Aterido, R. (2018), "Pathways to Better Jobs in IDA Countries: Finding from Jobs Diagnostics", World Bank Group, Washington
- [76] MFPPESN, (2011), "Politique nationale genre", draft du document final.

[77] **Ministère de l'agriculture et de l'environnement, (2014)**, "Tchad : Revue Diagnostiques des Publiques des Dépenses Publiques de Base dans le Secteur de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Sécurité Alimentaire". N'Djamena.

[78] **Ministère de l'Economie et du plan, (2008)**, "Document de Stratégie et de Réduction de la Pauvreté : SNRP2 2008-2011"

[79] **Ministère de l'économie et du plan, (2015)**, "Rapport sur la mise en œuvre des OMD"

[80] **Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, INSEED, (2013)**, Profil d la Pauvreté au Tchad en 2011. Troisième Enquête sur la consommation et le secteur informel au Tchad (ECOSIT3) ; Rapport final, Juin 2013

[81] **Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale, (2013)**, "Plan National de Développement (PND 2013-2015) ". Avril 2013

[82] **Ministère de l'agriculture et de l'irrigation (2010)**, Rapport annuel des activités du Ministère de l'agriculture et de l'irrigation, Campagne agricole 2010-2011, décembre, N'Djamena.

[83] **Ministère de l'élevage et des ressources animales, (2008)**, "Plan national de développement de l'élevage, 2009-2016, juin, N'Djamena".

[84] **Ministère des infrastructures et équipements (2011)**, Réseaux des transports en République du Tchad, septembre, N'Djamena. Adresse consultée : <http://www.comcec.org/UserFiles/File/ulastirma/%C3%9CLKE%20RAPORLARI/Chad.pdf>.

[85] **Ministère du développement pastoral et des productions animales (2011)**, Rapport annuel des statistiques d'élevage, année 2010 (provisoire).

[86] **Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, INSEED**. Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGHP2, 2009), Analyse thématique des Résultats définitifs. Projections démographiques 2009- 2050; tome 1 Niveau national. Juillet 2014.

[87] **Mody, A., Saravia, D., (2003)**, "Catalyzing Capital Flows: Do IMF-Supported Programs Work as Commitment Devices?", IMF Working Paper No. WP/03/100, (Washington : International Monetary Fund).

[88] **Moller, L. C., Wacker, K. M., (2017)**, "Explaining Ethiopia's Growth Acceleration—The Role of Infrastructure and Macroeconomic Policy". World Development, 96, p. 198–215. Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2017.03.007>

- [89] **Morozumi, A., & Veiga, F. J., (2016)**, "Public spending and growth: The role of government accountability". *European Economic Review*, 89, p. 148–171. Disponible sur : <https://doi.org/10.1016/j.euroecorev.2016.07.001>
- [90] **Ngueto T. Y., (2011)**, "Le visage de l'Economie tchadienne", Cellule Economique, Haut Comité Interministeriel ; Ndjamena-Tchad
- [91] **Noula A. G., Bkwayep Nguemnang Y. R.,** "Influence de La bancarisation et du crédit bancaire sur la croissance économique dans la zone Cemac"
- [92] **Pardo, M., 2009.** Chile's Contribution: Competition Policy and Consumer Protection Policy When, How and Why they Interact.
- [93] **Philippe hugon :** Incertitude, précarité et financement local : le cas des économies africaines (pp. 13-40) : Sous-développement économique lié au sous-développement financier. Grande partie de la pop. exclue du système bancaire. Critique des analyses néoclassiques du marché financier (de ladite dichotomie).
- [94] **Philips, P. C. B. et Perron, P., (1988)**, "Testing for Unit Root in Time Series Regression", *Biometrika*, Vol. 75, No. 2, pp. 335—346.
- [95] **Plan d'action national de l'éducation pour tous, (2002)**, "diagnostic et stratégies N'Djamena". Septembre 2002 ;
- [96] **PNUD, (2016)**, "Rapport sur le Développement Humain en Afrique : Accélérer les progrès en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes en Afrique2016".
- [97] **PNUD, (2010)**, "Rapport sur le Développement Humain 2010 : Edition du 20 ième anniversaire du RDH ; la vraie richesse des nations : les chemins du développement humain"
- [98] **Ravallion, M, Chen, S. (2002)**, "Measuring Pro-Poor Growth", Washington, Working Paper 2666, World Bank.
- [99] **Ravallion, M., Chen S. (2003)**, « Measuring pro-poor growth », *Economics Letters*, vol.78, n° 1, p. 93-99.
- [100] **Ravallion, M., (2004)**, "Pro-poor growth: a primer". World Bank, Development Research Group, Policy Research Paper n° 3242, March.
- [101] **République du Tchad (2003) :** Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté. Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération, Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.

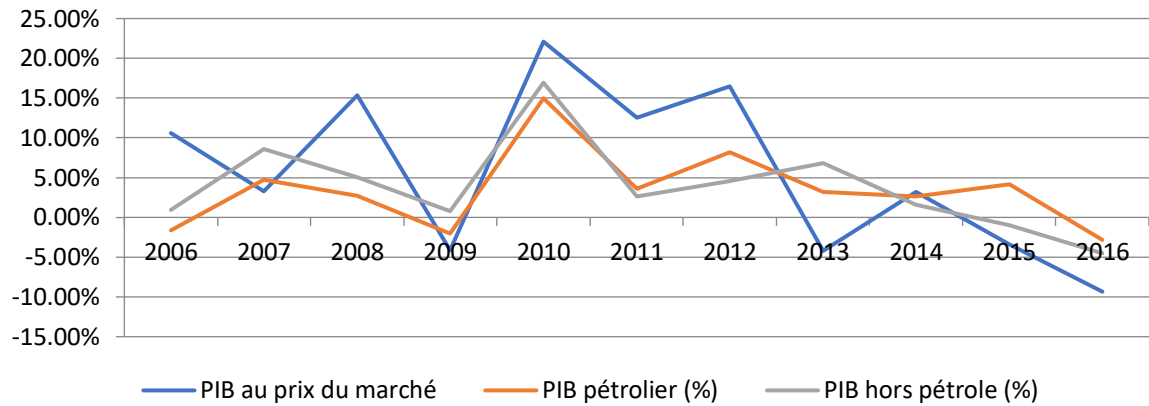
- [102] **République du Tchad, (2005)**, "Stratégie nationale des transports 2006–2010, Diagnostic et stratégie de développement". Ministère des infrastructures, décembre, N'Djamena.
- [103] **République du Tchad, (2008)**, "Stratégie Nationale de Croissance et de Réduction de la Pauvreté, deuxième génération". Ministère du Plan, du Développement et de la Coopération, Comité de Pilotage de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté.
- [104] **République du Tchad, (2008)**, "Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté : SNRP2, 2008-2011". Primature, N'Djamena.
- [105] **République du Tchad, (2012)**, "Bilan des réalisations physiques et financières du Programme national de sécurité alimentaire, période de 2005 à fin juin 2012". Adresse consultée : <http://www.pnsa-tchad.net/documentation/rapport2.pdf>.
- [106] **République du Tchad, (2013a)**, "Plan national de développement 2013-2015". Avril, N'Djamena.
- [107] **République du Tchad**. Le coût de la faim en Afrique : l'incidence sociale et économique de la sous nutrition chez l'enfant au Tchad. Implications pour le développement national 2016-2020.
- [108] **République du Tchad**. Plan National d'Investissement du Secteur Rural du Tchad (PNISR) 2014 – 2020
- [109] **République du Tchad, (2013)**, "Plan National de Développement 2013-2015". Avril 2013.
- [110] **République du Tchad, (2017)**, "Plan National de Développement 2017-2021".
- [111] **République du Tchad, (2016)**. "Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) ". Rapport bilan 2016
- [112] **République du Tchad, (2017)**, "Rapport de Revue du Secteur Rural". Juin 2017
- [113] **République du Tchad**. Rapport pays sur la Neutralité de la Dégradation des Terres.
- [114] **R.G. King, R. Levine (1993)**, "Finance, Entrepreneurship and Growth: Theory and Evidence", *Journal of Monetary Economics*, 32(3).
- [115] **RGPH2 (2009)**, "Rapport thématique et résultats globaux"
- [116] **SISAAP, (2015, 2016, 2017)**, "Plan national de réponses en soutien aux populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle", Avril 2015, Avril 2016, Janvier 2017.
- [117] **Solow, R. M., (1957)**, "Technical Change and the Aggregate Production Function". *The Review of Economics and Statistics*, 39(3), p. 312–320. Disponible sur: <http://www.jstor.org/stable/1926047>

- [118] **Solow, R. M., (1986)**, "On the Intergenerational Allocation of Natural Resources Author". The Scandinavian Journal of Economics, 88(1), p. 141–149.
- [119] **SYLLA, (2004)**, "L'éducation en Afrique, le défi de l'excellence", Préface de Joseph Ki-Zerbo. Sociétés africaines et diasporas. L'Harmattan.
- [120] **Symeonidis, G., (2008)**, "Downstream Competition, Bargaining, and Welfare". Journal of Economics & Management Strategy. Disponible sur : <https://doi.org/https://doi.org/10.1111/j.15309134.2008.00177.x>
- [121] **Tchad, (2017)**, "Gouvernance et croissance Économique". Ministère de l'Économie et du Plan ; Projet SWEED et CREFAT, 2017
- [122] **Tchad, (2015)**, "Rapport de suivi des OMD". Ministère u Plan et de la Coopération internationale
- [123] **Tchad, (2010)**, "Enquête Nationale sur la perception de la corruption". Ministère Chargé de la Moralisation et du contrôle de l'État/CERDO, 2010.
- [124] **Tchad, (2014)**, "Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS 2014-2018)".
- [125] **UNDAF– TCHAD 2017-2021**, Ndjamena Tchad
- [126] **UNICEF Tchad, (2014)**, "Éducation et Équité"
- [127] **Vision 2030, (2016)**, "Le Tchad que Nous Voulons". Plan Quinquennal de Développement (PQD 2016- 2020), Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement. Version validée, octobre 2016
- [128] **Vision 2030, (2016)**, "Le Tchad que Nous Voulons". Ministère de l'Économie et de la Planification du Développement. Version validée, octobre 2016
- [129] **Vreeland, J. R., (2002)**, "The Effect of IMF Programs on Labor", World Development, Vol. 30, No. 1, pp. 121—139.
- [130] **Wettta et ali., (1999)**, "Le profil d'inégalité et de pauvreté au Burkina Faso", Cahier de Recherche N° :00-°2, Université de Laval.
- [131] **Why Nations Fail, (2012)**, "The Origins of Power, Prosperity, and Poverty, first published in 2012"
- [132] **World Bank, (2000)**, "World Development Report 2004: Making Services Work For Poor People", Oxford University Press, World Bank.

A NNEXES

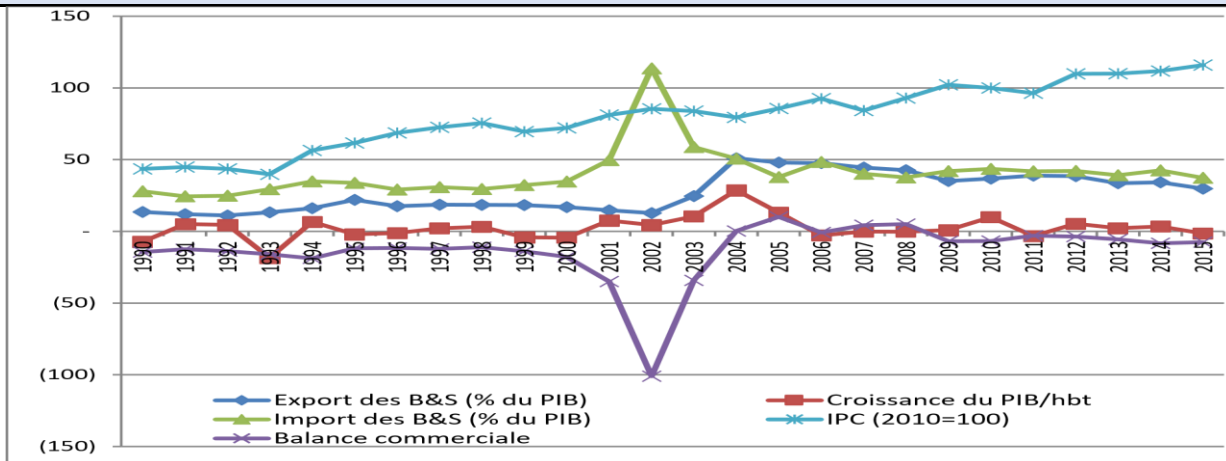
Annexe 1: Evolution du PIB sur la période 2006-2016	247
Annexe 2: Evolution des principaux agrégats macroéconomiques entre 1990 et 2015	247
Annexe 3: Population vivant en dessous du seuil national de pauvreté	248
Annexe 4: Tchad : indicateurs du développement-comparaison régionale	249

Annexe 1: Evolution du PIB sur la période 2006-2016



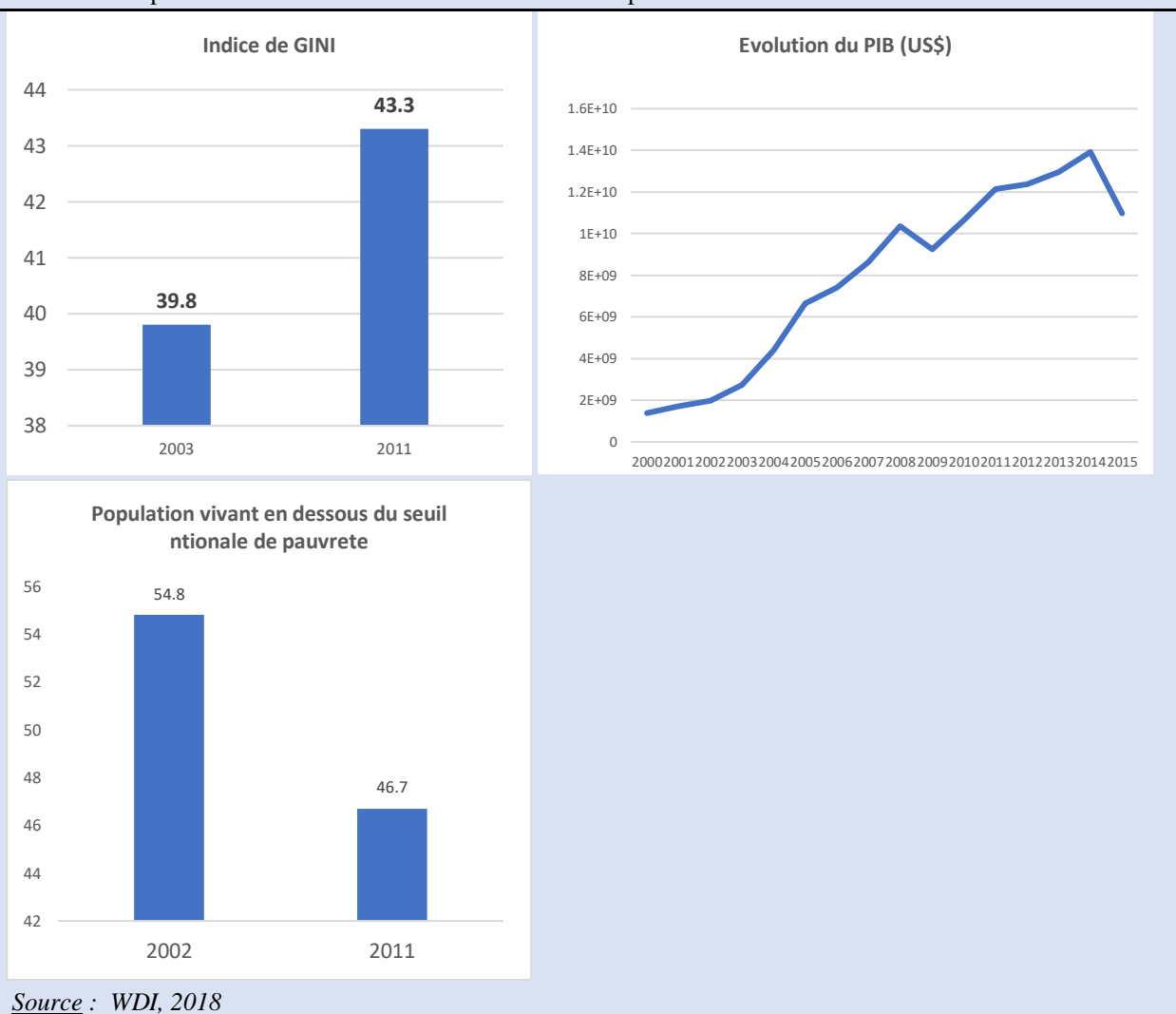
Source : Données de l'INSEED

Annexe 2: Evolution des principaux agrégats macroéconomiques entre 1990 et 2015



Source : WDI-GBM, 2016

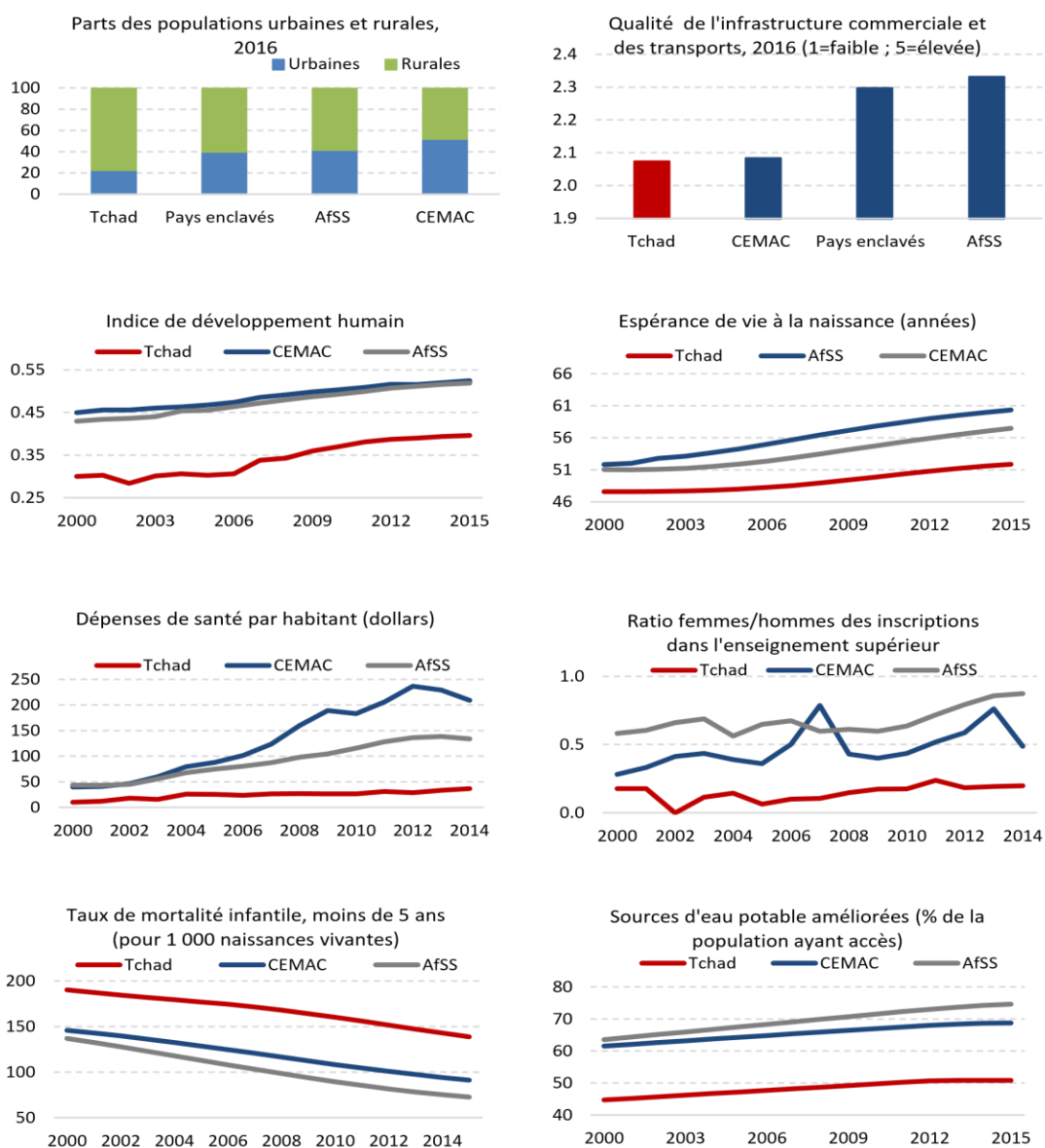
Annexe 3: Population vivant en dessous du seuil national de pauvreté



Source : WDI, 2018

Annexe 4: Tchad : indicateurs du développement-comparaison régionale

Graphique 1. Tchad : indicateurs du développement – Comparaison régionale



Source : base de données des indicateurs du développement dans le monde (WDI) de la Banque mondiale.
 CEMAC : moyenne pour le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad.
 AfSS : moyenne pour les pays d'Afrique subsaharienne.

Source : FMI

T ABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT.....	iii
SOMMAIRE	iv
DÉDICACES.....	viii
AVANT-PROPOS	ix
FOREWORD.....	xi
REMERCIEMENTS.....	xiii
SIGLES ET ABREVIATIONS	xiv
LISTE DES TABLEAUX.....	xvi
LISTE DES GRAPHIQUES	xviii
RESUME	xx
ABSTRACT	xxi
INTRODUCTION GENERALE.....	1
1. De l'importance de la bancarisation d'une économie	5
2. Revue de la littérature.....	8
3. Bonne gouvernance et Développement.....	9
4. Théorie des capacités de « Bonne gouvernance »	10
5. Présentation du Tchad.....	11
6. Des richesses naturelles et minérales sous exploitées et non transformées	12
PREMIERE PARTIE :.....	17
EVALUATION DE LA GOUVERNANCE ECONOMIQUE DU TCHAD DE 1960 A 2017.....	17
CHAPITRE I : LES POLITIQUES ECONOMIQUES DE 1960 A 2017.....	18
1. Les Politiques Economiques d'inspiration nationale et Internationale.....	18
a) La CEMAC : Une opportunité pour le développement du Tchad.....	18

b)	CEMAC : état de conformité aux critères de convergence.....	23
2.	Les Plans de Développement de la décennie 1960 - 1969	27
a)	Premiers Plans de Développement.....	27
b)	Programmes intérimaires de développement économique et social de 1961-1965.....	27
c)	Premier plan quinquennal de 1966-1970.....	28
3.	Quelques Résultats de la décennie : la croissance entre 1960 et 1970	28
a)	Les exportations.....	29
b)	Les importations	30
c)	La Balance Commerciale.....	31
d)	Les Finances publiques de 1960-1970.....	31
e)	Les investissements de 1960-1969	32
4.	Présentation des Politiques économiques au Tchad 1971 - 1980	33
a)	Deuxième Plan de développement.....	33
5.	Plan quadriennal de 1978 à 1981.....	33
6.	Résultats des politiques économiques au Tchad entre 1971 et 1980.....	34
7.	Les Politiques économiques entre 1981 et 2000	36
a)	Décennie 1981-1990	36
b)	Quelques Résultats de la décennie 1981-1990.....	36
c)	Les Politiques Economique de la décennie 1991-2000	36
8.	Les Programmes d’ajustement structurel	37
9.	Les Stratégies Nationales de Réduction de la Pauvreté	38
10.	La SNRP version Plan National de Développement 2013-2015	41
11.	Vision 2030 et son Plan National de Développement (PND) 2017-2021	42
12.	Revue de quelques Politiques sectorielles	47
13.	Evaluation Générale de la SNRP en Afrique.....	54
a)	Typologie des stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique subsaharienne	55
b)	Politiques de croissance à l’appui de la réduction de la pauvreté.....	55
c)	Interventions à l’appui de la lutte contre la pauvreté	56
d)	Transferts monétaires non conditionnels.	56
e)	Transferts monétaires conditionnels	57
f)	Programmes de transferts en nature.....	57
g)	Croissance, Inégalité et Pauvreté : Résultat de la SNRP.....	59

h) L'adoption du DSRP a-t-elle été suivie d'une accélération de la croissance ?.....	62
i) De quelle manière la pauvreté et les inégalités ont-elles évolué en Afrique subsaharienne après le lancement de la SNRP ?.....	63
CONCLUSION	67
CHAPITRE II : POLITIQUE ECONOMIQUE A L'ERE PETROLIERE	68
1. Revue de la littérature.....	68
a) Les facteurs de la malédiction des ressources naturelles	69
2. L'Afrique et la malédiction des ressources naturelles.....	71
3. L'Economie du Tchad à l'ère pétrolière.....	72
4. Mécanisme de gestion des revenus pétroliers	73
5. Portées et limites du mécanisme	76
6. L'importance des recettes pétrolières dans le budget de l'Etat	76
7. La place du pétrole dans la politique gouvernementale	79
8. Le pétrole et l'évolution socio-économique du Tchad	79
9. Les effets induits du secteur pétrolier sur l'économie locale	80
10. Pétrole et le développement du secteur privé : états des lieux	81
11. Situation générale de l'emploi au Tchad	82
12. Les Finances publiques à l'ère pétrolière	83
a) Au niveau de la Politique fiscale	84
b) Analyse structurelle des finances publiques	85
c) Recettes hors pétrole : Risque de syndrome hollandais et effet d'éviction.....	85
d) Situation de la dette.....	86
e) Analyse de viabilité de la dette.....	88
CHAPITRE III : VISAGE DE LA PAUVRETE AU TCHAD	89
1. Situation de la pauvreté	90
2. Géographie de la pauvreté	92
3. Insécurité alimentaire : situation, tendances et causes	95
4. Santé et nutrition	97
5. Éducation.....	98
6. Cadre de vie : logement et sources d'énergie	98
7. Pauvreté et inégalités.....	99

8. L'inégalité liée au Genre	99
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE	103
DEUXIEME PARTIE :	105
ANALYSE DES CONTRAINTES ET DES DEFAILLANCES POUR L'EMANCIPATION ECONOMIQUE ET LA PROSPERITE	105
INTRODUCTION.....	106
1. L'Analyse de la Commission de la LSE-Oxford sur la fragilité	106
CHAPITRE IV : CONTRAINTES AU DEVELOPPEMENT DU TCHAD	111
1. Analyse historique.....	111
a) Capital humain et physique	113
b) <i>La rareté du capital humain et physique pèse sur la productivité du travail.</i>	115
d) Gouvernance et fragilité.....	119
2. Compétitivité structurelle.....	121
3. Analyse des contraintes naturelles, politiques et techniques	122
a) Enclavement et Changement climatique	122
b) Insécurité chronique et Economie des Conflits	123
c) <i>Insécurité sous-régionale</i>	123
d) <i>Des crises multiformes et permanentes</i>	124
e) <i>Les conflits Agriculteurs et Eleveurs</i>	124
f) L'exclusion de la femme dans la vie publique	124
g) Mécanisme d'accession au pouvoir	124
h) Transmissions violentes du pouvoir politique	125
i) Les enjeux de la démocratie	126
j) Une base incomplète des Lois et des Règlements.....	126
k) Obligation de rendre compte sur le plan politique.....	127
l) Séparation et équilibre des pouvoirs	127
m) L'absence de Code d'éthique et de déontologie	128
n) Droit de propriété privé et Garanties d'accès au Crédit bancaire	128
o) Fiscalité et Budget de l'Etat	129
p) Le Budget de l'Etat n'est pas exécuté comme loi de la République	132
q) Les Dépenses militaires	132
4. Les causes de la Fracture numérique	133

5.	La Corruption	134
6.	Le cas spécifique de l'Administration Publique	134
a)	L'Obligation de rendre compte sur le plan administratif	136
b)	L'Administration territoriale et Décentralisation.....	136
c)	L'inefficacité des services publics	137
d)	Accès aux services publics	138
e)	Pertinence des services publics à répondre aux besoins des pauvres.....	138
f)	L'incapacité de l'administration à assurer la sécurité des biens et des citoyens	138
g)	Prédominance de l'Etat	138
7.	Principales entraves à la diversification économique du Tchad	139
8.	Manque de dynamisme du secteur privé.....	140
9.	Crise de la dette	141
a)	La Dette : Nécessaire recours à des instruments novateurs	142
b)	Secteur bancaire et secteur privé nationaux : une voie compromise.....	142
10.	L'énergie : Une contrainte à la croissance et à la transformation économique.....	142
CHAPITRE V : ANALYSE DU SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER		144
1.	Revue de la littérature sur la Finance et le développement.....	145
a)	Les approches théoriques du développement financier.....	145
b)	<i>Développement financier et croissance économique</i>	145
c)	<i>Intermédiation financière et croissance : la relation théorique</i>	146
2.	Problématique de l'inclusion financière.....	151
a)	Bancarisation et services bancaires	151
b)	Un Système financier et bancaire non inclusif	152
c)	Les formes d'exclusion bancaire : l'analyse de Servet (2000)	153
d)	<i>La mise à l'écart</i>	153
e)	<i>La marginalisation économique</i>	154
f)	<i>Les formes de l'exclusion bancaire</i>	154
3.	L'espoir d'une inclusion financière : la monnaie électronique	159
a)	Evolution du Mobile Money en zone CEMAC.....	159
b)	Présentation de l'activité du Mobile Money	161
c)	<i>Développement de l'activité</i>	162
d)	<i>Transactions en nombre et valeur</i>	163

e)	<i>Souscripteurs aux produits de monnaie électronique</i>	163
f)	<i>Les transactions en monnaie électronique</i>	164
g)	<i>Usage des cartes prépayées</i>	164
h)	<i>Transferts internationaux</i>	165
4.	Le Système Bancaire et Financier du Tchad	166
a)	Situation bilancielle au 31 Décembre 2017	167
b)	Operations avec la clientèle	168
c)	Moyens de paiement et services	170
5.	Les institutions de microfinance au Tchad	172
6.	La Banque mobile au Tchad	174
7.	Justifications du faible taux de bancarisation par la Banque Centrale	175
8.	Les contraintes au développement du secteur du crédit au Tchad	176
a)	La spécificité du marché du crédit	176
b)	Statut juridique de la PME	178
c)	L'insuffisance notoire des fonds propres	178
d)	Un secteur informel dominant	178
e)	Risque pays (COFACE)	179
f)	Le Manque de Garanties	179
g)	Densité bancaire	180
h)	Ratio de solvabilité	180
i)	Niveau de compétition (nombre d'établissements de crédits autorisés)	181
j)	Une Economie tchadienne sous-financée	181
	CONCLUSION	183
	CHAPITRE VI : ETUDE SUR LA CROISSANCE INCLUSIVE AU TCHAD	184
	INTRODUCTION	184
1.	Marché du travail et chômage	185
2.	Rappel sur le Profil de la Pauvreté	186
3.	Revue de la Littérature	187
a)	<i>Selon l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (OCDE)</i>	188
b)	<i>Définition selon la Banque Asiatique de Développement (ABD)</i>	188
4.	Méthodologie d'analyse de la croissance inclusive	188
a)	Décomposition du revenu du travail	188

b)	Calcul du ratio de soutien.....	190
5.	Analyse des résultats du Ratio de Soutien.....	194
a)	Au niveau global et par tranche d'âges.....	194
b)	Ratio de soutien par sexe	195
c)	Ratio de soutien par milieu de résidence.....	196
	CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE	198
	TROISIEME PARTIE :	199
	LES DEFIS ECONOMIQUES DU POLITIQUE	199
	INTRODUCTION.....	200
a)	Corrélation entre Gouvernance intelligente et Croissance Economique.....	203
b)	La Gouvernance au Service du Développement.....	204
1.	Considérations générales	209
a.	Énergie, inclusivité et pauvreté	212
b.	Emploi et transformation économique	213
c.	L'expérience de l'Afrique dans la transformation économique et l'emploi.....	213
d.	Une Afrique a besoin de transformation.....	214
e.	L'éducation, condition sine qua non de tout développement	216
f.	Investir suffisamment dans le capital humain	217
g.	Coûts liés aux inégalités	218
h.	Pertes de richesses en capital humain et inégalité du genre	219
i.	Quelles politiques pour assurer une meilleure égalité des sexes ?	220
j.	Comblen les lacunes dans les infrastructures matérielles et immatérielles.....	220
k.	Amélioration de l'environnement des affaires.....	221
l.	Renforcer la gouvernance fiscale.....	221
m.	Renforcer les bases de la politique industrielle.....	223
n.	Promouvoir les Emplois et la transformation économique.....	223
o.	Prendre en compte les technologies de rupture	224
2.	Les Défis Economiques du Politique : Cas du Tchad	225
a.	Promouvoir et valoriser le Capital humain et l'expertise nationale	227
b.	Améliorer l'outil Statistique.....	227
c.	Renforcer la gouvernance et le contrat social	228
d.	Répondre aux aspirations démocratiques des citoyens.....	229

e.	Faire la Promotion de l'Economie numérique	230
f.	Promouvoir l'inclusion financière	230
g.	Mise en place d'instruments financiers adéquats	231
h.	Le développement de nouveaux instruments et structures de financement	231
i.	Promouvoir une Administration Publique Compétente	232
j.	Adapter les missions et structures de l'administration au nouveau rôle de l'État.....	232
k.	L'Administration doit produire des documents techniques crédibles	232
l.	Développer le sens de la proximité à tous les échelons de l'administration	232
m.	La Pertinence des services publics à répondre aux besoins des pauvres	233
n.	Gestion Macroéconomique et Budgétaire	233
o.	Favoriser l'Accès à l'énergie pour toute la Population sans exclusion.....	234
	CONCLUSION GENERALE :	235
	REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	237
	ANNEXES	246